



Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 en Ile-de-France

Objectif Compétitivité régionale et emploi

DÉCISION DE LA COMMISSION du 11.1.2016 modifiant la décision C(2007) 6881 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi» dans la région Île-de-France, en France, CCI 2007FR162PO012.

DÉCISION DE LA COMMISSION du 26.1.2016- RECTIFICATIF à la décision de la Commission C(2016) 100 du 11 janvier 2016 modifiant la décision C(2007) 6881 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi» dans la région Île-de-France, en France »- CCI 2007FR162PO012.



<u>I Diagnostic régional.....</u>	<u>4</u>
<u>Présentation d'ensemble.....</u>	<u>5</u>
<u>I Les problématiques urbaines en Ile-de-France.....</u>	<u>7</u>
I-1 Une région riche avec de fortes disparités internes.....	7
I-2 Une aggravation de la situation socio-économique et urbaine dans les quartiers en Zones Urbaines Sensibles (ZUS).....	8
I-3 La politique de la ville en Île-de-France : tendances et bilan.....	10
I-4 Une génération précédente des fonds européens concentrée sur les territoires urbains en grande difficulté.....	15
<u>II- Innovation et Développement économique</u>	<u>19</u>
II-1- Une région au centre de l'Europe mais dont les positions s'effritent.....	19
II-2 – Les Filières fortes d'Ile-de-France.....	28
II-3 Un certain paradoxe francilien.....	55
<u>III - Les actions en faveur du développement durable et de l'environnement.....</u>	<u>60</u>
III-1 - Les actions pour combattre l'effet de serre.....	62
III-2- L'énergie solaire thermique en Ile-de-France.....	63
III-3- La géothermie	64
III-4- Les cultures énergétiques et la valorisation énergétique de la biomasse.....	65
III-5- Risque Inondation et transport fluvial dans le bassin de la Seine.....	66
<u>IV- Emploi et formation.....</u>	<u>70</u>
IV-1- La population francilienne à grands traits.....	70
IV-2- Des évolutions préoccupantes du marché du travail.....	71
IV-3- Le chômage : la fin de l'exception francilienne.....	72
IV-4- Des publics fragilisés	72
IV-5- De fortes disparités territoriales.....	73
IV-6- Les dispositifs d'aide à l'emploi.....	74
IV-7- La faiblesse relative de l'Ile-de-France en matière d'enseignement professionnel	75
<u>Analyse SWOT et correspondance avec la Stratégie.....</u>	<u>76</u>
<u>II Stratégie régionale pour le programme « compétitivité régionale et emploi », FEDER. .81</u>	
<u>II-I Développer les projets urbains dans les zones les plus en difficulté</u>	<u>82</u>
<u>II-II Favoriser l'innovation et développer le tissu économique francilien.....</u>	<u>83</u>
II-II-1. Développer les logiques de collaboration, de mise en commun et de réseau pour l'innovation et la compétitivité.....	83
II-II-2. Encourager l'innovation dans les PMI.....	84
II-II-3. Anticiper les mutations économiques, technologiques et professionnelles en faveur des entreprises	85
II-II-4. Soutenir l'émergence de nouvelles activités sociales créatrices d'emploi	85
<u>II-III Agir pour l'environnement et le développement durable de la région.....</u>	<u>87</u>
II-III-1. Développer les énergies renouvelables	87
II-III-2. Promouvoir l'efficacité énergétique	87
II-III-3. Appuyer les filières économiques dans le domaine du développement durable	87
<u>II-IV Plan Interrégional Seine.....</u>	<u>88</u>
<u>II-V Interventions dans le logement en faveur des communautés marginalisées.....</u>	<u>89</u>
II-VI-1 Cadre stratégique et réglementaire	89
II-VI-2 Éléments de diagnostics.	89
<u>III Mise en place d'une stratégie régionale de l'innovation.....</u>	<u>91</u>
<u>IV Suivi des modifications du Programme opérationnel</u>	<u>96</u>

<u>V Axes thématiques.....</u>	<u>98</u>
<u>Axe 1 : Appel à projets intégrés pour développer les zones urbaines les plus en difficulté.....</u>	<u>100</u>
<u>Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien</u>	<u>115</u>
Action 1 : pilotage stratégique de l'innovation : études.....	120
Investissements structurants et interfaces.....	122
Action 2 : financement de projets d'investissement structurants.....	123
Action 3 : soutien aux incubateurs, pépinières, cellules de valorisation, technopoles, SAIC, couveuses d'entreprises, ateliers locatifs.....	126
Pour aider le tissu de PME à affronter les défis de l'innovation et de la compétitivité.....	129
Action 4 : soutien à la R et D, création d'un fonds de soutien régional à la R et D collaborative portée par les PME.....	130
Action 5 : actions collectives de soutien à l'innovation et à la diffusion des technologies dans les PME..	133
Action 6 : actions collectives de soutien à l'anticipation des mutations.....	136
Action 7 : organisation de conventions d'affaires.....	139
Pour un soutien aux PME dans les étapes clefs de leur développement	141
Action 8 : soutien à la R et D et l'innovation par des aides individuelles.....	142
Action 9 : Renforcer l'ingénierie financière au profit des entreprises à fort potentiel de création d'emplois.....	145
Pour l'émergence de nouvelles activités sociales créatrices d'emplois	149
Action 10 : soutien à des projets d'innovation sociale notamment à l'aide des TIC et soutien pour la généralisation du très haut débit	150
Action 11 : Mener des actions de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire.....	154
<u>Axe 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable de la région.....</u>	<u>156</u>
Action 1 : Développement des énergies renouvelables.....	158
Action 2 : Promotion de l'efficacité énergétique et développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie.....	161
Action 3 : Soutien des filières économiques dans le domaine du développement durable.....	166
<u>Axe 4 : Programme interrégional Plan-Seine pour la prévention des risques d'inondation et une meilleure gestion des usages et des ressources naturelles du fleuve.....</u>	<u>169</u>
Action 1 : Prévention des inondations.....	172
Action 2 : Préservation de la biodiversité en lien avec le développement de la navigation.....	175
<u>Axe 5 : Assistance technique.....</u>	<u>178</u>
<u>Axe 6: Interventions dans le logement en faveur des communautés marginalisées.....</u>	<u>184</u>
<u>VI Plan de Financement.....</u>	<u>189</u>
<u>VII Mise en Œuvre du Programme.....</u>	<u>196</u>
<u>Schéma d'instruction d'un projet dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » Ile de France 2007-2013.....</u>	<u>210</u>
<u>Evaluation ex ante et évaluation stratégique environnementale</u>	<u>254</u>
<u>VIII Evaluation ex ante.....</u>	<u>255</u>
<u>IX Evaluation stratégique environnementale : résumé non technique.....</u>	<u>261</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>267</u>
<u>Annexe 1 : Documents mobilisés pour la réalisation du diagnostic.....</u>	<u>268</u>
<u>Annexe 2 : Orientations stratégiques communautaires pour l'axe urbain (synthèse).....</u>	<u>269</u>

I Diagnostic régional

Présentation d'ensemble

L'Ile-de-France est une région capitale. Elle rassemble 19% de la population française (11 millions d'habitants), 22% de l'emploi (5.5 millions), 26% des cadres comme des étudiants. Sa population est jeune (la moitié de la population a moins de 40 ans) grâce à une natalité dynamique qui fait plus que combler les flux migratoires négatifs.

Avec un PIB de 430 milliards d'euros (29% du PIB français), son poids économique est supérieur à celui de 20 des 25 pays de l'Union. Elle effectue 44% de la recherche française. Avec 14 chercheurs pour 1000 habitants, elle est la première région européenne pour la recherche technologique (6.2% des brevets européens) et la deuxième pour la recherche académique (5.8% des publications européennes). C'est le premier pôle européen d'implantation des sièges d'entreprises et le premier parc immobilier d'entreprises d'Europe. Son emploi est tiré par les services (ils représentent 83% de l'emploi total) et notamment les services aux entreprises « intensifs en savoirs » (« Knowledge intensive business services ») qui ont été au cœur de la dynamique de création d'emplois ces dix dernières années. C'est aussi la première région touristique du monde avec plus de 45 millions de visiteurs en 2004 et une très forte spécialisation de l'emploi dans les activités récréatives et culturelles, l'hôtellerie et la restauration. C'est enfin une région dont 50% du territoire est agricole, 25% boisé (ses forêts accueillent mensuellement plus de 8 millions de visiteurs) et 19% inventorié comme zone d'intérêt écologique (dont 16 sites Natura 2000).

Ces données globales manifestent la force de la région francilienne (on trouvera en annexe 1 la référence à une présentation détaillée faite par l'IAURIF sur les caractéristiques de la région). En même temps elles ne doivent occulter trois évolutions préoccupantes quant aux disparités auxquelles cette « région – pays » est confrontée, quant au dynamisme de cette « région de la connaissance », quant à la nature durable de ce développement. C'est autour de ces points que s'organisent le diagnostic proposé et les orientations qu'il esquisse pour le contrat 2007-2013 entre la région et l'Union Européenne dans le cadre des fonds structurels. Ces éléments s'inscrivent dans une politique et une programmation plus larges entre l'Etat et la région manifestés par le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), le Schéma de développement de l'Ile-de-France (SDRIF) et le schéma régional de développement économique (SRDE).

En premier lieu, au sein même de la région, l'existence de poches de grande pauvreté montre l'importance des disparités et la nécessité de développer d'importantes actions de « cohésion » intra régionale pour reprendre le vocabulaire de l'Union. Les politiques urbaines sont un axe fort des actions partagées entre l'Etat et la région. Malgré cela, force est de constater que non seulement les écarts de revenus entre départements de la région sont très forts (64% entre Les Yvelines et la Seine-Saint-Denis en moyenne) mais encore les dynamiques ont fortement divergé ces quinze dernières années (par exemple diminution du revenu moyen en Seine-Saint-Denis contre une augmentation moyenne de 20% pour l'ensemble de l'Ile-de-France). L'aggravation est encore plus forte dans les 157 « zones urbaines sensibles » franciliennes qui rassemblent 12% de la population, ont un taux de chômage deux fois plus important, près de 30% de la population de plus de 15 ans sans diplôme et un parc HLM qui représente plus de 60% des habitations. C'est sur ces dernières que se concentrent les politiques de rénovation urbaine, dont un volet de plus en plus important, dans la foulée des « zones franches urbaines » et de leur bilan positif, concerne l'encouragement des activités économiques, à travers notamment les équipements urbains (centres commerciaux, parcs d'activités, éco-parcs..) et les structures d'accompagnement des entrepreneurs. L'expérience positive des PIC URBAN conduit à focaliser une large partie des

financements sur des projets intégrés permettant de relier les zones urbaines en difficulté aux zones dynamiques de la région.

Par ailleurs, tous les indicateurs soulignent en effet le moindre dynamisme de la région francilienne. Le poids de la région dans le PIB français et sa place dans l'emploi global reculent depuis 10 ans. Cela se manifeste par la fin de son exception en matière de chômage (son taux traditionnellement inférieur d'un point au taux français est maintenant équivalent avec des départements – dont Paris lui-même – dont les taux dépassent la moyenne nationale). Bien plus sa croissance est moindre ces 5 dernières années dans ses points forts : par exemple, la R-D a cru à un rythme trois fois moindre de celui des autres régions françaises. Cela conduit à concentrer une part significative des efforts envisagés sur les mesures à même de relancer ce dynamisme. Alors que l'écosystème de l'innovation en Ile-de-France commence à être de mieux en mieux appréhendé, il convient de concentrer les efforts sur les filières fortes et structurantes de la région. Une attention particulière devra être portée sur la mise en réseau des acteurs et les PME pour accélérer leur croissance et les aider à conquérir de nouveaux marchés par l'innovation.

Loin d'être réservée aux seules zones dynamiques, l'innovation peut irriguer les zones urbaines en difficulté grâce à la densité exceptionnelle du tissu urbain et des pôles d'innovation en Ile-de-France. Le dialogue territorial entre les centres d'excellence et les zones en retrait doit trouver de nouvelles formes pour parvenir à gommer les disparités infra régionales.

Enfin, rassembler autant d'activités sur un territoire limité (12 000 km²) est également synonyme de très fortes densités (dans les 15% d'espaces urbains), de problèmes de congestion et de gestion des grands flux (personnes, matériaux et marchandises et déchets), d'expositions aux risques (ils concernent 1000 des 1300 communes) et de qualité environnementale (qualité de l'air associé notamment aux trafics urbains, qualité sonore avec plus de 2 millions de riverains concernés par un survol aérien à moins de 3000 mètres...). En Ile-de-France, le développement durable passe en particulier par la promotion des énergies renouvelables, le développement des démarches durables dans les entreprises et des éco-industries et la prévention du risque inondation à l'échelle du bassin de la Seine.

I Les problématiques urbaines en Ile-de-France

I-1 Une région riche avec de fortes disparités internes

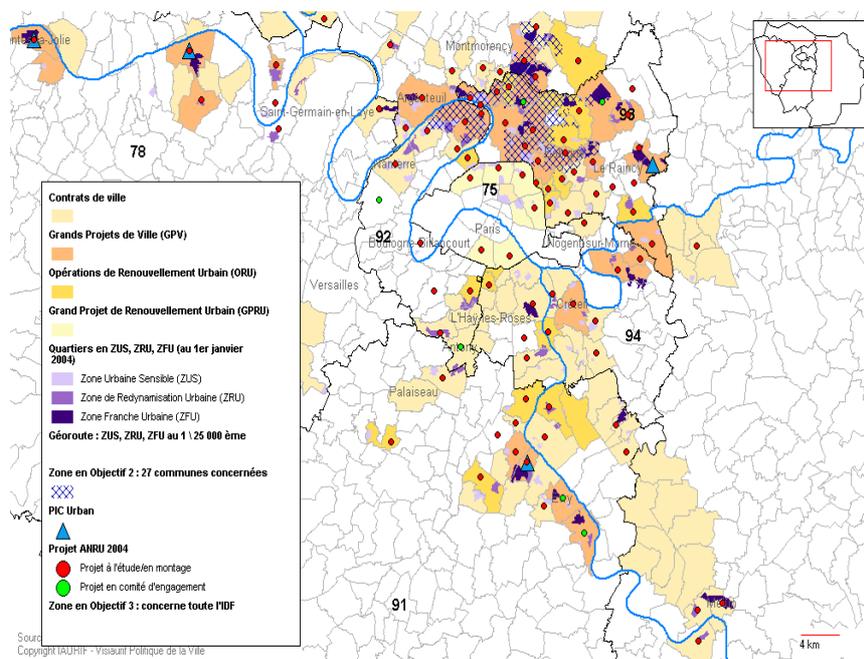
L'Île-de-France est confrontée à des fortes disparités intra régionales qui se sont renforcées ces 15 dernières années. Ces difficultés sont concentrées dans les 157 « zones urbaines sensibles » de la région qui ont vécu une forte aggravation de leur condition socio-économique ces dix dernières années bien qu'elles aient concentré les efforts des politiques urbaines. Cela explique en bonne part le développement d'une nouvelle politique centrée sur la rénovation des zones urbaines avec un accent grandissant sur les dimensions socio-économiques, probablement lié à la dynamique enclenchée dans les zones franches urbaines. L'accent pour ce diagnostic est donc mis, après une présentation des caractéristiques régionales et des politiques conduites, sur les dimensions socio-économiques. Il concerne à la fois les soutiens individuels pour l'accompagnement vers l'emploi et les programmes d'action au niveau des collectivités à l'image des PIC URBAN développés lors du précédent plan dans 4 collectivités franciliennes.

L'Île-de-France est une région riche : le revenu disponible moyen des ménages franciliens dépasse de 23 % celui des ménages vivant en province. La région accueille 36 % des ménages vivant en France dont la personne de référence est « cadre ». Mais l'Île-de-France ce sont aussi 40 % des étrangers vivant en France, 172 000 personnes touchant le RMI (310 000 personnes en dépendent y compris les femmes et enfants), 1 million de personnes vivant dans un foyer à bas revenus, 342 000 ménages mal logés, que ce soit dans l'inconfort ou le surpeuplement, 1 300 000 personnes vivant en zone urbaine sensible (ZUS)

Ces disparités de richesse sont déjà apparentes à l'échelle très agrégée du département. En 2002, les revenus moyens après impôt des foyers fiscaux parisiens et yvelinois, les plus élevés, sont supérieurs de 64 % au revenu moyen des foyers de Seine-Saint-Denis. Les contrastes communaux sont encore plus marqués. Le revenu moyen des 10 % des foyers fiscaux résidant dans les communes les plus riches, est près de trois fois plus élevé que celui des 10 % des foyers résidant dans les communes les plus pauvres.

Qui plus est ces disparités se sont fortement renforcées. Entre 1984 et 2001, le revenu a chuté de 2 %, en euros constants en Seine-Saint-Denis, seul département francilien à avoir enregistré une baisse, quand celui des Parisiens augmentait de 38 %, pour une moyenne régionale progressant de près de 20 %. En Seine-Saint-Denis, l'écart de revenu à la moyenne régionale est passé de - 14 % en 1984 à - 29 % en 2001.

L'espace francilien est donc très contrasté. L'opposition entre les catégories socioprofessionnelles, particulièrement entre cadres et ouvriers, reste un élément structurant de l'espace résidentiel, en dépit du recul des effectifs ouvriers. Le pôle aisé, situé à l'ouest, coupe Paris en deux, s'étend à la moitié sud des Hauts-de-Seine et se ramifie dans les Yvelines et dans l'Essonne. Les territoires les plus pauvres couvrent une large zone contiguë qui s'étend du nord des Hauts-de-Seine à toute la Seine-Saint-Denis et plonge vers le sud le long de la Seine jusqu'à Corbeil-Essonnes. Ils concentrent les 157 zones urbaines sensibles (ZUS) qui, avec 1,3 millions d'habitants, regroupent 12% de la population francilienne (Atlas des franciliens, 2002) avec une aggravation forte de leur situation socio-économique et urbaine ces 15 dernières années.



Les territoires à politiques urbaines spécifiques

I-2 Une aggravation de la situation socio-économique et urbaine dans les quartiers en Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

Les paragraphes qui suivent se concentrent sur les ZUS et caractérisent les évolutions vécues entre les deux recensements, seules sources permettant de dresser une évolution dynamique de la situation. Ils soulignent la dégradation de la situation de l'emploi, le creusement des écarts en matière de formation par rapport au reste de la région (malgré les progressions notées dans la période). Ils mettent en exergue la transformation structurelle de leur population (vieillesse, augmentation des ménages isolés, importance de la population étrangère) et l'importance centrale du logement social dans l'évolution de l'habitat (plus de 60% du parc des logements).

Net recul de l'emploi salarié (- 15 %) dans les ZUS

Entre les deux recensements, la population active baisse de 8 % dans les ZUS alors qu'elle augmente de 2 % en Île-de-France. Cette évolution est en bonne part due à la conjonction de deux phénomènes : l'accroissement du nombre de retraités et la baisse du taux d'activité. Cette dernière concerne avant tout les moins de 25 ans et est très nettement associée à un allongement de la scolarité, particulièrement marqué pour les jeunes filles. Le pourcentage de jeunes de 15 à 25 ans poursuivant leurs études passe ainsi de 53,5 % en 1990 à 64 % en 1999 et rejoint quasiment la moyenne francilienne (68 %). Pour les personnes de 25 à 60 ans, on assiste au contraire à une augmentation du taux d'activité qui est très proche de la moyenne régionale. Mais cette augmentation est contrebalancée par la forte diminution du nombre de personnes disposant d'un emploi : on passe ainsi de 589 000 actifs ayant un emploi en 1990 à 504 000 en 1999 soit une baisse de plus de 14 % en moins de 10 ans.

Un taux de chômage presque deux fois plus élevé que dans le reste de la région

Le taux de chômage est beaucoup plus élevé dans les ZUS (19,6 %) et l'écart avec la moyenne régionale se creuse. Sa progression entre les deux recensements est voisine de celle régionale, il en va de même de l'allongement de la durée de ces phases de chômage. On a également assisté à une précarisation croissante de l'emploi. Ainsi, en 1999 sur 10 personnes occupant un emploi et habitant dans une ZUS, 3 ont un statut précaire (CDD, intérim, stage, temps partiel) contre moins de 2 en 1990. Cette évolution est beaucoup plus brutale pour les 15-25 ans, pour lesquels l'emploi précaire représente 84 % des emplois en 1999 contre 47 % en 1990.

Amélioration du niveau de formation mais l'écart avec le reste de la région se creuse

Malgré l'amélioration du niveau de formation entre 1990 et 1999, les écarts avec la moyenne régionale se sont fortement creusés. Ainsi 29% des personnes de plus de 15 ans (hors élèves et étudiants) sont sans diplôme en 1999 (contre 36% en 1990). Ces chiffres sont respectivement de 16 et 24% pour la moyenne régionale. Cet écart se retrouve en particulier pour les hauts niveaux de qualification. Ainsi, si le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur résidant dans les ZUS passe de 3,9 à 6,8 %, il reste très éloigné de la moyenne régionale qui passe de 10,9 à 17,1 % de la population des plus de 15 ans (mais il faut tenir compte ici des trajectoires qui ne sont pas connues : combien des jeunes diplômés quittent leur quartier, maintenant ainsi un taux de chômage élevé et un bas niveau de formation parmi les résidents).

Baisse de la population et évolutions structurelles

Entre les deux recensements, la population dans les ZUS a baissé de 4 % alors que dans le même temps la population régionale s'accroissait de 2,7 %. Cette baisse est particulièrement sensible dans les ZUS de la proche couronne (Saint-Denis, Aubervilliers, Stains, Nanterre) mais aussi à Poissy ou Etampes.

Cette évolution manifeste un fort vieillissement des habitants des ZUS même si ces territoires restent caractérisés par leur jeunesse comparativement au reste de la région. Cela se traduit par la baisse sensible des jeunes enfants de 0 à 6 ans (- 15% dans les ZUS alors qu'il est quasiment stable dans la région : - 2,7 %). La diminution du nombre des jeunes de 20 à 24 ans est encore plus spectaculaire (- 20 %). Dans le même temps, les effectifs des adultes de 40 à 60 ans augmentent de 11 % et ceux des plus de 60 ans de 18 %. Cette transformation rapide de la pyramide des âges pose des questions nouvelles ayant trait en particulier à la cohabitation entre jeunes et un nombre croissant de personnes âgées et aux besoins en équipements et services adaptés à cette population vieillissante.

L'importance de la population étrangère est une deuxième caractéristique structurelle des ZUS. On y dénombre 21,6 % d'étrangers contre 11,6 % dans l'ensemble de la région. La baisse du nombre d'étrangers (- 9 %) notée entre les deux recensements est contrebalancée par l'augmentation du nombre de ménages dont la personne de référence est un étranger (+ 12%), un phénomène en grande partie expliqué par l'acquisition de la nationalité française des jeunes nés de parents étrangers. Par ailleurs, si la taille des familles « étrangères » résidant dans les ZUS reste sensiblement plus élevée que celle des familles françaises, elle décroît beaucoup plus vite.

Autre évolution partagée avec l'ensemble de la région, le nombre de ménages d'une personne s'accroît de 16 % entre les deux recensements. Ce mouvement va de pair avec une diminution sensible du nombre de familles avec enfants et notamment des grandes familles. Il n'en reste

pas moins que la part des ménages composés de 6 personnes ou plus est encore deux fois plus importante dans les ZUS (plus de 7% contre moins de 3 % dans la région).

Dernière caractéristique importante pour l'aménagement urbain, le nombre des ménages dépourvus de voiture augmente de 2 points (38,7%) dans les ZUS alors qu'il diminue d'autant en Île-de-France (30,8%). On observe donc une plus grande dépendance envers les transports en commun : plus de 40 % des actifs de ces quartiers empruntent les transports en commun pour aller travailler contre moins d'un habitant sur trois en moyenne dans la région. Cette dépendance vis-à-vis des transports en commun doit aussi être appréhendée du point de vue des autres motifs de déplacement : les achats et l'équipement commercial, les démarches administratives, les activités scolaires et périscolaires et l'accompagnement des enfants, les loisirs hebdomadaires et les vacances.

Les ZUS, une prédominance du parc HLM qui s'accroît

L'image des quartiers de la politique de la ville est étroitement associée à celle des grands ensembles de logement social des années 60-70. Ceci recouvre en grande partie la réalité des ZUS actuelles. Le logement social représente aujourd'hui 62% du parc occupé (523000 logements, soit 10% du parc immobilier francilien) et sa part s'est accrue de 4 points entre les deux recensements. Le logement social est donc plus que jamais au cœur du devenir de ces quartiers alors qu'on a assisté à une stagnation du nombre des résidences principales (entraînant d'ailleurs une augmentation forte du taux de vacance qui, avec 8.5% en 2002, est à la moyenne francilienne).

I-3 La politique de la ville en Île-de-France : tendances et bilan

Depuis le début des années 1990 plusieurs rapports ont produit un bilan argumenté des limites rencontrées par les politiques conduites. Les critiques sont nombreuses : manque d'efficacité, complexité et faible lisibilité en raison de l'empilement de procédures... Les quelques évaluations faites font un bilan beaucoup plus nuancé et soulignent les apports concrets de ces dispositifs malgré la faiblesse des moyens mobilisés.

Jusqu'à la création de l'ANRU en 2003, les politiques ont été menées en partenariat étroit entre la Région et l'Etat. Leur définition suit étroitement l'évolution de la politique nationale et son formatage. Les principaux éléments en sont présentés dans l'encadré ci-après. Ils permettent de mieux appréhender les tendances présentées ci-après.

Comprendre les politiques de la ville en France : un vade-mecum

Les politiques de la ville, et les relations entre l'Etat et la Région concernant la mise en œuvre de ces politiques, ont connu avec les lois de 2003 et 2005 une importante transformation. Elles s'organisent aujourd'hui autour de trois dispositifs principaux.

Un dispositif de péréquation entre communes, initié en 1991

Afin de compenser d'importants écarts de richesse fiscale entre communes la loi du 13 mai 1991 met en place la « dotation de solidarité urbaine » qui s'exerce à l'échelle nationale et le fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) qui s'exerce à l'échelle régionale. La sélection des communes bénéficiaires s'appuie sur le calcul d'un « indice synthétique de ressources et de charges »¹¹. Une réforme des modes de calcul a été

initiiée en 2005 pour faire passer le montant de la DSU de 600 millions à 1,2 milliard d'euros en 5 ans.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000 entend lutter contre la spécialisation des espaces urbains, en imposant notamment dans les grandes agglomérations la mixité du logement privé et social par l'introduction d'un seuil de 20 % de logements sociaux à atteindre par toutes les communes de plus de 3 500 habitants en province et 1 500 en Île-de-France, situées dans des agglomérations de plus de 50 000 habitants. Les communes ont 20 ans pour atteindre cet objectif mais doivent accroître d'au moins 15 % chaque année leur parc social. A défaut de remplir ces objectifs un prélèvement annuel est institué, correspondant à 152 euros par logement social manquant (déduction faite des frais engagés pour produire des logements sociaux).

La concentration des efforts sur des quartiers bien délimités

Un dispositif de qualification des quartiers puis des zones urbaines « sensibles » (ZUS) sur lesquelles se concentrent les efforts, a progressivement été mis en place. Au sein des ZUS, ont été délimitées des zones franches urbaines (ZFU) et des zones de rénovation urbaine (ZRU). C'est sur elles que se concentrent les moyens de rénovation urbaine, et en particulier le plan lancé par la loi de 2003. Ce plan a entraîné la création d'un guichet unique, l'agence nationale de la rénovation urbaine, qui mutualise les financements auparavant répartis entre divers intervenants étatiques, la CDC...

Toutes ces zones sont délimitées de manière réglementaire à partir d'indicateurs statistiques précis qui ont conduit à la construction d'un appareil d'évaluation statistique des situations et des effets de la mise en œuvre de ces politiques.

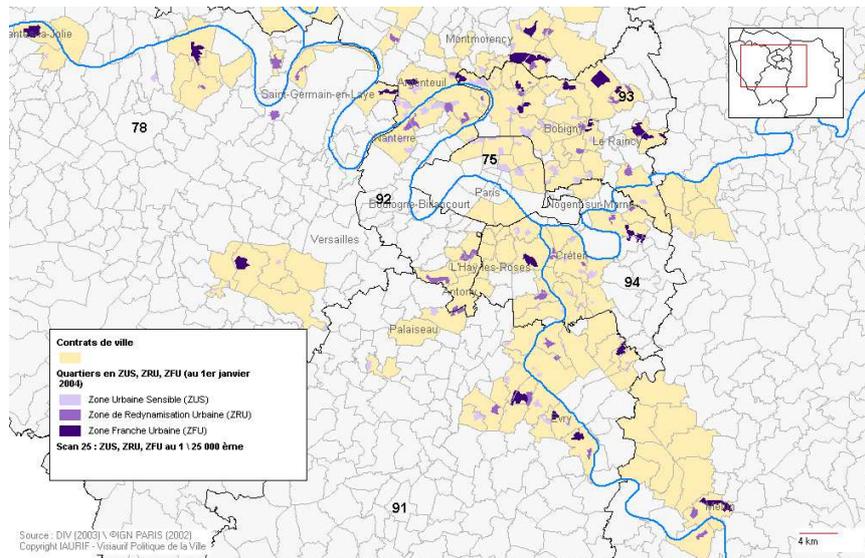
Au total on dénombre en France :

- 750 ZUS correspondent aux “ grands ensembles ou quartiers d'habitat dégradés connaissant un déséquilibre accentué entre l'emploi et l'habitat ”. 157 sont en Île-de-France.
- 375 ZRU forment un sous-ensemble des zones urbaines sensibles (55 en Île-de-France). Le classement en ZRU s'établit à partir d'un indice synthétique construit avec des données statistiques disponibles au niveau des quartiers : taux de chômage, pourcentage de jeunes et de non diplômés.
- 100 ZFU (dont 26 en Île-de-France parmi lesquelles 3 nouvelles à compter du 1er janvier 2007) correspondent aux quartiers de plus de 8 000 habitants présentant les caractéristiques les plus dégradées en termes de chômage, de chômage des jeunes, de qualification professionnelle ou de ressources des communes concernées. Les entreprises qui s'implantent dans une ZFU bénéficient d'aides financières dont des exonérations de charges sociales, patronales ou fiscales. En contrepartie les entreprises doivent embaucher 33% de leur nouvel effectif au sein des quartiers prioritaires.

Les contrats de ville / contrats urbaines de cohésion sociale

Le troisième dispositif principal concerne les contrats de ville, signés entre l'Etat et la collectivité locale. Généraliste, le contrat de ville regroupe des volets thématiques sur l'habitat, la prévention, l'éducation, la culture, l'insertion et l'emploi, le développement local... Il traite à la fois des actions menées dans les quartiers prioritaires et des actions menées à l'échelle de l'agglomération. A compter du 1^{er} janvier 2007, de nouveaux « contrats urbains de cohésion sociale » (CUCS) viendront succéder aux actuels Contrats de ville. Signés entre

l'Etat et les communes, leur durée sera de trois années et ils constitueront le cadre contractuel unique des interventions de l'Etat en direction des quartiers en difficulté. L'Etat sera représenté par la nouvelle Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Cette dernière, par la signature des CUCS, prendra globalement en charge le volet social de la politique de la ville tandis que l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) cible son action autour des investissements lourds de démolition - reconstruction d'habitat collectif dans les quartiers en difficulté et d'aménagement urbain.



ZFU existantes et créées au 1^{er} janvier 2004

Une tendance lourde : multiplication des zones urbaines sensibles et différenciation interne

L'Île-de-France n'échappe pas à la tendance nationale à l'augmentation du nombre de quartiers concernés par la politique de la ville. Fin 1970, neuf quartiers étaient inscrits dans la procédure dite « HVS », au milieu des années 80, 64 étaient impliqués dans la procédure « DSQ ». Le 12^{ème} plan (2000-2006) liste 142 communes impliquées dans la politique de la ville du fait de l'existence de zones urbaines sensibles (ZUS). A l'intérieur de cet ensemble vaste et hétérogène, certains quartiers font l'objet de mesures spécifiques parce qu'ils cumulent des difficultés plus fortes. Cette distinction a été mise en place au milieu du 11^{ème} plan avec la procédure de Grand Projet Urbain qui s'applique d'abord sur 8 quartiers avant d'être élargie à 19 quartiers dans le cadre du 12^{ème} plan. De même sont créées, à partir de 1997, des zones franches urbaines (ZFU) pour favoriser la création d'activités économiques. Enfin la loi de 2003 autorise la programmation de-projets de rénovation urbaine (PRU) dans les quartiers classés en ZUS (et à titre exceptionnel dans ceux présentant des caractéristiques sociales et économiques analogues) et sur lesquels se concentrent les interventions de la nouvelle agence nationale de rénovation urbaine.

Au total aujourd'hui il y a 157 ZUS en Île-de-France. En leur sein, on dénombre 55 ZRU (un chiffre en évolution) et 26 ZFU. Ils correspondent aux trois principaux dispositifs d'intervention sur les quartiers en difficulté : ceux du contrat de ville (contrat de ville, GPV, ORU), ceux du Pacte de Relance (ZUS, ZRU, ZFU), et ceux de la loi de 2003 mis en œuvre dans le cadre de contrats passés par l'ANRU. La mise en place des nouveaux contrats urbain de cohésion sociale conduit à préciser, d'ici la fin du premier semestre 2006, la liste des

communes (ou EPCI) et des quartiers concernés par ces contrats. L'objectif est de mieux prendre en compte l'évolution des territoires de la politique de la ville.

Une mise en œuvre partenariale dans le cadre des contrats de plan Etat-Région (CPER)

La politique de solidarité à l'égard des quartiers dégradés a été impulsée par l'État et mise en œuvre de manière partenariale. En Île-de-France, la Région intervient, conjointement avec l'État, dans le cadre du contrat de plan. Depuis 1984, la Région accompagne les subventions de l'État sur les actions relevant de l'investissement (réhabilitations, équipements, aménagements, locaux...) et cela inclut depuis 2000 les actions relevant du fonctionnement (soutien aux associations...).

Le Contrat de Plan État Région 2000-2006 fait de la lutte contre les disparités sociales et territoriales un enjeu important. Son article 19 « *Politique de la ville et requalification urbaine* » définit le cadre d'intervention de la politique de la ville en Île-de-France et formalise les engagements de l'État et du Conseil Régional. La mixité de l'habitat et la diversification des fonctions y sont considérées comme des moyens pour favoriser la lutte contre la fracture sociale et urbaine.

En Île-de-France, les enveloppes financières contractualisées dans le cadre de l'article 19 du dernier CPER 2000-2006 sont d'un montant de 518,3 millions d'euros, soit près de 304,9 millions d'euros pour l'État et 228,7 millions d'euros pour le Conseil régional.

En annexe du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013, cet effort sera décuplé dans les prochaines années avec la montée en puissance du programme ANRU. En Ile-de-France le montant total des opérations d'ici 2013 atteindra 14,7Md€ dont 4,2Md€ de l'ANRU et 1,15Md€ du Conseil régional.

La mise en œuvre du programme de rénovation urbaine

En réaffirmant le principe de mixité comme le garant de la cohésion sociale dans les quartiers populaires, la loi du 1^{er} août 2003 adopte une posture volontariste. Elle fait le pari que la valorisation des quartiers en difficulté contribuera à une diversité de populations dont elle attend des effets sociaux positifs. Le moyen choisi pour atteindre cet objectif est d'abord de créer une offre nouvelle de logements dans les quartiers en difficulté en diminuant la part de logements sociaux. En Île-de-France dans les cinq ans à venir 28000 logements doivent être construits, 30000 démolis et 72000 réhabilités dans les sites concernés par le programme de rénovation urbaine. D'après une analyse des 10 premières conventions signées en Ile-de-France au 15 mars 2005, un tiers des logements démolis est reconstruit dans le quartier, les deux tiers restants ailleurs, à l'échelle de la commune, de l'intercommunalité ou du département. L'intention est de s'appuyer sur les démolitions pour « faire de la mixité » dans le quartier en construisant une offre d'habitat diversifiée (accession, maisons de ville, logements intermédiaires, locatif privé...). L'offre nouvelle vise à maintenir les ménages les plus stables et les plus solvables en leur offrant l'opportunité de réaliser sur place leur parcours résidentiel. L'intention est aussi d'attirer de nouvelles catégories de ménages solvables dans le quartier.

L'objectif affiché par l'ANRU est que le nombre de logements sociaux reconstruits soit, au moins, équivalent au nombre de logements sociaux démolis. La question qui est actuellement posée concerne le périmètre géographique à prendre en considération pour les logements qui ne sont pas reconstruits sur place. La tendance en Île-de-France est de calculer ces compensations à l'échelle d'un département, mais elle se heurte à la méfiance d'une partie des élus locaux vis-à-vis du logement social, les collectivités locales gardant une marge de manœuvre importante.

Les 28 premières conventions passées (au 31/3/2006) par l'ANRU ont un montant moyen de 117 millions d'euros - 35 millions d'euros pour le montant le plus bas (Pierrefitte) et 324 millions d'euros pour le montant le plus élevé (Montfermeil).

Les projets retenus par l'ANRU doivent contenir un volet dédié au développement économique. Cela comprend des projets de construction ou de réhabilitation d'équipements, commerciaux (centre commercial ou commerce en pied d'immeuble) ou pouvant accueillir des activités économiques. Une des préoccupations déjà identifiée lors de la mise en œuvre des GPV est la faible capacité des porteurs de projet, les communes dans la plupart des cas, à mobiliser des moyens financiers et à construire des partenariats public-privé en vue de la construction ou de réhabilitation de structures économiques.

Les communes candidates doivent également présenter une Charte d'insertion par l'économique destinée aux habitants des quartiers. Plusieurs observateurs voient dans cette approche le moyen de favoriser un renouveau de l'économie sociale, une longue tradition française (cf. les travaux de Charles Gide dans l'entre deux guerres), fortement mobilisée par le monde rural de l'après deuxième guerre mondiale, mais en large déshérence dans les milieux urbains alors même qu'elle y a pris sa source.

L'importance des mécanismes de péréquation financière et leur fort contenu redistributif

Les deux mécanismes de péréquation franciliens (DSU et FSRIF) sont fortement redistributifs : ils ont permis en 2006 de mettre à disposition des communes les plus pauvres 372 millions d'euros. A titre comparatif, rappelons que les crédits spécifiques mobilisés pour 5 ans par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'article 19 du CPER s'élèvent à 228,7 millions d'euros. Ces mécanismes de péréquation sont d'autant plus nécessaires que les 169 communes d'Île-de-France concernées par la péréquation fiscale cumulent un manque de ressources fiscales et des charges élevées, mesurées notamment au travers de l'importance du parc locatif social et de la part des ménages bénéficiaires de l'aide au logement. Les populations y disposent de revenus inférieurs de 28 % à la moyenne régionale.

Les communes compensent les différences de bases fiscales soit par le biais de taux d'imposition plus élevés, soit par le biais d'un niveau moindre de services aux populations. En 2004, d'après une étude IAURIF, la pression fiscale dans les dix communes franciliennes les plus « pauvres » était plus de deux fois plus forte que dans les dix communes les plus « riches », alors que le produit fiscal y demeurerait largement inférieur. Les dépenses de fonctionnement de ces communes « pauvres » ne représentaient en moyenne que 58% de celles des communes riches.

Un bilan positif des zones franches urbaines

La politique volontariste de revitalisation économique des territoires urbains les plus dégradés, initiée en 1997, a été relancée en 2003 puis en 2006, ajoutant 17 nouvelles zones franches urbaines aux 9 précédemment créées. Les bilans de l'évolution de la situation économique dans les ZFU réalisés en 2001 et 2002 montrent qu'entre 1997 et 2001, le nombre d'entreprises a doublé dans ces quartiers (20 000 établissements recensés fin 2001 sur l'ensemble des ZFU en France). Ce sont ainsi plus d'un millier d'établissements nouveaux qui ont participé chaque année au développement économique des ZFU franciliennes de la première génération (i.e. créées en 1997). Elles sont très majoritairement des Très Petites Entreprises (de 0 à 5 salariés), avec une forte majorité d'entreprises unipersonnelles. Les secteurs d'activité les plus représentés sont ceux des Services avec un poids en constante augmentation des services liés à la personne. En complément des activités de Services aux entreprises sont présents les secteurs du bâtiment, du transport et les activités de commerce.

Les évaluations soulignent en outre le bon fonctionnement de la clause d'embauche réglementaire de recrutement local. Les communes franciliennes ont elles-mêmes déclaré des résultats positifs quant au recrutement de personnels locaux dans les entreprises présentes dans leur zone franche. Les emplois créés ont de manière générale bénéficié aux catégories de salariés les moins qualifiés. Quand des entreprises ont recherché des profils d'emplois dits qualifiés, la main d'œuvre locale a été plus difficile à trouver. Ces constats appellent de nouvelles interventions publiques en matière de formation professionnalisante. Le dispositif a engendré deux principaux phénomènes. Il a eu un effet de levier en matière de construction d'hôtels d'activités permettant l'accueil d'entreprises en création ou l'accompagnement de Très Petites Entreprises dans leur développement. D'autre part, il a induit une implication beaucoup plus forte des acteurs publics en matière économique. Les communes ou groupements de communes ont progressivement investi ce domaine, nouveau pour nombre d'entre eux, et ont développé leur action en aménagement urbain en tant que guichet d'informations, d'orientations et d'implantations des nouvelles entreprises. Ils ont également développé, avec les autres acteurs publics spécialisés dans ces domaines, des politiques de développement économique. Il n'en demeure pas moins que la requalification du tissu commercial local est encore en 2005 une question ouverte, notamment en ce qui concerne la présence de la grande distribution (notamment au sein des petits centres commerciaux).

I-4 Une génération précédente des fonds européens concentrée sur les territoires urbains en grande difficulté

OBJECTIF 2

L'Île-de-France était éligible pour la première fois pour la période 2000-2006 mais pour une zone restreinte de 27 communes représentant 4% des habitants (soit l'équivalent d'un tiers des habitants en zone urbaine sensible). Le DOCUP visait la revitalisation économique, sociale urbanistique et écologique des zones concernées, avec des montants moyens par habitant sur 7 ans de 305 € (contre 910 pour le CPER). Sur les 143 millions alloués, 64 (soit près de 50%, contre 16% initialement prévus) sont allés aux équipements publics et au cadre de vie, 30 millions à la formation (FEDER et FSE), quasiment autant pour les zones d'activité et de commerce.

Alors que les mesures en faveur du développement économique n'étaient pas au cœur du DOCUP et de la stratégie retenue, de nombreux projets innovants de qualité sur ces thématiques ont pu être financés dans les zones en difficulté constituant le zonage.

Ainsi, plus de 9M€ sur 19 projets ont été consacrés à la recherche et l'innovation. On peut citer par exemple la construction d'une plate-forme mécanique, matériaux et productique à Saint-Denis qui a permis la mutualisation des équipes de plusieurs universités et le transfert de technologie vers les PME. Le FEDER a aussi permis de développer une plate-forme de protéomique à Bobigny.

Plus de 8M€ ont par ailleurs permis d'aider 129 entreprises via le financement d'entreprises innovantes, le soutien aux investissements productifs, la création d'incubateurs.

Conjuguer développement, innovation et zones urbaines en difficulté est ainsi apparu possible sur le territoire de l'objectif 2, avec quelques premiers projets moteurs qui ont pu être financés grâce au DOCUP 2000-2006.

PIC URBAN

Les expériences des programmes d'initiatives communautaires UBAN pour la période 1994-1999 et 2000-2006 ont permis de tirer des enseignements en matière d'intervention des crédits européens sur le plan de l'amélioration de l'attractivité des territoires.

En suivant la logique de projets urbains intégrés, les PIC URBAN ont soutenu une démarche de développement urbain durable autour des quatre objectifs suivants :

- Renforcer la prospérité économique et l'emploi dans les villes,
- Promouvoir l'égalité des chances, l'insertion sociale et la réhabilitation des zones urbaines,
- Protéger et améliorer l'environnement urbain,
- Contribuer à une bonne gouvernance urbaine et renforcer la capacité locale à agir.

Dans une logique intégrée, la synergie entre tous ces thèmes est apparue primordiale pour la réussite des projets.

Au-delà des interventions lourdes en matière de revitalisation ou de requalification urbaine, ces territoires, qui concentrent un grand nombre de difficultés, ont également développé des actions en faveur du développement économique et social. C'est ainsi que sur les 4 sites de la génération 2000-2006 (Clichy sous Bois/Montfermeil, Grigny-Viry-Châtillon, le Mantois et le Val de Seine), les crédits consacrés aux axes et mesures dédiés au soutien du développement local et de l'économie et de l'emploi représentent environ un tiers de l'ensemble de la dotation de l'Union européenne. Sur ces territoires, des projets structurants et innovants ont vu le jour et contribuent à refaçonner le paysage et la vie des quartiers.

On peut citer quelques projets exemplaires réalisés sur ces territoires qui s'inscrivent dans la logique d'innovation et de compétitivité sous-tendue par la stratégie de Lisbonne et de Göteborg :

- l'hôtel des entreprises à Ecquevilly
- la pépinière d'entreprises aux Mureaux,
- la création d'une halte-jeux au chêne pointu à Clichy sous Bois
- le développement d'une structure d'accueil petite enfance à Montfermeil
- l'hôtel d'entreprises, ateliers-relais, pépinière d'entreprises, réhabilitation du centre commercial des coteaux de l'orge (Grigny-Viry –Châtillon)
- Maison de la Petite enfance, Structure Multi accueil, Centre de Formation et professionnalisation (Grigny-Viry –Châtillon)

En complémentarité avec ces actions, l'approche intégrée a permis de travailler sur toute la chaîne du développement économique et social avec un accompagnement des entreprises ante et post création (PASS entreprendre), des actions sur la formation, un soutien aux plateformes d'initiatives locales...

Les évaluations des PIC URBAN jugent positifs les apports de ce dispositif aux quartiers concernés, même si les mesures concernant leur développement économique ont parfois eu du mal à monter en puissance. Cet enjeu est néanmoins prépondérant pour les années à venir, le FEDER pouvant créer un effet de levier très important sur ce volet.

Ces évaluations apportent différents enseignements en vue de la programmation 2007-2013. En premier lieu, il est important de bien cadrer les projets favorisant le développement économique en accordant une place particulière à la création d'entreprises et en conduisant des réflexions sur l'amélioration de l'environnement productif. Une meilleure articulation

avec des actions relevant du FSE, comme l'employabilité des personnes ou les actions des PLIE, doit aussi être recherchée. Enfin, le renforcement des liens entre les acteurs et en particulier les acteurs économiques est un paramètre important de la réussite des futures initiatives.

Le Programme régional d'actions innovatrices

Avec l'aide du PRAI pour un montant de 2,8M€, la région Ile-de-France a bénéficié du soutien de l'Europe en complément d'autres programmes européens (Objectif 2, PIC Urban, Objectif 3).

Le choix fait avec les deux importants partenaires de l'Objectif 2, les conseils généraux de Seine -Saint -Denis et du Val d'Oise et avec des acteurs du développement local a été d'encourager l'innovation et l'expérimentation dans les zones moins favorisées du territoire en concentrant le programme sur le territoire Objectif 2 ou des zones de problématique identique. La stratégie retenue a été de sélectionner des projets locaux pour accélérer ou anticiper des expériences, réunir des acteurs, aider des réseaux à se conforter, donner à des entreprises des occasions de se faire connaître collectivement dans la promotion d'actions à valeur exemplaire. Il s'agissait, à travers ces acteurs locaux, de participer à l'élaboration d'une image plus positive de ces territoires.

A partir de cette stratégie, le programme décliné en 5 actions a eu trois axes très ciblés

- un meilleur accès de tous, petites entreprises et citoyens, aux moyens de la société de l'Information
- l'amélioration de la perception de ce territoire dans les domaines de l'environnement et du développement durable
- la confortation d'une identité économique et culturelle sur le thème des « images », à partir d'un secteur économique en essor dans la région qui est devenu depuis un des composants du pôle de compétitivité Image

Les dix-neuf bénéficiaires sont de natures très diverses : groupements professionnels, laboratoires d'universités, collectivités territoriales, associations, chambres de commerce, cité des sciences et de l'industrie.

Les résultats des 21 projets financés ont permis d'avoir un impact très positif sur les deux objectifs initiaux du programme :

- aider à des actions locales dans le domaine de l'image pour créer des centres de ressources, des contenus culturels innovants, des réseaux, des expérimentations d'insertion.
- susciter des projets généralisables sur le territoire francilien dans l'usage des TIC et dans la gestion environnementale collective.

En particulier, le 3ème axe du programme sur les services et usages innovants des technologies de l'information et de la communication a pu combiner innovations techniques et innovations sociales ouvrant la voie à de nouvelles activités pour les acteurs du territoire.

Un besoin de raccrochage des zones en difficulté aux zones plus dynamiques

Alors qu'une très large part des politiques publiques nationales et locales concentre leurs interventions sur des périmètres étroits et bien délimités à l'échelle du quartier, avec des moyens financiers sans commune mesure avec l'intervention communautaire, il apparaît qu'une approche territoriale plus large est à même de créer un effet de levier très important sur le développement des zones en difficulté. Le bilan positif de la plupart des PIC URBAN

renforce cette idée en illustrant l'effet moteur de projets intégrés et structurants réalisés à l'échelle d'une communauté d'agglomération ou d'une mise en réseau de collectivités locales. Ce périmètre élargi est de nature à favoriser la mise en commun de synergies territoriales permettant la mise en place d'actions plus cohérentes correspondant aux besoins locaux. Il s'agit de soutenir les initiatives locales en favorisant les pratiques associant l'économique, l'urbain et le social à travers différentes formes d'expérimentations et innovations, qu'elles soient technologiques ou non.

Les programmes précédents ont montré que la prise en compte de la stratégie de Lisbonne est possible dans les zones urbaines en difficulté en Ile-de-France. Ce constat sera renforcé dans la suite de ce diagnostic suite à la description des filières prioritaires et l'étude de leur implantation territoriale.

II- Innovation et Développement économique

Dans un contexte de mondialisation et de compétition croissante, la recherche-développement et l'innovation jouent un rôle déterminant dans la croissance d'une économie basée sur la connaissance.

II.1- Une région au centre de l'Europe mais dont les positions s'effritent

II-1-1 éléments généraux

Le potentiel de recherche en Ile-de-France constitue un formidable atout pour la région. L'Ile-de-France est en effet l'une des deux régions françaises à satisfaire les objectifs de la stratégie de Lisbonne : les dépenses de recherche représentent 3,2% du PIB régional, 1% provenant de la recherche publique et 2,2% de la recherche privée (cf. encadré).

Avec **14,4 milliards €** consacrés à la R-D, l'Île-de-France représente 44% de la DIRD française et 8,1% des dépenses européennes (1^{ère} région). Selon les chiffres de l'OST (rapport 2004), elle se situerait ainsi au 5^{ème} rang des pays membres, proche de l'Italie, très largement au-dessus de l'Espagne et des Pays-Bas.

Les efforts de R-D mobilisent 134500 personnes, 60% dans la recherche privée et 40% dans les universités et les organismes publics de recherche. Parmi eux, on compte plus de 78000 chercheurs (et doctorants) mesurés en équivalent temps plein, un chiffre qui s'est accru de plus de 20% entre 1998 et 2003, compensant largement la diminution des personnels d'accompagnement (-8% sur la même période). Cela représente environ **14 chercheurs pour 1000 habitants**, contre moins de 8 en moyenne pour la France.

Les entreprises effectuent 68% des efforts et la recherche publique 32%, soit une répartition sensiblement plus orientée entreprise que la moyenne française (63/37).

Comme le montrent la carte et le tableau ci-après, l'Île-de-France fait partie des cinq premières régions technologiques et scientifiques de l'Union européenne. Elle est la **première région technologique européenne** avec 6,2 % de part européenne en dépôts de brevets européens et la **deuxième région scientifique européenne**, derrière Londres, avec 5,8 % de part européenne en publications scientifiques en 2001.

L'Île-de-France est également le premier pôle européen et le second mondial derrière Tokyo pour l'implantation des sièges des 500 plus grandes entreprises mondiales.

Les 5 premières régions européennes par discipline scientifique en 2001¹
(% UE des publications scientifiques)

Rang :	1	2	3	4	5
DISCIPLINE : BIOLOGIE APPLIQUEE- ECOLOGIE	LONDRES* (5,6%)	ILE DE FRANCE* (3,6%)	RANDSTAD* (2,3%)	MADRID (2,3%)	ANDALOUSIE (2,1%)
BIOLOGIE FONDAMENTALE	LONDRES* (7,4%)	ILE DE FRANCE* (6,2%)	RANDSTAD* (3,6%)	RHIN RUHR* (2,4%)	CAMBRIDGE (2,2%)
CHIMIE	ILE DE FRANCE* (4,9%)	LONDRES* (4,0%)	RHIN RUHR* (3,0%)	RHÔNE-ALPES (2,8%)	MADRID (2,6%)
MATHEMATIQUES	ILE DE FRANCE* (9,3%)	LONDRES* (3,4%)	RHIN RUHR* (3,2%)	RANDSTAD* (2,4%)	ANDALOUSIE (2,4%)
PHYSIQUE	ILE DE FRANCE* (7,5%)	BERLIN* (3,4%)	RHÔNE-ALPES (3,4%)	LONDRES* (3,3%)	RHIN RUHR* (2,6%) / OBERBAYERN (2,6%)
RECHERCHE MEDICALE	LONDRES* (9,1%)	ILE DE FRANCE* (5,7%)	RANDSTAD* (4,3%)	RHIN RUHR* (2,6%)	LOMBARDIE (2,3%)
SCIENCE DE L'UNIVERS	ILE DE FRANCE* (5,6%)	LONDRES* (5,4%)	RANDSTAD* (3,9%)	OBERBAYERN (2,7%)	CAMBRIDGE (2,4%)
SCIENCES POUR L'INGENIEUR	LONDRES* (6,2%)	ILE DE FRANCE* (4,8%)	RANDSTAD* (3,2%)	RHIN RUHR* (2,8%)	RHÔNE-ALPES (2,2%)
TOUTES DISCIPLINES	LONDRES* (6,7%)	ILE DE FRANCE* (5,8%)	RANDSTAD* (3,4%)	RHIN RUHR* (2,5%)	BERLIN* (2,0%) / OBERBAYERN (2,0%)

* selon le découpage GEMACA (FUR)

Source : OST - Données ISI, traitement IAURIF, 2004

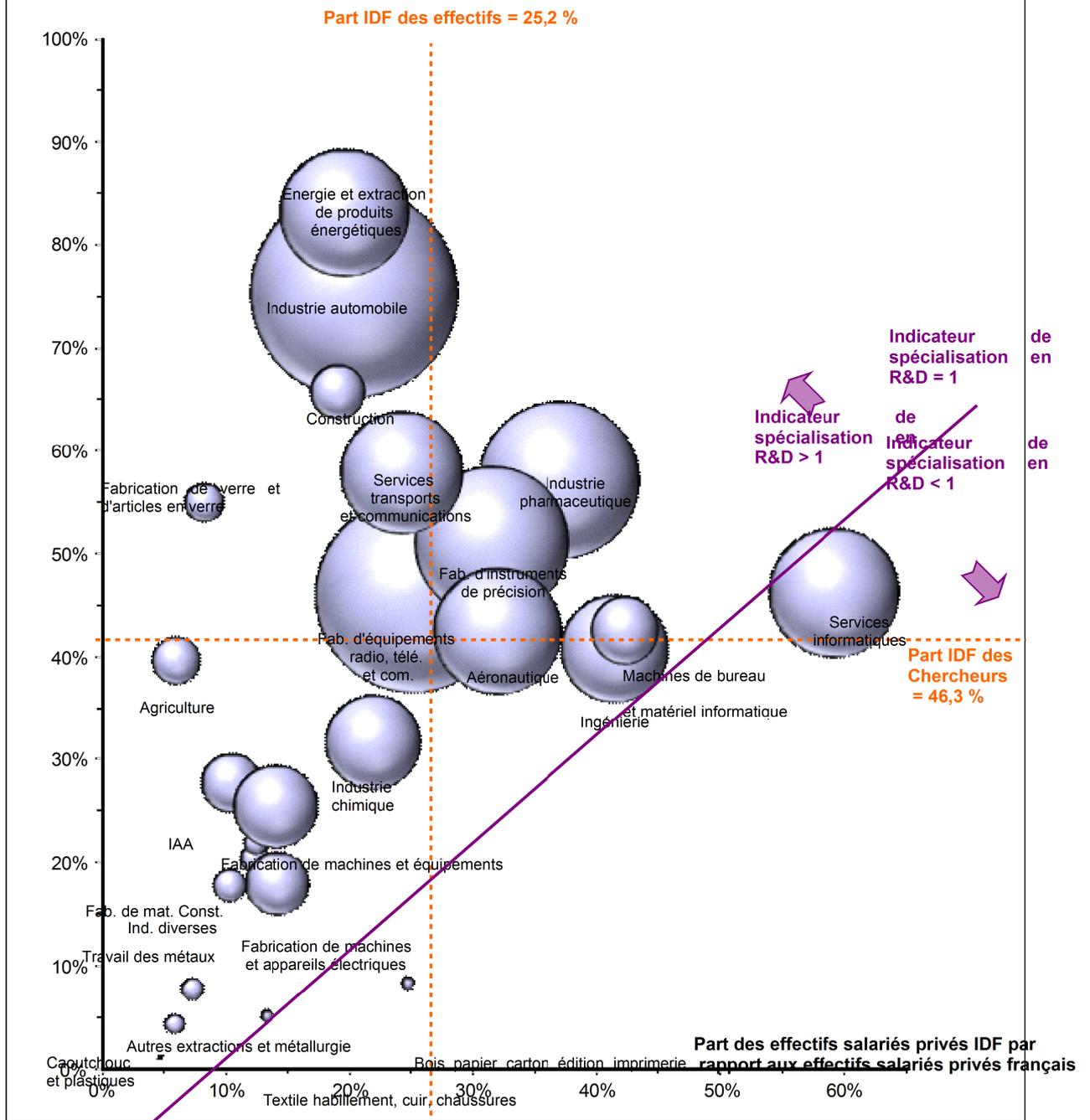
Cependant, si l'Ile-de-France est marquée par un fort potentiel dans le domaine R-D, force est de constater que l'étude précise de chacun des pôles de recherche et développement fait état d'une situation plus disparate (cf. schéma ci-après). En effet, si la plupart de ces secteurs se situe au-dessus de la diagonale indiquant un niveau de spécialisation supérieur à un, c'est le cas de l'aéronautique, de la fabrication d'instruments de précision, ou encore de l'industrie pharmaceutique pour ne citer qu'eux, un examen plus approfondi révèle les difficultés des entreprises placées dans la partie en bas à gauche du graphique. Ces domaines sont en effet caractérisés par un poids assez faible des effectifs salariés privés d'Ile-de-France en comparaison avec le reste du territoire national, mais aussi par un taux peu élevé de chercheurs franciliens au sein des chercheurs français. Ainsi, à cet égard, l'industrie chimique, la fabrication de machines et d'équipements, celle de machines et d'appareils électriques, ainsi que les autres extractions et la métallurgie sont des pôles R-D moins forts en Ile-de-France.

Par conséquent, malgré son fort potentiel en R-D, l'Ile-de-France est confrontée à des difficultés nuisant à sa croissance.

¹ Année lissée : l'indicateur est le résultat d'une moyenne triennale des années 1999, 2000 et 2001.

Forces et Faiblesses de la R&D des entreprises en Ile de France en 2000

Part des chercheurs privés IDF par rapport aux chercheurs privés français



Const. navale et mat. de transport terrestre
=1000 CHERCHEURS
 SOURCES : GARP& MEN -DEP3 ,MEN-DEPC3, TRAITEMENT IAURIF



II-1-2 Un dynamisme amoindri

Malgré le succès observé, les positions de l'Île-de-France s'effritent pour des raisons structurelles et conjoncturelles. On observe d'abord une tendance longue au rééquilibrage national : la part de l'Île-de-France revient de 53 à 38% des effectifs publics de recherche en 20 ans (1982-2003), et de 55 à 45% des effectifs privés en 10 ans (1992-2003). Cela est le reflet d'un dynamisme moindre : sur la période 1998-2003, les effectifs de recherche franciliens ont connu une croissance trois fois moins rapide (+ 6,4%) que le reste du territoire (+ 18,5%). Même les aléas de la conjoncture affectent aujourd'hui plus l'Île-de-France que le reste de la France. Ainsi en 2003, la recherche privée perd 1% de ses effectifs dans la région alors qu'ils augmentent de 2.6% dans les autres régions françaises.

On y observe également une panne de l'emploi. Selon l'INSEE, aux recensements entre 1990 et 1999, l'Île-de-France perd 35000 emplois quand la Province les voit augmenter de 746 000 unités. Entre décembre 1993 et décembre 2005, l'emploi salarié privé a une croissance de 12% alors que la Province 22%. Le trou d'air provient de Paris. Il s'agit moins d'un étalement ou d'un transfert des emplois de Paris vers sa banlieue que d'une perte nette globale pour l'emploi régional: le taux de croissance de l'emploi y est proche de celui de la Province, et seulement grâce à la deuxième couronne qui compense la performance médiocre de la petite couronne².

On observe trois zones aux comportements typés :

- Paris avec un déclin structurel qui accélère faiblement en période de croissance et freine fortement en période de déclin,
- la première couronne dans laquelle jouent à plein les effets « accélérateur » et « frein »
- et la deuxième couronne qui évolue comme la Province.

Il est donc essentiel de mobiliser les efforts pour contrecarrer cette tendance et renforcer l'attractivité de l'Île-de-France. L'analyse des forces et faiblesses de la région souligne quelques traits principaux :

- (1) Une faiblesse relative de la recherche universitaire, alors même que les établissements d'enseignement supérieur sont de plus en plus considérés comme le vecteur central dans l'accompagnement public des dynamiques territoriales.
- (2) Une spécialisation forte sur un nombre limité de secteurs industriels à forts investissements de R&D. Ceux-ci dépendent en grande part des avancées de la science et notamment des secteurs scientifiques en croissance rapide, les NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information et de la Communication).
- (3) Une présence très forte des secteurs industriels dits « traditionnels » (automobile,...) qui présentent un double enjeu mis en exergue par les travaux récents d'économie de l'innovation : le maintien de leur compétitivité passe largement par une augmentation de leur effort de R-D formalisée, les PME sont la source principale de leur dynamisme.

² Globalement, la première couronne enregistre une variation de + 16% entre 1993 et 2005 (+ 207 000 emplois) et la deuxième couronne de + 23% (+ 233 000 emplois).

II-1-3 L'Enseignement supérieur et la recherche publique franciliens

L'Île-de-France est la deuxième région européenne pour les publications scientifiques (5.8% du total) avec une couverture large (voir tableau et encadré). Elle le doit à sa spécialisation très forte dans la recherche puisque, alors que la région représente 26% des effectifs d'étudiants, sa part dans la recherche publique est de 38% pour les effectifs et de 36% en « équivalent temps pleins », ce pourcentage étant également celui de la région dans la production des thèses.

La recherche et l'enseignement supérieur francilien

- La R-D exécutée dans les institutions publiques franciliennes s'est élevée à 4.3 milliards € en 2001 (chiffres OST 2004), soit 39.6% de la DIRDA française (une baisse d'environ 10% par rapport à 1992 où ce % était de 49%).³
- Avec quelques 53000 personnes en 2003, les effectifs de la recherche publique représentent près de 38% des effectifs publics français.⁴
- Avec 5.8% des publications recensées dans le Web of Science, l'Île-de-France est la deuxième région européenne en termes de publications derrière Londres. L'Île-de-France se classe au premier rang en chimie, mathématiques, physique et sciences de l'univers, au deuxième rang en biologie fondamentale et appliquée, en recherche médicale et en sciences de l'ingénieur (voir tableau).
- La recherche publique francilienne est très concentrée géographiquement. La grande majorité des laboratoires publics sont situés à Paris, dans la proche couronne et sur le secteur géographique d'Orsay.
- Les établissements d'enseignement supérieur de l'Île-de-France rassemblent 26% des effectifs totaux français. C'est plus que la part de la région dans la population française (19%) ou que sa part dans l'emploi (22.5%), mais nettement moins que sa part dans la R-D y compris publique.⁵
- Au niveau des diplômes, l'Île-de-France n'a qu'une faible spécialisation dans les diplômes professionnels (26% des DESS en 2001 et 27% des diplômes d'ingénieurs). Par contre elle délivre 37% des thèses, un chiffre malgré tout sensiblement inférieur à sa place dans la recherche.
- Parmi les 500 premières universités du classement de Shanghai, on trouve 21 universités françaises dont 10 franciliennes.⁶

Néanmoins, sa part diminue régulièrement car la croissance des effectifs est trois fois moindre que celle des autres régions françaises. Cette moindre croissance a conduit à un vieillissement des effectifs nettement plus sensible que la moyenne nationale.⁷ La région a donc pour caractéristique centrale d'avoir une recherche publique tirée par la recherche des organismes et une recherche universitaire nettement moins « forte » (28% des effectifs nationaux). Qui plus est le paysage universitaire est très fragmenté avec 17 universités franciliennes et plusieurs dizaines de « grandes écoles ». Cela explique la place modeste des universités franciliennes dans le maintenant célèbre classement de Shanghai.⁸

³ Cette part est de 47% pour les dépenses du CNRS, 44% pour les autres organismes publics finalisés et seulement 31% pour les universités.

⁴ Cela représente 36% de l'effort national mesuré en « équivalents temps plein » (OST). Ces parts sont de 44% pour les organismes publics de recherche et 28% pour la recherche universitaire.

⁵ Cette part est de 15% pour les IUT et de 24% pour les premiers cycles universitaires. Elle est de 28% pour les deuxièmes cycles mais seulement de 23% pour les écoles d'ingénieurs et elle atteint 35% pour les troisièmes cycles. (OST, 2004).

⁶ Les établissements parisiens sont les suivants : Paris 6 (46^{ème} en 2005), Paris 11 (61^{ème}), ENS (93^{ème}), Collège de France, Paris 5 et Paris 7 (entre la 100 et 200^{ème} position), Polytechnique, Mines de Paris, ESPCI et Paris 9 (entre la 300 et 500^{ème} position).

⁷ Elle est aujourd'hui pour les enseignants chercheurs de 48.8 ans contre 47.2 ans il y a 10 ans et 47.5 ans pour la moyenne nationale).

⁸ 10 universités franciliennes sont présentes dans les 500 premières universités mondiales, dont seulement 3 dans les 100 premières, Paris 6, Paris 11 et l'ENS qui occupent respectivement, les 46^{ème}, 61^{ème} et 93^{ème} rangs (respectivement les 8, 16 et 31^{ème} rangs européens).

II-1-4 Société de l'information : des disparités géographiques

Les données de base de l'encadré ci-dessous soulignent combien le terme de « société de l'information » s'applique à la région francilienne.

Quelques indicateurs de la pénétration de la société de l'information en Île-de-France

- Fin 2002, 97% des entreprises françaises (industrie, commerce et services) étaient équipées de micro-ordinateurs et 83% connectées à Internet. Près de 40% disposaient d'un réseau intranet. 40% s'étaient dotées d'un progiciel de gestion. 60% des grandes et près de 40% des PME disposaient d'un site web. Ces données qui datent maintenant de 4 ans, traduisent plus que tout long discours la pénétration de la société de l'information dans la vie économique. On était alors déjà à près de 10% d'entreprises pratiquant la vente ou l'achat en ligne (SESSI, 2002).

- L'enquête effectuée en 2004 par l'IAURIF sur les PME franciliennes confirme ces résultats. Elle montre un taux d'équipement des entreprises de 0.58 PC par salarié, et un taux de connexion à Internet de près de 90% (quasiment intégralement en haut débit, avec une domination très forte de l'ADSL). L'enquête montre même que l'accès au haut débit devient un critère de localisation des entreprises. Elle souligne cependant des inégalités géographiques : plus on s'éloigne de Paris, plus le taux baisse.

- Le courrier électronique, la recherche d'information ou l'échange de fichiers sont « très souvent » pratiqués par la moitié des entreprises, 20% ont déjà des usages dits « avancés » (travail coopératif, achats, téléphonie ou visiophonie par internet...). La moitié se sont dotées de sites web (un chiffre qui traduit quasiment une saturation compte tenu de la nature des activités des entreprises), mais dans leur grande majorité, ils relèvent d'une approche « publicitaire ».

- La pénétration est moins nette du côté des services publics. Ainsi seulement 42% des communes disposent d'un site internet début 2006 (données ARTESI). Plus on s'éloigne de Paris et plus ce taux diminue. Toujours selon l'ARTESI, ces disparités s'accroissent dès lors qu'on prend en considération la qualité des sites « du site vitrine au portail internet citoyen ». Quasiment toutes les villes de plus de 20 000 habitants ont des sites dits « évolutifs », ce taux est de moitié pour les petites villes (3000 à 20 000 habitants) et d'à peine 13% pour les communes de moins de 3000 habitants.

- La situation n'est pas meilleure du côté de l'enseignement supérieur court. Alors que, grâce aux 8 réseaux financés par la région, la plupart des universités ont accès à RENATER, il n'en demeure pas moins que 50% des établissements franciliens représentant 30% des élèves n'ont pas accès au très haut débit.

Enfin, en ce qui concerne l'équipement des ménages, les données récentes sont nationales et on ne dispose pas de précisions régionales. Cependant, compte tenu des caractéristiques des 45% de ménages français équipés en ordinateur, ou des 31% qui ont accès à Internet, on peut supposer que globalement l'IDF est mieux équipée que le reste de la France, mais avec de fortes disparités correspondant à la fracture sociale.

Cependant, ces chiffres ne doivent pas occulter l'enjeu important que constitue la généralisation de ce mouvement. Toutes les données concordent pour montrer que plus on s'éloigne de Paris, moins le taux d'équipement est important. Ainsi à peine 13% des petites communes disposent de sites web « évolués » (c'est-à-dire se dirigeant vers un « portail citoyen internet ») (ARTESI, 2006). De même, la moitié des établissements d'enseignement supérieur ne dispose pas d'un accès à très haut débit. Enfin voir la moitié des ménages disposer d'un accès internet signifie qu'une moitié n'y a pas accès. Il faut donc être attentif à ne pas voir ce « fossé numérique » se pérenniser.

A plus long terme, les spécialistes considèrent que le choix quasi-exclusif de l'ADSL comme mode de connexion rendra difficile le passage au très haut débit. Ils posent donc d'ores et déjà la question de l'évolution des infrastructures régionales.

On voit donc clairement se dessiner des lignes directrices pour l'action.

- La première concerne l'e-administration. L'ARTESI souligne l'importance d'accompagner les communes de moins de 20 000 habitants à développer les usages d'internet.
- Alors que la formation et l'enseignement supérieur sont deux priorités fortes de la région, on ne saurait durablement laisser la moitié des établissements concernés à l'écart de l'internet à très haut débit.
- De même on peut se demander, au-delà de l'équipement individuel des PME si l'accompagnement des usages collectifs associés aux « districts » ou « clusters », notamment dans les zones en réhabilitation, n'est pas un moyen de favoriser les synergies (cf. point 2 sur l'innovation dans les PME et le secteur de l'économie sociale et solidaire).

Enfin favoriser ce qu'il est convenu d'appeler l' « e-inclusion », au-delà des politiques de formation à l'usage de l'internet, devrait permettre d'éviter l'installation d'un fossé numérique durable.

II-1-5 La recherche industrielle francilienne

La R-D francilienne mobilise 46% des chercheurs privés français alors qu'elle ne représente que 25% de l'emploi salarié privé. L'encadré 1 en présente les grandes caractéristiques et particulièrement, phénomène moins connu, la place que l'Île-de-France occupe dans la production technologique (première région européenne pour les brevets déposés).

La recherche industrielle francilienne en bref

- La DIRDE francilienne, avec 9.8 milliards d'euros en 2003 représente 45% de la DIRDE nationale.
 - Avec 81000 personnes, la recherche privée francilienne concentre 42% des effectifs de la recherche industrielle française et concentre 46% des chercheurs privés français, alors qu'elle ne représente que 25% de l'emploi salarié privé
 - Les dépenses sont concentrées dans les grandes entreprises de plus de 2000 salariés (69% de la DIRDE contre 62% en moyenne pour la France, et 60% des effectifs contre 52%). De même les PME (- 500 salariés) représentent 17% de la DIRDE et 23% alors qu'en moyenne pour la France ces chiffres sont respectivement de 21 et 31%.
 - L'Île-de-France figure en tête des régions européennes en termes de performances technologiques au sein de l'Union européenne.⁹ Cependant, cette position s'amointrit progressivement au profit d'autres pôles technologiques tels que le Noord-Brabant, Stockholm et les Länder de l'Allemagne du Sud (Oberbayern - Munich, Stuttgart) qui ont su développer des politiques offensives en matière d'innovation (voir tableau).
- De même l'analyse dynamique sur la période 1993-2001 indique un rééquilibrage progressif des pôles de recherche en Europe, notamment dans les régions allemandes, suédoises mais aussi la Catalogne, qui apparaissent de mieux en mieux positionnées dans les domaines technologiques clés, garants de la compétitivité de demain (voir figure).

⁹ Mesuré par le nombre de dépôts de brevets européens. L'Île-de-France se distingue plus particulièrement dans trois domaines majeurs : la pharmacie biotechnologies (11,2 %), l'électronique - électricité (7,7 %) et l'instrumentation (6,1 %).

Les 5 premières régions européennes par domaine technologique en 2001¹
 (% UE de brevets européens déposés dans la région)

Rang :	1	2	3	4	5
CHIMIE MATERIAUX	RHIN RUHR* (13,7%)	RHIN MAIN* (6,5%)	ILE DE FRANCE* (4,9%)	LONDRES* (4,2%)	BRUXELLES* (3,2%)
CONSOMMATION DES MENAGES - BTP	RHIN RUHR* (6,6%)	ILE DE FRANCE* (4,5%)	STUTTGART (3,6%)	OBERBAYERN (3,2%)	LONDRES* (3,2%)
ELECTRONIQUE ELECTRICITE	OBERBAYERN (9,8%)	NOORD-BRABANT (7,7%) / ILE DE FRANCE* (7,7%)		STUTTGART (3,7%)/ LONDRES* (3,7%)/ STOCKHOLM (3,7%)	
INSTRUMENTATION	ILE DE FRANCE* (6,1%)	OBERBAYERN (5,9%)	LONDRES* (4,0%) / STUTTGART (4,0%)		RHIN MAIN* (3,7%)
MACHINES MECANIQUE TRANSPORTS	STUTTGART (9,7%)	RHIN RUHR* (5,5%)	ILE DE FRANCE* (5,4%)	OBERBAYERN (5,0%)	RHIN MAIN* (3,3%)
PHARMACIE BIOTECHNOLOGIES	ILE DE FRANCE* (11,2%)	LONDRES* (7,7%)	RHIN RUHR* (4,3%)	RHIN MAIN* (3,7%) / RANDSTAD* (3,7%)	
PROCEDES INDUSTRIELS	RHIN RUHR* (6,7%)	ILE DE FRANCE* (4,7%)	STUTTGART (4,1%)	RHIN MAIN* (3,8%)	LOMBARDIE (2,9%) / OBERBAYERN (2,9%)
TOUS DOMAINES	ILE DE FRANCE* (6,2%)	RHIN RUHR* (5,9%)	OBERBAYERN (5,3%)	STUTTGART (4,4%)	LONDRES* (3,5%)

*selon le découpage GEMACA (FUR)

Source : OST - Données OEB, traitement IAURIF, 2004

Cet effort de recherche est triplement concentré : géographiquement, dans les grandes entreprises et sectoriellement.

Les capacités de recherche sont fortement polarisées sur deux des huit départements de la région (données 2001) : Yvelines et Hauts-de-Seine, avec chacun environ 25 000 personnes en R-D, concentrent les deux tiers des effectifs (64%). Ils pèsent chacun plus en R-D industrielle que la deuxième région française, Rhône-Alpes. Pour autant, la taille de la région est telle que le troisième département en importance, l'Essonne, avec plus de 8000 personnes, est le quatrième département le plus « riche » en R-D de France. Les cinq autres départements accueillent entre 3300 personnes (pour le moins dense, le Val-d'Oise) à 4700 (pour le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis). Pour prendre la mesure de la « richesse » du plus pauvre des départements franciliens, il faut savoir que seuls 8 départements en France (hors Île-de-France) ont plus de 3300 personnes en R-D industrielle, que 8 régions (tous départements cumulés) n'atteignent pas ce chiffre et que seul Rhône-Alpes a un potentiel de R-D supérieur à celui des 5 départements les moins dotés d'Île-de-France. **Il y a donc place pour une véritable politique de soutien à l'innovation dans tous les espaces géographiques de l'Île-de-France, y compris ceux en difficulté.**

La concentration dans les grandes entreprises est également importante. Ainsi les entreprises de plus de 2000 salariés concentrent près des 2/3 des effectifs (contre la moitié en moyenne en France). Malgré tout, l'emploi total en R-D des PME (avec près de 9000 équivalent temps plein, chiffres OST 2004 pour l'année 2001) est plus important que celui de 20 des 22 régions métropolitaines (toutes entreprises confondues). Seule la région Rhône-Alpes avec 10 000 etp toutes entreprises confondues, fait plus que les PME franciliennes !

Tout comme les deux formes de concentration précédentes, la concentration sectorielle en Ile-de-France est forte. L'industrie concentre 80% des chercheurs pour 18% dans des services proches de l'industrie. Malgré cette forte concentration, l'industrie ne représente que 11,5% de l'emploi.

Au sein de l'industrie, la spécialisation est particulièrement forte (voire figure 1) dans les secteurs de l'énergie (avec 83% des effectifs de chercheurs privés français), l'industrie automobile (75%) et l'industrie pharmaceutique (55%). Les autres secteurs importants en termes d'effectifs de R-D (aérospatial, industries électroniques, instruments) sont autour de la moyenne francilienne (45%).

Parmi les services, seuls la construction (avec 66% des effectifs français de R-D) et les services de transports et communications (58%) sont une spécialisation relative de l'Île-de-France. Il en va autrement des services informatiques et de l'ingénierie pour lesquels on note même une moindre spécialisation (part globale dans l'emploi supérieure à la part globale dans la R-D).

II-2 – Les Filières fortes d’Ile-de-France

II-2-1 Mobilisation publiques pour structurer les filières

Dans le but de renforcer la position centrale de la région et son attractivité internationale dans les domaines d’excellence de la France, des instruments nouveaux ont été développés tant au niveau national que régional. Cela concerne tout particulièrement les sciences en forte croissance qui réclament d’importants investissements pour suivre le rythme de la croissance mondiale.¹⁰

L’Etat a ainsi développé de nouveaux instruments : les pôles de compétitivité¹¹ et les réseaux thématiques de recherche avancée¹².

La région s’est quant à elle dotée d’un instrument destiné, sur les domaines identifiés « d’intérêt majeur » pour la région, à rassembler et structurer les acteurs publics de la recherche. Elle dispose également d’un Schéma régional de développement économique (SRDE) qui définit les axes stratégiques de la région et les modalités de leur mise en oeuvre à horizon 2010.

Les pôles de compétitivité

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 une **nouvelle politique industrielle** qui mobilise les facteurs clefs de la compétitivité, au premier rang desquels figure la capacité d’innovation. Sur un territoire donné, un pôle de compétitivité est une combinaison d’entreprises, de centres de formation et d’unités de recherche publiques ou privées engagés dans une synergie autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s’organise autour d’un marché et d’un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché, et doit rechercher une masse critique pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale.

Chacun des pôles de compétitivité a pour objectif de créer des emplois et d’accroître l’attractivité de la région dans un domaine donné, au niveau national ou international.

L’Ile-de-France en compte cinq parmi 66 validés en France en 2005 : **SYSTEM@TIC** (logiciels et systèmes complexes), **Medicen** (santé, notamment [infectiologie](#), [neurosciences](#) et [cancer](#)), **Cap Digital** (industries culturelles numériques), **Ville et Mobilité durables** ([développement durable](#) de la ville, habitat et construction, mobilité en milieu urbain), **MOV’EO** (sécurité routière et environnement). Quatre d’entre eux ont été retenus comme « pôles de compétitivité d’envergure mondiale » (SYSTEM@TIC, Medicen, Cap Digital et Mov’Eo).

Les réseaux thématiques de recherche avancée

Créés par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) sont l’une des principales nouvelles mesures permettant à la recherche française de relever les défis de la mondialisation de la science.

¹⁰ Un vocable s’est progressivement imposé pour caractériser les domaines qui concentrent ces nouvelles dynamiques : la convergence des NBIC, acronyme de nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l’information et de la communication et sciences cognitives.

¹¹ en particulier les pôles d’envergure mondiale qui constituent un enjeu fort pour la recherche francilienne, sont pilotés par les acteurs industriels autour des secteurs innovants à forte teneur en R-D

¹² doivent permettre de rassembler les efforts de recherche dans les domaines scientifiques d’excellence de la France

Avec cette disposition, le Gouvernement souhaite, à partir des meilleures unités françaises, favoriser l'émergence de hauts-lieux scientifiques en France, reconnus parmi les tout premiers au plan international.

Les réseaux thématiques de recherche avancée rassembleront, autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement, une masse critique de chercheurs de très haut niveau, fédérés dans le cadre d'une stratégie partagée autour d'un objectif scientifique commun.

La mise en œuvre de cette stratégie scientifique devra contribuer à favoriser le rayonnement international de la fondation. Les projets de RTRA rechercheront par ailleurs à allier formation, à et par la recherche de haut niveau, et recherche scientifique. Les RTRA ne se substitueront cependant pas aux organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, auxquels les unités resteront rattachées, et qui siègeront au conseil d'administration de la fondation.

Treize pôles d'excellence de la recherche française ont ainsi été reconnus à l'issue d'un appel à projets national et annoncés par le Premier ministre le 5 octobre 2006. Dotés du nouveau statut de Fondation de Coopération Scientifique, les RTRA permettront aux acteurs d'une thématique de renforcer leurs coopérations dans une structure souple, réactive et attractive pour les scientifiques. Ainsi, la capacité d'entraînement des projets de RTRA sur les équipes de recherche du(es) secteur(s) considéré(s) et la qualité des liens avec le secteur économique, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité, seront des éléments positifs dans le cadre de la sélection des projets.

Six projets ont été sélectionnés en Ile-de-France : Sciences mathématiques ; Physique fondamentale ; Neurosciences, Biologie, physique, thérapie du cancer; Sciences et technologies de l'information et de la communication (DIGITEO) et Sciences économiques.

Les domaines d'intérêt majeur (DIM)

La structuration des acteurs publics de la recherche vise à renforcer leur rôle dans la dynamique d'innovation des domaines identifiés comme d'intérêt majeur (DIM) pour la région. Il s'agit d'une politique de soutien intégré (en investissement et fonctionnement) à ces domaines, afin d'éviter une dispersion des moyens.

Certains DIM ont ainsi pour vocation d'accompagner la dynamique initiée par les pôles de compétitivité : « logiciels et systèmes complexes » pour le pôle System@tic; « Neuropole Île-de-France », « Canceropole Île-de-France » ainsi que les DIM en constitution sur l'infectiologie et sur la médecine moléculaire et cellulaires pour le pôle Meditech Paris Santé ; et le « Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable » en liaison avec le pôle « Ville et mobilités durables ». Un deuxième type de DIM accompagne des domaines de recherche avancée où la région joue un rôle scientifique majeur au plan mondial. Cela concerne aujourd'hui les DIM C'Nano, Systèmes complexes et Atomes froids alors que plusieurs autres sont en gestation.

Le schéma régional de développement économique (SRDE)

Adopté par le Conseil régional d'Ile-de-France le 05 octobre 2006, le schéma régional de développement économique (SRDE) combine des préoccupations économiques, sociales et environnementales de la région. Il est le fruit d'une large concertation auprès de l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France, qu'ils soient institutionnels, économiques ou sociaux, publics ou privés.

Le SRDE francilien propose une stratégie partagée pour une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale, au profit de tous les Franciliens et en vue de construire une éco-région.

Il présente les forces et faiblesses de l'économie francilienne, les axes stratégiques définis à l'horizon 2010 et le mode de gouvernance à construire pour les mettre en œuvre. Les objectifs du SRDE sont déclinés en vingt fiches-action opérationnelles, l'emploi étant placé au cœur de ces objectifs.

Le tableau ci-après résume ces politiques nationales et régionales et constitue de fait les bases du système régional de l'innovation. Il est intéressant de noter que deux types de démarches ont été initiés pour dresser ce tableau de l'innovation en Ile-de-France : à partir d'un diagnostic détaillé (SRDE, DIM) ou à partir d'un appel à projets qui a suscité une mobilisation des acteurs. Ces deux démarches se croisent largement pour définir des filières prioritaires fortes au cœur du système régional d'innovation.

Les priorités définies par la Région dans ces documents stratégiques

<p>Les huit filières prioritaires du SRDE (C.R. 5 octobre 2006 <u>pour une durée de 5 ans</u>)</p>	<p>Les Domaines d'Intérêt Majeur (D.I.M.) (C.R. 27 mai 2005 Rapport de cadrage 2005-2010)</p>
<p><i>L'Île-de-France a fait le choix de concentrer son action d'aide au développement économique sur huit secteurs prioritaires en raison de leur potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, de la nécessité de maintenir l'emploi industriel en Île-de-France, des enjeux de l'aménagement durable du territoire, des besoins des populations franciliennes.</i></p> <p>Optique et systèmes complexes. Les systèmes complexes associent des fonctions de capteurs et de traitement de l'information, de communication, de prises de décision, d'action sur l'environnement physique. Cette filière est dynamisée par un pôle de compétitivité à vocation mondiale, System@tic Paris-Région.</p> <p>Sciences de la vie, dont biotechnologies et santé. Les sciences de la vie sont fortement représentées en Ile-de-France, en particulier par le secteur de la santé. Medicen Paris Région, pôle labellisé à vocation mondiale, en est une illustration, axé sur les biotechnologies dédiées au médicament.</p> <p>Transports et mobilité, dont automobile, aéronautique et spatiale. L'Île-de-France a obtenu la labellisation de deux pôles de compétitivité dans ce secteur ; - MOV'EO, fusion du pôle francilien Vestapolis et du pôle normand Normandy Motor Valley. Déployé sur trois régions, il concerne l'industrie de l'automobile et les métiers qui en partagent les technologies, aéronautique et transports collectifs notamment. A terme, une thématique autour de la mécatronique pourrait être ajoutée. - Ville et Mobilité durables, labellisé « pôle à vocation nationale » concerne les projets relatifs à la ville (aménagement, habitat et construction, mobilité des personnes, des biens et de l'information).</p> <p>Industries de la création (dont image et multimédia, mode, design, métiers d'art et industries culturelles). L'Île-de-France est dotée d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale sur le multimédia, l'audiovisuel, les jeux vidéo et effets spéciaux, Cap Digital.</p> <p>Eco industries. Les éco activités produisent des biens et services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux des pollutions.</p> <p>Services à la personne. Dans ce secteur la demande potentielle excède l'offre. L'économie sociale et solidaire a ici toute sa place.</p> <p>Services financiers et assurance. La Région souhaite accompagner le développement de cette filière, par des actions de formation et de promotion à l'échelle internationale, et par la constitution d'un pôle de compétitivité « place financière</p> <p>Tourisme et loisirs (dont hôtellerie et restauration). Au-delà de la seule capitale, il faut valoriser la diversité de l'offre touristique dans toute l'Île-de-France, améliorer aussi le marché de l'emploi. L'évènementiel et l'offre sur le tourisme de découverte économique peuvent également être accrus. Deux axes méritent d'être considérés : - Les rencontres et événements professionnels - Les loisirs, notamment les loisirs – « verts »</p> <p>La prise en compte de ces filières prioritaires n'exclut pas de soutenir de manière transversale d'autres filières à fort potentiel d'emplois comme le bâtiment, la mécanique, l'agroalimentaire, ou des services marchands et non marchands destinés à être consommés par les populations résidentes.</p>	<p><i>Pour éviter une dispersion des moyens et permettre une meilleure efficacité des dispositifs, renforcer l'attractivité régionale et améliorer la visibilité de l'Île-de-France sur la scène internationale, la Région met en oeuvre une politique de soutien intégré (en investissement et fonctionnement) à des domaines identifiés comme d'intérêt majeur pour la recherche.</i></p> <p>On distingue trois types de DIM :</p> <p>1. DIM de type « clusters » : Ceux pour lesquels la Région dispose déjà de ressources fortes et reconnues et qui doivent pouvoir tirer parti d'une véritable organisation en cluster à l'échelle régionale.</p> <p>Les DIM de type « cluster » déjà identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ cancérologie ; ■ neurosciences et maladies neuro-dégénératives; ■ microbiologie, maladies infectieuses et parasitaires, maladies nosocomiales (en cours de labellisation) ■ médecine moléculaire et cellulaire ; (non labellisé mais actuellement structuré autour du Génomole) ■ imagerie médicale.(non encore labellisé) ■ optique, microélectronique, nano sciences ; ■ logiciels et systèmes complexes ; ■ développement soutenable, couvrant notamment les thématiques suivantes : transports et mobilité, habitat et construction, gestion des énergies et des flux, interactions avec le monde naturel, agriculture durable, écosystèmes... <p>2. DIM prospectifs : Ils couvrent un champ de recherche amont dont le potentiel d'innovation peut être envisagé à moyen et long termes.</p> <p>Quelques DIM de type prospectif identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les atomes ultra-froids ; ■ Les mathématiques et l'informatique théorique ; (non encore labellisé) ■ Les problématiques transversales aux systèmes complexes, depuis les systèmes naturels (dans le domaine du vivant, du cerveau, des écosystèmes...) jusqu'aux systèmes artificiels (ville, grands systèmes technologiques...). <p>3. DIM de type sociétal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ sciences économiques et sociales ; ■ santé publique et épidémiologie ; (non encore labellisé mais en cours) ■ problématiques du genre.

Les priorités définies par l'Etat suite à des « appels à projet »	
<p>Les Pôles de compétitivité qui concernent l'Ile-de-France (CIADT du 12 juillet 2005)</p>	<p>Les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (R.T.R.A.) et les Centre/Réseau Thématique de Recherche et de Soins (CTRS/RTRS) prévus par le Pacte pour la recherche du 18 avril 2006</p>
<p><i>Face aux mutations économiques internationales et, par répercussion, nationales, le CIADT du 14 septembre 2004 a décidé d'initier une politique industrielle de grande envergure en créant les pôles de compétitivité. Cette nouvelle politique industrielle doit combiner mieux que par le passé le territoire, l'innovation et l'industrie.</i></p> <p>Pôles de compétitivité mondiaux :</p> <p>1. Medicen Paris Région : Trois thématiques à visée thérapeutique : maladies du système nerveux, cancérologie, infectiologie. Trois thématiques à visée technologique : médecine moléculaire et cellulaire, imagerie biomédicale, sciences et techniques du médicament. Une 7ème thématique à visée thérapeutique « Diabète, maladies métaboliques et cardiovasculaires » à terme.</p> <p>2. System@tic Paris Région : Quatre marchés applicatifs : - Télécoms, - Sécurité Défense, - Automobile Transports, - Outils de Conception et Développement de Systèmes.</p> <p>Pôles de compétitivité à vocation mondiale :</p> <p>3. Cap Digital Paris Région 6 domaines stratégiques du Pôle : - <u>Ingénierie des connaissances</u> (techniques de recherche et d'analyse de l'information), - Patrimoine Numérique, - <u>Éducation</u> numérique - <u>Image, son</u> et interactivité - <u>Jeu Vidéo</u> - <u>Services et Usages</u> de la vie numérique</p> <p>4. MOV'EO Fusion du pôle francilien « Vestapolis » et du pôle normand « Normandy Motor Valley ». Secteurs : industrie de l'automobile, aéronautique et transports collectifs</p> <p>Autres pôles de compétitivité :</p> <p>5. Ville et Mobilité Durable Trois grands thèmes : - la ville, son aménagement, sa gestion - l'habitat et la construction, - la mobilité des personnes et des biens</p> <p>6. Cosmetic Valley Sciences de la beauté et du bien-être Inter régional : Centre, Ile-de-France (une partie des Yvelines), Haute-Normandie</p> <p>Projets de pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Industrie Financière – Technologie et Innovation - ASTECH : aéronautique – spatial. - Logiciel libre 	<p>❖ Les RTRA doivent constituer le fer de lance de la recherche française au plan international en regroupant universités, grandes écoles et organismes de recherche. Ils rassemblent, autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement (interactivité), une masse critique de chercheurs de très haut niveau (visibilité), fédérés dans le cadre d'une stratégie partagée autour d'un objectif scientifique commun.</p> <p>- Sciences mathématiques (<i>Sciences mathématiques</i>): mathématiques pures (algèbre, analyse et géométrie) et appliquées (probabilité et analyse numérique) <u>Implantation géographique</u> : Paris Centre essentiellement sur le site de Paris Chevaleret.</p> <p>- Physique fondamentale : (<i>Triangle de la physique</i>) optique, physique de la matière diluée et condensée, des milieux complexes, de la nano physique et de la physique statistique. <u>Implantation géographique</u> : concentration sur le triangle Palaiseau Orsay Saclay. Le projet doit avoir un rôle complémentaire avec les pôles de compétitivité System@tic et Méditech Santé.</p> <p>- Neurosciences (<i>Ecole des Neurosciences de Paris</i>): touche aux 3 grands domaines des neurosciences : neurosciences moléculaire et cellulaire, neurosciences intégrées et cognitives, maladies neurologiques et psychiatriques. . <u>Implantation géographique</u> : des équipes parisiennes et dans le sud de Paris. Ce RTRA s'appuie sur le pôle de compétitivité Méditech Santé.</p> <p>- Biologie, physique thérapie du cancer : (<i>Fondation de Recherche Transdisciplinaire du Vivant – FRTV</i>) approche transdisciplinaire pour développer la compréhension des bases chimiques et physiologiques de la longévité des organismes et les principes de leur réparation. <u>Implantation géographique</u> : Ile-de-France</p> <p>- Sciences et technologies de l'Information et de la communication (<i>DIGITEO</i>): conception et développement de systèmes à forte composante logicielle, depuis le système sur puce jusqu'au calcul haute performance et aux grandes infrastructures logicielles en passant par les systèmes embarqués et les robots. <u>Implantation géographique</u> : sud de Paris – Ile-de-France</p> <p>- Sciences économiques (<i>Ecole d'Economie de Paris</i>): économie théorique et appliquée, les marchés et organisations, l'économie publique, la macroéconomie internationale, l'économie du travail, l'économie du développement, l'histoire économique, la sociologie économique, la démographie et l'économie, l'économie du droit, la finance, l'économie politique et plus généralement tout domaine en sciences humaines et sociales où une composante de haut niveau apparaît pertinente. <u>Implantation géographique</u> : 3 pôles géographiquement proches : pôle Jourdan/PSE, Paris 1/hôpital, le pôle INSAE/ENSAE/CREST</p> <p>- Centres Thématiques Internationaux en Sciences Humaines et Sociales (<i>réseau des Instituts d'Etudes Avancées - IEA</i>): contribuer à l'émergence d'une réflexion commune sur les grandes interrogations de notre temps. <u>Implantation géographique</u> : Lyon, Aix-Marseille, Paris-Ile-de-France, Nantes.</p> <p>❖ Les CTRS/RTRS ont pour ambition spécifique de favoriser le progrès médical à la faveur du développement d'interactions fortes entre la recherche fondamentale et la recherche clinique. Ils peuvent rassembler les équipes d'un site unique ou intégrer des équipes appartenant à plusieurs sites.</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Imagine » (Paris Necker), Alain Fischer - « PREMUP - Grossesse et prématurité » (Paris), Danièle Evain-Brion - « Fondation de recherche sur le handicap sensoriel » (Paris), José Sahel - « RTRS en Santé Mentale » (Réseau national), Marion Leboyer

En résumant ces tableaux, on peut dresser des « tables » de l'innovation qui structurent l'écosystème de l'innovation en Ile-de-France.

De la recherche thématique fondamentale ou appliquée jusqu'à la formation de clusters qui assurent les transferts technologiques, en passant par les campus de recherche et les filières, il est possible de formaliser de nombreuses « chaînes » de l'innovation sur ces tables.

Les flèches ci-dessus illustrent par exemple une relation directe entre différentes catégories de cette table, autour de la thématique des « logiciel et systèmes complexes ».

La rencontre des initiatives régionales et nationales s'est formalisée dans le cadre du contrat de projets Etat-Région dans lequel six filières technologiques représentant le cœur du réacteur économique d'Ile-de-France ont été sélectionnées. Il s'agit :

- Des Logiciels et systèmes complexes,
- Des Sciences de la vie,
- De l'Automobile,
- De l'Aéronautique et du spatial,
- Des Industries de la création
- Des Eco-industries.

Dans le cadre des fonds européens, il convient d'y ajouter l'économie sociale et solidaire, dont les perspectives de création d'emploi dans les zones urbaines en difficulté sont très importantes.

Les logiciels et les systèmes complexes

Cette filière peut être décomposée entre software et hardware, c'est pourquoi nous discernons dans l'analyse l'édition logicielle et l'électronique.

1 - L'édition de logiciels

Résumé

L'édition de logiciels est un secteur à forte valeur ajoutée et en pleine croissance. Cette industrie est stratégique et devient un élément clé de la compétitivité globale des économies.

Ce secteur d'activité se caractérise par une forte prédominance de leaders mondiaux américains. En

France, la filière de l'édition de logiciels est constituée essentiellement de PME-PMI, voire de TPE, dynamiques et disposant de positions technologiques reconnues mondialement. L'Ile-de-France est la première région française en termes de concentration d'entreprises du secteur du logiciel et des services informatiques.

Le domaine des nouvelles technologies est en perpétuelle évolution. Une innovation constante et une activité R&D importante sont essentielles pour assurer la pérennité des éditeurs de logiciels. Ces activités nécessitent des investissements financiers élevés. L'Ile-de-France présente un environnement particulièrement favorable : avec 10 % de la recherche européenne en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et une très forte concentration de laboratoires publics et privés. La région forme un bassin d'emplois très qualifié : 7 000 scientifiques et ingénieurs sont nouvellement diplômés chaque année. Elle rassemble ainsi de nombreux chercheurs, mathématiciens et scientifiques de renommée internationale.

Le secteur des éditeurs de logiciels franciliens est essentiellement constitué de petites structures qui cohabitent avec de grands champions nationaux que sont Dassault Systèmes, Ilog, Business Object. Un phénomène de concentration du secteur est amorcé depuis quelques années. L'atteinte d'une taille critique et d'une visibilité internationale deviennent des facteurs-clés de succès sur un marché en forte croissance. Dans un environnement technologique avec une dimension R&D et développement très forte, les ingénieurs-informaticiens sont très recherchés et une pénurie de ce type de profils pourrait favoriser le développement de pratiques de type offshore. Les aspects commerciaux et vente sont également des axes de développement prépondérants afin de profiter pleinement des perspectives encourageantes de la reprise des investissements TIC du segment entreprise en France.

Matrice SWOT du secteur

<p>Forces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notoriété de leaders franciliens - Proximité avec les grands comptes clients, atout pour une véritable approche verticale par filière - Proximité avec des infrastructures de transport (facilite les échanges avec les clients, ainsi que l'organisation pour l'entreprise qui travaille à l'export) - Densité des réseaux haut débit en Ile-de-France qui facilite le développement des applicatifs et le mode ASP sur le marché PME <p>Liées au secteur :</p> <p>Savoir-faire et compétences des ingénieurs français</p> <p>Investissements importants en R&D</p> <p>Nombre élevé d'éditeurs de logiciels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avance technologique de nombreux éditeurs de taille petite ou moyenne - Notoriété de leaders tels que Dassault Systèmes, Business Objects, Ilog. 	<p>Faiblesses</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concurrence plus accrue que dans d'autres territoires (concurrents étrangers présents dans la région parisienne) - Coûts élevés de l'immobilier et de l'urbanisation <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petite taille des jeunes éditeurs et donc problématique de pérennité - Trésorerie faible (difficultés à anticiper la croissance et les recrutements nécessaires) - Grande frilosité des structures de financements - Faible positionnement à l'international - Manque de communication et de notoriété - Structure commerciale insuffisante
<p>Opportunités</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité avec les écoles d'ingénieurs et les laboratoires de recherche (facilite la veille technologique) - Structuration du secteur d'activité au travers de fédérations professionnelles <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché globalement en croissance particulièrement sur le segment client PME-PMI - Mouvement général de consolidation - Business models qui s'imposent : ASP, usage du logiciel libre - Présence de SSII d'envergure internationale en France - Développement de technologies génériques pour assurer l'interopérabilité entre les différents logiciels et systèmes informatiques - Développement de la normalisation et de la standardisation 	<p>Menaces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de formations technico-commerciales - Manque de formations continues - Transfert d'activité vers des villes de province <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte concurrence des éditeurs américains - Forte concentration du secteur - Difficulté de recrutements d'ingénieurs en France - Développement du offshore

L'industrie électronique

Résumé

En Ile-de-France, les sièges sociaux des entreprises du secteur de l'électronique sont concentrés dans l'ouest parisien et le département des Hauts-de-Seine (en particulier le quartier de la Défense). De nombreux établissements de grands groupes et des PME sont, eux, installés dans le nord de l'Essonne (Plateau de Saclay et les Ulis) et dans le département des Yvelines (continuité du plateau de Saclay autour de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines).

En toute logique, les structures des entreprises du secteur de l'électronique correspondent aux structures des entreprises du tissu industriel national. Les entreprises sont, soit de petite taille (inférieure à 50 personnes), soit de taille importante (supérieure à 120 personnes). Il n'existe pas d'entreprises de taille intermédiaire. À cela, il faut ajouter la faible diversification de ces entreprises : 90 % de leur chiffre d'affaires est réalisé dans un seul segment d'activité.

Les entreprises de l'électronique sont confrontées à une forte concurrence internationale et doivent répondre aux lois du marché toujours plus exigeantes (plus de rapidité, plus de stockage d'information, plus de performance, plus de miniaturisation). Elles subissent toujours la loi de Moore et même la loi du « more Moore ! ». ¹³ À cette pression technologique, s'adjoint une réglementation environnementale plus exigeante et un déficit en ressources humaines.

Les entreprises de ce secteur recherchent et innovent en permanence. La pérennité des PME/PMI est fonction de leur capacité à innover, de capitaliser leur « avance », et de capter des marchés de niches. Il est en plus nécessaire qu'elles anticipent la réglementation et qu'elles mettent en place des véritables stratégies d'export, de veille technologique... Ces deux dernières problématiques pourraient être résolues *via* le rapprochement de plusieurs entreprises.

Matrice SWOT du secteur

<p>Forces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proximité des infrastructures (autoroutes, aéroports, gares TGV) - proximité des centres de compétences. <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réglementation environnementale qui ralentit la pénétration des marchés par les concurrents asiatiques ; - PME innovantes 	<p>Faiblesses</p> <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - forte exposition à la compétition internationale ; - diminution des financements de R&D ; - non-structuration du secteur ; - taille insuffisante pour mettre en place des structures de veille technologique, de R&D, de stratégie... - très peu de diversification des entreprises.
<p>Opportunités</p> <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nouveaux marchés de masse (solubles) dans les pays en voie de développement (ex : la Chine avec la mise en place des télécommunications) ; - nouveaux marchés de niche (ex : l'automobile avec le « drive by wire ») ; - dynamisme des secteurs manufacturiers (aéronautique, chimie, pharmacie, informatique...). 	<p>Menaces</p> <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - explosion des politiques de délocalisations massives (« fables ») ; - délocalisation de la R&D ; - désertification des formations techniques par les nouvelles générations couplée au papyboom.

¹³ La loi de Moore, du nom du co-fondateur d'Intel, prédit que la puissance des puces électroniques double tous les 18 mois

Les sciences de la vie (dont les biotechnologies et la santé)

Résumé

La région Ile-de-France figure parmi les toutes premières régions en Europe dans le domaine des sciences du vivant et de la santé. Le formidable potentiel francilien se manifeste par la concentration sur le territoire de 50 % de la recherche académique nationale, la présence de près de 300 entreprises pharmaceutiques⁽¹⁾ dont Sanofi-Aventis (3e groupe mondial), l'accès au 1er réseau hospitalier européen avec 39 établissements et 25 000 lits grâce à l'AP-HP. A ce jour, elle regroupe, avec 165 entreprises environ - notamment disposées selon un axe Paris-Évry -, près de la moitié des entreprises françaises de haute technologie de ce secteur dans toutes les spécialités thérapeutiques. Une soixantaine d'entre elles bénéficient du soutien opérationnel d'une dizaine de structures économiques spécialisées (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises). Cette richesse a probablement aussi l'inconvénient de brouiller quelque peu la lisibilité de l'ensemble.

L'ensemble de ces sociétés de biotechnologie obéit à un modèle de croissance économique très caractéristique, la plupart du temps sur une période minimale de 8 ans pendant lesquels elles se consacrent exclusivement aux activités de recherche (R) et au début du développement (& D) de produits ou de services, sans engendrer de chiffre d'affaires, ce qui explique le volume important des tours de table de financement qui varient du million à la vingtaine de millions d'euros. Les questions actuelles de valorisation de l'entreprise se concentrent sur l'étape intermédiaire entre l'amorçage et le développement, ainsi que sur les conditions de sortie satisfaisantes à créer notamment pour une cotation boursière, qui déterminent la fluidité de l'ensemble de la chaîne de financement.

Le secteur est marqué par des collaborations facilitées par la proximité géographique, qui reste nécessaire en raison de la complexité des activités technologiques menées. Elles concernent en premier lieu les laboratoires académiques, puis les prestataires de service selon les spécialités thérapeutiques, et au final, lorsque le produit est arrivé à maturité, les industriels des laboratoires pharmaceutiques pour leur concéder la licence. La veille technologique, juridique et économique, réalisée principalement en interne, s'appuie au maximum sur le réseau de ces partenaires.

En raison de la forte concentration de personnels hautement qualifiés, la question des charges sociales se pose avec d'autant plus d'acuité que ces dernières conditionnent l'essor des entreprises et l'embauche de tels personnels, malgré les outils fiscaux mis en place par le gouvernement, en l'occurrence le crédit impôt recherche (CIR) et le statut de jeune entreprise innovante (JEI). Les clefs du succès de ces entreprises reposent par ailleurs beaucoup sur les doubles compétences scientifiques et managériales de leurs dirigeants.

L'environnement réglementaire de ces sociétés est caractérisé par de fortes préoccupations d'ordre économique, social et éthique portant sur la manipulation du vivant, ses usages, sa consommation, sa traçabilité et sa mise sur le marché. En particulier, la brevetabilité des découvertes fondées sur les codes génétiques doit faire face à une forte réprobation de l'opinion publique. S'agissant de la protection des innovations en biotechnologie, la gestion de la propriété industrielle est une préoccupation stratégique.

Les faits générateurs de la recherche en biotechnologie sont de deux ordres : soit la conception d'une réponse adaptée à l'analyse d'un manque de solution thérapeutique sur le marché, soit la poursuite d'un faisceau d'observations et d'indices convergents vers une piste probable de traitement curatif au cours de manipulations biologiques, voire automatisées (criblage de molécules). Les molécules mises au point sont en général très grosses et instables. Elles ont vocation à donner naissance à une nouvelle génération de médicaments dits « biomédicaments », s'adressant à une population de malades de mieux en mieux identifiés (diagnostic). Ce marché représente à ce jour 18 % des médicaments

disponibles, selon trois typologies : des marchés de niche à couverture mondiale, des marchés de niche orientés vers les maladies rares, et les marchés mondiaux « traditionnels ».

Dans un contexte marqué par le vieillissement démographique, les biotechnologies constituent, à n'en pas douter, un enjeu majeur qui se joue en ce début de 21e siècle. L'Ile-de-France dispose des atouts nécessaires pour y jouer un rôle de tout premier plan.

⁽¹⁾NB : filiales comprises.

Matrice SWOT du secteur

<p>Forces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres de décision des grands groupes pharmaceutiques. - Forte densité d'implantation de la recherche académique. - Structuration du secteur (multiples structures de soutien). <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Croissance forte. - Secteur innovant et dynamique (part des dépenses de R&D > 30 %). - Forte tradition dans le développement de médicaments. - Pluridisciplinarité générale des personnels techniques, qui bénéficient en France d'une formation de base dans de nombreuses matières scientifiques diversifiées (alors que la spécialisation est plus importante dans les pays étrangers). - Dispositifs fiscaux avec plus particulièrement le statut de la JEI. 	<p>Faiblesses</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de concertation parfois constaté entre les acteurs locaux. <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycles de développement des nouveaux produits de santé très longs (10 ans), coûteux et risqués (taux d'échec > 90 %). - En France, secteur jeune et sous-capitalisé. - Frilosité des capitaux risqués (pour tours de table, peu d'entrées en Bourse). - Manque d'entreprises de taille moyenne (majorité de TPE < 10 salariés). - Retours sur investissements très longs. - Propriété intellectuelle complexe à évaluer. - Coûts des biomédicaments supérieurs aux médicaments classiques. - En phase de sortie de recherche et sur le chemin de la bioproduction, instabilité des conditions de développement en raison d'un environnement législatif fluctuant.
<p>Opportunités</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle de compétitivité Medicen. <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés internationaux à fort potentiel de croissance. - Marchés vierges et émergents. - Création de fonds de soutien aux biotechnologies. - Apport de savoir-faire technologique par les nouveaux pays membres de la CE. - Nombreux marchés de niche à forte demande mondiale. - Tradition nationale de forte exportation de médicaments traditionnels (1^{er} exportateur mondial), à transposer pour les biomédicaments. - Fin de la protection des médicaments princeps (dont blockbusters). 	<p>Menaces</p> <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avance considérable des États-Unis, et montante de l'Allemagne. Emergente avec une croissance très rapide en Asie. - Délocalisation des activités vers des pays de la zone européenne dont le droit au travail est plus flexible pour certaines catégories de personnels (de production, voire de recherche). - Rachats par fortunes ou entreprises étrangères, perte d'indépendance nationale. - Acceptabilité de certaines recherches d'un point de vue éthique.

L'industrie automobile

Résumé

Avec plus de 100 000 emplois directs et indirects, l'Ile-de-France est la première région automobile française.

La filière automobile pèse 13 % des effectifs industriels de la région ce qui représente un poids important dans l'activité industrielle francilienne.

L'industrie automobile francilienne tire profit de la présence des sites de production et des centres techniques et de recherche et développement des constructeurs nationaux des principaux équipementiers nationaux et internationaux mais également d'un réseau dense de petites et moyennes entreprises dont le niveau de technicité est reconnu.

La filière est confrontée depuis plusieurs années à des mutations structurelles majeures se traduisant notamment par la concentration du secteur et la restructuration des grands groupes, l'externalisation des activités, l'optimisation des pratiques d'achat et la redéfinition des relations entre les donneurs d'ordres et leurs sous-traitants.

Ces évolutions impliquent une nécessaire adaptation des entreprises sous-traitantes à ce nouveau contexte.

Les fonctions de recherche et développement sont au cœur de l'activité des constructeurs et des équipementiers en Ile-de-France avec la présence des quatre sites de R&D majeurs de Peugeot et Renault qui regroupent près de 25 000 personnes et l'implantation des centres de recherche et développement de nombreux équipementiers.

Ces particularités ont une incidence sur la nature des activités des sous-traitants de cette industrie en Ile-de-France très orientées à la fois sur les études avec la présence de nombreux bureaux d'études et sur la réalisation de prototypes et maquettes. Les profils des PMI franciliennes intervenant sur la filière sont décrits dans cette étude de même que les principales difficultés auxquelles elles doivent faire face.

Les principales évolutions technologiques et réglementaires ainsi que leurs incidences potentielles sur le tissu industriel (mutations technologiques et évolutions organisationnelles à mettre en œuvre) sont présentées.

Le principal enjeu pour l'industrie automobile francilienne est de conserver sur le territoire l'ensemble des maillons de la filière :

- les sites de production parce qu'ils génèrent le plus grand nombre d'emplois ;
- les sites de recherche et développement des constructeurs et la présence des centres des équipementiers qui font vivre de nombreuses PME sous-traitantes ;
- un tissu de sous-traitants disposant des compétences et des niveaux de qualifications leur permettant de rester référencés dans la filière.

Pour ce faire, l'industrie régionale dispose de nombreux atouts mais doit également surmonter ses points faibles dans un contexte où il est nécessaire de faire face à de nombreuses menaces en particulier liées à la mondialisation des économies.

Matrice SWOT pour les grands donneurs d'ordres de la filière automobile en IDF

<p>Forces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de l'ensemble des grands donneurs d'ordres au travers à la fois de sites de production, de centres techniques et de centres de Recherche et Développement (R&D) - Présence de nombreux centres de formation de tous niveaux - Présence de centres de compétences technologiques et scientifiques de très haut niveau - Présence d'un tissu de PMI aux compétences reconnues et aux profils variés (bureaux d'études, sous-traitance d'excellence et de capacité, centres d'essais) - Synergie des potentiels des grands donneurs d'ordres avec la présence d'infrastructures partagées (ex : souffleries de Saint Cyr) <p>Liées au secteur :</p> <p>Bonne santé structurelle des constructeurs nationaux</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surenchérissement du coût de production lié à l'installation en Ile-de-France (foncier et main d'œuvre) - Problèmes d'infrastructures posant des difficultés logistiques pour les principaux sites des constructeurs et équipementiers <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de recrutement sur les postes les moins qualifiés et le turn over des agents - Le coût de la main d'œuvre en France en comparaison de celui des pays d'Europe de l'Est notamment
<p>Opportunités</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Labellisation du pôle de compétitivité Mov'eo qui permettra le soutien aux activités de R&D sur le territoire et le développement de nouvelles infrastructures d'essais - Création du réseau RAVY - Nouvelles implantations des donneurs d'ordres étrangers (BE essentiellement) - Le lancement de nouveaux modèles sur les sites franciliens (ex : la remplaçante de la Clio devrait être produite sur le site de Flins) <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne tenue du marché automobile français, débouché important des constructeurs nationaux - Le développement de nouveaux marchés dans les pays émergents - L'innovation et les évolutions technologiques, facteurs déterminants de positionnement marché et concurrentiel - L'évolution du positionnement des constructeurs et équipementiers américains sur les marchés qui permettent d'envisager des rachats ou des coopérations 	<p>Menaces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructurations des industriels présents sur le territoire - Difficultés de recrutement et une pyramide des âges vieillissante - Des sites de production pour certains anciens (ex : Flins) pouvant poser des problèmes de coût d'un point de vue environnemental - Les stratégies des constructeurs de production des modèles d'entrée de gamme à l'étranger, modèles aujourd'hui fabriqués en Ile-de-France <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tassement des marchés européens - La concurrence des pays à bas coûts de main d'œuvre (ouverture d'usines de production et de centres de R&D) - Le développement des constructeurs asiatiques - L'implantation croissante de la filière à l'est de l'Europe - La contrefaçon dans les pays émergents en particulier sur les pièces de rechange - L'envolée du prix des matières premières et de l'énergie - Des choix technologiques et positionnement marché inadaptés aux évolutions des marchés

L'aéronautique et le spatial

Etant donné le caractère dual très marqué dans le domaine de l'aéronautique et le spatial, deux études ont été faites afin de regarder plus précisément les enjeux de l'aéronautique et de l'industrie de défense très présente en Ile-de-France.

Résumé

Avec 870 établissements et près de 100 000 salariés, l'Ile-de-France, est la première région française en termes d'effectifs employés dans l'industrie de la construction aéronautique, devant la région Midi-Pyrénées.

Cependant, l'emploi salarié du secteur a fortement décliné ces quinze dernières années et la région francilienne connaît une situation dégradée par rapport au niveau national avec un taux moyen annuel de croissance de l'emploi salarié inférieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, d'autres critères macro-économiques montrent une perte relative de leadership de la région francilienne : la valeur ajoutée régionale est passée de 1,7 milliards d'euros à 2,2 milliards d'euros entre 1990 et 2002 représentant 25,5 % en 2002 contre 32,7 % du total national en 1990.

La présence historique des grands centres de décision, l'implantation de sites majeurs de production sur la région et le fort potentiel en recherche et développement constituent des atouts incontournables.

Toutefois, le secteur aéronautique connaît de profondes mutations sous les effets de la mondialisation de l'économie. Les nouvelles formes d'organisation qui se sont développées aux premiers rangs de la filière (concentration des grands donneurs d'ordres, restructuration de la chaîne de la valeur), se diffusent désormais aux autres acteurs, lesquels vont devoir faire preuve d'adaptation. Enfin, le secteur d'activité risque d'être confronté d'ici 2015 à des difficultés liées au recrutement de personnel qualifié, des tensions sur le marché des jeunes diplômés étant identifiées par le GIFAS dès l'horizon 2006-2007.

Une meilleure structuration régionale du secteur, en particulier au travers de l'émergence d'un pôle de compétitivité, pourrait s'avérer utile pour pérenniser la filière dans son rôle de premier pôle français.

Matrice SWOT pour les grands donneurs d'ordres de la filière ASD en Ile-de-France

<p>Forces Liées à la région : - 1ère région ASD française : présence de l'ensemble des grands donneurs d'ordres au travers à la fois de sites de production, de centres techniques et de centres de recherche et développement - Présence des commanditaires - Présence de centres de recherche et ressources technologiques et scientifiques de très haut-niveau - Présence d'un tissu de PMI aux compétences reconnues et aux profils variés (bureaux d'études, sous-traitance d'excellence et de capacité, centres d'essais ...) - Présence de nombreux centres de formation tous niveaux - Présence d'une plate-forme aéroportuaire de taille européenne - Salon du Bourget Liées au secteur : - Un secteur porteur qui connaît une reprise depuis 2005</p>	<p>Faiblesses Liées à la région : - Surenchérissement du coût de production lié à l'installation en Ile-de-France (foncier et main d'œuvre) - Problèmes d'infrastructures posant des difficultés logistiques pour les principaux sites des constructeurs et équipementiers Liées au secteur : - Coopération recherche privée/publique limitée - Difficultés de recrutement sur les postes les moins qualifiés - Relatif déficit de leadership des PME - Forte dépendance euro/dollar</p>
<p>Opportunités Liées à la région : - Constitution en cours du pôle de compétitivité ASTech permettant de favoriser les partenariats entreprises-recherche et la collaboration interentreprises - Le développement de besoins en matière de services (industrie aéroportuaire) - Des centres de R&D dans le domaine militaire dont les innovations sont duales et pourraient profiter au secteur civil Liées au secteur : - Développement des flottes nationales de nombreux pays</p>	<p>Menaces Liées à la région : - Restructurations des industriels présents sur le territoire - Délocalisation de certaines activités de recherche notamment en raison de l'attractivité forte d'autres régions françaises et européennes - Pertes de connaissances liées à des difficultés de recrutement et une pyramide des âges vieillissante Liées au secteur : - Délocalisation de certaines productions dans les pays à bas coûts et en raison des marchés de compensation - Redistribution des marchés en faveur d'autres acteurs - Envolée du prix des matières premières et de l'énergie</p>

Matrice SWOT pour les PMI de la filière ASD en Ile-de-France

<p>Forces Liées à la région : - Proximité des donneurs d'ordres - Présence importante de bureaux d'études - Savoir-faire important des PME - Positionnement de certaines entreprises sur des marchés de niche - Capacités de production importantes</p>	<p>Faiblesses Liées à la région : - Tissu industriel de PMI peu structuré et isolement important des industriels - Difficultés de recrutement de personnel qualifié - Coûts de production élevés Liées au secteur : - Faiblesse de la R&D chez certains sous traitants - Faiblesse de la structure organisationnelle (commerciale/marketing, bureaux d'études...) chez certains sous-traitants - Taille souvent insuffisante et capacités financières trop limitées (accrues par la faiblesse de la rentabilité) - Faible implantation à l'étranger - Absence de stratégie de développement offensive - Faiblesses dans la maîtrise des outils et pratiques collaboratifs</p>
<p>Opportunités Liées à la région : - Tissu de PMI dense aux profils variés pouvant faciliter les complémentarités et partenariats - Émergence du pôle de compétitivité ASTech - Raccourcissement des délais qui encourage la proximité avec les donneurs d'ordres - Possibilité de diversification « marchés » en particulier aéronautique avec la présence des donneurs d'ordres de cette filière - Actions collectives de soutien aux entreprises mécaniciennes de la filière - Positionnement sur de nouvelles prestations (marché de la maintenance) Liées au secteur : - Développement des besoins en ingénierie du fait de l'externalisation - Évolution vers la fourniture de prestations globales - Opportunités liées au marché de la sécurité ou à la diversification sur des marchés exigeants (médical)</p>	<p>Menaces Liées à la région : - Baisse d'activité industrielle de la région - Pressions liées à l'urbanisme Liées au secteur : - Réduction des panels fournisseurs - Mise en concurrence mondiale facilitée par les portails fournisseurs et risque de délocalisation vers les pays à bas coûts de main d'oeuvre fragilisant l'appareil de production hexagonal des constructeurs et celui des PME - Mauvaise appréhension des mutations de la filière et difficultés de positionnement - Réduction des coûts et des marges qui pénalisent les investissements matériels et immatériels - Partage du risque difficile à assumer - Surenchérissement du prix des matières premières et de l'énergie difficile à répercuter et à compenser par des gains de productivité - Mauvaise anticipation des attentes des donneurs d'ordres - Absence d'anticipation des enjeux de la GPEC</p>

Les industries de la création (dont l'image et le multimédia, la mode, le design, les métiers d'art et les industries culturelles)

Cette filière est particulièrement éclatée, alors que des problématiques communes se dégagent. C'est pourquoi plusieurs focus non-exhaustifs ont été choisis afin de pouvoir déterminer des actions pertinentes au profit de la filière.

Les industries graphiques et l'imprimerie de journaux

Résumé

Le secteur de l'industrie graphique comprend le prépresse, l'imprimerie de labour la reliure et finition ainsi que des travaux graphiques auxiliaires. Dans cette étude, y est adjointe l'impression de journaux.

En France, le secteur génère un chiffre d'affaires d'environ 7 Md€ en 2004. La France avec ses 6 300 entreprises, dont plus de 80 % sont des entreprises de moins de 10 salariés, se situe au troisième rang européen⁽¹⁾.

Depuis le début des années 90, et sur les marchés de photogravure et d'imprimerie, le secteur est entré dans une crise majeure, se traduisant par l'érosion des volumes et une diminution du chiffre d'affaires.

Les efforts de productivité nécessaires à la compétitivité des entreprises et l'arrivée de nouvelles technologies ont incité les entreprises à s'endetter massivement pour investir dans de nouveaux outils de production.

Des surcapacités de production dans les activités les plus traditionnelles ont entraîné une offre excédentaire et une baisse des prix des produits imprimés avec des conséquences dramatiques sur la structure financière de nombreuses entreprises.

Le secteur connaît ainsi une restructuration qui se traduit par une réduction notable de 30 % du nombre d'entreprises entre 1992 et 2005. On assiste sur la même période à une diminution des effectifs d'environ 22 % touchant diversement les sous-secteurs graphiques⁽²⁾. Par ailleurs, en quelques années, des professions ont disparu ou ont fusionné. C'est le cas avec la disparition des photgraveurs au profit des activités de prépresse, la reconversion des reprographes dans l'impression numérique, la percée de l'impression numérique chez les imprimeurs de labour et la diversification de ces derniers vers des applications orientées « multimédia ».

L'arrivée des technologies numériques a fait émerger de nouveaux savoir-faire nécessitant de fortes compétences techniques et a permis l'ouverture de nouveaux marchés comme les impressions personnalisées ou des impressions sur de nouveaux supports offrant ainsi de nouvelles perspectives intéressantes pour la profession.

Le secteur des industries graphiques se caractérise aujourd'hui par des mouvements de concentration et l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché. Le dernier facteur important pour la chaîne graphique vient du développement d'internet et des solutions liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication qui sont aujourd'hui incontournables pour de nombreuses opérations liées aux métiers graphiques.

L’Ile-de-France est la première région française dans le domaine des industries graphiques et de l’impression de journaux, tant en termes de production, qu’en nombre d’établissements et de salariés employés, malgré une certaine perte de leadership.

Néanmoins le potentiel industriel francilien est riche d’entreprises dynamiques auxquelles l’ouverture de nouveaux marchés offre des perspectives de développement intéressantes sous réserve de mettre en œuvre des stratégies différenciatrices et offensives.

Malgré les atouts importants des industriels franciliens, le développement d’une concurrence acerbe sur les différents marchés du secteur, tant locale qu’externe à la région, oblige la profession à rester particulièrement vigilante. Toutefois, les nouvelles technologies offrent des opportunités de développement intéressantes.

(1) Source FICG.

(2) Source UNISTATIS.

Matrice « Swot » du secteur

<p>Forces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité et modernité de l’outil de production. - Politique d’investissement dynamique et soutenue des industriels (en particulier des groupes). - Importance, proximité et diversité des donneurs d’ordre. - Densité des industriels du secteur graphique sur la région et certaines zones géographiques favorisant les synergies. - Capacité, qualité et proximité des infrastructures de transport. - Nombre important de centres et d’écoles de formation. - Présence de salariés qualifiés, voire hautement qualifiés, sur certaines techniques. - Capacité et avancée technologique des infrastructures dans le domaine des TIC (Technologies de l’Information et de la Communication). <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des organisations professionnelles actives au service de leurs entreprises. 	<p>Faiblesses</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts salariaux plus élevés qu’en province. - Problèmes de logistique (transports et stationnement notamment dans Paris) ainsi que coût plus élevé du foncier. - Problèmes environnementaux amplifiés sur Paris. <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concurrence locale mais aussi nationale et internationale sur certains marchés comme ceux de l’impression de livres et des finitions. - Indépendance et caractère individualiste des dirigeants. - Absence de stratégie réfléchie dans les petites structures les plus nombreuses. - Faiblesses des structures commerciales. - Approche marketing faible, voire inexistante dans les PME. - Taille des entreprises trop faible. - Surface financière insuffisante et endettement important. Difficultés de financement.
<p>Opportunités</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des opérations de regroupements envisagées. <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution des offres désormais orientées vers les services à valeur ajoutée (et non plus sur les produits). - Personnalisation des impressions. - Impressions sur-mesure dites « <i>print on demand</i> », soit distribuées, soit décentralisées. - Nouveaux besoins de proximité comme les impressions en couleur de qualité à faibles tirages. - Impression sur de nouveaux supports (tissés, rigides, etc.). 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de consensus sur l’adoption d’un format de fichier certifié permettant le transfert sécurisé des données numériques, comme cela a été généralisé dans des pays limitrophes à la France. - « Vieillesse » des entrepreneurs, mauvaise préparation des transmissions d’entreprises. - Difficulté de regroupement des entreprises liées au caractère individualiste des dirigeants. - Investissements technologiques sans stratégie de développement. - Pression sur les marges.

Image / jeux vidéo

Résumé

Secteur jeune, mais ayant une forte tradition en Ile-de-France, l'industrie du jeu vidéo francilienne a connu des difficultés entraînant une diminution par deux des effectifs du secteur en cinq ans. Cette situation est principalement due à l'absence de financements adaptés, à la course à la puissance technologique des consoles de jeux, ainsi qu'à la concurrence internationale, souvent basée sur des avantages compétitifs en termes de coût de production.

Toutefois, le développement de l'accès internet haut débit va profondément bouleverser le modèle économique du secteur. Cette nouvelle donne est susceptible de favoriser une nouvelle dynamique de l'industrie vidéo ludique en Ile-de-France.

Matrice SWOT du secteur

Forces <ul style="list-style-type: none">- tradition historique d'une industrie du jeu vidéo francilienne- existence d'un outil de coopération ayant fait ses preuves (le SPL Capital Games)- existence d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale (pôle Cap Digital) dans le champ des activités du secteur- prise de conscience du secteur des menaces pesant sur son activité. Dynamisme des PME/PMI du secteur- présence d'un vivier de compétences de haut niveau	Faiblesses <ul style="list-style-type: none">- difficulté à trouver des financements pour créer ou développer des entreprises du secteur- petite taille des entreprises franciliennes rendant difficile la négociation avec les différents intervenants du marché- instabilité du cadre juridique régissant le secteur
Opportunités <ul style="list-style-type: none">- émergence d'un nouveau modèle économique dans le secteur- redécouverte de l'importance de la dimension « gameplay » des productions par rapport à la puissance technologique- développement du jeu via internet tout particulièrement du jeu massivement multijoueur	Menaces <ul style="list-style-type: none">- émergence de nouveaux concurrents parallèlement à l'avènement d'un nouveau modèle économique- volonté des acteurs dominants du marché actuel de ralentir l'émergence d'un nouveau modèle économique pour le secteur- nécessité d'adapter son outil de production et son fonctionnement à ce nouveau modèle économique- politique fiscale et sociale agressive d'autres pays, créant des distorsions de concurrence

Textile - Habillement

Résumé

L'industrie du vêtement féminin représente aujourd'hui, en Ile-de-France, près de 11 500 emplois, au sein de 1 500 entreprises industrielles⁽¹⁾.

Secteur en mutation, c'est aussi un secteur en devenir, capable de se dessiner un nouvel avenir. Les nombreux défis technologiques et organisationnels qui s'offrent à la filière sont aussi de formidables opportunités de développement et de création.

Matrice « Swot » du secteur

<p>Forces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none">- Image de Paris, capitale de la création- Importance et proximité des donneurs d'ordre- Densité des industriels du secteur sur Paris, et en particulier sur certains arrondissements, favorisant les synergies- Présence d'établissements d'enseignement supérieur et de formation, de salons professionnels <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Structure légère (forte externalisation)- Structure familiale- Forte capacité de création- Bonne connaissance du produit	<p>Faiblesses</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none">- Coûts de la main d'œuvre et de l'immobilier plus élevés à Paris qu'en Province- Difficultés de transports, de stationnement et de livraison (au centre de Paris notamment) <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dépendance de l'entreprise vis-à-vis d'une personne clé- Indépendance et caractère individualiste des dirigeants d'entreprise- Gestion des ressources humaines à développer (prise de risque limitée dans l'intégration de nouvelles compétences)- Forte concurrence étrangère, et en particulier asiatique- Manque de notoriété de la marque- Stratégie produit et développement commercial, à l'export, à développer- Absence de soutien bancaire et/ ou frilosité des établissements bancaires vis-à-vis des entreprises (notamment des jeunes créateurs)
<p>Opportunités</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none">- Partenariats à envisager entre les partenaires et/ou entre les acteurs de la filière <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nouveaux marchés de masse à conquérir- Nouveaux marchés de niche (application des textiles techniques, mode éthique)- Nouveaux modes de distribution (boutique virtuelle, concept-store)	<p>Menaces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none">- Inadéquation entre les formations dispensées par les écoles de formation et les profils recherchés par les entreprises <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vieillesse de la population salariée couplée à une baisse des effectifs (transmission ou reprise des entreprises à anticiper)- Difficulté de regroupement des entreprises liée au caractère individualiste des dirigeants

(1) Source : www.assedic.fr, année 2004 (mise à jour le 03 août 2006).

Les éco-industries

Résumé

La filière éco-industries est composée des domaines d'activité qui sont : l'eau, l'air, les déchets, le bruit, les sols, l'énergie (efficacité énergétique, énergies renouvelables). Cette filière est transversale et assez peu facilement identifiée au travers des nomenclatures NAF notamment.

En France, les éco-industries représentent 33,6 milliards d'euros¹⁴ et comptent 365 700 emplois environnementaux¹⁵ (dont 240 000 dans le secteur privé), soit 1,6% de l'emploi intérieur.

L'Ile-de-France, du fait de l'implantation des grands groupes éco-industriels, assure 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 45% du chiffre d'affaires national et 8% du chiffre d'affaire européen, pour 97 500 emplois¹⁶, ce qui confère à la région Ile-de-France un poids très important dans le développement des entreprises de la filière.

De même, la représentativité régionale, en terme de nombre d'établissement de chaque secteur varie considérablement, allant de plus de 50% pour le secteur des déchets à moins de 4% pour le secteur du bruit. Examiner les enjeux et la prospective de la filière relèverait de la gageure, tant ils varient d'un secteur à l'autre. Cette étude sur la filière éco-industries portera donc spécifiquement sur le secteur dont la représentation régionale est la plus forte, à savoir celui de la gestion des déchets.

Le secteur de la gestion des déchets apparaît comme majeur dans la filière éco-industrielle avec ses 82 100 emplois dédiés en France, plus de 10 milliards d'euros de budget et 849 millions de tonnes de déchets à traiter¹⁷.

La gestion des déchets présente des enjeux importants, à la fois environnementaux et économiques :

- en contribuant à la gestion durable des ressources naturelles, par une politique de gestion des déchets qui prend en compte les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie des matériaux
- en favorisant l'innovation afin notamment d'anticiper les évolutions de la réglementation
- en encourageant les partenariats et la mise en réseau susceptibles de véhiculer une image valorisante du secteur et de le promouvoir à l'international.

Le secteur des déchets voit se côtoyer deux univers radicalement différents, celui des groupes leaders mondiaux, proposant une offre globale, et celui des PME, voire TPE, contraintes de se positionner sur des marchés de niche.

¹⁴ Compilation par l'ARD (Agence Régionale de Développement) des données issues du MINEFI (DGE), d'OSEO (bilan environnement 2005) et de l'IFEN (données environnement, mai 2005).

¹⁵ source : ORME (Observatoire et Réseau des Métiers et Emplois de l'environnement)

¹⁶ source : ARD (Agence Régionale de Développement)

¹⁷ ADEME 2006 – Les déchets en chiffres

Matrice « SWOT » relative aux entreprises relevant du secteur des déchets

Forces	Faiblesses
<p>Liées à la région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Leaders mondiaux basés en France et bien implantés en Ile-de-France • Forte présence de pôles de R&D et de bureaux d'études • Tissu dense de PME sur des marchés de niche • Présence des sièges de Suez et Veolia <p>Liées au secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché des déchets municipaux régi par les marchés publics ou les Délégations de Service Public donc soumis à une concurrence moins exacerbée • Aspect incontournable du traitement des déchets • Pratiques de développement durable qui s'imposent progressivement dans la société • Secteur partiellement non délocalisable • Vaste réseau d'entreprises de services dans les matières dangereuses • Appui de divers centres de recherche 	<p>Liées à la région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de « grosses » PME à forte croissance <p>Liées au secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transposition de la directive européenne en France qui rend les aspects réglementaires environnementaux particulièrement contraignants par rapport à d'autres pays européens • Mauvaise image de la filière déchets « NIMBY » (Not In My BackYard) auprès des riverains (implantation difficile de sites de type Centre d'Enfouissement Technique) • Peu de place pour les PME indépendantes qui sont cantonnées à des marchés spécifiques • Hétérogénéité de la filière : PME et grosses entreprises de rang international
Opportunités	Menaces
<p>Liées à la région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance des besoins de la région Ile-de-France en termes de gestion des déchets <p>Liées au secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la collecte sélective municipale • Progression des pratiques de bonne gestion environnementale dans les entreprises • Evolution et durcissement de la réglementation qui crée des opportunités et incite à l'innovation • Evolution des mentalités qui pousse à un comportement plus citoyen • Développement de la valorisation des matières 	<p>Liées à la région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'extension des infrastructures de la petite couronne, mais aussi de la grande couronne, en raison du peu de terrains et de la mauvaise image de la filière <p>Liées au secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'uniformité dans les systèmes de récupération municipale • Difficultés d'implantation dues à l'image • Position attentiste des PME face à l'évolution de la réglementation au détriment de l'anticipation

L'économie sociale et solidaire

Résumé

L'économie sociale, complétée depuis les années 1970 par l'économie solidaire, représente aujourd'hui un ensemble incontournable dans les activités de la région avec plus de 600 000 emplois.

C'est avant tout une façon de faire, une façon d'entreprendre autrement. Elle couvre différents secteurs d'activité et va des services collectifs de proximité, au commerce équitable en passant par la finance solidaire et les services à la personne à domicile.

Ses champs d'action sont diversifiés, avec l'intervention des coopératives dans la plupart des secteurs (biens et services, banque, agriculture, logement), des mutuelles (principalement dans l'assurance, la santé et la prévoyance) et des associations dans un vaste champ que les interventions prioritaires de la région voir (rapport CR 72-05) rassemblent en 4 ensembles : les services de la vie quotidienne, les services d'amélioration du cadre de vie, les services culturels et de loisirs, et les services d'environnement.

Les entreprises de l'ESS constituent un pan important de l'économie francilienne, tout particulièrement vivace dans les zones urbaines en difficulté. Elles contribuent ainsi à la réduction des disparités infra régionales. L'Île-de-France rassemble en 2000, selon l'INSEE, 71 000 établissements avec 65 000 associations, 2400 coopératives et 800 mutuelles. La croissance est très rapide (près de 50% en 5 ans, reflétant « la vitalité du mouvement associatif » (INSEE, 2004).

Même si seulement un tiers de ces établissements emploie des salariés, ils pèsent malgré tout plus de 600 000 emplois. L'emploi se caractérise d'une part par une part forte des emplois occasionnels (un tiers des emplois concentrés dans le secteur associatif), et d'autre part par l'importance des contrats à durée limitée (40%).

On observe une concentration des établissements sur Paris (46% du total, près de 160 établissements pour 10 000 habitants), les moyennes par habitant variant pour les autres départements entre 35 et 54 pour 10 000 habitants. Le même facteur de 1 à 4 s'applique en matière d'emplois.

Plus de 80% de l'emploi est porté par les associations (coopératives et mutuelles 5% chacun, « marges » 9%). Les associations du secteur social en représentent le quart, suivies par celles des secteurs « éducation » (18%) et « culture, loisirs, sport » (17%). Tous les autres secteurs identifiés (santé, hébergement, services aux entreprises) représentent nettement moins de 10% chacun alors que le quart de l'emploi est dans les secteurs « autres ».

C'est maintenant un domaine reconnu de l'intervention publique avec au niveau national la création de la délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale (1995) et en 2000 du secrétariat d'Etat à l'économie solidaire. Depuis 1999, les interventions en faveur de l'économie sociale sont parties prenantes du Fonds Social Européen (objectif transversal 3).

La région Île-de-France s'est également engagée dans cette voie en mobilisant l'ensemble de ses dispositifs en faveur de la création d'entreprises et de l'emploi également pour l'économie sociale et solidaire. En 2005 un « comité de pilotage régional de l'économie sociale et solidaire » a été mis en place et un rapport a été présenté au Conseil Régional pour structurer ses actions.

Matrice SWOT du secteur

<p>Forces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur important (plus de 10% des établissements franciliens) - <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Croissance très rapide ((près de 50% en 5 ans, reflétant « la vitalité du mouvement associatif » (INSEE, 2004)). - Champs d'intervention diversifiés 	<p>Faiblesses</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concentration forte des établissements sur Paris (46%) - <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux tiers des établissements n'emploient pas des salariés - Une part forte des emplois occasionnels. - Une part importante des contrats à durée limitée.
<p>Opportunités</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un fonds d'investissement régional. <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Domaine reconnu de l'intervention publique (création au niveau national de la délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale (1995) et du secrétariat d'état à l'économie solidaire (2000), mise en place d'un « comité de pilotage régional de l'économie sociale et solidaire » (2005). - Intervention du Fonds Social Européen (objectif transversal 3) depuis 1999. 	<p>Menaces</p> <p>Liées à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible mise en réseaux des acteurs (non diffusion des bonnes pratiques) <p>Liées au secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise connaissance et éclatement du secteur

Une réponse adaptée aux diagnostics des filières

Les secteurs industriels à forte intensité de R-D se caractérisent par la dimension mondiale de l'espace francilien avec la présence de leaders mondiaux, de fortes compétences publiques, mais aussi un poids important de la région comme débouché aussi bien pour les utilisateurs industriels (« B to B ») que pour la consommation finale (« B to C »).

Malgré son fort potentiel de recherche dans des secteurs d'activités divers (automobile, aéronautique, sciences du vivant, logiciels et systèmes complexes ou encore éco-industries), la région Ile-de-France, bien qu'étant une « région de la connaissance », est marquée par une perte significative de dynamisme et de croissance depuis quelques temps. La relative fragmentation du tissu et le manque de structure et de cohésion dans le croisement des compétences fragilisent l'état de la région : le potentiel de recherche reste ainsi largement sous valorisé et les entreprises innovantes rencontrent des difficultés pour se développer.

Les secteurs sont ainsi caractérisés par une dispersion des efforts publics et par la « faible visibilité » internationale du pôle (pour reprendre les termes du diagnostic effectué pour le SDRE). Selon ce même diagnostic, ce sont des enjeux d'autant plus forts qu'on assiste à une compétition grandissante entre un nombre limité de pôles pour la localisation des activités de R-D des grands groupes mondiaux (eux-mêmes pris dans un fort mouvement de concentration).

Le diagnostic des forces et des faiblesses met en avant la nécessité d'une structuration sectorielle qui, autour de projets ambitieux de R-D, associe recherche publique et recherche privée, grandes et petites entreprises.

Afin de relancer le dynamisme de la région, les fonds FEDER doivent donc avoir pour ambition d'encourager l'innovation dans sa globalité (que cette innovation soit technologique, non technologique ou encore sociale), facteur clé aujourd'hui de succès pour accroître la compétitivité et l'emploi. Pour ce faire, de nombreuses actions doivent être soutenues sur les thématiques de l'innovation et de la performance industrielle.

Le diagnostic par filières précédant, les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la région, et la connaissance des grands enjeux à venir permettent de dégager un certain nombre d'actions prioritaires qui auraient vocation à être soutenues par le FEDER.

Plus précisément, le diagnostic pointe que l'appui, la structuration et le développement des réseaux d'acteurs ainsi que des mécanismes de transfert de technologie qui permettent de tirer partie des innovations technologiques et industrielles sont des défis majeurs dans la plupart des filières. Un soutien particulier devrait ainsi être apporté aux entreprises innovantes, véritable enjeu de dynamisme pour une filière, qui peinent à se développer sur le territoire francilien par manque de capitaux et d'accompagnement. Afin de restreindre les difficultés des porteurs de projets à trouver des financements, il semble donc important de soutenir l'organisation de convention d'affaires et d'encourager les petites prises de participation dans les sociétés de capital-risque. Une vigilance particulière devrait être apportée aux nouveaux secteurs technologiques émergents ou en croissance rapide, comme les jeux vidéo ou encore les biotechnologies, qui présentent des besoins spécifiques et suscitent ainsi la frilosité des investisseurs. De manière plus globale, un soutien général devrait être apporté aux structures de type cellules de valorisation, incubateurs et pépinières. De plus, pour répondre aux nouveaux enjeux de l'économie sociale et solidaire, une attention particulière pourrait également être apportée aux services innovants.

La promotion de l'innovation ne se réduisant pas à l'émergence de PME à fort potentiel de croissance, celle-ci doit être aussi encouragée sur l'ensemble du tissu de PME. Le FEDER pourrait ainsi être utilisé pour stimuler les investissements en R&D et structurer les efforts autour de pôles (réseaux d'entreprise, clusters, SPL) qui peuvent rassembler des compétences. Des actions de sensibilisation pourraient donc être organisées pour inciter les entreprises à développer des démarches innovantes, notamment sur des secteurs plus matures (identification des pistes d'innovation dans le secteur des industries graphiques par exemple, mise en place d'une veille, intégration des TIC, etc.) et les informer sur les possibilités offertes par les dispositifs de soutien nationaux et européens des projets R&D. De plus, afin de réduire les coûts, des mesures devraient être mises en œuvre pour privilégier la mutualisation des ressources et les plates-formes de travail collaboratif. Enfin, pour faire face à la pression de la mondialisation et aux exigences des grands donneurs d'ordre, les PME pourraient être accompagnées dans leur mise en œuvre d'outils de progrès continus.

Outre un potentiel de R&D sous-valorisé, la région Ile-de-France est également fragilisée par d'autres phénomènes : la présence de secteurs en forte mutation d'ordre économique, technologique et réglementaire qui fragilisent l'emploi dans un contexte de plus en plus mondialisé (automobile, mécanique, aéronautique, imprimerie). Les fonds FEDER devraient donc également contribuer à renforcer la compétitivité du tissu économique francilien en aidant notamment les PME à anticiper les mutations et en les accompagnant dans le changement pour saisir les opportunités que le diagnostic a retracé.

Des actions de formation à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pourraient ainsi être organisées pour les chefs d'entreprises des filières qui font face à des problèmes de renouvellement de leurs ressources humaines. De plus, afin d'aider les PME franciliennes dans leur recherche de nouvelles compétences, pour se positionner sur des secteurs pointus (éditeurs de logiciels, sciences du vivant) ou pour anticiper les mutations (électronique), des actions devraient être mises en place pour renforcer les offres de formation et les mettre en adéquation avec les attentes des PME selon les filières. Des mesures devraient également être menées pour valoriser l'image et les métiers des certains secteurs qui sont délaissés (électronique) ou des secteurs émergents encore mal connus (éco-industries). Ces actions pourraient être soutenues plus particulièrement par le FSE.

En outre, pour favoriser la conquête de nouveaux marchés, les entreprises pourraient être accompagnées dans leur démarche commerciale, marketing ou leurs projets à l'export. Le FEDER pourrait également servir aux petites entreprises, qui victimes de leur taille, manquent de moyens et de temps pour mettre en œuvre de véritables stratégies pour identifier leurs leviers de développement : démarche d'innovation ou d'anticipation des mutations (diagnostic, accompagnement pour l'élaboration de plans d'actions, gestion de projets, mise en place d'outils collaboratifs, sensibilisation à l'intelligence économique, etc.). Enfin, dans les filières où les PME sont dominées par de grands donneurs d'ordre (électronique, automobile, aéronautique), il semble particulièrement nécessaire de structurer le tissu par la mise en place de réseaux. Ces réseaux permettraient aux PME de développer des partenariats et ainsi de répondre à des appels d'offre auparavant inaccessibles, de favoriser des stratégies d'alliance et de mettre en synergie leurs compétences.

Ces actions transversales, issues du diagnostic par filière, sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des propositions d'actions et des filières ciblées

Thème	Diagnostic	Actions	Filières ciblées
Ressources Humaines : recrutement, compétences, formations	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de renouvellement et de maintien des compétences - Décalage entre l'offre et la demande - Nouvelles compétences techniques spécifiques non disponibles sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'offre de formation et mise en adéquation avec les attentes des PME par filière (adaptation des cursus aux nouveaux besoins) - Formation à la GPEC des chefs d'entreprise - Mutualisation du recours à certaines compétences 	Logiciels et systèmes complexes, Industries de la création, Aéronautique et spatial, Automobile, Sciences de la vie, Eco-industries
Gestion interne à l'entreprise : organisation, stratégie, outils	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens et de temps pour la définition d'une stratégie - Taille insuffisante - Exigence de la maîtrise de l'ensemble du processus 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et accompagnement des chefs d'entreprises à la mise en place de démarches (stratégie, plan d'actions, intelligence économique, gestion de projet, ..) et d'outils (logiciels, base de données, plate-forme collaborative) - Favoriser l'intervention d'experts - actions transversales en matière d'accueil, d'animation, de communication, de documentation ??? 	Logiciels et systèmes complexes, Sciences de la vie, Economie sociale et solidaire, Automobile, Industries de la création
Innovation et performance industrielle	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises de type start-up - Investissements en R&D nécessaires mais coûteux - Exigences des donneurs d'ordres (qualité, délais) - Pression de la mondialisation, maintien de la compétitivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la création d'entreprises innovantes, soutien aux incubateurs et pépinières - Favoriser l'accès aux dispositifs de soutien des projets R&D européens et nationaux - Favoriser la mutualisation des ressources R&D et des programmes de recherche, mise à disposition de plates-formes partagées de recherche - Inciter et accompagner les entreprises à identifier les pistes d'innovation - Mise en place d'une veille sur les technologies émergentes - Accompagner les projets de mutualisation d'outils de production - Accompagner dans la mise en œuvre d'outils de progrès continu 	Logiciels et systèmes complexes, Industries de la création, Sciences de la vie, Automobile, Aéronautique et spatial, Eco-Industries
Marché, Export et Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - beaucoup de marchés convoités sont internationaux - notoriété et visibilité insuffisante dans certains secteurs - évolution permanente des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises dans leur démarche à l'export - Accompagner les entreprises dans leur démarche marketing - Accompagner les entreprises dans la structuration de leur démarche commerciale pour capter les marchés émergents 	Logiciels et systèmes complexes, Automobile, Aéronautique et spatial,
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Frilosité des investisseurs - Difficulté à trouver des financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans l'élaboration d'un business plan - Favoriser les petites prises de participation dans les sociétés de capital-risque - Organisation de convention d'affaires - Mise en place d'outil financier structurant au niveau régional 	Logiciels et systèmes complexes, Sciences de la vie, Economie sociale et solidaire, Industries de la création, Eco-Industries
Réseau et structuration	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises de petite taille (difficulté pour répondre aux appels d'offre) - Manque de visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau des entreprises de la filière - Favoriser les partenariats pour proposer des produits plus complets, à plus forte valeur ajoutée et proposer des prestations plus globales - Favoriser la complémentarité des compétences et la synergie entre PME - Favoriser les stratégies d'alliance pour valoriser une identité régionale 	Logiciels et systèmes complexes, Automobile, Aéronautique et spatial, Industries de la création
Anticipation des mutations technologiques ou de marché	<ul style="list-style-type: none"> - Evolutions techniques rapides - Nouvelles réglementations - Nouveaux besoins sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les entreprises à identifier ces mutations et les accompagner dans le changement 	Automobile, Industries de la création, Economie sociale et solidaire
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles exigences du marché (environnement, éthique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des actions en faveur des démarches environnementales - Encourager la responsabilité sociale et environnementale des entreprises - Soutien à la mise en œuvre d'éco-parcs et éco-pôles 	Industries de la création, Eco-Industries

II-3 Un certain paradoxe francilien

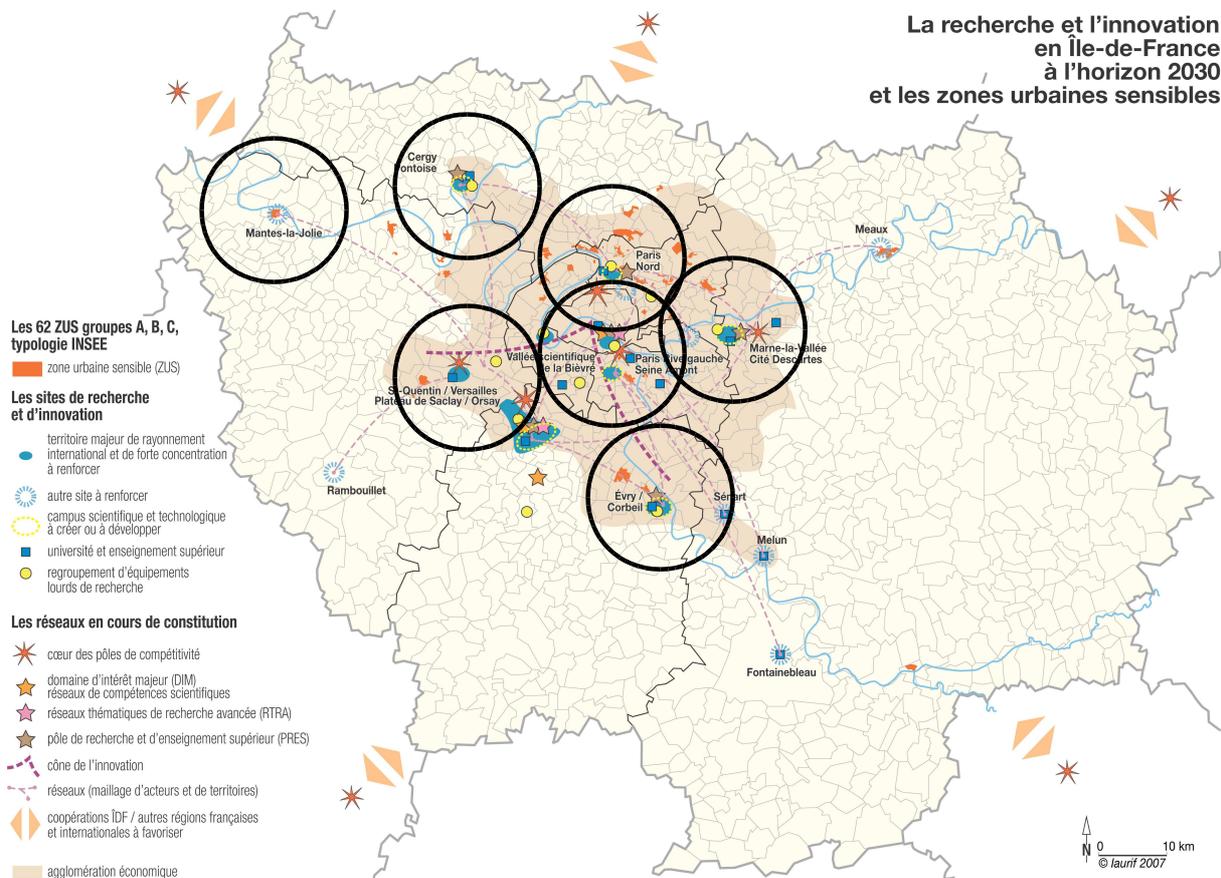
Les deux chapitres précédents ont montré les deux traits principaux de la région d'Ile-de-France : un positionnement international dans ses filières fortes et un potentiel d'innovation très important qui doit mieux être exploité, mais aussi des zones urbaines en grande difficulté présentes sur l'ensemble du territoire avec des problèmes sociaux et économiques très importants qui n'ont pas été résorbés ces dernières années.

La concentration géographique des atouts économiques et des faiblesses urbaines en Ile-de-France est un facteur très singulier de la composition socio-économique du territoire régional. Il est en effet marquant de constater que les zones motrices et les zones fragilisées ne sont pas deux mondes imperméables mais sont enchevêtrées et juxtaposées dans la zone dense avec des distances géographiques très faibles. Cette singularité se retrouve tant sur le plan des infrastructures de recherche que sur le plan du tissu économique, en particulier des filières fortes décrites ci-dessus.

En cultivant plus intensément les relations entre l'innovation et les territoires, par le biais des clusters par exemple, il est donc possible de mieux raccrocher des zones en difficulté aux dynamiques économiques des territoires innovants à proximité.

Des zones urbaines sensibles à proximité des grands centres de recherche

Afin d'illustrer le paradoxe francilien évoqué ci-dessus, une comparaison des implantations territoriales des grands centres de recherche et des zones urbaines les plus en difficulté (selon classement de l'INSEE) est présenté ci-dessous.



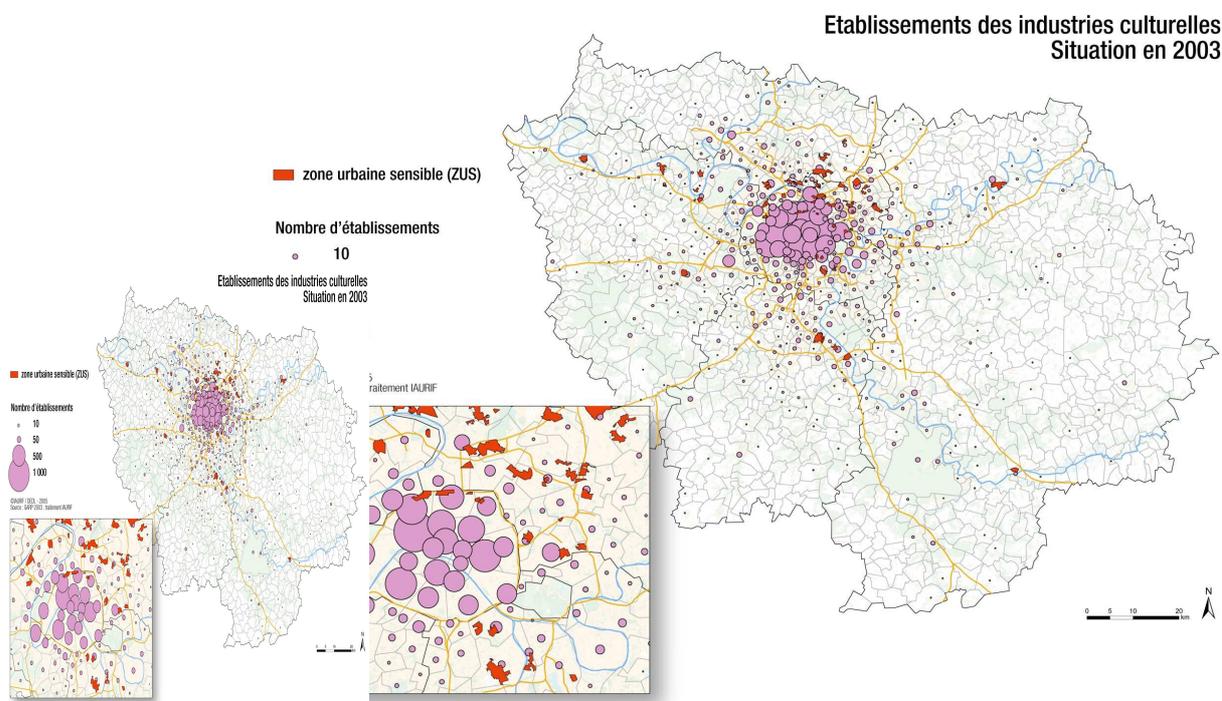
Les grands cercles noirs représentent des zones de 10km de rayon centrées sur les principaux centres de recherche universitaire. A quelques exceptions près, ces disques recouvrent la quasi-totalité des ZUS, ce qui montre à quel point la proximité géographique est grande entre ces deux mondes. Est ainsi illustré le rayonnement territorial que peuvent produire le centre de Bobigny/Saint-Denis/Villetaneuse pour le département de la Seine-Saint-Denis et l'Est du Val-d'Oise, le centre de Marne-la-Vallée pour les ZUS de l'Est de la Seine-Saint-Denis, le centre de Créteil et de Paris-Rive-Gauche pour le Val-de-Marne, le centre d'Evry pour les ZUS des communes alentours, les centres de Cergy et de Mantes pour la vallée de la Seine et les centres de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Saclay pour Trappes et Les Ulis.

Les creusets de l'innovation que sont les laboratoires publics de recherche doivent entraîner dans le sillage de leur excellence les territoires urbains qui les entourent. Les enjeux d'image, de retombées économiques de l'innovation autour de ces centres sont entiers et ne sont pas à l'heure actuelle au cœur des réflexions de la politique de la ville.

Un Tissu économique très dense sur l'ensemble de l'agglomération

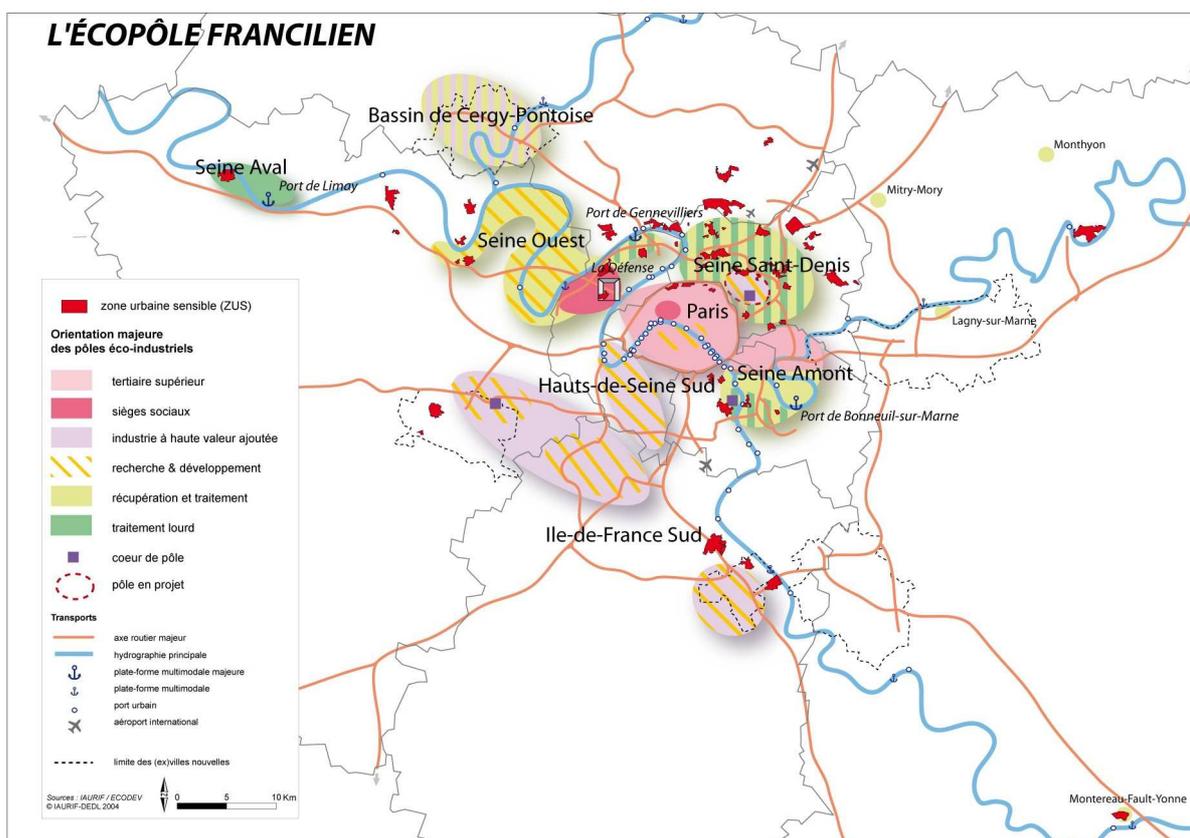
Au-delà des centres de recherche, le tissu économique francilien, en particulier sur les filières fortes décrites dans les parties précédentes, connaît une densité remarquable sur l'ensemble de la zone urbaine. La dialectique entre territoire et économie prend en Ile-de-France une teneur très particulière. La matière première du développement, les entreprises qui créent l'emploi et l'activité, n'est pas strictement concentrée dans les zones dynamiques mais se retrouve aussi dans les zones urbaines en difficulté.

Afin d'illustrer cette singularité francilienne, les deux cartes suivantes présentent l'empreinte territoriale de deux filières prioritaires retenues pour le programme opérationnel.



Etablissements et industries de la Création en Ile-de-France

Même si le cœur de cette activité est centré sur Paris et une partie des Hauts-de-Seine, toute commune possédant une ZUS regroupe à minima une dizaine d'entreprises du secteur, et pour la plupart plus de cinquante entreprises.



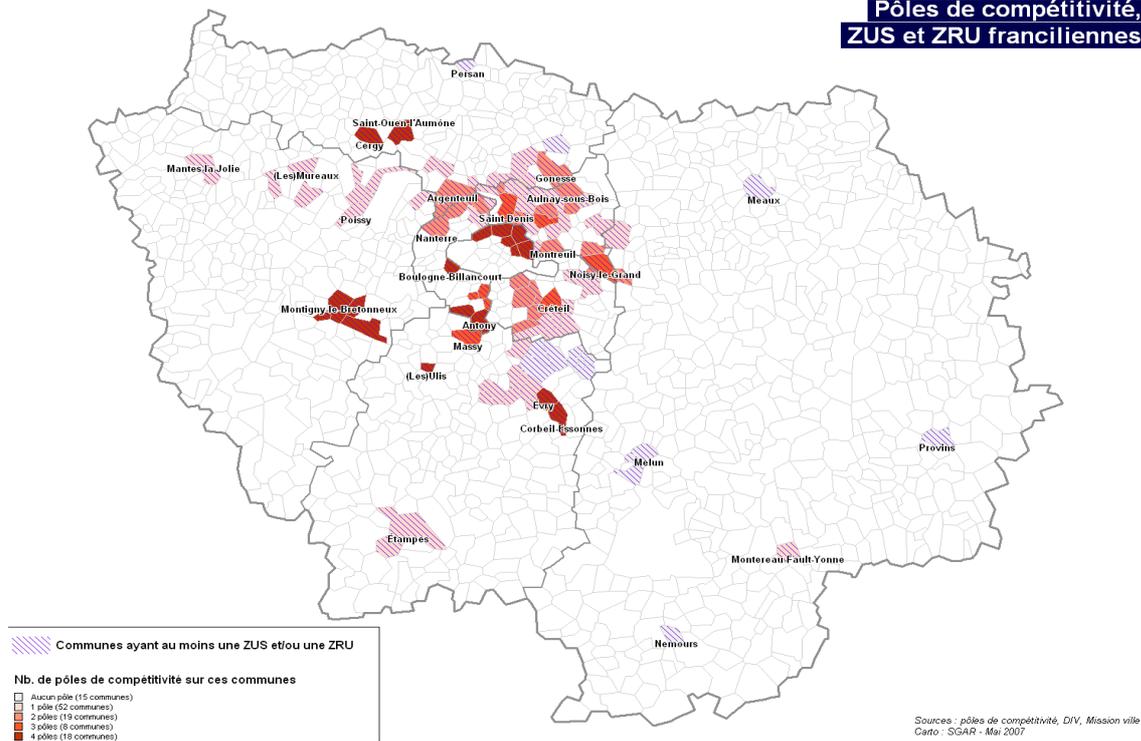
De même, la filière des éco-industries en pleine expansion, connaît des foyers de développement très proches des zones urbaines en difficulté. On peut citer l'exemple de l'écopôle en création en Seine-Saint-Denis qui fait rentrer résolument ce territoire sur la voie de l'innovation alors qu'il était jusqu'à présent impliqué uniquement sur le traitement lourd, la récupération et le retraitement des déchets. Ce secteur industriel, qui nécessite à la fois des besoins importants de main d'œuvre mais aussi l'application de nouveaux procédés durables, bascule d'une industrie « traditionnelle » à une industrie de pointe dont les enjeux pour une agglomération comme l'Ile-de-France sont colossaux (déchets, eau, ...). On retrouve donc là un relais de croissance, d'image et de ressources très importants pour des territoires en retrait qui ont la volonté de s'engager sur cette filière.

Une relation entre territoires et développement économique à réinventer

Afin de synthétiser le recouvrement spatial qui existe en Ile-de-France entre les filières fortes de la région et les zones urbaines en difficulté présentes sur tout le territoire, les zonages de recherche et développement des pôles de compétitivité fournissent un éclairage important.

Les pôles de compétitivité développent en effet une approche de *cluster* qui allie concentration territoriale de l'innovation et développement économique d'une filière autour d'un cœur de métier visible. L'empreinte territoriale de ces pôles a fait l'objet d'un examen attentif du Conseil d'Etat pour définir une zone dans laquelle les entreprises pourront recevoir des exonérations, incitant ainsi à une concentration accrue des acteurs. Ces zones « R&D » regroupent la majeure partie des acteurs potentiels des pôles, entreprises, centres de formation et de recherche.

La carte suivante superpose l'ensemble des zonages des cinq pôles franciliens décrits ci-dessus avec la carte du zonage politique de la ville en Ile-de-France (zones urbaines sensibles et zones de renouvellement urbain)



Loin d'être nul, ce recoupement montre que très peu de territoires en difficulté sont à l'écart de la dynamique des pôles de compétitivité. Un nombre important de communes appartient même à plusieurs zonages de pôles.

Les dynamiques territoriales dans les prochaines années pouvant transformer cet état de fait, il est important que les zones en retrait puissent tirer le meilleur parti du développement des clusters. Par une offre de services, par un travail approfondi sur ces filières, par l'installation d'expérimentations sur leurs territoires, les zones urbaines en difficulté peuvent se raccrocher aux pôles de compétitivité et en devenir des zones d'expansion majeures.

Les éléments précédents montrent que les territoires éligibles au FEDER comportent en général à la fois des quartiers en extrême difficulté et des ensembles technologiques de référence internationale. Au-delà de cette simple juxtaposition spatiale, les développements technologiques des seconds sont essentiels au relèvement des premiers, à plusieurs titres :

- en termes d'image du territoire

L'image négative des zones urbaines en difficulté constitue un frein majeur au développement social et économique de ces territoires. L'attractivité est donc un challenge déterminant pour ces communes et agglomérations : attractivité des entreprises et des investisseurs, attractivité des personnes permettant d'assurer une mixité sociale,...En attachant aux zones en retrait la réussite d'innovations économiques et sociales, la réussite entrepreneuriale, il est possible de transformer en profondeur l'image de ces territoires.

Ex : Grigny dont l'image est souvent reliée aux grands quartiers de la Grande Borne et de Grigny II a pu bénéficier de nouveaux investisseurs et promoteurs grâce à la présence et l'affichage sur la bordure de l'A6 de l'entreprise Renault compétition avec ses titres de champion du monde de F1

- en termes de ressources économiques

Le développement économique local reste la première clé de la capacité de portage par les collectivités territoriales françaises des quartiers en difficultés. Les zones urbaines en difficulté ne pourront assurer un développement urbain durable si elles n'attirent pas sur leur territoire des ressources propres suffisantes, liées aux entreprises qui s'y implantent.

ex : Corbeil n'aurait pu diminuer son taux d'imposition fiscale pour attirer de nouvelles entreprises tout en portant les plans de renouvellement urbain des Tarterets et Montconseil sans les investissements massifs d'ALTIS dans les nanotechnologies

- en termes d'emplois

Le champ de l'innovation technologique et du développement induit est créateur d'emplois de haute qualification mais aussi de nature plus modeste dans des secteurs le plus souvent ouverts à la promotion sociale et à l'intégration.

ex : une étude réalisée sur Génopôle à Evry a montré que 40% des emplois créés se situaient sur les catégories de non qualifiés à une qualification niveau bac

- en termes de capacité créative du territoire

Il est patent que les territoires qui peuvent réunir un monde de scientifiques et d'intellectuels, résidents et/ou travaillant sont mieux armés pour développer des démarches nouvelles, de la créativité, de l'innovation sociale, artistique, commerciale et ainsi en développant de nouvelles activités et nouveaux emplois

Ex : les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des transports urbains et leur extrême nécessité pour les populations démunies de tout autre moyen de transport ont développé des innovations sociales essentielles dans l'adaptation de leur fonctionnement au monde d'aujourd'hui, avec d'autres modes de dialogue et d'échange entre deux mondes qui avaient perdus le contact : les agents d'ambiance, les programmes de formation de conducteurs, les parents référents en sont quelques témoignages comme l'amélioration de la régularité, la gestion des temps, d'autres modes de tarification et de nouvelles générations de transports comme allobus ou bus de nuit. Domaine où se mêlent l'innovation sociale, l'innovation technologique, l'innovation économique mais qui a participé grandement au changement d'image de marque des transports franciliens et certainement rendu plus populaire la relance de leur développement

Les quartiers en difficulté se caractérisent enfin par une très forte proportion d'habitants, majoritairement des jeunes, tentés par la création d'entreprise. Cette donnée sociologique est essentielle au développement de politiques publiques de promotion de l'entrepreneuriat, notamment auprès des scolaires, et de mise en place de structures d'accompagnement permettant aux plus motivés de « passer de l'idée au projet ». De jeunes porteurs de projets à fort potentiel de développement et innovants sont issus ou peuvent être localisés dans ces quartiers, où l'implantation de structures d'incubation peuvent être favorisées.

Une démarche de projet intégré de territoire apparaît indispensable pour éviter les simples juxtapositions entre différents mondes. Seul ce type de démarche permet de prendre en compte de façon particulière les ressources propres d'un territoire (tissu industriel, offre de formation, ressources humaines, centres de recherche,...) afin d'en faire profiter au maximum les zones en retrait.

III - Les actions en faveur du développement durable et de l'environnement

Les actions en faveur du développement durable constituent une priorité forte tant de la politique nationale que de la politique régionale. C'est un des axes forts du prochain CPER en cours de négociation. La lutte contre l'effet de serre et le respect du protocole de Kyoto, la maîtrise des pollutions, les énergies renouvelables, le développement des éco-technologies constituent les grands axes de cet engagement partagé¹⁸. Ils se traduisent dans les orientations en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie (notamment dans les bâtiments), de la maîtrise des grands flux (personnes et marchandises, déchets et eau), des éco-activités et plus largement de l'innovation (dans ces activités comme pour l'ensemble des processus productifs).

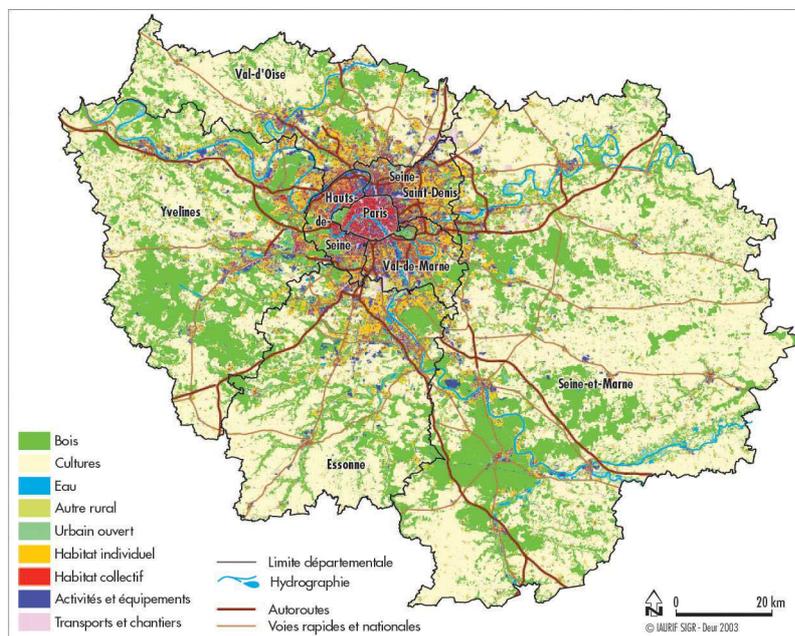
Le profil de la région (cf. encadré) explique les orientations privilégiées pour la contractualisation entre la région et l'Europe. Cette dernière ne saurait couvrir tous les champs concernés par le développement durable. Le diagnostic opéré s'organise donc autour des deux grands axes proposés comme centraux pour cette contractualisation : d'une part la participation de la région aux efforts à long terme contre l'effet de serre, et d'autre part la maîtrise des grands flux et le développement des éco-activités. Le premier volet s'appuie sur les spécificités de la région (exploitation de ses ressources naturelles et de ses compétences spécifiques). Il conduit à mettre en avant des orientations autour de la géothermie, de la valorisation énergétique de son potentiel agricole et de la capture du CO₂. La gestion des grands flux organise le second volet largement centré sur la gestion des déchets et des matériaux d'une part, sur l'organisation logistique des flux de marchandises d'autre part. Il conduit à centrer l'attention sur le développement des éco-activités.

Les orientations proposées combinent trois dimensions. La première concerne l'amélioration durable des connaissances sur les flux pour favoriser l'action publique et le dialogue entre les partenaires (le rapport mentionne à plusieurs reprises la création ou le développement d'observatoires¹⁹). La deuxième centre les efforts sur l'accompagnement des PME notamment dans le secteur en mouvement des éco-activités. La troisième dimension met l'accent sur l'innovation (y compris les innovations de rupture avec le projet suggéré de pilote de séquestration du CO₂).

¹⁸ Ils ont été rappelés par le Premier Ministre tout récemment (31 mai 2006) lors de son discours pour les Etats généraux des entreprises et du développement durable.

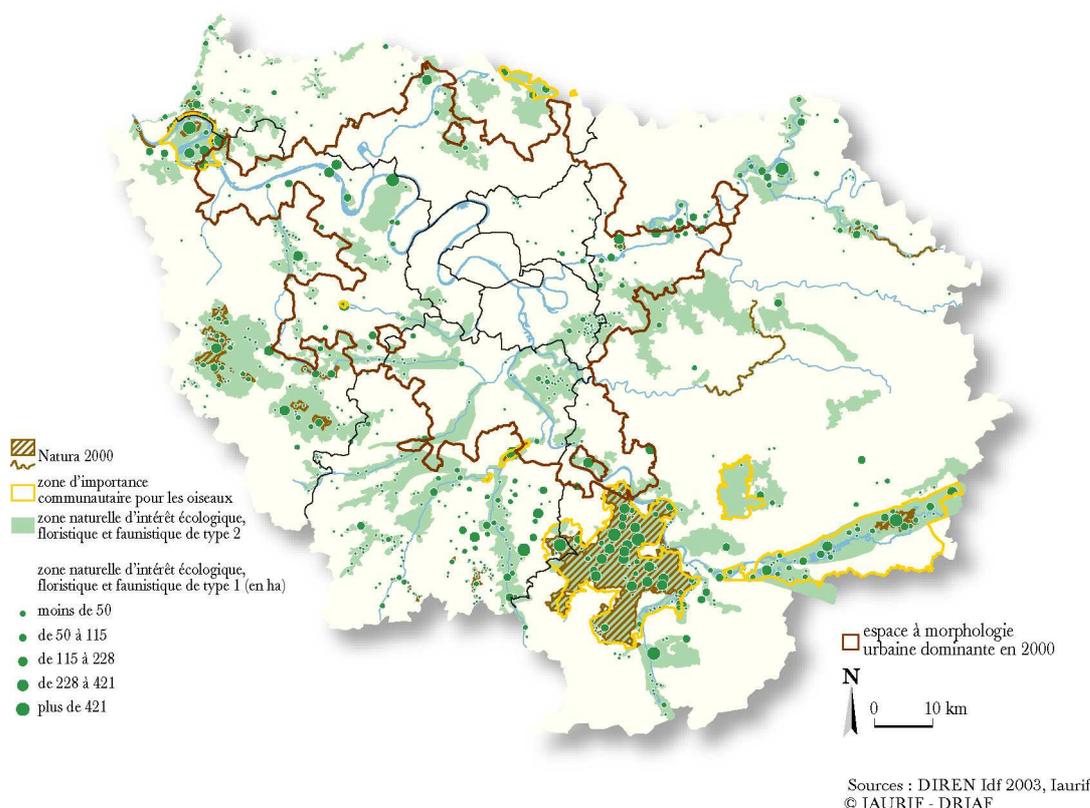
¹⁹ Il ne suffit pas de parler d'indicateurs (ce qui est fait souvent depuis de nombreuses années), il faut se doter des structures et des moyens de le produire dans la durée (plus que les niveaux absolus, les tendances sont le reflet de l'évolution des situations et un marqueur puissant de la pertinence des actions conduites).

L'Ile-de-France et l'environnement : quelques données de cadrage



- 80 % du territoire en espaces naturels ou agricoles, 9 % d'habitat, 6 % d'activités et d'équipements, 5 % de parcs et jardins
- des densités disparates : 497 habitants/ha à Paris, 130 en petite couronne, 45 en grande couronne (on ne considère ici que les hectares dédiés à l'habitat)
- 52% d'espaces agricoles et 24% d'espaces boisés
- 19% d'espaces régionaux inventoriés comme zones d'intérêt écologique (Natura 2000 et/ou ZICO et/ou ZNIEFF 1 et 2), 16 sites Natura 2000, 4 parcs naturels régionaux, 87000 ha de forêts publiques accueillant 8,2 millions de visiteurs par mois
- plus de 4 000 monuments historiques protégés
- 2 442 000 habitants concernés par le survol à moins de 3000 m (situation 2003) par des avions en provenance ou à destination d'Orly et de Roissy (plus de 70 millions de passagers et 740 000 mouvements d'avions en 2001, en croissance moyenne de 3.6% par an depuis 5 ans).
- 880000 habitants situés en zone inondable (sous la ligne des plus hautes eaux connues)
- plus de 1000 communes franciliennes sur 1300 soumises à risque naturel
- 480 kg d'ordures ménagères par an et par habitant (contre 420 en moyenne nationale)
- une consommation de 2 milliards de m³ d'eau par an (dont la moitié pour la consommation domestique, et en baisse régulière depuis 20 ans du fait de la diminution des consommations industrielles) et plus de 180 stations d'épuration, le traitement des eaux usées et des eaux de pluie demeurant une priorité de l'action.
- une stabilisation des déplacements des franciliens (3,5 déplacements par jour et par personne), associée à un rôle dominant de la voiture (44% des déplacements)
- 1550 kg de carbone émis par an et par habitant (contre 2900 en moyenne nationale)
- une consommation énergétique par habitant inférieure de 20 % à la moyenne nationale ;
- une intensité énergétique (rapport entre la consommation d'énergie et le PIB) inférieure de 45 % à la moyenne nationale

Inventaires à caractère scientifique



III-1 - Les actions pour combattre l'effet de serre

La région mène depuis plusieurs années une politique volontariste de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies locales et renouvelables. Cela passe d'abord par des actions d'aménagement en faveur des transports en commun et des circulations douces, et par le soutien à la mise en œuvre des normes Haute qualité environnementale (en premier lieu dans les bâtiments publics et sociaux). Dans ce cadre et en tenant compte de la forte priorité accordée par les fonds structurels aux actions en faveur de l'innovation, il paraîtrait judicieux d'accompagner les actions recherche (présentées en section 1) qui concernent spécifiquement ces aspects. On mentionnera en particulier le pôle de compétitivité « ville et mobilité durable » ainsi que les recherches en faveur des « bâtiments à énergie positive ».

Plus directement l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies a pour mission, en coopération avec l'ADEME et l'ensemble des dispositifs nationaux, de promouvoir les énergies locales et renouvelables. Les évolutions observées montrent en effet que l'effort reste insuffisant pour répondre aux engagements nationaux : sur la période 1990/2002, la consommation d'énergie dans les secteurs de l'habitat et du tertiaire s'est accrue de 17%, accroissant donc le bilan régional en gaz à effet de serre. De plus, la région a une très forte dépendance énergétique, malgré des ressources potentielles importantes d'énergies renouvelables (bois énergie, biomasse et géothermie). Les orientations proposées s'inscrivent donc dans la continuité du plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et la réduction de l'effet de serre en cours de discussion²⁰. Elles se focalisent sur l'accompagnement des spécificités

²⁰ Voir rapport du Conseil Régional n° CR 44-06.

propres à la région : elle est la première « réserve européenne » en matière de géothermie ; elle est, dimension souvent oubliée, un important producteur agricole qui pourrait, à travers une orientation plus marquée vers les cultures énergétiques et la valorisation énergétique de la biomasse, réduire fortement sa dépendance énergétique tout en participant activement à rééquilibrer sa situation en matière d'émissions nettes de gaz à effet de serre ; elle rassemble en son sein toutes les compétences publiques et industrielles pour développer une filière de séquestration du CO₂. Le diagnostic s'est donc orienté sur ces activités et le potentiel qu'elles recèlent.

III-2- L'énergie solaire thermique en Ile-de-France

Une utilisation du solaire thermique à la fois avantageuse et éprouvée

La production d'énergie solaire thermique résulte d'une utilisation de « capteurs solaires » ou de moquettes solaires, soit pour créer de la chaleur en chauffant l'eau chaude des logements, des hôpitaux, des maisons de retraite ou encore celle des bassins des piscines de plein air, soit pour produire du froid (rafraîchissement solaire).

Cette technique performante du point de vue économique et environnemental contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et se distingue par son caractère renouvelable.

Ce mode de production d'énergie a donc déjà été largement éprouvé. En effet, face aux différents chocs pétroliers, l'Ile-de-France a été, dès les années 80, l'une des régions les plus dynamiques en termes de réalisation d'opérations solaires thermiques. Des installations dans l'habitat individuel, des chauffe-eaux solaires dans le logement social collectif ainsi que le chauffage de piscines communales se sont ainsi beaucoup développées. En 2000, on recensait 96 opérations, réalisées de 1978 à 1988.

La région Ile-de-France : un immense potentiel en matière de solaire thermique

La poursuite de telles installations et la diffusion continue de ce processus est réalisable en raison des larges possibilités en matière de solaire thermique de la région.

L'énergie solaire constitue en effet le plus grand potentiel théorique en énergie renouvelable de l'Ile-de-France, puisque chaque mètre carré reçoit du soleil plus d'1 MWh par an. La région est ainsi dotée d'un rayonnement solaire moyen annuel de 1150 kWh/m², soit seulement 20 % de moins que le Sud de la France. De plus, l'énergie du soleil peut être utilisée sur une période plus importante en raison on de la durée de la saison de chauffe existant au nord de la Loire.

Par ailleurs, l'Ile-de-France représente à elle seule 10 % du parc national de maisons individuelles et plus de 25 % des logements collectifs équipés de chauffage central.

Enfin, on estime une couverture des besoins par le solaire thermique en Ile-de-France atteignant les 20 à 30 % concernant le chauffage et 50 à 60 % pour l'eau chaude sanitaire des pavillons ou des logements collectifs.

Par conséquent, la région francilienne peut s'adapter à ce mode de production d'énergie et le développer par la suite.

En 2003, l'ARENE (Agence nationale de l'environnement et des nouvelles énergies) recense 27 installations en fonctionnement dans la région Ile-de-France.

Celles-ci recouvrent treize opérations dans le logement social, une dans un centre social, deux dans des foyers, sept pour des piscines, trois dans le secteur tertiaire et une installation dans une serre.

Cela représente ainsi une surface de capteurs de 8350 m², soit une production de 320 tep/an et 0,76 m² de capteurs par habitant.

Les enjeux futurs : mieux exploiter les possibilités franciliennes

Les divers recensements effectués en matière d'installations solaires thermiques ont cependant révélé une exploitation partielle de l'immense potentiel de la région.

Des actions de promotion sont par conséquent engagées en la matière par l'ARENE Ile-de-France et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie) afin de contribuer au développement du solaire thermique.

A cet égard, un programme d'actions, en œuvre depuis 2000, vise à informer et à sensibiliser les maîtres d'ouvrage franciliens aux avantages de cette énergie, à susciter et à soutenir de telles opérations. Par ailleurs, des opérations de soutiens aux investissements sont entreprises par le Conseil régional d'Ile-de-France et l'ADEME et ont permis de construire 1700 m² de capteurs solaires thermiques sur cinq ensembles HLM de l'OPAC de Paris (Office public d'Aménagement et de Construction) et 250 m² pour l'office HLM de Montreuil.

Les efforts réalisés jusqu'alors sont donc importants mais doivent encore être poursuivis afin de développer au mieux les possibilités de la région.

III-3- La géothermie

34 doublets géothermie basse énergie, utilisant le potentiel calorifique de la nappe profonde du Dogger (environ 1800 m et 70°C) sont implantés en Ile-de-France. Environ 150 000 équivalents logements sont chauffés grâce à cette énergie, permettant l'économie d'environ 80 000 tep et évitant le rejet d'environ 250 000 tonnes de CO₂. L'Ile-de-France est la 1^{ère} région française et européenne pour l'utilisation de ce type d'énergie et la géothermie est la 1^{ère} énergie renouvelable d'Ile-de-France.

Mais la quasi-totalité des doublets a été implantée au début des années 1980, en sous évaluant les problèmes de corrosion liés à l'agressivité des eaux du Dogger. Depuis, plusieurs puits ont dû être fermés et près de 50% des puits en fonctionnement ont fait l'objet d'un rechemisage, traduisant le vieillissement des installations.

Dans la quasi-totalité des cas, la maîtrise d'ouvrage est le fait des collectivités locales ou des offices HLM. Rares sont celles qui disposent des capacités d'investissement pour la réalisation de nouveaux doublets (sans compter les risques géologiques élevés lors du forage du puits).

Deux orientations sont envisagées : d'une part accompagner les collectivités et les offices d'HLM dans leurs efforts de modernisation et d'extension ; et d'autre part mieux évaluer le potentiel géothermique de la région, et en particulier les possibilités du Trias qui est un niveau aquifère plus profond que le Dogger et non encore exploité pour la géothermie.

III-4- Les cultures énergétiques et la valorisation énergétique de la biomasse

Bien qu'étant la région française la plus urbanisée et la plus densément peuplée, l'Ile-de-France reste une grande région rurale où les espaces ruraux occupent près de 80 % du territoire : plus de la moitié pour les espaces agricoles et le quart pour les bois. Mais, alors qu'il y a peu de communes à espace boisé dominant (10% des communes ont plus de 45% de leur espace boisé), le tiers des communes franciliennes est à dominante agricole (65% et plus) et un autre tiers a un territoire cultivé à plus de 45 %.

Les céréales, les protéagineux et la betterave à sucre sont les trois principales productions, alors que la région a une spécialisation maraîchère et encore plus horticole (13% de la production française). C'est ce qui explique la mise en place du programme régional pour initiatives en maraîchage et horticulture dans les espaces urbanisés et ruraux (PRIMHEUR) destiné à soutenir la compétitivité des exploitations. Par contre la région occupe une place marginale dans les productions animales (bien qu'elle soit le berceau du brie de Meaux, de deux races ovines et de la célèbre poule de Houdan) : elles ne représentent que 8% de la valeur de la production agricole francilienne.

La filière agricole et agro-alimentaires – autres éléments de caractérisation

- L'industrie agro-alimentaire est importante avec 22% de la production nationale, plus de 7000 entreprises et 95 000 emplois. Elle est caractérisée par un poids important des entreprises dites de 2e ou 3e à l'exception des secteurs du sucre et du travail des grains.

- L'Ile-de-France rassemble le quart des effectifs nationaux de l'enseignement supérieur agricole avec notamment plus de 2800 étudiants dans les 5 grands établissements publics présents (ENGREF, INA-PG, ENVA, ENSIA et ENSP). Mais c'est aussi plus de 3500 élèves et 1600 apprentis dans les 3 lycées professionnels agricoles de la région et les 20 établissements privés sous contrat. 65% d'entre eux sont inscrits dans une formation professionnelle, l'Ile-de-France se distinguant par ses filières «horticulture» et «aménagement paysager».

Enfin le centre d'enseignement zootechnique de Rambouillet est un des 4 centres d'appui à la formation du Ministère ; il est axé plus particulièrement sur la problématique du développement durable et de l'agriculture périurbaine.

- Avec la recherche de ses écoles, les deux centres INRA de Jouy et Versailles-Grignon (qui sont les plus gros de France), le centre d'Antony du CEMAGREF, l'implantation de l'AFSSA et la présence de l'IFREMER, la recherche est très présente. Elle est complétée par la présence sur le territoire francilien de plusieurs instituts et centres techniques agricoles (ICTA).

Ces caractéristiques expliquent que L'Ile-de-France soit largement concernée par deux dimensions ayant trait à la durabilité des productions agricoles.

D'une part cela concerne l'ensemble des mesures visant à un développement raisonné. Ces dernières sont largement couvertes par les dispositifs issus de la PAC (notamment les contrats d'agriculture durable) et toute une série de dispositifs volontaires (certification « agriculture raisonnée » largement promue par les coopératives franciliennes, label «Ferti-mieux» ou opérations « azote-mieux », sans compter la place grandissante des différents labels de production). Même encore marginale l'agriculture biologique est en progression rapide. Elle est soutenue au plan régional par un volet spécifique du programme « emploi et insertion environnement ».

Un second enjeu concerne la valorisation non alimentaire des productions agricoles. La région a développé un programme régional qui concerne toutes formes de valorisation dans le respect de l'environnement (PREVAIR). Une des directions envisageables concerne la valorisation énergétique à la fois en termes de diversification (des productions agricoles énergétiques) et de valorisation de la biomasse. C'est l'organisation de la filière autant que les productions agricoles stricto-sensu qui devrait être accompagnée.

III-5- Risque Inondation et transport fluvial dans le bassin de la Seine

Entre 1998 et 2004, l'Europe a subi plus de cent inondations d'importance majeure en particulier celles du Danube et de l'Elbe en 2002. Ces inondations ont provoqué le décès d'environ 700 personnes, le déplacement d'un demi-million de personnes et au moins 25 milliards d'euros de pertes économiques couvertes par les Etats et les assurances pour partie. En 2005, cinq Etats membres dont la France ont été touchés par de nouvelles inondations.

Ces événements ont conduit la commission à préparer un projet de directive relative à l'évaluation et la gestion des inondations.

Les orientations stratégiques communautaires prévoient en effet de mettre en place des mesures de prévention des risques. De même le règlement FEDER prévoit de pouvoir soutenir l'élaboration de plans et de mesures de prévention des risques naturels dont les inondations.

Le Comité interministériel d'aménagement du territoire du 12 juillet 2005 a retenu l'étude d'un Plan Seine similaire aux plans établis sur la Loire et le Rhône.

A noter que le bassin de la Seine a des caractéristiques communes avec le bassin versant hydrographique de la Vltava, affluent de l'Elbe qui a inondé Prague. L'impact économique d'une crue centennale (type 1910) serait considérable, puisqu'on le chiffre à plus de 10 milliards d'euros.

Ces événements ont pour point commun de rappeler l'importance d'une préparation sur le long terme à des phénomènes naturels extrêmes qui ont eu lieu ou peuvent avoir lieu dans nos régions et qui paralysent les activités en créant des dommages qui peuvent être irréversibles.

Les inondations sont des phénomènes qui ne peuvent pas être évités. Toutefois l'activité humaine et l'occupation du territoire contribuent à en augmenter la probabilité et les effets désastreux.

Le bassin Seine-Normandie peut être touché par plusieurs types d'inondations:

Les inondations de plaine

Les inondations des grandes rivières du bassin sont essentiellement dues au débordement direct des eaux excédentaires. Elles surviennent généralement entre novembre et avril. Elles apparaissent après une succession d'épisodes pluvieux de longue durée, lorsque les débits des cours d'eau sont soutenus et les sols saturés, et lorsque survient ensuite un cycle de précipitations exceptionnelles de plusieurs jours.

Les têtes de bassin réagissent en 6 à 24 heures à un passage pluvieux actif. Les ondes de crue générées se propagent ensuite en 4 jours de Joigny (Yonne), Pont-sur-Seine ou Châlons-en Champagne à Paris. La propagation est plus lente sur la Seine en amont, entre Troyes et Pont-sur-Seine : le temps de propagation de l'onde de crue entre ces deux stations est de 6 jours.

La concomitance des ondes de crue sur des rivières affluentes peut aggraver les inondations à l'aval.

Les crues des grands cours d'eau n'engendrent pas de montée brutale des eaux, mais les épisodes de crue sur le bassin de la Seine peuvent être très longs, de plusieurs semaines à plusieurs mois. (3 mois en 1910).

En général, l'intervalle de temps existant entre le déclenchement de la pluie et le débordement des cours d'eau permet de prévoir l'inondation sur les cours d'eau principaux, le bassin étant équipé d'un système de prévision des crues. Certaines dispositions peuvent alors être prises vis-à-vis de la population, ce qui en réduit le risque pour les vies humaines, sans en réduire l'impact économique.

Les inondations rapides

Elles correspondent à des crues dont le temps de concentration est par convention inférieur à 12 heures. Elles se forment lors d'averses intenses à caractère orageux et localisé, sur des pentes fortes et/ou des vallées étroites sans effet de laminage ou d'amortissement. Elles peuvent être observées sur le bassin Seine-Normandie dans le Morvan sur l'Armançon, la Cure, l'Yonne ou le Serein, et sur des petits cours d'eau tels que le Grand Morin, la Mauldre ou l'Epte.

Les inondations par ruissellement pluvial

Elles sont dues à des écoulements de volumes d'eau ruisselés, qui ne sont pas absorbés par le sol (capacité d'infiltration insuffisante ou sols imperméabilisés) ou par le réseau d'assainissement des eaux pluviales (sous-dimensionné par rapport à l'urbanisation actuelle ou saturé). Elles sont la conséquence de pluies intenses de courte durée ou d'épisodes pluvieux de un voire quelques jours, sur des bassins versants de petite taille (moins de quelques dizaines de km²). Les temps de montée des crues sont courts, de quelques minutes à quelques heures, rendant de ce fait l'alerte des populations quasi-impossible et engendrant un risque pour la sécurité des personnes et des biens. L'imperméabilisation des sols (urbanisation intensive), la disparition du réseau naturel de drainage superficiel et le sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement en zone urbaine accroissent et aggravent le ruissellement. C'est par exemple le cas de la vallée de la Bièvre à Fresnes.

Le ruissellement des eaux pluviales rurales est à l'origine de l'érosion des bassins versants, phénomène naturel qui peut s'exprimer sous forme de coulées boueuses, liées à l'état de couverture végétale du sol. Sur le bassin, la densité de coulées boueuses observée pour 100 km², entre 1985 et 2000, est d'environ 9 en Haute-Normandie, 7 en Ile-de-France et 3.5 en Basse-Normandie (source : IFEN). Elle s'explique par une sensibilité naturelle importante de certains sols à l'impact mécanique des pluies notamment lorsqu'ils ne sont pas couverts par la végétation (cultures), lors des épisodes orageux d'été ou du ruissellement important en hiver.

Il en résulte notamment un risque de pollution des milieux aquatiques, des nappes et donc des captages d'alimentation en eau potable due aux polluants présents sur les sols urbains et ruraux (MES, nutriments, pesticides...).

Les conséquences des inondations

Outre l'impact sur la sécurité des personnes et des biens, une crue importante, telle qu'une crue de type 1910, peut avoir des conséquences catastrophiques sur le fonctionnement de la vie sociale et économique des populations. On peut chiffrer à 900 000 les habitants

concernés en Ile-de-France dont la plupart dans le Val de Marne et les Hauts de Seine. Si on compte les personnes qui seraient privées d'électricité ou auraient leurs caves inondées ce chiffre monte à 2,5 millions. En termes économiques, l'évaluation effectuée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris (1999) indiquait qu'une telle crue pouvait affecter 170 000 entreprises dont une partie directement implantée en zones inondables (15 400 dans les Hauts de Seine, 2000 en Seine Saint Denis, 5160 dans le Val de Marne). L'impact économique d'une crue centennale de la Seine (1910) est évalué à 10 milliards d'euros (hors réseaux) En 1993 et 1995 sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne les crues ont fait 100 000 sinistrés sur 200 communes riveraines et des dommages économiques évalués à plusieurs centaines de millions d'euros. En 2000, sur le bassin haut-normand de l'Austreberthe, environ 500 habitations ont été sinistrées et les dommages ont été estimés à 2,5 millions d'euros pour les voiries publiques (hors voies ferrées) et 1 million d'euros pour les sinistres aux entreprises.

Les biens exposés au risque d'inondation, logements privés, infrastructures de transport et de service public, entreprises commerciales et industrielles, peuvent représenter des valeurs économiques considérables. En plus des dommages économiques et sociaux des inondations celles-ci peuvent avoir des conséquences sur l'environnement lorsqu'elles touchent des stations d'épuration des eaux usées ou des installations industrielles où peuvent être stockés des produits chimiques toxiques.

Ainsi les crues peuvent également engendrer des pollutions importantes des cours d'eau par des déversements de produits industriels et toxiques entreposés à proximité du lit mineur ou des rejets d'eaux usées et non traitées.

Les inondations peuvent également avoir des conséquences sur la biodiversité en regard avec la préservation des zones humides.

Par le passé les aménagements, la modification et l'artificialisation de la Seine et ses affluents liés aux usages de navigation ou bien de protections localisées ont pu aggraver le risque lié aux inondations.

Par la mise en place de digues accélérant les débits des cours d'eau à l'aval, par le creusement de chenal de navigation : sur la Seine-amont ce creusement a conduit à annuler les effets du barrage Aube en réduisant les champs d'expansion des crues.

C'est pourquoi le Plan Seine porte sur l'ensemble des problématiques du fleuve pour établir un projet de développement durable. En effet il est fondamental d'avoir une vision sur l'ensemble des aménagements du fleuve pour éviter des effets contre-productifs et contradictoires entre les différents projets et /ou renseignements.

Transport fluvial

L'usage qui a le plus modifié le fleuve est l'usage de navigation qui s'est développé fortement entre les années 1900 et les années 1980 et qui a conduit à la construction d'une centaine d'ouvrages de navigation sur les axes majeurs du bassin et à l'aménagement des berges de manière à résister aux effets du batillage. Aujourd'hui le trafic de marchandises sur le réseau fluvial du bassin Seine-Normandie représente 35,8 millions de tonnes et représente 53% du poids total transporté en France. Le trafic a longtemps diminué pour plusieurs raisons : forte baisse de la consommation de charbon, modifications structurelles des pratiques d'acheminement avec désaffection de la voie d'eau et développement du flux tendu (rapidité pour la route contre fiabilité pour la voie d'eau). La régression du transport fluvial a été interrompue par une politique volontariste de l'Etat et une réorganisation des pratiques commerciales mais également l'apparition de nouveaux marchés (conteneurs, déchets).

Une reprise du trafic est enregistrée depuis 2000 : plus de 8% d'accroissement des tonnages transportés en 2005 par rapport à 2004. Aujourd'hui certaines collectivités souhaitent investir dans ce mode de transport pour profiter les effets bénéfiques du transport fluvial en matière de décongestion des infrastructures traditionnelles (la route), d'économies d'énergie fossile (carburants) et de limitation de la pollution atmosphérique et du bruit.

Cependant le développement attendu de la voie d'eau a des conséquences importantes sur les fleuves du fait des modifications dues aux aménagements nécessaires à la navigation. Notons en particulier les barrages qui ont arrêté la remontée des migrateurs amphihalins dont certains font partie des espèces visées par la directive Habitat (Natura 2000) et l'annexe III de la convention de Berne, ainsi que la mobilité des espèces autochtones. Alors que les efforts réalisés dans le traitement des eaux usées ont permis une amélioration significative de la qualité des eaux de la Seine et de ses principaux affluents, il est paradoxal de constater que ce sont désormais les barrages qui constituent les seuls obstacles à la remontée des poissons migrateurs. De même le réaménagement des berges, le rescindement de méandres, la coupure des bras morts sont autant d'impacts sur les zones humides et les habitats, ayant des incidences notables sur la vie de la faune et de la flore de nos cours d'eau et de l'expression de la biodiversité.

IV- Emploi et formation

La section présente les grandes caractéristiques de la population francilienne dont la croissance suit depuis quelques années la moyenne française, l'excédent naturel en étant la composante principale qui compense le solde migratoire négatif vers la province. L'emploi francilien est marqué par sa très forte tertiairisation et la présence importante des cadres en leur sein. Cette situation s'est fragilisée depuis le début des années 2000, le taux de chômage francilien rejoignant le taux national. Ce dernier est porté par de fortes disparités sociales, certains publics étant particulièrement fragilisés, et spatiales (notamment dans les ZUS). Tous ces facteurs se conjuguent pour souligner l'importance du chômage chez les personnes peu ou pas qualifiées alors même que la région accuse un déficit important par rapport à la moyenne française en matière de formations professionnelles courtes. A côté des dispositifs d'aides à l'emploi, les efforts en matière de formation professionnelle constituent clairement une orientation majeure.

IV-1- La population francilienne à grands traits

Une population plutôt jeune

L'Ile-de-France avec une forte natalité, des échanges de population déficitaires avec la province, et une grande attractivité pour les étrangers, présente des caractéristiques démographiques que l'on retrouve dans d'autres grandes métropoles internationales. La population de l'Ile-de-France s'élève début 2006 à environ 11,36 millions d'habitants soit 18,6 % de la population métropolitaine. Cette proportion n'a guère varié depuis une quarantaine d'années. Depuis 1999, la région a gagné un peu plus de 400 000 habitants, soit une augmentation de 0,62 % par an, analogue à celle de la France métropolitaine, et supérieure à celle de la période 1990-99. La croissance de la population de l'Ile-de-France est essentiellement due à son dynamisme interne : le mouvement naturel. Depuis le début des années 2000, la population augmente de 0,91 % grâce à l'excédent des naissances sur les décès, soit environ 100 000 individus, un des chiffres les plus importants de toutes les régions d'Europe. Cet excédent naturel de la région est tempéré par un solde migratoire négatif avec la province, compensé en partie par un solde migratoire positif avec l'étranger et les DOM-TOM, d'environ 35 000 personnes. En effet, chaque année, environ 220 000 personnes quittent l'Ile-de-France pour la province contre seulement 150 000 personnes qui font le trajet inverse, soit un flux sortant de 70 000 personnes environ.

Des actifs qualifiés

L'Ile-de-France est attractive pour les 20 à 30 ans : les jeunes arrivants sont en général plus diplômés que la moyenne, célibataires, et ils viennent poursuivre des études supérieures ou trouver un emploi dans des secteurs assez qualifiés. En revanche, les familles, notamment celles ne disposant que d'un seul revenu et les retraités la quittent. L'arrivée des jeunes et le départ des plus âgés contribuent à entretenir la jeunesse relative de la population francilienne : 16% seulement ont 60 ans et plus, c'est la proportion la plus faible en France métropolitaine, et 26% ont moins de 20 ans (un taux supérieur à la moyenne nationale). Le taux de scolarisation des 16/24 ans est plus important qu'en province et le taux d'inscription à l'université également très élevé.

Les Franciliens sont présents sur le marché du travail : deux tiers des hommes et 54% des femmes sont actifs en 2004. Après 50 ans, 39% sont encore actifs contre 30% en province.

Les actifs présentent un haut niveau de qualification : en 2004, 26% des actifs franciliens, soit 31% des hommes et 21% des femmes sont des cadres, une proportion deux fois plus forte qu'en province. A l'inverse, à peine 15% sont des ouvriers contre 27% en province.

Les emplois franciliens très concentrés dans le secteur tertiaire

L'Ile-de-France représente 22% des emplois totaux. La région offre environ 5,3 millions d'emplois. Les services représentent 83% de l'emploi contre 70% en province. L'Ile-de-France affiche sa spécificité par la sur représentation des postes dans les services marchands, notamment les activités marchandes de conseil et assistance où la région concentre 42% des effectifs, les activités financières et immobilières (40%), ainsi que celles de recherche et développement (42%), et les activités culturelles (44%) (cf tableaux et graphes).

Ces emplois sont à 90% des emplois salariés, dont près de 60% sont des postes de cadres ou professions intermédiaires. La région concentre par ailleurs près de la moitié des « emplois métropolitains supérieurs », fonctions à forte valeur ajoutée. Cet écart très caractéristique du rôle joué par la région capitale s'atténue désormais très progressivement grâce au dynamisme d'autres régions.

IV-2- Des évolutions préoccupantes du marché du travail

Sur les 5 dernières années (2000/2005), l'Ile-de-France a enregistré une croissance de l'emploi nettement moindre qu'en province (2,2% contre 5,8%) : 107000 emplois salariés franciliens supplémentaires tandis que la province en créait près de 950000. Ces chiffres lissent une évolution nettement plus heurtée : embellie en 1999-2001, pertes d'emplois en 2002 et 2003, stabilisation en 2004 et reprise sensible en 2005 (33 000 créations d'emplois dans le secteur concurrentiel).

Pour un même secteur d'activité, l'emploi a augmenté en général nettement moins, ou diminué plus, en Ile-de-France qu'en province. Ce phénomène ne concerne pas seulement les secteurs industriels, il se vérifie également dans beaucoup d'activités du tertiaire, pourtant considérées comme des points forts de l'activité francilienne (voir graphiques). Le recul des activités industrielles marque la période récente : l'industrie francilienne (dont l'emploi est concentré dans les 3 départements Paris, Hauts de Seine et Yvelines) a perdu plus de 70 000 postes en 5 ans et ne représente plus que 11% des effectifs salariés régionaux début 2005. Le poids de la région dans l'industrie métropolitaine atteint un peu moins de 15%. Les équipements électriques et électroniques (en recul de 16 000 emplois sur la période 2000-2005) et la construction automobile restent les points forts de cette industrie. Le secteur automobile affiche un solde positif sur les 5 années, lequel est le résultat de créations de postes en grande couronne, alors que des emplois ont été supprimés à Paris et en petite couronne.

Le tissu économique francilien s'est donc profondément modifié. L'Ile-de-France compte 100 000 établissements de plus qu'il y a 10 ans, et 5% d'effectifs salariés en moins car les effectifs des établissements créés, de petite taille, ne suffisent pas à compenser les pertes d'emplois liées aux disparitions. Seuls les services aux entreprises, les services aux particuliers et les transports combinent hausse du nombre d'établissements et croissance de l'emploi. Les activités financières et les services opérationnels restent les plus dynamiques parmi les services aux entreprises. Dans les services aux particuliers, le secteur des hôtels et restaurants est également fortement créateur d'emplois, et c'est dans les services personnels et domestiques que la croissance est la plus significative (18% contre 11% en moyenne en France).

IV-3- Le chômage : la fin de l'exception francilienne

Ces mouvements se traduisent clairement dans les chiffres du chômage. Traditionnellement, le taux de chômage francilien était traditionnellement plus faible que celui de la province d'environ 1 point. Sa croissance très rapide entre 2001 et 2003 a égalisé les deux taux. La reprise francilienne de 2005 a été plus sensible que dans le reste de la France et le taux de chômage francilien fin 2005 était inférieur de 0,3 point au taux de chômage métropolitain. Cette amélioration du marché du travail francilien a davantage profité aux hommes, aux jeunes et aux cadres, dont la demande d'emploi a diminué de près de 15% en un an, évolution liée en grande partie à la reprise des activités de conseil et d'assistance depuis fin 2004.

Au-delà de ces évolutions récentes, la demande d'emploi francilienne reste marquée par quelques caractéristiques structurelles liées principalement à la structure de la population active :

- Une proportion importante de cadres parmi les demandeurs d'emploi (16,5 % en décembre 2005). Le taux de chômage des cadres reste beaucoup plus élevé qu'en province (5,8% contre 4,2% en 2004) et que près d'un cadre demandeur d'emploi sur six est inscrit à l'ANPE depuis plus de deux ans ;
- Une proportion importante d'actifs de nationalité étrangère parmi les demandeurs d'emploi : 25 % en décembre 2005, dont 21,4% pour les étrangers hors CEE. Le taux de chômage des étrangers est supérieur au taux de chômage des actifs de nationalité française, ce qui s'explique très largement par un niveau de qualification beaucoup moins élevé ;
- Une proportion de seniors plus importante : Le taux de chômage des 50 ans et plus est supérieur à la moyenne nationale en Ile-de-France. Il était de 8,2 en Ile-de-France contre 6,8 en province en 2003 ;
- Une situation qui se dégrade progressivement chez les jeunes. La faible proportion des jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi (13,8% des inscrits en décembre 2005), soit beaucoup moins qu'au niveau national (20,1%), ne s'explique que par une poursuite d'études longues beaucoup plus fréquente en Ile-de-France qu'en province et au final, par un taux d'emploi des jeunes très faible. En effet, parmi les jeunes en activité, le taux de chômage francilien est, en 2004, très proche du taux moyen observé en province (22,1 % contre 22,7 %) ;
- Un chômage de longue durée qui représente 33% de la demande d'emploi régionale (30% au niveau national). Le nombre de demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans ne faiblit pas, notamment pour plusieurs métiers du secteur tertiaire peu qualifiés : agents d'entretien, employés administratifs d'entreprises, employés de libre service, aides à domicile ;
- A contrario on observe une inadéquation grandissante entre offre et demande d'emploi dans la santé, le BTP, les transports et l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés de recrutement, en partie pour des motifs structurels (horaires atypiques, pénibilité du travail pour une faible rémunération).

IV-4- Des publics fragilisés

Les taux élevés de chômage se concentrent sur quatre publics très ciblés :

- Les personnes handicapées font face en Ile-de-France à une difficulté croissante d'insertion dans l'emploi. Le nombre de personnes handicapées inscrites à l'ANPE n'a cessé de croître au cours de ces dernières années, et la baisse récente du chômage

ne leur a pas profité. Cette population se confond pour partie avec la population des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus, puisque le tiers appartient à cette tranche d'âge, mais elle apparaît encore beaucoup plus en difficulté, avec une proportion globale de demandeurs d'emploi de longue durée proche de 50 % et des niveaux de formation et de qualification bien plus faibles ;

- Les populations immigrées qui représentent environ 14% de la population francilienne, connaissent des taux de chômage particulièrement importants, même à niveau de formation équivalent. Il en est de même des jeunes dont au moins un des deux parents est immigré : 46 % d'entre eux ayant un diplôme inférieur au bac éprouvent des difficultés à s'insérer (sortie difficile du chômage ou emploi temporaire) dans les trois ans qui suivent leur sortie du système scolaire, contre 28 % pour les jeunes dont les parents ne sont pas immigrés (source enquête sur les jeunes sortants de formation initiale en 2001 du CEREQ) ;
- De même les habitants des zones urbaines sensibles représentent 17% des demandeurs d'emploi fin 2003 alors qu'ils ne pèsent que 12% dans la population. Il est intéressant de confronter ces chiffres aux opinions des individus sur d'éventuelles discriminations à l'embauche. Parmi les jeunes qui ont achevé leurs études en Ile-de-France en 2001, 15 % déclarent avoir subi une discrimination à l'embauche durant leur parcours d'insertion, cette proportion est plus élevée qu'en province (+ 4 points). L'origine culturelle et le lieu de résidence apparaissent plus qu'ailleurs au rang des principaux motifs de discrimination, les discriminations de nature sexiste ou liées à la situation familiale sont en revanche moins invoquées qu'en province ;
- Enfin le taux de chômage des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme (aucune qualification ou sortie de niveau V sans diplôme) est très élevé en Ile-de-France : trois ans après la fin de leur formation initiale en 2001, 38 % de ces jeunes actifs sortis sans diplôme étaient au chômage ;
- Enfin il est important de souligner que disposer d'un emploi ne préserve pas non plus de l'exclusion : on estime qu'en Ile-de-France, un travailleur francilien sur dix a un faible niveau de vie. Ce risque de pauvreté est plus fort pour les jeunes, les immigrés employés sur des postes précaires et/ou peu qualifiés.

IV-5- De fortes disparités territoriales

Grande métropole internationale, parmi les plus compétitives à l'échelle mondiale, l'Ile-de-France n'en est pas moins fragilisée par des déséquilibres internes. Ils s'expriment notamment par des disparités territoriales : certains pôles focalisent le développement économique, tandis que d'autres territoires de l'espace régional ne profitent pas suffisamment de l'effet d'entraînement des premiers. L'Ile-de-France est considérée comme l'une des régions les plus touchées par l'exclusion socio-spatiale. Cela s'explique, en partie, par le fait que celle-ci a une visibilité plus grande, à la fois en raison du nombre de quartiers en difficulté et de la « massivité » de chacun d'eux.

La comparaison des taux de chômage par département francilien met bien en évidence les disparités et tensions territoriales. Avec 13,2 % à fin 2005, la Seine-Saint-Denis est l'un des quatre départements de France métropolitaine ayant le plus fort taux de chômage. A l'opposé, les Yvelines et l'Essonne font partie des très rares départements français à forte composante urbaine ayant un taux de chômage inférieur à 7,5 %.

Même si les écarts tendent à se réduire légèrement, les disparités restent très fortes ainsi que le montrent les données suivantes :

- La proportion des jeunes parmi les demandeurs d'emploi varie de 8,2 % à Paris à 20,0% en Seine-et-Marne à fin décembre 2005 (13,9 % pour la région) ;

- La proportion des chômeurs de longue durée varie de 36,8 % à Paris à 27,5 % en Essonne (32,5 % en région). La croissance très importante du chômage de très longue durée dans tous les départements de la grande couronne, en 2005, indique toutefois que l'opposition entre la grande couronne (faible CLD) et Paris et la petite couronne (fort CLD) est en train de s'amoinrir. On compte 178 000 chômeurs de longue durée sur toute l'Ile-de-France en décembre 2005 ;
- Trois groupes de départements se différencient nettement par la composition socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi : Paris, Les Hauts-de-Seine et les Yvelines comportent une forte proportion de cadres et de professions intermédiaires ; Le Val-d'Oise, le Val-de-Marne et, à un moindre degré, l'Essonne, voient les employés, le plus souvent qualifiés, nettement dominer ; alors que la part des ouvriers et des employés non qualifiés est nettement plus élevée qu'en moyenne en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis.

IV-6- Les dispositifs d'aide à l'emploi

En Ile-de-France, l'utilisation des mesures de politique de l'emploi est traditionnellement plus faible qu'au niveau national : 38% des chômeurs franciliens accèdent à une aide à l'emploi, alors que ce taux atteint 51% au niveau national. Cette situation s'explique par un plus faible recours qu'en province aux emplois aidés dans le secteur non marchand. Cependant, en 2005, le recours aux dispositifs d'aide à l'emploi a augmenté en Ile-de-France (+2,3%), alors qu'il est marqué par une baisse sensible au niveau national (-2,6%), ce sont ainsi plus de 190 000 personnes qui ont bénéficié de l'une des principales mesures de la politique de l'emploi.

La priorité régionale étant d'assurer une insertion dans l'emploi durable des personnes dites en difficulté, les actions facilitant l'accès direct à l'entreprise ont été largement favorisées. Ainsi, depuis deux ans, l'Ile-de-France enregistre un essor des emplois aidés dans le secteur marchand : +200% de CIE conclus entre 2003 et 2005 (soit 28 000 en 2005), et sur la même période, une progression de plus de 25% des aides à la création d'entreprise et à la création d'emploi dans les zones franches urbaines (ZFU).

En 2006, l'accès au CIE a été prioritairement réservé aux résidents des ZUS (30%) ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de 45 ans et plus (35%) et aux personnes handicapées (10%). Par ailleurs, l'Ile-de-France prévoit, au cours de l'année 2006, un fort développement des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et des contrats d'avenir pour les personnes dont l'accès à un emploi marchand ne peut être envisagé (47 000 en 2006, contre 25 000 en 2005). Un des principaux objectifs, dans le cadre de la sphère non marchande, est de parvenir à la création d'au moins un atelier et chantier d'insertion dans chacune des ZUS franciliennes.

Ces dispositifs régionaux s'accompagnent de collaborations avec les organismes interprofessionnels et avec le MEDEF pour développer l'usage du contrat de professionnalisation et du contrat jeune entreprise. De même les négociations menées avec les branches professionnelles (hotel-café-restaurant, propreté et bâtiment entre autres) devraient permettre la mise en place de stages de pré qualification pour permettre à des jeunes et des adultes de préparer leur insertion dans les secteurs en tension du territoire par le biais du contrat de professionnalisation (50 000 stages prévus au niveau national).

IV-7- La faiblesse relative de l'Ile-de-France en matière d'enseignement professionnel

La Région Ile-de-France et la formation initiale en chiffres

- L'Ile-de-France compte 468 lycées publics et 213 lycées privés sous contrat, accueillant au total 476.000 élèves. Le budget de la Région pour l'enseignement secondaire est de plus de 728 millions d'euros en 2006.
- Les 173 Centres de formation d'apprentis (C.F.A.) et leurs 400 antennes accueillent aujourd'hui près de 76.000 jeunes de 16 à 25 ans, dont 65.300 apprentis. Pour 2006, la Région consacre 195 millions d'euros à l'apprentissage.
- Dix-sept universités et un grand nombre d'écoles d'ingénieurs, de commerce, de gestion, d'art, de santé... accueillent plus de 600.000 étudiants. Le budget régional dédié à l'enseignement supérieur s'élève à 96,4 millions d'euros en 2006.
- La Région participe au financement de 23 organismes de formation en travail social et 108 écoles paramédicales et de sage-femme. Près de 27.000 étudiants franciliens suivent une formation paramédicale ou de sage-femme et 10.000 de travailleur social. Plus de 135 millions d'euros sont dédiés en 2006 aux formations sanitaires et sociales.

Les jeunes formés en Ile-de-France sortent plus souvent du système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur qu'en province. Cependant 16 % d'entre eux sortent sans diplôme (sans aucune qualification ou échec à un diplôme de niveau V), un taux comparable à celui de la province. La moitié de ces jeunes ont au moins un de leurs parents né à l'étranger.

Cela s'explique en bonne part par la situation de l'enseignement professionnel régional. En effet, pour l'année scolaire 2004-2005, alors que l'Ile-de-France représente presque un cinquième des effectifs du second degré, cette part est de 22 % pour les effectifs scolarisés en lycée général et technologique et de **12 % pour les effectifs des lycées professionnels**. Concernant l'enseignement supérieur, la part de l'Ile-de-France est de 27% (elle atteint même 35% pour les écoles de commerce, vente, gestion et comptabilité). Mais toute autre est la situation de l'enseignement supérieur court. La part de l'Ile-de-France est de **15% pour les effectifs d'IUT** et de **18% pour les effectifs des STS**.

De même l'Ile-de-France compte **16.5% des apprentis** de France entière. Qui plus est, cette part s'accroît avec le niveau de formation : 13% pour le niveau V, 26.5% pour le niveau III et 48% pour les niveaux II&I. Le développement de l'apprentissage s'est concentré sur les niveaux élevés de formation. Ainsi entre 1994 et 2004, le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau I&II, III et IV a été respectivement multiplié par 9, 6 et 3 en Ile-de-France. Sur cette même période, les effectifs de niveau V ont stagné et ils diminuent depuis 2000. Il faut enfin souligner noter l'importance du déséquilibre homme – femme dans l'apprentissage : il concerne 15 % des jeunes filles diplômées du secondaire contre 37 % des jeunes hommes. Ces chiffres expliquent l'effort fait par la région pour développer l'apprentissage et les centres de formation par l'apprentissage (CFA). L'objectif est d'arriver à 100000 jeunes accueillis en 2010.

Il n'en demeure pas moins que la région ne saurait renforcer ses positions européennes et mondiales dans la société de la connaissance qui se déploie sans mieux insérer ses jeunes et sans construire un dispositif qui leur propose une offre complète et équilibrée de formation. Les déficits en matière de formations professionnelles courtes (baccalauréats professionnels, BEP et DUT) fragilisent fortement la région et ne sont très certainement pas étrangers aux taux d'échecs très forts recensés dans les zones urbaines sensibles et auxquels les actions initiées en faveur des quelques élèves considérés comme brillants, si utiles soient-elles notamment en termes d'image, ne sauraient répondre.

Analyse SWOT et correspondance avec la Stratégie

(Sur la base du travail réalisé par l'évaluateur ex-ante

Principaux enseignements et recommandations de la période de programmation précédente

Objectif 2, Objectif 3, PIC Equal et PIC URBAN ; Extrait du rapport d'évaluation ex-ante

I Transition de la période 2000-2006 à la période 2007-2013

Le nouvel objectif « Compétitivité régionale et emploi » vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions ainsi que l'emploi, avec, pour fer de lance, le développement de l'innovation.

L'Ile-de-France est une région capitale dynamique dans son ensemble, avec 22% de l'emploi national, et très innovante, puisque c'est la première région européenne pour la recherche technologique (6,2% des brevets européens).

Mais c'est aussi un territoire contrasté, qui compte des territoires en grande difficulté et 1,3 M de personnes en zone urbaine sensible.

L'enjeu est donc de promouvoir l'innovation dans le respect des OSC et de la stratégie de Lisbonne tout en améliorant la situation des territoires les plus en difficulté. La région devra relever le défi d'étendre l'innovation à tous ses territoires et notamment à ceux qui n'y ont pas accès aujourd'hui.

Les recommandations mises en valeur ci-dessous sont celles qui visent à une meilleure prise en compte de l'innovation, de l'emploi et de la compétitivité sur la région, et surtout dans les territoires en difficulté.

II Enseignements d'ordre général

Tout d'abord, certaines préconisations d'ordre général issues des différentes évaluations étudiées apparaissent importantes :

- Privilégier les **projets structurants et intégrés**, plus aptes à produire des effets d'innovation, d'entraînement, d'organisation ou de synergie avec d'autres projets locaux,
- Maintenir le caractère **concret** et limité des mesures du PO
- Veiller à la cohérence externe du programme :
 - Favoriser les **synergies entre le PO et les projets de développement des territoires** par une concertation régulière avec les collectivités, tant au niveau stratégique que dans la mise en œuvre et encourager les réseaux d'acteurs ;
 - Veiller à la **coordination du FEDER et du FSE**, de façon à ce que les projets en faveur de la compétitivité et de l'innovation puissent se traduire par des effets sur les compétences et savoir-faire de la main d'œuvre francilienne, notamment dans les quartiers en difficulté ;
 - Veiller à l'**articulation cohérente du PO avec l'action de l'ANRU**.

D'autre part, une approche thématique est pertinente pour mettre en valeur les différentes préconisations.

III Enseignements sur le thème de l'innovation

L'Ile-de-France bénéficie d'un potentiel de recherche important, véritable atout pour la région, d'autant plus que l'innovation joue un rôle majeur dans la croissance d'une économie basée sur la connaissance. Cependant, l'Ile-de-France voit son dynamisme ralentir et se trouve face à un double enjeu de structuration et d'attractivité mondiale de ses domaines d'excellence et d'irrigation de l'innovation sur tous les territoires.

Dans ce cadre, les recommandations suivantes sont à appliquer pour la programmation 2007-2013 :

- Renforcer la coopération entre les universités et les entreprises (partenariats publics privés) par un soutien à la création de grappes d'excellence régionales et transrégionales. Il conviendra, dans un objectif de diffusion de l'innovation sur tous les territoires, d'identifier les universités des quartiers sensibles susceptibles d'être parties prenantes de ces projets
- Soutenir les activités de RDT dans les PME et permettre aux PME d'accéder aux services de RDT des institutions de recherche à financement public ;
- Développer le renforcement des capacités de RDT, notamment les TIC, les infrastructures de recherche et le capital humain dans les secteurs ayant un potentiel de croissance important ;
- Privilégier les projets portés par des organismes intermédiaires (organismes de recherche et entreprises) et le soutien de proximité aux TPE et PME primo-innovantes ;
- Renforcer les canaux d'information et des dispositifs de veille en matière de recherche et de transfert de technologie ;
- Veiller à la mise en œuvre d'un volet TIC, visant la réduction de la fracture numérique et la diffusion des TIC dans les PME.

IV Enseignements sur le thème de l'environnement

La lutte contre l'effet de serre, la maîtrise des pollutions, le développement des énergies renouvelables et des éco-technologies constituent les grands axes de la politique nationale et régionale.

Plus précisément, deux préconisations principales sont issues des différentes évaluations :

- Prendre en compte les exigences du label HQE et d'insertion paysagère dans les projets liés au PRU, afin d'améliorer l'environnement et le cadre de vie des quartiers en difficulté ;
- Impliquer davantage les acteurs-clés pour la prise en compte de l'environnement (DIREN, ADEME...) et accroître significativement les formations dispensées aux services instructeurs et aux porteurs de projets.

V Enseignements sur le thème de l'emploi

Si l'Ile-de-France rassemble plus d'un cinquième de l'emploi national, sa place dans l'emploi global recule depuis dix ans. En outre, des quartiers entiers sont touchés par un chômage massif, les ZUS connaissant un taux de chômage presque deux fois plus élevé que celui du reste de la région. La problématique de l'emploi est ainsi au centre de la programmation 2007-2013, et les recommandations suivantes pourront être mises en œuvre :

- Mettre la question de la création d'emploi au cœur de la stratégie du programme (dans les critères de sélection et de suivi) ;
- Accorder une importance particulière à la création d'entreprise et aux structures d'accompagnement à la création ;
- Centrer les aides vers le secteur tertiaire, plus porteur de création de nouveaux emplois.

VI Enseignements sur le thème de la politique de la ville : l'expérience URBAN

Comme nous l'avons vu, la réduction des disparités territoriales constitue un enjeu majeur pour la région.

Les évaluations des PIC URBAN jugent positifs les apports de ce dispositif aux quartiers concernés, mais évoquent également la difficulté à faire monter en puissance les mesures concernant leur développement économique. L'Ile-de-France devra donc relever le défi du développement économique et social de ces quartiers.

Ainsi, les évaluations des PIC URBAN apportent différents enseignements en vue de la programmation 2007-2013 :

- Bien cadrer les projets favorisant le développement économique ;
 - Accorder une place particulière à la création d'entreprises,
 - Conduire une réflexion sur l'amélioration de l'environnement productif (accueil des entreprises, offre de services spécifiques aux entreprises...),
 - Adapter les projets aux exigences des entreprises et commerçants.
- Introduire une réflexion sur le ciblage des opérations par public cible ;
- Mettre en place des projets agissant sur l'employabilité des personnes ;
- Faciliter l'accès des personnes vers les métiers de l'artisanat ;
- Articuler les actions avec le PLIE et mener des actions d'insertion innovantes ;
- Poursuivre les efforts d'amélioration du cadre de vie ;
- Articuler les interventions avec la stratégie globale du territoire ;
- Renforcer les moyens consacrés à l'accompagnement financier et juridique des petits porteurs de projets ;
- Participer à un échange d'expériences avec les autres villes européennes ;
- Renforcer les liens entre les acteurs.

VII Enseignement sur les modalités de mise en œuvre

Enfin, les différentes évaluations apportent des enseignements quant aux modalités de mise en œuvre du programme.

- S'agissant de l'efficacité du dispositif de mise en œuvre du programme, il convient de :
 - Rationaliser et simplifier les circuits et la répartition des rôles au sein de l'autorité de gestion,
 - Veiller à la bonne sélectivité des projets,
 - Veiller à suivre un rythme de programmation régulier des fonds,
 - Veiller à une plus grande convergence des critères et modalités d'attribution des aides,
 - Promouvoir la constitution de partenariats (partenaires publics/privés, entreprises/centres de recherche...), qui peut devenir un critère essentiel de sélection des projets,
 - Externaliser ou confier la mission de contrôle de service fait à une cellule spécifique,
 - Raccourcir les délais de paiement,

- Veiller au caractère complet et utilisable des indicateurs des actions en vue du suivi et de l'évaluation des retombées du programme.
- S'agissant de l'efficacité des moyens d'intervention du programme, il convient de :
 - Réaffirmer l'importance de la règle du dégagement d'office et de ses enjeux en amont de la programmation de façon à encourager un partage des responsabilités entre politiques, gestionnaires, partenaires et bénéficiaires,
 - Repérer les projets « dormants » et réattribuer les crédits engagés non consommés.

II Stratégie régionale pour le programme « compétitivité régionale et emploi », FEDER

L'Ile-de-France est une région riche et puissante au rayonnement international. Elle concentre 19% de la population française sur 2% du territoire national, et réalise un PIB de plus de 450 milliards d'euros. Ses atouts sont multiples, tels des centres de recherche et d'innovation dans de nombreux domaines et une offre diversifiée de formations.

Toutefois ces atouts majeurs ne doivent pas masquer les disparités sociales et territoriales. Ainsi les disparités de richesse et le taux de chômage, qui atteint 9% en moyenne mais avec des écarts allant de 5,0 à 12,9% d'une zone d'emploi à l'autre au premier trimestre 2006, le nombre élevé de zones urbaines en difficulté (157 ZUS) témoignent d'une certaine fragilité, concentrée dans certains territoires et qui s'incarne notamment dans la crise du logement et freine le développement régional.

D'autre part, malgré les fortes capacités de la région en termes de recherche publique et privée et son effort en matière de compétitivité, il convient de renforcer davantage la collaboration entre la recherche et l'industrie.

Enfin, concernant l'environnement, des actions seront menées pour améliorer le cadre de vie, lutter contre le changement climatique et prévenir le risque inondation dans le bassin de la Seine.

La conjonction de ces atouts et de ces faiblesses appelle une action ciblée et volontaire, dont la mise en œuvre repose sur la coopération de l'ensemble des acteurs de la région : Etat, Région, collectivités territoriales, entreprises, associations.

Dans cette perspective, le soutien prioritaire des zones urbaines en difficulté apparaît comme un objectif déterminant pour la cohésion sociale et la compétitivité en Ile-de-France. En accord avec les objectifs du FEDER, les OSC, la stratégie de Lisbonne-Göteborg, et les conclusions de l'évaluation ex-ante (cf p 206) les actions ciblées sur les zones urbaines en difficulté incluront le soutien au tissu économique et l'aide à l'innovation et au développement durable.

C'est pourquoi le volet régional de la stratégie, déclinant le CRSN, propose quatre axes, à savoir un axe urbain spécifique qui fera émerger des projets urbains intégrés, et trois axes thématiques : innovation, TIC et soutien au tissu économique, développement durable. Pour l'appel à projets de l'axe urbain, comme pour les trois autres axes thématiques, l'éligibilité au cofinancement FEDER sera réservée aux porteurs de projets situés en zones urbaines en difficulté ou leur bénéficiant directement. La problématique urbaine sera donc transversale dans tout le programme opérationnel. Ces zones seront déterminées par des critères objectifs. Il s'agit de critères socio-économiques utilisés par l'Union Européenne, tels que le taux de chômage, le taux d'emploi, la richesse par habitant. Cette double approche urbaine (appel à projets et priorité transversale) permet de répondre à la nécessité de concentrer le soutien du FEDER et d'éviter le saupoudrage, tout en respectant le principe d'additionnalité.

Le volet interrégional de la stratégie traitera le problème global de la prévention des inondations à l'échelle du bassin de la Seine.

II-I Développer les projets urbains dans les zones les plus en difficulté

L'Ile-de-France comprend actuellement quatre territoires en PIC URBAN dont les résultats positifs invitent à poursuivre une telle politique. Ainsi de nouvelles zones pourraient relever de cette classification. L'approche intégrée montre toute sa pertinence dans les territoires franciliens où zones en grande difficulté et zones très dynamiques sont juxtaposées dans une très grande proximité géographique.

Les projets, sélectionnés par un appel à projets, doivent être très intégrés, pluriannuels, très participatifs et avec un fort effet de levier. Il s'agit de projets structurants élaborés sur la période de programmation 2007-2013 et prenant en compte tous les aspects du développement durable (économie, social, environnement), dans la perspective du renforcement de la cohésion sociale et de la compétitivité en Ile-de-France.

Cependant, afin de tenir compte des nouvelles orientations des fonds structurels sur 2007-2013, les projets s'attacheront à innover et à tendre vers les objectifs de Lisbonne et Göteborg, en privilégiant l'économie de la connaissance, l'entrepreneuriat, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies.

Les projets seront portés par les intercommunalités ou des structures ayant les compétences et les capacités requises.

De plus, les projets seront développés en complémentarité avec le FSE et avec les politiques nationales, régionales et locales.

Dans l'esprit du PIC URBAN et afin d'éviter le saupoudrage, cet appel à projets sélectionnera un nombre réduit de projets urbains intégrés sur 2007-2013, assurant ainsi à chacun un montant conséquent de cofinancement FEDER.

Les modalités, la gestion et le suivi de cet appel sont assurés par le partenariat régional. Le choix des critères d'éligibilité des sites (sur la base de critères socio-économiques objectifs comme les critères de l'Union Européenne déjà cités, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux, mais aussi le potentiel de développement économique et les disponibilités foncières) et des critères de sélection des projets (intégrés, innovants, structurants, suffisamment mûrs et cadrant avec les documents d'aménagement) seront proposés par le groupe de travail. Le partenariat s'appuiera sur l'expérience des PIC URBAN actuels, des territoires éligibles à l'actuel Objectif 2, des GIP-GPV, des contrats de ville, des zones franches urbaines et des zones éligibles aux aides à finalité régionale.

Le contenu détaillé de cet appel à projets est décrit dans l'axe 1 du programme opérationnel.

II-II Favoriser l'innovation et développer le tissu économique francilien

L'écosystème de l'innovation en Ile-de-France commence à se structurer autour de filières fortes et de dispositifs nationaux et régionaux mis en place ces dernières années (SRDE, pôles, DIM RTRA). Comme le montre le diagnostic, six filières technologiques ainsi que l'économie sociale et solidaire sont au cœur du tissu économique francilien et portent les meilleures perspectives pour le développement régional. L'analyse des faiblesses de ces filières conduit à concentrer l'action du FEDER sur des actions en faveur du développement des réseaux et de l'aide à la croissance des PME par l'innovation, le coaching ou l'accès aux financements.

II-II-1. Développer les logiques de collaboration, de mise en commun et de réseau pour l'innovation et la compétitivité

Favoriser la mise en réseau et la collaboration des centres de recherche et d'innovation avec le tissu économique

L'Ile-de-France qui possède le plus grand potentiel européen d'innovation ne tire pas assez partie de cette force pour développer de nouvelles activités créatrices d'emploi sur son territoire. Tous les diagnostics montrent un manque de lien entre les milieux de recherche académiques et les acteurs industriels. Ce manque de coopération nuit aux transferts de technologies et au développement de jeunes entreprises innovantes en croissance. Parallèlement, les systèmes innovants de la région ne sont pas visibles à l'échelle internationale, ce qui freine leur développement et leur compétitivité.

Pour remédier à ces problèmes structurels, des réseaux d'acteurs s'organisent autour de grands domaines sur lesquels l'Ile-de-France concentre un potentiel d'innovation majeur (à l'image des pôles de compétitivité, des Domaines d'Intérêt Majeurs (DIM) labellisés par le Conseil Régional, des systèmes productifs locaux, des Instituts Carnot, des réseaux thématiques de recherche avancée).

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le FEDER a vocation à appuyer, structurer et développer ces réseaux d'acteurs ainsi que les mécanismes de transfert de technologies qui permettent de tirer partie des innovations académiques ou industrielles. Des plans filières seront mis en place pour renforcer les secteurs prioritaires sur leurs points faibles, tels qu'ils ont été souligné dans le diagnostic. Les actions entreprises financeront par exemple la promotion des enjeux de la propriété industrielle, la sensibilisation aux principes d'intelligence économique, l'essaimage, le développement des relations entre PME et grands groupes, l'élaboration de stratégies d'exportation,...

Au-delà du financement apporté aux projets de R&D collaboratifs et aux réseaux structurants, les infrastructures permettant de développer l'innovation ainsi que leur mise en réseau au niveau du territoire francilien seront soutenues pour leur caractère structurant à l'échelle d'un territoire.

L'ensemble de ces dispositifs devra concourir à une bonne articulation entre les clusters en cours de développement et les territoires prioritaires du PO pour que ces derniers tirent le meilleur parti de la dynamique régionale de l'innovation.

II-II-2. Encourager l'innovation dans les PMI

Soutien aux avancées technologiques et à la croissance des PME

Outre la logique de réseau et de partage de compétences qui doit guider l'utilisation du FEDER, un soutien direct aux programmes innovants des PMI et aux actions d'aide à l'intégration de l'innovation au sein des PME mises en œuvre par les réseaux d'entreprises, clusters et Systèmes Productifs Locaux (SPL) viendra compléter la panoplie des outils franciliens pour l'innovation.

Les appuis financiers à la création et au développement des entreprises innovantes seront renforcés, d'une part grâce à la création d'un dispositif d'appui – par subvention – à l'investissement, et d'autre part, grâce au renforcement des dispositifs d'appui à l'entreprise dans sa globalité : actions de diffusion de l'innovation vers les PME, programmes d'intelligence économique en PME et en PMI, participation à des fonds d'amorçage ou de capital/développement.

A ce titre, le FEDER devra notamment soutenir les dispositifs d'aide à l'ingénierie de projets à destination des PMI franciliennes afin de favoriser leur intégration dans les programmes européens de recherche et d'innovation.

Par ailleurs, seront renforcées les aides au développement des entreprises fondées sur les prises de participation (du capital amorçage au capital développement éventuellement en lien avec le dispositif JEREMIE du Fonds Européen d'Investissement [FEI]) au profit des entreprises à fort potentiel de création d'emplois ou participant à la démarche des pôles de compétitivité franciliens.

Enfin, parallèlement aux dispositifs financiers, les structures d'accompagnement des PME s'avéreront d'une grande importance pour assurer leur croissance dans le temps. Le soutien aux structures de type incubateur, aux cellules de valorisation, et aux formations spécifiques pour les porteurs de projets innovants entrent dans ce cadre.

Intégration des outils offerts par les TIC et innovations organisationnelles

La diffusion au sein des TPE et des PME des outils des TIC et l'accompagnement des évolutions organisationnelles qui en découlent représentent une source majeure d'innovation non technologique et d'accès à de nouveaux marchés pour les entreprises franciliennes.

Le FEDER pourra soutenir les trois types de projets suivants afin de développer la culture TIC dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et des services, où elle fait actuellement défaut : l'offre pertinente de moyens et de services TIC pour les entreprises, la sensibilisation des PME et PMI et de leur accompagnement dans l'intégration des TIC (développement des usages et des services) ainsi que l'expérimentation de technologies émergentes, en particulier celles associant des usages et services innovants (nomadisme, convergence technologique).

L'innovation non technologique inclut la conquête de nouveaux marchés pour des produits existants, la mise en place de nouveaux modes de production et l'optimisation de l'organisation tout au long de la chaîne de la valeur ajoutée, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. En effet, les avantages comparatifs des entreprises

se trouvent tout autant dans les produits qu'elles vendent que dans les services, la logistique, le design, le management des ressources humaines qu'elles ont développés sur leur marché.

L'innovation non technologique, encore en retard en France, est un gisement très important d'emplois et de richesses pour notre économie. Le FEDER devra donc inciter les acteurs économiques franciliens à développer de telles démarches innovantes dans les PME et les entreprises artisanales, dans des domaines tels que les services aux entreprises et aux clients, la logistique, le marketing, la création de nouveaux modèles par les PME, le développement de l'export.

II-II-3. Anticiper les mutations économiques, technologiques et professionnelles en faveur des entreprises

Une véritable stratégie d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques, technologiques et professionnelles sera soutenue sur le plan défensif (accompagner la fin d'activité de certaines entreprises) mais aussi sur le plan offensif (soutien au repositionnement de filières industrielles ou de services et territoires potentiellement dépendants et fragiles) dans les PME et les entreprises artisanales. Cette stratégie repose sur l'anticipation et la revitalisation.

L'anticipation consiste à préparer les entreprises aux mutations économiques par un soutien aux filières prioritaires. L'objectif est de mettre en place des actions collectives adaptées à chaque filière comme l'animation générale de la filière, la sensibilisation et la formation à l'intelligence économique dans les PME/PMI, les partenariats R&D, les partenariats commerciaux, les diagnostics stratégiques sur les leviers de développement, les actions collectives à l'international et la valorisation de l'image et des métiers.

La revitalisation vise à aider les territoires en soutenant l'ingénierie de projets de développement économique et les partenariats publics/privés d'accompagnement des mutations (par exemple GIP en capacité de collecter les fonds des entreprises et des acteurs publics), et en favorisant la création d'entreprises nouvelles et le développement des entreprises existantes en lien avec le FSE pour le volet ressources humaines.

II-II-4. Soutenir l'émergence de nouvelles activités sociales créatrices d'emploi

Développer les innovations sociales

L'innovation sociale porte sur l'adaptation de la société aux modifications induites notamment par l'urbanisation et les nouvelles formes de travail. Elle résulte des efforts conjoints des administrations publiques, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et du monde universitaire.

L'innovation sociale consiste par exemple, en lien avec le FSE, à développer l'accessibilité à l'emploi et aux transports, avec des projets permettant de trouver des solutions nouvelles pour des personnes en horaires décalés et pouvant déboucher sur la création d'une structure commerciale ou non.

Elle peut aussi porter, toujours en lien avec le FSE, sur la gestion du temps, en recherchant des solutions innovantes d'adaptation des services publics (accueil d'enfants) ou des prestations privées (entreprises, associations) aux nouveaux besoins sociétaux.

Enfin elle peut s'intéresser, en lien avec le FEADER, à l'enjeu que représente l'agriculture périurbaine : cette filière, élément indispensable à l'équilibre de l'espace métropolitain, produit de la richesse, crée des emplois et renforce la qualité de vie et la compétitivité de la Région. On peut citer à titre d'exemples le projet d'associations de consommateurs achetant la production d'un agriculteur francilien et celui de systèmes d'achats groupés de collectivités à des producteurs locaux.

Développer l'utilisation des télé-services

L'offre de services publics et administratifs locaux ou de proximité sur l'Internet est très peu développée. En témoignent les études réalisées ces dernières années par l'Agence Régionale pour les Technologies et la Société de l'Information (ARTESI) faisant état d'un sous-développement chronique de l'administration électronique dans les communes franciliennes.

Il convient par conséquent de permettre aux communes et groupements à fiscalité propre (EPCI) d'Ile-de-France d'acquérir une solution technique leur donnant les moyens de créer ou de refondre leur site Internet en vue d'offrir des services en ligne (e-administration) orientés vers les citoyens.

Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'e-inclusion

Une réponse uniquement « informatique » à la fracture numérique, visant à favoriser l'accès à Internet par exemple, n'est pas suffisante, car cette fracture se conjugue parfois avec d'autres formes d'exclusion.

Les « espaces numériques », initialement dévolus à la formation à l'usage de l'Internet, doivent donc devenir des lieux d'intégration sociale et économique. Les publics ciblés aujourd'hui par ces espaces se sont en effet complexifiés, leurs attentes ne relevant plus du seul désir de se former à l'Internet.

De multiples actions peuvent être envisagées, telles la mise en réseau des acteurs de l'Accès Public à l'Internet (PAI), la consolidation et la diffusion des plates-formes électroniques (secteur public et privé) et le soutien à l'innovation dans l'intégration des TIC dans la formation et l'apprentissage, en lien avec le FSE.

Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est encore un secteur peu développé, avec une multiplicité d'acteurs peu structurés. Représentant environ 10% de l'activité économique régionale et agissant sur un très large éventail d'activités, le potentiel de progression de ce secteur en Ile-de-France est important et doit être encouragé, sous réserve de ne pas créer de distorsion de concurrence, notamment dans le domaine des services à la personne, des services à l'environnement et de l'insertion par l'activité économique.

Dans cette perspective, l'innovation en lien avec l'économie sociale et solidaire doit être soutenue, depuis l'expérimentation jusqu'au développement d'activités.

Dans la mesure où les projets solidaires et environnementaux sont confrontés à des difficultés particulières pour accéder aux ressources structurantes sur les marchés financiers

et bancaires classiques, un fonds d'investissement spécifique pourrait être abondé par le FEDER, les acteurs publics et le secteur privé (notamment les banques de l'économie sociale et solidaire), sous réserve d'adéquation avec la réglementation européenne.

II-III Agir pour l'environnement et le développement durable de la région

II-III-1. Développer les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables ont une dimension territoriale intéressante en termes de ressource et d'emplois. C'est le cas de la géothermie, du solaire thermique et des bioénergies disponibles en Ile-de-France dont les filières locales sont à privilégier.

Le soutien aux énergies renouvelables passe par l'aide au solaire thermique collectif, le développement de la géothermie (raccordement de logements, réalisation de forages géothermiques supplémentaires et réhabilitation des forages existants dégradés) et le développement de réseaux de chaleur et de la cogénération (incinération, bois-énergie, pile à combustible).

II-III-2. Promouvoir l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique constitue le second volet de la maîtrise de l'énergie avec le développement des énergies renouvelables. L'accroissement de la production d'énergies renouvelables serait rapidement absorbé sans de vigoureux efforts de réduction de la demande d'énergie. La satisfaction des obligations du protocole de Kyoto et la réalisation des objectifs de la loi programme fixant les orientations de la politique énergétique (LOPE) dans ses parties réduction des émissions de gaz à effet de serre et réduction de l'intensité énergétique demandent la mise en œuvre d'une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie

Des investissements sont nécessaires pour prendre en compte l'environnement et la qualité des constructions durables dans les bâtiments. Il s'agit de l'intégration d'une assistance maîtrise d'ouvrage Haute Qualité Environnementale (HQE) et de dispositifs favorisant une éco-construction, une éco-gestion, la pérennité des performances du bâtiment, ainsi qu'une vraie qualité environnementale des espaces. Le soutien à cette maîtrise d'ouvrage sera apporté à un petit nombre de projets particulièrement structurants et innovants.

II-III-3. Appuyer les filières économiques dans le domaine du développement durable

Les éco-industries rassemblent en Ile-de-France entre 45 000 et 50 000 emplois salariés dans deux principales filières: la récupération, l'enlèvement et le traitement des déchets ainsi que le traitement et la distribution de l'eau. Le tissu productif est composé d'une part des grands groupes et de leurs nombreuses filiales, et d'autre part des PME souvent spécialisées sur des marchés de niche. Même si l'effort de R-D est limité (1% du CA), la moitié est effectuée en Ile-de-France.

Le champ des éco-entreprises n'est pas figé et ne cesse de se diversifier. Les éco-industries, au départ axées sur la réparation des dommages causés à l'environnement, s'orientent vers la prévention (prévention des risques, évolution en amont des process, réduction des consommations d'eau, d'emballages, d'énergie, mise en œuvre d'énergies alternatives...).

Autour du DIM « Développement soutenable » et en lien avec le pôle de compétitivité « ville et mobilités durables » un soutien sera apporté à la filière des éco-industries et à la démarche de développement durable des PME. Une action spécifique sera menée pour

aider à l'intégration des PME autour de ces pôles et au transfert des résultats des projets de recherche à l'échelle des acteurs franciliens (transports, efficacité énergétique dans les bâtiments).

II-IV Plan Interrégional Seine

Pour répondre aux enjeux de prévention des inondations pour les grandes agglomérations du bassin le diagnostic a montré l'importance d'une vision globale des usages et des aménagements du fleuve et de ses affluents afin de garantir une synergie nécessaire au développement durable. Le Plan Seine est une démarche partenariale qui fédère au coté de l'Etat les acteurs majeurs que sont les collectivités, les établissements publics territoriaux de bassin, l'agence de l'eau Seine-Normandie, les structures de recherche, sur les territoires liés au fleuve pour mettre en place des actions pertinentes et entraîner une dynamique sur l'ensemble du bassin.

Les quatre axes stratégiques du plan sont les suivants :

- **La prévention des inondations** : définition et mise en œuvre d'un programme global pluriannuel de réduction des effets d'une crue similaire à celle de 1910 à Paris ;
- **L'amélioration de qualité de l'eau** : valorisation et poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau obtenue ces dernières décennies grâce aux efforts d'assainissement et aux réductions des rejets industriels ;
- **La restauration de la qualité des milieux** : préserver et restaurer la biodiversité du fleuve et de ses annexes aujourd'hui très fragilisée ;
- **Un projet de développement durable** lié à la gestion des eaux de la Seine et des milieux naturels qui lui sont associés qui intègre l'ensemble des usages du fleuve notamment l'approvisionnement en eau potable, la navigation, et l'assainissement.

Le plan affiche les principes retenus par l'ensemble des partenaires sur les quatre axes et se décline en actions concrètes qui précisent le contexte, les financements, les partenaires ainsi que les échéances.

La sélection opérée par les partenaires a privilégié les opérations intégrant l'ensemble des problématiques liées à l'eau. C'est pourquoi la plupart des actions du plan Seine s'inscrivent sur plusieurs axes.

Pour le financement FEDER il est proposé de contribuer au Plan Seine sur deux objectifs majeurs :

- la prévention des inondations en réduisant la vulnérabilité des biens et des personnes exposés au risque d'inondation, en maintenant et restaurant les champs d'expansion de crues et en favorisant les dispositifs de ralentissement dynamique des crues. Le plan Seine s'inspire notamment des principes du projet de directive relative à l'évaluation et la gestion des inondations. La Commission prévoit la mise en œuvre de cette directive de manière coordonnée avec celle de la directive cadre sur l'eau 2000/60 CE. Elle prévoit l'élaboration de plans de gestion du risque d'inondation. Ces plans sont à l'image des principes définis dans le Schéma directeur d'aménagements et de gestion des eaux et des plans d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) en cours de développement sur les bassins versants présentant des risques sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie ;
- Le projet de développement durable pour le fleuve car du fait du développement du transport fluvial attendu sur l'axe Seine il est nécessaire de mettre en place des

mesures de compensation à la limitation de la biodiversité provoquée par l'aménagement du fleuve aux fins de navigation.

II-V Interventions dans le logement en faveur des communautés marginalisées

Pour lutter contre la pauvreté, la France a engagé, en particulier fin 2009, une refondation ambitieuse et partagée du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement au travers de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées. Cette démarche vise particulièrement à favoriser l'accès et le maintien dans le logement, à développer une offre de logement adapté pour ces publics vulnérables.

II-VI-1 Cadre stratégique et réglementaire

Les instances communautaires et les Etats membres reconnaissent que l'intégration des Roms constitue un enjeu européen pour lequel il convient de trouver des solutions durables :

- 1ère réunion de la plateforme européenne pour l'inclusion des Roms en avril 2009 ;
- Résolution du Parlement européen du 25 mars 2010 ;
- Communications de la Commission européenne du 7 avril 2010 et du 5 avril 2011, cette dernière proposant de bâtir des stratégies nationales d'intégration des Roms allant jusqu'à 2020 ;
- Sommet européen pour l'inclusion des Roms de Cordoue, les 8 et 9 avril 2010. A cette occasion, la France et de la Roumanie ont fait une déclaration commune rappelant que les programmes opérationnels existants peuvent être mis à contribution.

Le règlement (UE) n° 437/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 modifiant le règlement (UE) n° 1080-2006 relatif au FEDER ouvre de nouvelles perspectives en matière de cohésion économique et sociale en permettant, à travers la mobilisation du FEDER, de financer des logements en direction des groupes vulnérables afin de combattre l'exclusion. Cette nouvelle réglementation prévoit un élargissement du champ d'application du FEDER en s'adaptant à la logique de financement du logement et vise à corriger les disparités entre les opportunités actuelles du FEDER et les conditions de vie des communautés marginalisées. L'objectif consiste à accompagner les politiques nationales d'aide sociale et de réduction de la pauvreté en ciblant le financement de projets qui accélèrent le développement, promeuvent l'égalité des chances et améliorent la qualité de vie des communautés marginalisées. L'accès au logement constitue un élément essentiel dans la lutte contre les exclusions qu'il convient toutefois d'intégrer dans une approche globale prenant en compte la pluralité des outils d'intégration mobilisables.

II-VI-2 Éléments de diagnostics.

Le recueil statistique relatif à la pauvreté et à la précarité, produit par la mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion en Ile-de-France, souligne que 10% des ménages franciliens vivent avec un revenu annuel par unité de consommation inférieur à 6570€. Ce

chiffre est inférieur à celui observé en province (6839€). Avec 4072€, la Seine-Saint-Denis détient le seuil des bas revenus le plus faible de la métropole. Combinés avec le coût relativement important de l'immobilier, ces chiffres font du logement le premier facteur d'exclusion en Ile-de-France. Selon le rapport publié en janvier 2010 par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, 77 900 personnes sans domicile fixe (hors gens du voyage) étaient domiciliées en 2009 en Ile-de-France.

Ces données ne prennent pas en compte les populations les plus marginalisées, qui ne bénéficient pas d'un suivi administratif et pour lesquelles il n'existe pas de données qualitatives et quantitatives consolidées.

Afin d'appréhender les besoins liés à l'insertion par le logement des communautés marginalisées, une note de consultation a été adressée le 27 avril aux membres du comité régional de suivi afin qu'ils fassent connaître les projets susceptibles de solliciter du FEDER. Ces contributions, qui sont, à ce stade, indicatives et ne présument pas de l'éligibilité des opérations concernées, font ressortir :

- Le montant élevé des besoins signalés, la somme des 24 dossiers évoqués dépasse 70M€ en coût total;
- La concentration des projets sur les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne et de Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise étant également représentés;
- La diversité des publics (Roms, gens du voyage, travailleurs migrants, femmes victimes de violences, locataires de logements insalubres ;
- La diversité des types d'intervention (aires d'accueil, terrains familiaux, logements modulaires, construction de logements individuels, réhabilitation en résidence sociale, foyers et centres d'hébergement).

Les fonds FEDER mobilisés pourront ainsi être alloués à la réhabilitation de logements existants, la démolition/reconstruction et la transformation d'usage des bâtiments. Ces points sont repris dans le règlement FEDER du 19 mai 2010 qui permet :

- De financer jusqu'à hauteur de 4% des programmes opérationnels des opérations de logement en faveur des communautés marginalisées, ces crédits étant prélevés sur l'enveloppe existante ;
- De rénover des parties communes dans des logements multifamiliaux existants;
- De rénover et de procéder au changement d'usage de bâtiments existants appartenant aux autorités publiques.

Ces opérations doivent revêtir un caractère intégré incluant des actions dans les domaines de l'éducation, de la santé, des affaires sociales, de l'emploi et de la sécurité ainsi que des mesures de déségrégation.

III Mise en place d'une stratégie régionale de l'innovation

Etat d'avancement des travaux en janvier 2011

Méthodologie d'élaboration de la feuille de route francilienne

L'élaboration d'une Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) partagée entre l'État et la Région a nécessité la définition d'une méthodologie spécifique.

Ainsi, le diagnostic approfondi sur le système d'innovation régional s'est appuyé sur des études et travaux existants. Toutefois, malgré leur nombre, ces derniers ne couvraient pas l'ensemble du spectre de l'innovation et ne hiérarchisaient pas les recommandations établies. Des études complémentaires ont été lancées sur 4 thèmes prioritaires : l'innovation dans les services, le recours des entreprises au conseil privé, le fonctionnement du capital risque et l'éco-innovation.

Ces études ont donné lieu à un séminaire d'échange avec une trentaine d'acteurs régionaux de l'innovation (universités, incubateurs, cellules de valorisation, acteurs du développement économique) afin de faire émerger des points de débat et des axes d'orientations stratégiques. A ces travaux réalisés au niveau régional s'est ajoutée une analyse ciblée de la mise en œuvre de stratégies locales d'innovation dans 10 territoires en difficulté (territoires In'Europe soutenus par le FEDER).

L'approfondissement des diagnostics sur le système régional d'innovation a permis la définition de 3 priorités d'intervention partagées par la Région et l'Etat. Une note de synthèse de tous ces travaux, en date du 16 août 2010, a été transmise à la Commission européenne.

La mise en place du comité de pilotage stratégique en région

Un comité de pilotage stratégique a été constitué avec les institutions franciliennes, actrices du développement économique, suivantes : DIRECCTE, CRIF, DRRT, Oséo, CDC, CRCI, DGS CRIF, ARD, CFI, 2 PME, une grande entreprise et un territoire In'Europe (le territoire d'Argenteuil).

Le principe de fonctionnement retenu pour ce comité de pilotage est de se réunir 4 fois par an et une fois en présence du Préfet de région et du Président du Conseil régional pour dresser un bilan annuel. Des intervenants extérieurs sont invités à chaque réunion afin de faire part de bonnes pratiques, de nouvelles idées, et participent au débat.

Ce comité a pour objectif de suivre l'avancée des actions déclinées selon les trois axes de priorité de la SRI. Pour chaque axe, des groupes de travail pourront mettre en place ou coordonner des actions. Chaque groupe de travail est suivi par un des services membre du comité de pilotage et par un rapporteur externe.

Le premier comité de pilotage a eu lieu le 27 octobre 2010. Il a permis de présenter les trois axes stratégiques de travail et les groupes de travail engagés, ou à engager, sur la mise en place d'actions concrètes.

Les trois priorités d'intervention de la SRI francilienne et ses groupes de travail

L'État et la Région Ile-de-France se sont engagés à mettre en œuvre et à coordonner leur politique dans le cadre des trois axes suivants :

1. Renforcer l'efficacité des transferts de technologies et faciliter le parcours des entrepreneurs innovants

Trois groupes de travail ont été déclinés dans le cadre de cet axe et certaines actions sont déjà engagées.

Groupe de travail 1 : Chercheurs et entrepreneuriat

Référent de ce groupe : Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)

Le diagnostic SRI a révélé que la création d'entreprises innovantes, notamment par des chercheurs, est un des points faibles de l'Ile-de-France en comparaison à des régions présentant des potentiels de recherche équivalents. Pourtant les dispositifs en faveur de entrepreneuriat des chercheurs ne manquent pas.

Les axes de travail du groupe identifiés sont :

- Identifier les freins culturels, économiques, organisationnels, réglementaires... à la création d'entreprises innovantes par des chercheurs en Ile-de-France;
- Recenser les « bonnes pratiques » des établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat et de coopération avec les entreprises;
- Proposer des actions pouvant être mises en œuvre à l'échelle régionale.

Ce groupe de travail se réunira à partir de février 2011.

Groupe de travail 2 : Procédure unifiée

Référents de ce groupe : Conseil régional d'Ile-de-France (CRIF) et Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE).

Face au constat de la difficulté signalée par les entreprises à s'orienter parmi les nombreux acteurs publics franciliens, il a été décidé de travailler, avec les partenaires du développement économique régionaux pour mieux répondre aux préoccupations des PME/PMI, mieux les informer et mieux les orienter.

Ce constat ressort à la fois des études menées dans le cadre de la SRI mais aussi, à la suite des travaux des États Généraux de l'Industrie.

Aussi, ce groupe de travail a pour objectif de fournir les livrables finaux suivants :

- La mise en place d'un système d'accueil, d'information et d'orientation des entreprises (téléphonique et internet)
- Une meilleure coordination des services publics avec la mise en place d'une formation commune de tous les conseillers régionaux en relation avec les entreprises.

Sept réunions ont eu lieu à ce jour et ont permis de lancer une étude sur la mise en œuvre d'une plateforme téléphonique d'accueil des entreprises et à travailler sur l'architecture d'un site web permettant d'orienter plus facilement les entreprises vers les bons portails d'informations qualifiées selon les thématiques.

Groupe de travail 3 : Structures de maturation de projet

Référent de ce groupe : Conseil régional d'Ile-de-France

Les étapes clés de la maturation pour la naissance des projets innovants sont :

- La durée et la qualité de l'accompagnement (compétences, type de soutien...);

- La nécessité d'amener des technologies émergentes à un stade de développement suffisamment avancé pour favoriser leur transfert vers l'industrie ou la création d'entreprises ;
- Un accueil par les structures de transfert de technologies et les structures de maturation.

Les grands axes de travail de ce groupe sont les suivants :

- Faire des structures de maturation des facilitateurs de l'innovation
- Encourager l'innovation sous toutes ses formes
- Créer du lien entre les différents maillons de la chaîne de l'innovation (temporalités, lien aval...)
- Optimiser l'accompagnement pour permettre l'accès aux compétences (compétences managériales et entrepreneuriales) et au financement (collaboration avec les organismes de financement)

Les réunions de ce groupe se sont déroulées entre septembre et décembre 2010. Il a ainsi été proposé un nouveau dispositif de soutien régional aux structures d'aide à la maturation de projets en novembre 2010 avec la rédaction d'un appel à projets par le CRIF (avec avis des autres institutions : DIRECCTE, DRRT, Oséo, CDC, Ville de Paris).

Le lancement de cet appel à projets est prévu fin janvier 2011 avec notamment pour objectif que les différentes institutions s'accordent et coordonnent leur soutien aux structures de maturation régionales au travers de l'appel à projet lancé.

Les actions déjà engagées dans le cadre de cet axe :

- Renforcement de l'amorçage avec la consolidation de différents fonds par le CRIF ;
- Revital'emploi par la DIRECCTE dont l'objectif est de flécher une part des enveloppes de revitalisation en Ile-de-France vers des actions de capital-investissement au bénéfice du soutien à des PME en développement et/ou innovantes ;
- Les mesures FEDER déjà existantes dans le cadre du PO restent pertinentes au regard de la SRI, notamment pour le soutien aux incubateurs (mesure portée par la DRRT).

2-Favoriser les interactions entre les grands pôles d'innovation et l'ensemble des territoires de la région

Un groupe de travail se réunit dans le cadre de cet axe et certaines actions sont déjà engagées.

Groupe de travail : Expérimentations dans les territoires

Référent de ce groupe : Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

L'objectif est de faire de l'Ile-de-France un territoire d'expérimentation des politiques d'innovation ouvertes, impliquant les utilisateurs et prenant en compte les dimensions sociales et l'espace, pour recevoir, transmettre et émettre de l'innovation.

Pour cela, les grands axes de travail du groupe identifiés sont :

- Mettre en relation les pôles de développement forts et les territoires en difficulté pour favoriser des projets communs permettant la diffusion des innovations;
- Reconnaître et valoriser les gisements d'innovation existant dans les territoires fragilisés, mais où l'on peut pourtant observer les tendances, et tester les produits de demain;
- Expérimenter de nouvelles politiques d'innovation, impliquant les utilisateurs et permettant à chaque territoire de faire émerger des innovations en phase avec sa population et la diversité de ses ressources.

Les travaux de ce groupe s'appuient sur ceux réalisés dans le cadre des GT1 « filières » et GT2 « innovation » de la SRDEI. Ce groupe va s'appuyer notamment sur le LPRI en tant qu'intermédiaire des innovations, issues de l'industrie ou des services franciliens, et des territoires sur lesquels ces innovations peuvent être testées juste avant la commercialisation.

Les agences départementales de développement seront également associées pour faire remonter la candidature de territoires.

L'innovation pourra ainsi être diffusée au cœur des différents territoires franciliens et des expérimentations pourraient ainsi être mise en place sur des territoires aux profils variés, et notamment dans les quartiers urbains en difficulté.

Les actions déjà engagées dans le cadre de cet axe :

- Appel à projets « AIR »

Deux nouvelles aides à l'innovation (R&D&I) ont été mises en place par la Région Ile-de-France, fin 2009, principalement destinées aux PME .

- l'aide à la maturation de projets innovants (AIMA),
- l'aide à l'innovation responsable (AIR)
- Appel à projets « design et énergies renouvelables » et « espaces publics de demain

Basés sur le dispositif AIR du CRIF, ces appels à projets ont été (ou seront) lancés le 1er décembre 2010 et au 1er trimestre 2011, respectivement.

- Soutien aux filières et R&D collaborative

Les actions soutenues par du FEDER au travers des plans filières et les projets de R&D collaborative, en lien notamment avec les pôles de compétitivité, s'inscrivent en continuité dans la SRI.

3-Conforter l'Île-de-France comme région leader pour la prise en compte des grands enjeux technologiques, environnementaux et sociétaux comme moteurs de l'innovation

Un groupe de travail est décliné dans le cadre de cet axe :

Groupe de travail : Innovation transverse

Référent de ce groupe : Conseil régional d'Ile-de-France

La vision stratégique du groupe repose sur les points suivants :

- Faire du positionnement transversal de l'Ile-de-France, un axe fort de sa stratégie d'innovation ;
- Améliorer l'efficacité des politiques transversales et coordonnées des pouvoirs publics ;
- Intégrer les grands enjeux technologiques et sociétaux.

Les grands axes de travail du groupe sont :

- Croiser et mailler les forces et richesses existantes pour apporter de nouvelles réponses innovantes ;
- Prendre en compte l'innovation de demain : sociale, ouverte, transversale, collaborative et responsable ;
- Intégrer les dimensions environnementale et sociétale.

L'évaluation à mi-parcours et la stratégie régionale de l'innovation

La problématique de la cohérence des programmes FEDER et Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 avec la stratégie régionale de l'innovation figure parmi les trois questions évaluatives thématiques et transversales inscrites au cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours réalisée par le cabinet ACT-Consultants. C'est ainsi qu'un focus a été effectué par l'évaluateur sur la base du questionnement suivant :

- Les éléments de diagnostic et les priorités du PO FEDER et du CPER sont-ils cohérents avec les résultats de la démarche « stratégie régionale de l'innovation » ?
- Comment l'articulation et la complémentarité entre les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) sur cette thématique prioritaire sont-elles assurées ?
- La prise en compte de la stratégie régionale de l'innovation justifie-t-elle des adaptations du PO FEDER et du CPER ? Des modalités de mise en œuvre de ces dispositifs (pilotage, critères de sélection...)?

Dans ses conclusions, l'évaluateur indique que les orientations de la SRI en particulier lui semblent :

- Soit déjà prises en compte par le PO comme c'est le cas dans les projets In'Europe, dans la concentration du FEDER sur les PME-PMI, dans les actions d'ingénierie financière mises en place et dans l'appui aux démarches collectives de filières ;
- Soit complémentaires aux actions inscrites au PO FEDER car elles excèdent le champ d'intervention des fonds européens (politique universitaire) ou s'inscrivent dans un calendrier qui dépasse celui du PO.

A cet égard certaines pistes d'actions en faveur des territoires urbains en difficulté sont très innovantes et il faudra étudier en 2012-2013 la possibilité de soutenir leur démarrage avec du FEDER :

- Lancer des appels à projets pour développer des expérimentations sur des territoires ciblés, en lien par exemple avec les structures d'appui à l'innovation (pôles de compétitivité, grappes d'entreprises...)
- Lancer des appels à projets pour faire émerger des projets communs entre territoires moteurs et territoires en difficulté sur des thématiques innovantes (de niche ou transversales).

Selon l'évaluateur, le partenariat régional a su formaliser un consensus élargi sur les enjeux et les priorités de l'action publique. La SRI a permis de renforcer notamment la prise en compte de la dimension territoriale de l'innovation et d'envisager des pistes d'actions elles-mêmes innovantes pour les années à venir.

IV Suivi des modifications du Programme opérationnel

Modifications du programme opérationnel :

Le tableau ci-dessous récapitule les modifications du PO intervenues depuis le 21 décembre 2007, date d'approbation du PO par la Commission européenne.

Nature de la modification	Date du comité régional de suivi
Précisions sur les critères de sélection des axes 2, 3 et 4 du PO FEDER	CRUS 8 juillet 2008
Modification de la fiche action de l'axe 2 mesure 8 « Soutien à la R&D et l'innovation par des aides individuelles » pour tenir compte de la gestion en mode de subvention globale par OSEO	Consultation écrite du CRUS du 13 mai 2009
Modifications des fiches-actions de l'axe 2 mesures 2 « Financement de projets d'investissement structurants » et 3 « Soutien aux incubateurs, pépinières, cellules de valorisation, technopoles, SAIC, couveuses d'entreprises et ateliers locatifs » pour préciser et modifier les critères de sélection et d'éligibilité.	Consultation écrite du CRUS du 15 septembre 2009
Modification de la fiche action de l'axe 3 mesure 2 « Promotion de l'efficacité énergétique et développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie » pour intégrer les dépenses liées à l'efficacité énergétique dans le logement social.	Consultation écrite du CRUS du 9 octobre 2009
Rajout du code 54 « Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques » à la fiche action 3 de l'axe 3	Consultation écrite du CRUS du 25 octobre 2010
- Modifications du contenu de l'axe 1 avec un descriptif des dix territoires- - - Modification de la fiche action de l'axe 2 action 10 concernant le développement des techniques d'information et de communication (haut débit) – (des indicateurs concernant le haut et très haut débit seront proposés par consultation écrite) - Modification de la fiche action de l'axe 3 mesure 2 concernant les dépenses liées à l'efficacité énergétique dans le logement social pour relever le plafond des dépenses de 4 à 6,6%. - Indicateurs des fiches actions de l'axe 5 concernant les mesures 5-1 et 5-2 relatives à l'assistance technique	CRUS du 21 décembre 2010
- Intégration dans le PO de l'état de la stratégie régionale d'innovation -Précisions sur les indicateurs concernant le haut et très haut débit à intégrer dans la fiche action de l'axe 2 mesure 10 et mobilisation des crédits FEDER pour les études pré-opérationnelles dans le cadre des ScoRAN et des SDTAN	Consultation écrite du CRUS du 22 mars 2011
- Information sur la rectification d'une erreur matérielle concernant l'omission du code earmarking 44 relatif à la gestion des déchets ménagers et industriels, qui était prévu dans le programme opérationnel	Information du CRUS le 23 mai 2011

- Création d'une fiche-action concernant l'axe 6 intitulé : Interventions dans le domaine du logement en faveur des communautés marginalisées et transfert de crédits FEDER de 0,5M€ de l'axe 3 et de 0,5M€ de l'axe 5 vers l'axe 6.	CRUS du 8 juillet 2011
- Modification du règlement intérieur	Consultation écrite du 4 juillet 2011
- Modification fiche action 3-1 "agir pour l'environnement et le développement durable de la région et lutter contre le changement climatique- Développement des énergies renouvelables" pour prendre en compte l'éligibilité des plateformes de stockage ou d'approvisionnement de biomasse à usage énergétique - Ajout du régime de minimis pour les fiches actions 2-5, 2-6 et 2-7.	CRUS du 26 juin 2012
-Transfert de 207 000€ de crédits FEDER de l'axe 2 vers l'axe 6 en faveur des interventions dans le logement pour les communautés marginalisées.	Consultation écrite du 19 juillet 2012
Transfert de 207 000€ de crédits FEDER de l'axe 6 vers l'axe 2 et de 1 188 731€ de crédits FEDER de l'axe 1 vers l'axe 2, soit au total un transfert de 1 395 731€ de crédits FEDER vers l'axe2. Décision de la Commission du 12 novembre 2013 modifiant la décision C(2007) 6881 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif «Compétitivité régionale et emploi» - dans la région Île-de-France, en France.	CRUS du 2 juillet 2013
Diminution de l'axe 1 de 758 387€ de FEDER pour tenir compte du dégagement d'office 2014.	Consultation écrite du 23 septembre 2015
Modification de la maquette financière. Montant FEDER : 150 708 383 €.	Décisions de la CE des 11 et 26 janvier 2016.

V Axes thématiques

Avertissement :

Les critères de sélection qui sont inscrits dans les fiches actions ci-après, à titre indicatif, sont définis et validés par le comité régional unique de suivi, qui peut à tout moment les modifier.

***Axe 1 : Appel à projets intégrés pour
développer les zones urbaines les plus en
difficulté***

L'Ile-de-France est confrontée à de fortes disparités intra régionales qui se sont renforcées et concentrées dans certaines zones urbaines. Ces disparités territoriales ont créé des déséquilibres économiques et sociaux structurels. Cette situation a donc conduit le partenariat régional à consacrer un axe de travail spécifique « projets intégrés pour développer les zones urbaines les plus en difficulté » qui s'inscrit dans les orientations stratégiques communautaires et dans le fondement de l'article 8 du règlement(CE) n°1080/2006 du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional.

L'axe 1, doté initialement d'une enveloppe de 63M€ de FEDER puis ramené à 61M€ en 2015, pour la période 2007-2013, vise à aider le développement des zones urbaines les plus en difficulté par le biais d'une approche intégrée des problèmes économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle du territoire d'une commune ou d'une intercommunalité. Le territoire retenu sera celui le plus adapté au projet qui devra être à la fois innovant, structurant et durable.

Les projets intégrés retenus auront ainsi pour objectifs :

1. de soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance,
2. de soutenir le développement durable des territoires
3. de réduire les disparités intra-urbaines par des actions visant à l'inclusion sociale et à l'égalité des chances ;
4. d'augmenter l'attractivité du territoire de projet par une plus grande accessibilité aux services, à l'environnement naturel et à la culture ;
5. d'améliorer la gouvernance par la promotion d'une approche intégrée du développement urbain durable et par une coopération plus souple entre villes et régions.

La mise en œuvre de cet axe repose sur un appel à projet spécifique, à destination des villes et des agglomérations, dont les modalités sont précisées dans le cahier des charges ci-après.

Bénéficiaires (porteurs de projets) :

Agglomérations ou communes qui réalisent les actions du projet intégré ou qui assurent la coordination de projets avec les acteurs socio-économiques présents sur leur territoire. Dans ce cas, les bénéficiaires ultimes sont les acteurs socio-économiques.

Pour cet axe, la préfecture de région lancera un appel à projets. Les candidats qui solliciteront l'octroi d'une subvention globale feront l'objet d'une procédure d'accréditation mise en œuvre par la préfecture de région. La sélection des organismes intermédiaires se fera par le comité régional de suivi. A ce stade du programme opérationnel, il n'est donc pas possible d'indiquer la liste des organismes intermédiaires relevant de cet axe.

Partenaires :

Etat, Conseil régional Ile-de-France, collectivités territoriales, entreprises, associations ...

Cofinancement :

Etat, Conseil régional Ile-de-France, collectivités territoriales, entreprises et associations

Catégories de dépenses (fléchage Lisbonne ou « earmarking ») :

Les actions proposées **sur le volet FEDER** devront prendre en compte les catégories prioritaires de la stratégie de Lisbonne-Göteborg, indiquées ci-dessous, à hauteur **minimale de 50% du montant FEDER sollicité. Ce taux est un minimum qu'il convient de dépasser.**

Plus de 50% des crédits FEDER sur les catégories prioritaires suivantes :
--

Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise (FEDER, FSE)

- 01 Activités de RDT dans les centres de recherche
- 02 Infrastructures de RDT (*y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche*) et centres de compétence de technologie spécifique
- 03 Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, les entreprises et avec les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de toute sorte, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (*parcs scientifiques et technologiques, technopoles etc.*)
- 04 Aide à la RDT notamment dans les PME (*y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche*)
- 05 Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises
- 06 Aide aux PME pour la promotion de schémas de production durable (*introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises*)
- 07 Investissements dans les entreprises directement liés à la recherche et l'innovation (*technologies innovantes, création de nouvelles entreprises par les universités, centres de RDT et entreprises existantes, ...*)
- 08 Autres investissements dans les entreprises
- 09 D'autres actions visant la stimulation de la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME

Société de l'Information (FEDER)

- 10 *Infrastructures téléphoniques (y compris réseaux à large bande)*
- 11 *Technologies de l'information et communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, e-content, ...)*
- 12 *Technologies de l'information et communication (TEN-TIC)*
- 13 *Services et applications pour le citoyen (e-health, e-government, e-learning, e-inclusion)*
- 14 *Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation/formation, mise en réseau, ...)*
- 15 D'autres actions visant l'accès aux TIC par les PME et leur utilisation efficace

Énergie (FEDER)

- 39 Énergies renouvelables : éolienne
- 40 Énergies renouvelables : solaire
- 41 Énergies renouvelables : biomasse

- 42 Énergies renouvelables : hydroélectrique, géothermie, et autres
- 43 Efficacité énergétique, co-génération, maîtrise de l'énergie

Environnement et prévention des risques (FEDER)

- 52 Promotion des transports publics urbains propres

Le restant de la subvention FEDER sollicitée du projet intégré pourra être affecté aux catégories suivantes tenant compte des autres priorités de l'objectif compétitivité régionale et emploi, telles qu'elles figurent à l'article 5 du règlement CE n°1080/2006

- 50 Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés
- 51 Promotion de la biodiversité et protection de la nature (*y compris Natura 2000*)
- 53 Prévention des risques (*y compris élaboration et mise en oeuvre de plans et d'actions pour prévenir et gérer les risques naturels et technologiques*)
- 54 Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques

Tourisme

- 55 Promotion des actifs naturels
- 56 Protection et valorisation du patrimoine naturel
- 57 Autres aides à l'amélioration des services touristiques

Culture

- 58 Protection et préservation du patrimoine culturel
- 59 Développement d'infrastructures culturelles
- 60 Autres aides à l'amélioration des services culturels

Réhabilitation urbaine / rurale

- 61 Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale

Mobilisation pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale

- 80 Promotion de partenariats, de pactes et d'initiatives par la mise en réseau des acteurs concernés

Renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national, régional et local

- 81 Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en oeuvre des politiques et programmes

Assistance technique

- 85 Préparation, mise en oeuvre, suivi et contrôle
- 86 Évaluation et études; information et communication

Dans le cadre de son projet intégré, le porteur devra concentrer les fonds FEDER sur au maximum 3 objectifs de l'axe parmi les objectifs suivants :

1. Soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance
2. Soutenir le développement durable des territoires
3. Réduire les disparités intra-urbaines par des actions visant à l'inclusion sociale et à l'égalité des chances ;
4. Augmenter l'attractivité du territoire de projet par une plus grande accessibilité aux services, à l'environnement naturel et à la culture ;

5. Améliorer la gouvernance par la promotion d'une approche intégrée du développement urbain durable et par une coopération plus souple entre villes et régions.

Une attention particulière sera accordée à la prise en compte de l'objectif n°1 : soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance, qui constitue le coeur de la stratégie de Lisbonne. Les catégories de dépenses correspondantes sont les catégories 1 à 9.

Critères d'éligibilité:

Les critères d'éligibilité formalisés par le cahier des charges concernant l'appel à projets privilégieront les territoires qui :

- concentrent de profondes difficultés socio-économiques ;
- présentent une stratégie réaliste et mûre ;
- respectent le fléchage a minima de 50% du FEDER sollicité sur les catégories prioritaires définies par le règlement ;
- démontrent l'accord du comité de pilotage stratégique du territoire pour les territoires d'intérêt national ou régional.

Critères de sélection :

Etablis par le comité régional de suivi, ils concernent notamment :

- La qualité du diagnostic ;
- La conception d'un projet intégré et sa mise en œuvre
- Le degré de concentration financière du projet intégré
- La cohérence du projet avec la stratégie globale de la région et du territoire
- L'introduction d'innovations sur le territoire du projet
- L'existence d'une gouvernance bien identifiée à l'échelle du projet
- Le dispositif de gestion, de suivi et de contrôle envisagé
- La plus- value communautaire

Modalités de gestion de la convention : Sous forme d'une subvention globale ou par convention de droit commun pour une gestion directe.

Assistance technique : Dans le cadre de la gestion d'une subvention globale, les collectivités locales peuvent faire état de leurs besoins en chiffrant le coût total consacré aux frais d'assistance technique. Sous réserve du respect de l'enveloppe totale de crédits FEDER consacrée à l'assistance technique du PO (4 577 876€), le montant des crédits d'assistance technique FEDER est limité à 3,5% de la subvention globale FEDER accordée et sera imputé sur l'axe 5 du PO dédié à l'assistance technique.

Régimes d'aides :

Immobilier d'entreprise, régimes notifiés environnement

Prise en compte des priorités transversales : Egalité des chances entre les hommes et les femmes, lutte contre les discriminations, environnement et emploi.

Priorité	Impact	commentaire
Egalité des chances	positif	A préciser par le maître d'ouvrage dans le dossier de candidature et à apprécier à partir du renseignement des indicateurs
Lutte contre les discriminations	positif	A préciser par le maître d'ouvrage dans le dossier de candidature et à apprécier à partir du renseignement des indicateurs
Environnement	positif	A préciser par le maître d'ouvrage dans le dossier de candidature et à apprécier à partir du renseignement des indicateurs
Emploi	positif	A préciser par le maître d'ouvrage dans le dossier de candidature et à apprécier à partir du renseignement des indicateurs

Indicateurs

Type d'indicateurs	libellé	Objectif
Objectif 1 : Soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance		
Réalisation	- Nombre d'opérations visant la promotion de l'entrepreneuriat	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 23 Objectif 2013 : entre 20 et 25 opérations
Réalisation	- Nombre d'équipements scientifiques ou technologiques soutenues	Base IDF Données CPER 2007-2013 : 100 Données DOCUP Objectif 2-2007 : 18 Objectif 2013 : entre 10 et 15 équipements
Résultat	-Nombre de produits technologiques innovants commercialisés	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 22 Objectif 2013 : entre 40 et 50 produits
Résultat	-Nombre d'entreprises créées sur les territoires de projets	Base IDF 2006 source INSEE : 72 798 Données DOCUP Objectif 2-2007 : 141 Objectif 2013 : entre 200 et 300 entreprises créées.
Résultat	Nombre d'emplois directs créés	Données DOCUP Objectif 2 : 650 Objectif 2013 : entre 400 et 600 emplois directs créés
Impact	Baisse du taux de chômage dans les ZUS (H et F)	Base ZUS source ANPE 2004 sur recensement INSEE : 19,5% Objectif 2013 : -5% sur les ZUS des territoires de projets.
Objectif 2 : Soutenir le développement durable des territoires		
Réalisation	- Nombre d'opérations d'augmentation du rendement énergétique	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 1 Objectif 2013 : entre 8 et 10 opérations
Réalisation	-Nombre d'opérations de production d'énergies renouvelables	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 0 Objectif 2013: entre 2 et 5 opérations
Réalisation	- nombre d'opérations de création et de préservation d'espaces publics de qualité ²¹	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 55 Objectif 2013: entre 10 et 15 opérations

²¹ Espace public mettant en valeur des espaces verts en assurant leur intégration dans le tissu urbain

Résultat	Production d'énergies renouvelables	Données DOCUP Objectif 2 : 0 Objectif 2013 : 4000 à 6000 tep/an
Résultat	Kwh d'énergie primaire consommés par m ² et par an dans les bâtiments (kwh/m ² /an) selon les modes de calcul de la réglementation en vigueur.	Données 2007 : 280KWh/m ² Objectif 2013 : 30 à 100 kwh/m ² pour les opérations soutenues
Résultat	Nombre de m ² d'espaces verts créés ou valorisés	Données DOCUP objectif 2 : 20000m ² Objectif 2013 : 16000 à 20000 m ²
Objectif 3 : Réduire les disparités intra-urbaines par des actions visant à l'inclusion sociale et à l'égalité des chances		
Réalisation	- Nombre d'opérations au soutien et au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 0 Objectif 2013 : entre 10 et 15 opérations
réalisation	- Nombre d'opérations ayant trait à l'ingénierie financière	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 7 Objectif 2013 : entre 20 et 30 opérations
Résultat	- taux de recrutements des habitants en ZUS sur les emplois créés par les investissements du PO (cf obj 1)	Base territoire de projet Objectif 2013 : 30% de recrutements des habitants en ZUS
Impact	Réduction des disparités entre le territoire éligible et l'ensemble de l'Ile-de-France (selon les indicateurs ZUS de l'INSEE) : - La part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de longue durée (plus d'un an) dans la catégorie 1 (ANPE 2004). La catégorie 1 correspond aux personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein, et immédiatement disponibles. Les demandeurs d'emploi des autres catégories n'ont pas été pris en compte dans cette étude - La part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans dans la catégorie 1 (ANPE 2004)	Base ZUS source INSEE - DEFM de longue durée (plus d'un an) dans la catégorie 1 Données 2004 ANPE : 31,6% Objectif 2013 : réduction d'1% par an Part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans dans la catégorie 1 Données 2004 ANPE : 17,2% Objectif 2013 : Réduction de 0,5% par an
Impact	Taux de personnes à bas revenus dans les ZUS du territoire de projet	Base ZUS- source CAF 31/12/2004 : 25,8% Objectif 2013 : - 5% dans le(s) ZUS du territoire de projet
Objectif 4 : Augmenter l'attractivité du territoire de projet par une plus grande accessibilité aux services, à l'environnement naturel et à la culture		
Réalisation	- Nombre d'opérations réalisées en matière d'accessibilité aux TIC (e-administration, e-service. e-learning,e-inclusion, e-santé..)	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 14 Objectif 2013 : entre 20 et 30 opérations
Réalisation	- Nombre de projets réalisés en matière d'accessibilité aux équipements de service public	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 21 Objectif 2013 : entre 10 et 20 opérations
Réalisation	-Nombre de projets améliorant l'attractivité des villes sur le plan culturel et environnement naturel	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 29 Objectif 2013 : entre 10 et 20 opérations
Réalisation	Augmentation des services en ligne	Données DOCUP Objectif 2-2007 : 0 Objectif 2013 : 20 services supplémentaires
Résultat	Fréquentation des services TIC mis en oeuvre	Objectif 2013 : + 30%

Résultat	Fréquentation des équipements culturels	Objectif 2013 : + 10%
Impact	Taux d'évolution de la population du territoire de projet par rapport à la population francilienne	Augmentation annuelle moyenne en IDF sur 1999-2006 : 0,7% Objectif 2007-2013 : Augmentation d'1% par an.
Objectif 5 : Améliorer la gouvernance par la promotion d'une approche intégrée du développement urbain durable et par une coopération plus souple entre villes et régions.		
Réalisation	- Nombre de personnes dédiées à l'ingénierie du projet	Données 2007 : 0 Objectif 2013 : 18 à 25 personnes dédiées à l'ingénierie du projet
Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations de concertation de la population réalisées • Nombre de rencontres associant les partenaires publics et privés 	Données 2007 : 0 Objectif 2013 : 84 opérations de concertation de la population
Résultat	-Nombre de rencontres associant les partenaires publics et privés	Données 2007 : 0 Objectif 2013 : 1 rencontre par projet intégré et par an

Indicateurs de contexte politique de la Ville (définition, valeur, date de la dernière donnée)

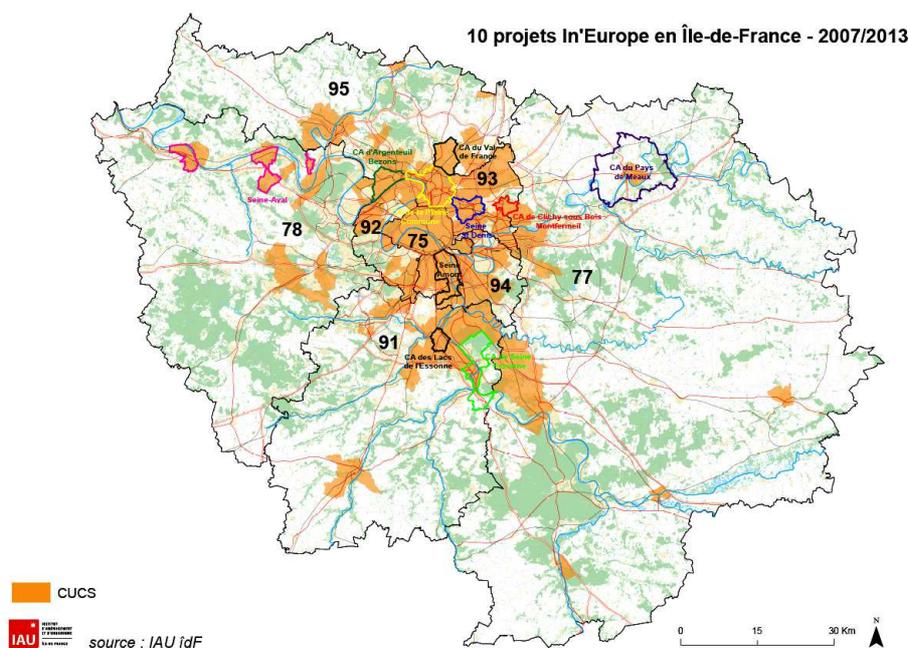
Financement

Axe 1	Coût total	FEDER	%	Contreparties publiques	%	Contreparties privées	%
	122 105 764	61 052 882	50	54 947 594	45	6 105 288	5

Thème	Indicateur de contexte	Valeur	Date
Politique de la Ville	Nb. de foyers allocataires du RMI en ZUS	49 766	31/12/05
	Nb. d'habitants en ZUS	1 332 020	1999
	Nb. d'établissements en ZUS	40 690	01/01/05
	Nb. de créations d'établissements en ZUS	5 179	01/01/05
	Nb. d'emplois salariés dans les ZUS (emplois au lieu de travail)	222 887	1999
	Nb. de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (hommes) dans les ZUS	54 835	31/12/2004
	Nb. de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (femmes) dans les ZUS	44 958	31/12/2004

A l'issue de l'appel à projets « In'Europe » initié en décembre 2007, 10 porteurs de projets urbains intégrés ont été retenus au titre de l'axe 1 du programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » par le comité régional unique de programmation du 8 juillet 2008 pour une enveloppe FEDER prévisionnelle de 76 000 000€ pour la période 2007/2013. Chaque porteur de projet intégré a présenté un plan d'actions qui a été validé et intégré dans l'application AGADIR.

- CA Pays de Meaux
- Seine Aval
- CA Lacs de l'Essonne
- CA Seine Essonne
- CA Plaine Commune
- CA Clichy Montfermeil
- GIP territoire de l'Ourcq (Bobigny Bondy Noisy le Sec Romainville)
- Seine Amont Développement
- CA Val de France
- CA Argenteuil Bezons



Il est à noter que sur ces 10 projets, 8 projets font l'objet d'une gestion de droit commun avec une instruction au niveau départemental et 2 projets intégrés sont gérés en mode de subvention globale pour le FEDER, il s'agit de :

- Les lacs de l'Essonne par le GIP de Grigny/Viry-Chatillon
- Seine Aval par l'EPAMSA

Les descriptifs de gestion et de contrôle des deux organismes intermédiaires, l'EPAMSA et le GIP de Grigny/Viry-Chatillon, ont été validés par la CICC-FS le 27 octobre 2009.

Les porteurs de projets intégrés ont été informés dès juillet 2008, lors de la notification prévisionnelle des enveloppes, de la nécessité de réajuster les montants financiers dans le cadre de l'exercice d'évaluation à mi-parcours. Il est à noter que des rencontres bilatérales ont été menées en 2009 et en 2010 avec chaque territoire par la Préfecture de la Région d'Ile-de-France en liaison avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, la préfecture de département concernée et les services régionaux de l'Etat. Ces rencontres ont permis de faire le point régulièrement sur l'état d'avancement de chaque projet urbain intégré. C'est ainsi que certains territoires ont fait part de modifications de leur plan d'actions initial en abandonnant certains projets et en les remplaçant par d'autres actions tout en restant dans le cadre de la stratégie et de la dotation initiales. Par ailleurs, l'évaluation à mi-parcours réalisée par le cabinet ACT CONSULTANTS sur le programme opérationnel FEDER et le Contrat de Plan Etat-Région a permis d'avoir une vision plus précise de l'état d'avancement de chaque territoire en mettant en exergue leurs points forts et leurs points faibles.

Le réajustement des crédits FEDER pour s'inscrire dans la dotation prévisionnelle de 63 M€ a été opéré par le comité régional de suivi interfonds du 21 décembre 2010. Le montant de l'enveloppe théorique de crédits FEDER 2007-2013 pour chaque territoire a été réajusté de façon prévisionnelle notamment en fonction de la programmation effectuée au cours de la tranche 2007-2010. Les dix territoires ont été invités à présenter dans le courant du premier trimestre 2011 leurs plans d'actions réajustés selon la nouvelle dotation FEDER. Il est à noter que chaque territoire bénéficie d'une enveloppe de crédits FEDER au titre de l'axe 5 « Assistance technique ».

En 2009 et en 2010, les 10 porteurs de projets intégrés ont bénéficié de séances de formation ou d'ateliers dans le cadre du réseau In'Europe sur des thématiques répondant aux besoins exprimés. C'est ainsi que 14 ateliers, 3 formations et un séminaire ont été réalisés sur des sujets très précis afin d'aider les chefs de files et les porteurs de projets dans le montage et la réalisation de leurs actions.

Les éléments indiqués ci-après concernent la description globale des 10 plans d'actions.

1. Communauté d'Agglomération Pays de Meaux (CAPM)

Le projet intégré de cohésion territoriale porté par la CAPM vise à réinscrire les quartiers en difficulté dans la dynamique de développement global de l'aire urbaine, en garantissant la cohérence des actions dans les domaines économique et social. Pour y arriver, la CAPM s'est fixée trois objectifs : conforter le tissu économique local, pérenniser les entreprises et faire baisser le chômage en offrant de nouveaux emplois aux habitants, à travers une attractivité nouvelle et durable qui renforcera sa centralité urbaine.

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Aménagement d'une coulée verte au sein du parc d'activités de Meaux
- Création de l'Institut des Métiers et de l'Artisanat (IMA)
- Création d'un parc à haut niveau de services.

En articulation avec le FSE :

Anticiper les futurs emplois et les besoins de recrutement des futures implantations d'entreprises dans le PAPM qui vise à coordonner les actions de recrutement des entreprises.

2. EPAMSA – Seine Aval

Pour remédier aux difficultés du territoire de Seine Aval, les fonds communautaires constituent un cadre propice au développement de filières spécifiques (éco-industries, éco-construction et efficacité énergétique, mécatroniques) et d'activités tertiaires liées à l'industrie (Recherche et Développement), à l'économie de la connaissance, aux services et aux TIC. Ce PUI s'appuie sur une articulation étroite entre les actions FSE et FEDER et le FEADER, le tout en cohérence avec les objectifs de l'Opération d'Intérêt National (OIN).

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Dispositif d'appui au développement de la filière éco-construction et efficacité énergétique
- Aménagement de l'Eco-parc des Cettons
- Création d'un espace conseil-formation recherche sur l'éco-construction.

En articulation avec le FSE :

- Appui à l'entrepreneuriat local
- Développer les compétences et l'offre de formation dans les métiers des services à la personne, les métiers de la santé et de l'éco-construction.

En articulation avec le FEADER :

Conception et réalisation d'un cœur vert et de coulées vertes sur les espaces délaissés de la plaine de Chanteloup.

3. Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne (CALE) / GIP Grigny-Viry-Chatillon

La mise en œuvre d'un véritable projet innovant et intégré doit permettre au territoire de faire face aux difficultés urbaines et sociales qu'il rencontre. Ce projet dépasse les limites des quartiers en difficulté pour les impliquer dans la dynamique globale de l'agglomération, il soutient les acteurs locaux grâce à de nouveaux outils visant à intensifier le développement du territoire. Il s'appuie sur les objectifs stratégiques de l'axe 1 du PO FEDER, en les articulant avec la priorité FSE « Des services pour les habitants qui accèdent à des emplois porteurs », qui soutient des actions de formation et d'inclusion sociale.

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Réhabilitation du Centre social Pablo Picasso
- Gouvernance territoriale et développement de l'innovation au service des entreprises
- Sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables.

En articulation avec le FSE :

- Favoriser l'intégration des jeunes dans les entreprises
- Accès collectif aux zones d'emplois.

4. Communauté d'Agglomération Seine Essonne (CASE)

La CASE est confrontée au défi de la mise en synergie de ses zones en difficulté avec son fort potentiel économique et d'innovation. Pour ce faire, l'action du FEDER vise à renforcer ce potentiel, en confortant les pôles d'emploi et d'innovation (en particulier sur les sites Nanopole et Genopole), tout en reliant les quartiers en difficulté à cette dynamique, productrice d'inclusion sociale et territoriale. Elle est complétée par l'intervention du FSE qui vise à créer de nouvelles conditions d'emploi et à renforcer l'employabilité des habitants.

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Création d'un pôle international d'excellence biomatériaux d'intérêt environnemental
- Création centre recherche Clinique et Translationnelle Sud-francilien
- Aménager la RN7 en boulevard urbain reliant les quartiers en ZUS et les pôles d'emploi et d'innovation en favorisant les modes doux.

En articulation avec le FSE :

- Maison de l'emploi de Corbeil-Essonnes
- Sensibilisation, amorçage et accompagnement à la création d'entreprises des porteurs de projets des ZUS
- Accompagnement des seniors sur la formation, l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi.

5. Communauté d'Agglomération Clichy sous Bois /Montfermeil (CACM)

Le projet urbain intégré de Clichy-sous-Bois/ Montfermeil comprend un objectif global et transversal : lever les freins d'accès à l'emploi. Considérant d'une part sa situation d'enclavement et les besoins en termes de formation des habitants, et d'autre part la consolidation des réussites du territoire en matière de création d'entreprises, d'équipements publics et de services à la population, le projet s'articule autour de deux objectifs prioritaires : le renforcement de l'attractivité du territoire et le développement des mobilités des habitants.

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public.
- Requalification des zones d'activités, extension de la Zone Franche Urbaine et services aux entreprises
- Solutions innovantes en matière de mobilité.

En articulation avec le FSE :

- Coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- Atelier mobilité emploi de Clichy-sous-Bois / Montfermeil.

6. Communauté d'agglomération Est-Ensemble (ex GIP des Territoires de l'Ourcq) – Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec, Romainville

L'objectif du PUI est de participer à la constitution du territoire en un pôle d'attractivité susceptible de promouvoir un développement durable et innovant, tout en bénéficiant à la population, pour réduire les disparités socio-économiques. Pour ce faire, le projet intégré dépasse la simple juxtaposition d'initiatives isolées pour répondre de façon cohérente à des enjeux communs et des objectifs partagés. L'intervention du FEDER s'articule autour de deux axes majeurs : l'écodéveloppement en s'appuyant sur le concept d'éco-cité, et le développement de la filière santé au bénéfice des entreprises et des habitants.

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Etude de prospection éco-parc de Bobigny
- Démarche environnementale des projets d'aménagement
- Projet d'insertion d'un transport urbain public propre pour le développement intégré des territoires de l'Ourcq.

En articulation avec le FSE :

Développement de la permanence emploi de proximité : le quartier des Cinéastes à Noisy-le-Sec.

7. Communauté d'Agglomération Plaine Commune (CAPC)

Le PUI de la CAPC poursuit un double objectif : rompre le processus d'accroissement des disparités et créer une dynamique favorisant un développement équilibré. Pour ce faire, la CAPC a fait le choix d'axer sa stratégie sur un triptyque « Transports, Développement durable et Innovation », dans le but de dynamiser son potentiel économique et de favoriser l'accès à l'emploi de sa population. Si le territoire fonde son projet sur plusieurs axes stratégiques du PO régional FEDER, des mesures d'accompagnement FSE sont également prévues.

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Eco quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis
- Maison de l'emploi du territoire de Plaine commune
- Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat
- Conforter les synergies entre les laboratoires de recherche et les entreprises.

En articulation avec le FSE :

- L'appui à la performance des professionnels
- L'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi dans le cadre de la valorisation du patrimoine
- Suivi des personnes embauchées dans le cadre des clauses d'insertion.

8. Association Seine-Amont Développement (ASAD)

Initié dans le prolongement du projet de territoire, le projet Seine-Amont In'Europe a pour ambition de conduire une stratégie de développement durable qui englobe redynamisation économique, renouvellement urbain, préservation de l'environnement et participation active des habitants aux activités et aux emplois créés localement. L'intervention du FEDER vise à soutenir l'économie de la connaissance, faire de Seine-Amont un laboratoire du développement durable, favoriser l'initiative et l'emploi dans les quartiers en difficultés.

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Développement d'une antenne territoriale de l'énergie sur Seine amont
- Pôle d'appui à l'entrepreneuriat dans la ZFU de Choisy
- Création d'un centre de ressources au service du développement de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de l'emploi en Seine-Amont.
- Soutien au pôle d'excellence gérontotechnologique de Charles Foix.
- Création d'un pôle d'image numérique.

En articulation avec le FSE :

Lien avec le projet FEDER de centre de l'entrepreneuriat dans la ZFU Choisy-Orly : actions ciblées sur les créateurs et jeunes entreprises notamment issues des ZUS, les femmes.../accueil, accompagnement, formation, pôle ressources/ espace de restauration tenu par une structure d'insertion.

9. Communauté d'Agglomération Val de France (CAVF)

L'objectif principal de ce PUI consiste à recomposer la structure urbaine et économique du territoire et à le situer à la pointe du développement économique et durable. Le FEDER y contribue en favorisant les démarches innovantes en direction des entreprises par la prise en compte du développement durable dans le cadre d'un environnement toujours plus performant, que ce soit en termes physiques (accessibilité, qualité des aménagements...) ou de services (plateforme technologique...). En complément, le FSE intervient à travers quatre priorités : inclusion sociale des habitants ; développement économique, insertion et emploi ; anticipation des mutations économiques ; entrepreneuriat dans les ZFU.

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Structurer la coopération technologique avec les entreprises autour de la création d'une plate-forme technologique
- Création d'un espace d'activités mixte aux fonctionnalités multiples: ZAE de l'Entre Deux / Pointe Trois Quarts à Sarcelles
- Aménagement de la ZAE des Tissonvilliers III à Villiers-le-Bel dans une logique d'intégration environnementale
- Requalification du parc d'activités des Doucettes/Argentière à Garges-lès-Gonesse en misant sur les technologies performantes en matière d'économies d'énergie

En articulation avec le FSE :

- Forum de l'initiative économique dans les quartiers
- cellule emploi en ZFU pour développer l'accès des habitants aux emplois
- Action de développement de l'emploi.

10. Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons (CAB)

Le PUI d'Argenteuil-Bezons contribue à renforcer le positionnement de l'agglomération dans l'espace francilien, en intervenant sur les thématiques de l'innovation, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi, du changement climatique, du cadre de vie et de la mobilité. Chacune des deux villes disposant depuis peu de son propre projet de ville, l'enjeu du projet « In'Europe 2013 » est de fédérer les acteurs afin d'établir une approche cohérente au niveau de la Communauté d'Agglomération, en particulier en vue d'un développement économique commun du territoire. Outre le FEDER, le FSE est mobilisé pour promouvoir la création d'entreprises et renforcer et adapter l'offre de formation, sans oublier le soutien à la cohésion sociale .

Quelques exemples d'opérations FEDER :

- Développer l'intelligence territoriale
- Animer une interface sur les besoins d'innovation au sein et entre les entreprises "territoire apprenant"
- Développer un pôle mécatronique.

En articulation avec le FSE :

- Développer la maison de l'entreprise
- Créer une plateforme de coordination de l'offre de formation
- Créer une interface pour garantir l'adéquation entre offre et demande dans les nouveaux métiers urbains
- Renforcer l'offre de formation dans les métiers du bâtiment et des espaces verts.

.....

***Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer
la compétitivité du tissu économique
francilien***

L'axe de travail n° 2, « Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien », répond directement aux attentes de la stratégie de Lisbonne, ainsi qu'aux enjeux d'importance mis en évidence dans le diagnostic territorial. En effet, la région Ile-de-France, malgré son fort potentiel de recherche, est aujourd'hui en perte significative de croissance et de dynamisme. Par manque de structure fédératrice et de soutien, le potentiel de recherche reste largement sous valorisé et les entreprises innovantes peinent à se développer. Pour relancer le dynamisme de la région, il apparaît ainsi nécessaire de promouvoir l'innovation dans sa globalité, aujourd'hui facteur clé de succès pour accroître la compétitivité et l'emploi.

Pour répondre à ces objectifs, le groupe de travail, constitué de l'ensemble du partenariat régional, a mis en évidence 11 actions types à conduire, classées selon la typologie d'actions, permettant de tirer le meilleur effet d'entraînement possible du FEDER :

Vers une stratégie d'innovation

1. Pilotage stratégique de l'innovation : études

Investissements structurants et interfaces

- 2. Financement de projets d'investissements structurants** (plates-formes technologiques de coopération recherche/industrie, outils de transferts et de valorisation de la recherche, grands équipements de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, etc.) ;
- 3. Soutien à des programmes d'investissement** conduits par des incubateurs, pépinières, cellules de valorisation, technopoles, SAIC (Service d'Activités Industrielles et Commerciales), couveuses d'entreprises, ateliers locatifs ;

Pour aider le tissu de PME à affronter les défis de l'innovation et de la compétitivité

- 4. Soutien à la R&D dans les PME** (fonds de soutien régional aux projets de R&D collaboratifs impliquant significativement des PME) ;
- 5. Actions collectives de soutien à l'innovation et à la diffusion de la technologie dans les PME** (mise en réseau d'entreprises, promotion des enjeux de la propriété industrielle, sensibilisation aux principes d'intelligence économique, intégration des TIC dans les PME, essaimage, développement des relations entre PME et grands groupes, etc.) ;
- 6. Actions collectives de soutien à l'anticipation des mutations** (réalisation de diagnostics et accompagnements, mise en réseau d'entreprises, revitalisation des territoires) ;
- 7. Organisation de conventions d'affaires** (mise en relation des PME innovantes et d'investisseurs potentiels ou dans une optique plus générale d'accélération d'affaires) ;

Pour un soutien aux PME dans les étapes clefs de leur développement

- 8. Soutien à la R&D et l'innovation par des aides individuelles** (aides à la recherche et à l'innovation, avances remboursables et ingénierie financière à destination des PME innovantes, etc.) ;
- 9. Ingénierie financière** (prêts d'honneur aux créateurs d'entreprise, soutien aux business angels, abondement de certains fonds d'amorçage et de capital développement) ;

Pour l'émergence de nouvelles activités sociales créatrices d'emplois

10. Soutien à des projets d'innovation sociale notamment à l'aide des TIC et soutien à la généralisation du très haut débit (expérimentations autour de thèmes d'intérêt sociétal)

11. Actions collectives de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire (financement des investissements pour la mutualisation des moyens, services de proximité, services d'aide à la personne, à l'insertion).

Ces actions seront concentrées sur les sept filières prioritaires définies dans le diagnostic et reprises dans la stratégie : logiciels et systèmes complexes, sciences de la vie, automobile, aéronautique et spatial, industries de la création, éco-industries, et économie sociale et solidaire.

Financement

Axe 2	Coût total	FEDER	%	Contreparties publiques	%	Contreparties privées	%
	128 917 345	59 688 731	46,3	49 461 873	38,37	19 766 741	15,33

Indicateurs de contexte Recherche, Innovation et tissu économique

Thème	Indicateur de contexte	Valeur	Date
Recherche – innovation	Dépenses de R&D publiques	4 714 M€	2004
	Dépenses de R&D privées	9 792 M€	2004
	Nb. De demandes de brevet européen	3 840	2004
	Nb. De publications scientifiques	19 890	2004
	Nb. De chercheurs publics	32 670	2004
	Nb. De chercheurs privés	46 874	2004
	Nb. De lauréats du concours nat. d'aide à la création d'entreprises de tech. innovantes	32	2006
	Nb. De projets financés par OSEO Innovation	439	2006
	Nb. D'entreprises de moins de 3 ans financées par OSEO Innovation	168	2006
	Nb. De JEI	643	2005
	Nb. De conventions CIFRE	320	2006
Tissu économique	Nb. D'établissements (y compris les sièges sociaux)	688 775	01/01/05
	Nb. De créations d'établissements	72 165	01/01/05
	Taux de création d'entreprises (nb. créations / nb. établissements)	10,5 %	01/01/05
	Nb. De créations d'entreprises par des femmes	5 877	2002
	Part des créations d'entreprises par des femmes	30,6 %	2002
	Nb. De défaillances d'entreprises	10 827	01/01/05
	Taux de survie des nouvelles entreprises (génération 2002) au-delà de la 3 ^e année	66 %	2005
	Nb. D'emplois salariés et non-salariés liés à la création d'entreprises (génération 2002)	31 000	2005
	Part des PME ayant un site Internet	60 %	2005

2005		
Libellé NES 16	Nb. de salariés	Part
Services aux entreprises	1 113 862	28,2 %
Commerce	700 958	17,8 %
Services aux particuliers	398 996	10,1 %
Education, santé, action sociale	276 958	7,0 %
Activités financières	253 450	6,4 %
Construction	236 553	6,0 %
Industries des biens de consommation	163 066	4,1 %
Transports	160 506	4,1 %
Activités immobilières	146 833	3,7 %
Industries de biens d'équipement	133 268	3,4 %
Administration	124 277	3,1 %
Industries des biens intermédiaires	109 320	2,8 %
Industrie automobile	60 161	1,5 %
Industries agricoles et alimentaires	50 680	1,3 %
Energie	16 773	0,4 %
Agriculture, sylviculture et pêche	659	0,0 %
Activité inconnue	305	0,0 %
Ensemble	3 946 625	100 %

Vers une stratégie d'innovation

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

Action 1 : pilotage stratégique de l'innovation : études

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 05 Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises ;
- 81 Mécanismes pour améliorer la bonne conception, suivi et évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local et le renforcement des capacités dans la livraison des politiques et des programmes.

Objectifs de l'action :

- Développer l'innovation technologique ;
- Structurer les centres de recherche et d'innovation ainsi que leurs liens avec le tissu économique.

Motivations de l'action :

Les études sont nécessaires à un pilotage efficace et cohérent de la politique stratégique de l'innovation.

Descriptif de l'action :

Les études de benchmark international (capacités technologiques, de formation de la région) confiées à des cabinets indépendants, pourront être financées, notamment celles nécessaires au développement de la stratégie des pôles de compétitivité ou des clusters franciliens.

Ces études s'intégreront dans la démarche engagée par le ministère en charge de l'Industrie pour établir un diagnostic très précis de l'innovation en Ile-de-France et qui devra déboucher sur une stratégie régionale de l'innovation capable de porter l'Ile-de-France aux premiers rangs mondiaux. A cet effet, la méthodologie élaborée par l'ADIT servira de base de départ.

Bénéficiaires ²²:

Maîtres d'ouvrage de l'étude (clusters, SPL, pôles,...).

Partenaires

Etat, Conseil Régional Ile de France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

Critères de sélection :

Etudes aboutissant à des recommandations destinées à améliorer la visibilité internationale de l'Ile-de-France et son système d'innovation pour le rendre plus performant et le porter au meilleur niveau mondial. Dans les cas où les études proposées pourront avoir un impact sur l'environnement, une analyse de cet impact devra être ajoutée à l'objet de l'étude.

²² Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif; la liste n'est pas exhaustive.

Forme de financement:

- Aide non remboursable.

Cofinancement :

Financement au cas par cas d'études par l'Etat (essentiellement le FNADT) et/ou les collectivités.

Régimes d'aides :

Pas de contraintes particulières.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

Priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	les études pourront toutefois comporter des points aidant à mieux cerner les évolutions en matière d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations, d'environnement et d'emploi et permettant un pilotage plus fin des actions restant à mener durant la programmation
lutte contre les discriminations	neutre	
Environnement	neutre	
Emploi	neutre	

Indicateurs :

type	libellé	état initial*	Objectif final
réalisation	Nombre d'études de benchmark international financées	0	une quinzaine d'études sur la durée de la programmation
impact	Nombre de plans d'actions définis	0	une quinzaine de plans d'actions sur la durée de la programmation

* * Données régionales

Investissements structurants et interfaces

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien
--

Action 2 : financement de projets d'investissement structurants

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 01 Activités de RDT dans les centres de recherche ;
- 02 Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence de technologie spécifique ;
- 03 Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, les entreprises et avec les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de toute sorte, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopoles etc.) ;
- 04 Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche).

Autre thème non prioritaire:

59- Développement d'infrastructures culturelles

Objectifs de l'action :

- Développer l'innovation technologique
- Structurer les centres de recherche et d'innovation ainsi que leurs liens avec le tissu économique
- Présenter les résultats et les orientations de la recherche, expliquer les enjeux sociaux et économiques de la recherche, rapprocher la science de la société.

Motivations de l'action :

L'Ile-de-France qui possède le plus grand potentiel européen d'innovation ne tire pas assez parti de cette force pour développer de nouvelles activités créatrices d'emploi sur son territoire. Tous les diagnostics montrent un manque de lien entre les milieux de recherche académiques et les acteurs industriels. Ce manque de coopération nuit aux transferts de technologies et au développement de jeunes entreprises innovantes en croissance. Parallèlement, les systèmes innovants de la région ne sont pas visibles à l'échelle internationale, ce qui freine leur développement et leur compétitivité.

Pour remédier à ces problèmes structurels, des réseaux d'acteurs s'organisent autour de grands domaines sur lesquels l'Ile-de-France concentre un potentiel d'innovation majeur (à l'image des pôles de compétitivité, des Domaines d'Intérêt Majeurs (DIM) labellisés par le Conseil Régional, des systèmes productifs locaux, des Instituts Carnot, des réseaux thématiques de recherche avancée prochainement labellisés).

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le FEDER a vocation à appuyer, structurer et développer ces réseaux d'acteurs ainsi que les mécanismes de transfert de technologies qui permettent de tirer partie des innovations académiques ou industrielles.

Au-delà du financement apporté aux projets de R&D, il s'agit de soutenir le développement des infrastructures concourant au développement de l'innovation et facilitant le transfert des technologies ainsi que leur mise en réseau au niveau du territoire francilien.

Descriptif de l'action :

Intervention du FEDER en complément du financement de l'Etat et/ou des collectivités pour le financement de plates-formes technologiques de coopération recherche/industrie, des outils de transfert et de valorisation de la recherche, ainsi que de grands équipements de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Bénéficiaires ²³:

Organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur et de recherche (en particulier : cellules de valorisation, services d'activités industrielles et commerciales (SAIC), labels Carnot), industriels, centre de ressources technologiques, plates-formes technologiques, technopôles, établissements de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, Systèmes Productifs Locaux, Pôles de Compétitivité.

Partenaires :

Etat, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé.

Critères de sélection :

- Etant donnée l'enveloppe disponible, l'assiette éligible sera limitée aux seuls équipements innovants de ces projets. En particulier, les murs ne seront pas retenus dans l'assiette éligible au titre du FEDER. Le FSE pourra plus particulièrement être mobilisé pour les dotations en fonctionnement de ces plates-formes ou équipements.
- Dans le cas d'installation de grands équipements scientifiques nécessitant un bâti spécifique et adapté à l'usage technologique qui sera fait des locaux, les dépenses de surcoût liées à l'aménagement et à l'installation de ces équipements, ainsi que celles liées à la protection des utilisateurs peuvent être prises en compte dans l'assiette éligible du FEDER. Le gros oeuvre ordinaire (construction et premiers équipements) et le génie civil (viabilisation) ne seront pas retenus dans l'assiette éligible au titre du FEDER.
- Priorité sera donnée aux projets structurants localisés dans les zones identifiées comme fragiles, ou ayant vocation à bénéficier de manière substantielle à des entreprises identifiées comme fragiles.
- Priorité sera également donnée aux projets à caractère mutualisé ayant vocation à améliorer la visibilité de l'Ile-de-France sur la scène internationale, à créer un véritable effet cluster, à améliorer l'image de la R&D auprès de la population et en particulier l'attractivité des jeunes pour les métiers scientifiques et techniques.
- Etant donnée la taille limitée de l'enveloppe disponible, seule une intervention à la marge du FEDER paraît envisageable pour le financement des grands projets structurants, en complément des interventions de l'Etat et des collectivités locales. Le financement pourra être fonction des retombées positives estimées pour les territoires identifiés comme fragiles.

Forme de financement:

- Aide non remboursable.

²³ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif; la liste n'est pas exhaustive.

Cofinancement :

Financement de projets structurants par l'Etat et les collectivités dans le cadre du CPER 2007-2013.

Régimes d'aides :

Dans le cas de projets structurants portés par des acteurs privés, l'encadrement R&D s'applique.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

Priorité	impact	commentaire
égalité des chances	positif	priorité donnée aux territoires fragilisés
lutte contre les discriminations	neutre	
Environnement	neutre	
Emploi	positif	impact positif sur la création d'emplois de chercheurs, et plus généralement par la valorisation des recherches conduisant souvent à des créations d'entreprises et d'emplois

Indicateurs :

type	libellé	état initial ²⁴ (source DRRT)	Objectif final
réalisation	Nombre de projets d'investissements structurants soutenus	6 projets financés dans la programmation FEDER 2000-2006	une quinzaine de projets durant la durée de la programmation
résultat	Nombre de coopérations entreprises-instituts de recherche envisagées dans les 3 ans suivant la clôture de l'opération	12 coopérations durant la programmation FEDER 2000-2006	une trentaine de coopérations durant la durée de la programmation
impact	Nombre de postes de chercheurs et techniciens créés à la clôture de l'opération (dont femmes)	5 CDD durant la programmation FEDER 2000-2006	une trentaine de postes de chercheurs et techniciens créés durant la durée de la programmation (dont 50% de femmes)
impact	Nombre de postes de chercheurs et techniciens envisagés dans les 3 ans suivant la clôture de l'opération	3 CDI durant la programmation FEDER 2000-2006	une trentaine de postes de chercheurs et techniciens supplémentaires envisagés durant la durée de la programmation
impact	Nombre de créations d'entreprises envisagées dans les 5 ans suivant la clôture de l'opération	3 créations d'entreprises durant la programmation FEDER 2000-2006	une dizaine de création d'entreprises durant la durée de la programmation

²⁴ L'état initial a été mesuré par rapport à la période 2000-2006 car, sur ces mesures territorialisées, cela correspond le mieux au type de zones d'actions futures du PO 2007-2013 (zones urbaines en difficulté) et permet donc de comparer avec sens l'évolution des indicateurs

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

Action 3 : soutien aux incubateurs, pépinières, cellules de valorisation, technopoles, SAIC, couveuses d'entreprises, ateliers locatifs

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 05 Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises.

Objectifs de l'action :

- Favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes

Motivations de l'action :

Les structures d'accompagnement des PME s'avèrent d'une grande importance pour assurer leur croissance dans le temps. Le soutien aux structures de type incubateur, aux cellules de valorisation, et aux formations spécifiques pour les porteurs de projets innovants entrent dans ce cadre.

Descriptif de l'action :

C'est tout à la fois une augmentation du nombre de projets incubés, mais aussi un accroissement de l'efficacité des structures d'accueil qui seront recherchés. Un soutien spécifique à l'émergence ou au développement de cellules de valorisation au sein des organismes de recherche publics ou des universités pourrait être également envisagé. Le FEDER peut servir au financement :

- de l'investissement immatériel (exemple : achat de bases de données);
 - des équipements (notamment informatiques, bureautiques et technologiques);
 - des services communs en matière administrative ou logistique nécessaires au fonctionnement de la structure;
 - des services et/ou prestations individualisées proposés par la structure, et nécessaires :
- à l'émergence des projets à potentiel (détection, expertise et sélection)
 - à l'accompagnement individualisé des projets (études de marché ; création des business model et business plan ; recherche et protection de la Propriété Intellectuelle)
 - à la démonstration de la preuve du concept (réalisation du prototype, du pilote ou du démonstrateur);
 - aux actions de communication et d'animation de(s) réseau(x) de la structure (rencontres thématiques, suivi des incubés par exemple)
 - Pour les structures de types incubateurs, cellules de valorisation et SAIC, à l'exception des pépinières d'entreprises, le FEDER peut intervenir pour le financement d'actions de formation et de coaching internes et externes avec l'intervention d'experts extérieurs.
- S'agissant des actions au sein des structures de type pépinières d'entreprises, une articulation avec l'axe d'intervention 1 du FSE pourra être trouvée dans le cadre particulier des sous-mesure 1-2-3 [*Assurer le développement de la formation tout au long de la vie pour les salariés fragilisés, spécialement dans les PME*] et sous-mesure 1-3-1 [*Accompagnement des créateurs repreneurs*], c'est à-dire : l'émergence de projets de création d'entreprise, particulièrement dans les ZUS et les territoires impactés par la crise économique, la création et la reprise d'entreprises par les femmes (hors parcours NACRE

conventionné) et la transmission reprise des TPE par des actions de sensibilisation, de mise en réseau et d'accompagnement spécifique de cédants et de repreneurs salariés. Dans ce cadre, l'appui à l'élaboration des projets (diagnostic des projets, formation et conseil pour les créateurs et repreneurs) n'interviendra qu'en complémentarité du dispositif NACRE, des actions portées par le Pôle Emploi, Cap Entreprise et des actions portées par la Chambre régionale de commerce et d'industrie.

Bénéficiaires ²⁵ :

Incubateurs, pépinières, cellules de valorisation (soutien indirect aux PME innovantes ou aux porteurs de projets innovants), technopoles, SAIC, couveuses d'entreprises, ateliers locatifs, collectivités locales et SEM...

Partenaires :

Etat, Conseil Régional Ile de France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, chambres consulaires, entreprises, partenariat public/privé.

Critères de sélection :

Un fléchage est à envisager sur les structures hébergeant des entreprises ou porteurs de projets innovants, indépendamment de l'intensité technologique des innovations.

Etant donné le montant limité de l'enveloppe disponible, les critères d'éligibilité suivants sont retenus:

- une limitation aux seuls projets présentant un caractère pilote, expérimental ou particulièrement novateur ;
- un financement limité aux investissements immatériels, aux équipements, et aux actions énoncées dans le paragraphe *Descriptif de l'action*.
- un soutien à la requalification de zones d'activité est envisageable au titre de cette mesure, même si pour les mêmes raisons, il faudra envisager :
- un soutien préférentiellement porté sur les prestations intellectuelles de type « études » ;
- un soutien réservé aux opérations présentant un caractère pilote, et restant marginal par rapport au coût total.

Forme de financement:

- Aide non remboursable.

Cofinancement :

Collectivités territoriales, Etat.

Régimes d'aides :

Dans le cas de projets structurants portés par des acteurs privés, l'encadrement R&D s'applique.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

²⁵ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	positif	priorité donnée aux territoires fragilisés
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	neutre	
emploi	positif	impact positif sur la création d'emploi, et plus généralement par la valorisation d'innovations, technologiques ou non, conduisant souvent à des créations d'entreprises et d'emplois

Indicateurs :

type	libellé	état initial²⁶ <i>(source DRRT)</i>	Objectif final
réalisation	nombre de projets d'investissement de structures d'hébergement/ accompagnement soutenus	0 durant la programmation FEDER 2000-2006	une dizaine de projets sur la programmation
résultat	nombre de PME soutenues (dont jeunes pousses)	0 durant la programmation FEDER 2000-2006	environ 150 PME soutenues sur la durée de la programmation
impact	nombre d'emplois créés à la fin du programme (dont femmes/dont en CUCS)	0 durant la programmation FEDER 2000-2006	450 à 600 emplois créés sur la durée de la programmation dont ¾ d'emplois hautement qualifiés

²⁶ L'état initial a été mesuré par rapport à la période 2000-2006 car, sur ces mesures territorialisées, cela correspond le mieux au type de zones d'actions futures du PO 2007-2013 (zones urbaines en difficulté) et permet donc de comparer avec sens l'évolution des indicateurs

Pour aider le tissu de PME à affronter les défis de l'innovation et de la compétitivité

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien
--

Action 4 : soutien à la R et D, création d'un fonds de soutien régional à la R et D collaborative portée par les PME

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 04 Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche).

Objectifs de l'action :

- Développer l'innovation technologique ;
- Encourager l'innovation dans les PMI.

Motivations de l'action :

L'Ile-de-France qui possède le plus grand potentiel européen d'innovation ne tire pas assez parti de cette force pour développer de nouvelles activités créatrices d'emploi sur son territoire. Tous les diagnostics montrent un manque de lien entre les milieux de recherche académiques et les acteurs industriels. Ce manque de coopération nuit aux transferts de technologies et au développement de jeunes entreprises innovantes en croissance. Parallèlement, les systèmes innovants de la région ne sont pas visibles à l'échelle internationale, ce qui freine leur développement et leur compétitivité.

Pour remédier à ces problèmes structurels, des réseaux d'acteurs s'organisent autour de grands domaines sur lesquels l'Ile-de-France concentre un potentiel d'innovation majeur (à l'image des pôles de compétitivité, des Domaines d'Intérêt Majeurs (DIM) labellisés par le Conseil Régional, des systèmes productifs locaux, des Instituts Carnot, des réseaux thématiques de recherche avancée prochainement labellisés).

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le FEDER a vocation à appuyer, structurer et développer ces réseaux d'acteurs ainsi que les mécanismes de transfert de technologies qui permettent de tirer partie des innovations académiques ou industrielles.

La création en Ile-de-France d'un fonds de soutien régional aux projets de R et D collaboratifs répondrait à un vrai besoin, identifié par les spécialistes de l'innovation, et pour lequel aucun outil satisfaisant n'existe à l'heure actuelle. L'expérience montre en effet l'intérêt qu'il y aurait à disposer d'une enveloppe spécifique :

- permettant, dans certains cas, le financement complémentaire, et par voie de subvention, de projets de R&D collaborative validés techniquement par les services de l'Etat et impliquant, au niveau industriel, essentiellement des PME, notamment celles de filières fragilisées et/ou en difficulté ;
- gérée par un service de l'Etat, notamment lorsque l'intervention du FCE n'est pas envisageable, en dépit de la validation technique du projet par les Ministères, de manière à faciliter le suivi technique et administratif des projets pour le compte de l'ensemble des financeurs (secrétariat du comité de suivi).

Descriptif de l'action :

Les modalités de mise en œuvre du fonds de soutien régional aux projets de R&D collaboratifs seront les mêmes que celles du FCE et des collectivités (régime notifié), notamment : projets regroupant au moins deux entreprises et au moins un laboratoire public, dont les perspectives de retombées économiques positives sont importantes. Le

montage du projet, ainsi que la prise en charge de son management, pourront être intégrés dans l'assiette, dans le respect de l'encadrement communautaire.

Bénéficiaires²⁷ :

PME (directement par le soutien en subvention, ou indirectement, par le soutien à des projets à forte coloration PME), laboratoires publics participant aux projets portés par des PME.

Partenaires :

Etat, Conseil Régional Ile de France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

Critères de sélection :

Les financements seront prioritairement fléchés vers les projets de R&D :

- qui laissent espérer des retombées économiques positives sur des territoires ou des filières considérés comme fragilisés (parce qu'y participent des entreprises et/ou des laboratoires implantés dans ces zones ou situés à proximité immédiate) ;
- portés par des PME ou à coloration PME très significative.

Forme de financement:

- Aide non remboursable.

Cofinancement :

- Dispositif national du Fonds de Compétitivité des Entreprises (budget du programme recherche industrielle) ;
- Régime cadre R&D des collectivités territoriales ou intervention de leur part en cofinancement dans le cadre de l'application des articles L1511-2 et L1511-5 du CGCT.

Régimes d'aides :

Encadrement communautaire des aides à la R&D dont la révision devrait intervenir courant 2006.

Le Fonds de Compétitivité des Entreprises comme l'intervention des collectivités locales s'appuient sur cet encadrement.

Le futur encadrement communautaire des aides à la R&D devrait permettre le même type de soutien qu'aujourd'hui sur des projets collaboratifs de R&D, même si, dans le détail, certaines modalités de ces soutiens évolueront : extension probable des dépenses en aval de la recherche proprement dite, mais risque de baisse des intensités.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	neutre	

²⁷ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

emploi	positif	impact positif sur la création d'emplois de chercheurs, et plus généralement par la valorisation des recherches conduisant souvent à des créations d'entreprises et d'emplois
--------	---------	---

Indicateurs :

type	libellé	état initial ²⁸ (source DRIRE)	Objectif final
réalisation	nombre de projets de coopération entreprises-instituts de recherche soutenus	1 projet de R&D collaboratif financé de ce type	un cinquantaine de projets durant la durée de la programmation
réalisation	nombre de PME impliquées	3 PME impliquées dans ce projet	environ 200 PME soutenues durant la durée de la programmation
résultat	nombre de brevets déposés ou en cours de dépôt dans le cadre du projet à la clôture de l'opération	Entre 0 et 1 dépôt de brevet (action en cours)	une centaine de brevets déposés ou en cours de dépôt durant la durée de la programmation
impact	nombre de postes de chercheurs et techniciens créés à la clôture de l'opération (dont femmes)	4 emplois R&D prévus sur ce projet	environ 200 postes de chercheurs et techniciens créés durant la durée de la programmation (dont 50% de femmes)
impact	nombre de créations d'emplois envisagées dans les 3 ans suivant la clôture de l'opération	10 emplois créés	environ 600 créations d'emplois supplémentaires envisagées durant la durée de la programmation

²⁸ Un seul projet de ce type a été financé en Ile-de-France avec l'émergence des pôles de compétitivité ; ce type de projet était inexistant auparavant

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien
--

Action 5 : actions collectives de soutien à l'innovation et à la diffusion des technologies dans les PME

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 04 Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche) ;
- 05 Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises ;
- 09 D'autres actions visant la stimulation de la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME ;
- 15 D'autres actions visant l'accès aux TIC par les PME et leur utilisation efficace.

Objectifs de l'action :

- Développer l'innovation technologique ;
- Développer l'innovation non technologique ;
- Encourager l'innovation dans les PMI ;
- Développer les TIC ;
- Diffuser les TIC dans les PME.

Motivations de l'action :

L'innovation et la diffusion des technologies passent par la mise en relation des PME et le travail en réseau sur des thèmes comme l'intelligence économique, la propriété intellectuelle, l'intégration des TIC, le développement à l'international... Les actions collectives présentent les avantages de la mutualisation, mais également de la complémentarité et doivent être soutenues avec le FEDER. Elles forment aussi un outil efficace afin d'accélérer l'intégration des TIC au sein des PME, dont l'insuffisance actuelle est handicapante dans une société de la connaissance.

Descriptif de l'action :

Soutien aux opérations conduites par des structures telles que, par exemple, des syndicats ou groupements professionnels, des associations d'entreprises (pôles de compétitivité, systèmes productifs locaux, etc...), les chambres de commerce et d'industrie destinées dans une logique transversale ou sectorielle :

- à la mise en réseau des entreprises entre elles comme des structures qu'elles composent, aussi bien dans une logique de mutualisation de moyens, que de complémentarité ou de mise en relation avec les organismes de recherche ;
- à la promotion auprès des PME, des enjeux de la propriété industrielle, et à leur accompagnement sur cette thématique ;
- à la sensibilisation aux principes de l'intelligence économique sous son volet à la fois défensif et offensif, et à la mise en place au sein des PME de stratégies d'intelligence économique (systèmes d'alerte, développement à l'international et d'attaque de nouveaux marchés, veille technologique et concurrentielle, intelligence juridique, intelligence financière, sécurité économique,...) ;

- à l'intégration des TIC par les PME (action de sensibilisation des personnels, financement d'audits des systèmes d'information, à l'image de l'outil PMI-diag récemment développé par le Ministère en charge de l'industrie, aboutissant à des recommandations de mise en place de nouveaux systèmes, de plates-formes, de promotion en ligne des entreprises, développement de l'usage de services de sécurisation et de stockage par les PME/PMI afin de les immuniser contre des pannes de système) ;
- au développement des PME à l'international (notamment à leur intégration dans les programmes européens) ;
- à la promotion, au moyen d'annuaires des compétences, des équipes (organismes publics et parapublics dédiés à la recherche et à la technologie, sociétés privées spécialisées) à même de venir en appui aux projets innovants des entreprises.

L'intervention du FEDER sur les opérations proprement dites pourra également s'appuyer le cas échéant sur les outils PTR (Prestations Technologiques de Réseau) sur les thèmes de l'intelligence économique et de la propriété industrielle, sur lesquels un abondement FEDER est également proposé.

Par ailleurs, les initiatives concourant au développement des relations entre PME et grands groupes, à l'expérimentation d'initiatives, dans la mouvance du Pacte PME notamment, visant à corriger le choix quasi systématique quoique pénalisant à terme pour l'économie globale, de toute la sphère économique en faveur de l'entreprise établie plutôt qu'en faveur de celle qui est jeune et petite (donc porteuse d'un risque plus élevé) pourront être soutenues par le FEDER. Une articulation avec l'axe 1 du FSE sera à examiner au cas par cas (développement des pratiques d'essai notamment)

Bénéficiaires ²⁹:

Syndicats professionnels, associations, agences, réseau consulaire, RDT, Systèmes Productifs Locaux, Pôles de Compétitivité... (soutien en direct aux PME)

Partenaires :

Etat, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé.

Critères de sélection :

Critères usuels du régime des actions collectives.

Le soutien en fonctionnement aux structures dont l'objet se confond avec les objectifs listés ci-dessus de diffusion des innovations et des technologies est à prévoir plutôt dans le cadre du FSE.

Forme de financement:

- Aide non remboursable.

Cofinancement :

Crédits d'action collective des DRIRE, du Conseil Régional d'Ile-de-France ou d'autres collectivités locales, des Agences (OSEO, ADEME, ...).

Régimes d'aides :

Régime des actions collectives, autorisé par la Commission européenne (décision de 1991).

Régime de minimis.

²⁹ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	neutre	
emploi	positif	impact positif de l'innovation sur la création d'emplois

Indicateurs (suivant les actions) :

type	libellé	état initial*	Objectif final
réalisation	nombre d'actions collectives soutenues	une vingtaine d'actions collectives depuis 2003 à destination des PME franciliennes sur le sujet de l'innovation (<i>source DRIRE</i>)	une cinquantaine d'actions collectives (incluant l'intégration des TIC) sur la durée de la programmation
réalisation	nombre de PME accompagnées en vue de leur intégration dans les programmes européens de R&D	170 PME accompagnées vers les programmes européens (<i>source : Amorce Europe et Ecole de l'innovation</i>)	environ 250 PME accompagnées en vue de leur intégration dans les programmes européens sur la durée de la programmation
réalisation	nombre d'opérations relatives à la diffusion des NTIC dans les entreprises	3 actions collectives relatives à la diffusion des NTIC vers les PME. (<i>source DRIRE</i>)	une dizaine d'opérations sur la durée de la programmation
résultat	nombre de PME impliquées (dont en CUCS)	Environ 700 PME impliquées dans les actions (<i>source DRIRE</i>)	environ 1750 entreprises soutenues sur la durée de la programmation
résultat	nombre de PME mises en réseau (par exemple via des plates-formes TIC)	10 PME mises en réseau (<i>Source DRIRE</i>)	une cinquantaine de PME mises en réseau durant la durée de la programmation
résultat	nombre de PME ayant intégré les TIC dans leur stratégie	Une trentaine de PME ayant intégré les TIC dans leur stratégie (<i>source DRIRE</i>)	une cinquantaine de PME ayant intégré les TIC dans leur stratégie durant la durée de la programmation
impact	montant des investissements des entreprises correspondant au développement de l'usage des TIC	Indicateur non-suivi à l'heure actuel dans les actions. <i>Pour info, part des investissements dédiés aux TIC par les PME de 40% en Ile-de-France (sources DRIRE, BNP-Paribas lease-group)</i>	Environ 7M€ d'investissements sur la durée de la programmation

□ Données régionales

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

Action 6 : actions collectives de soutien à l'anticipation des mutations

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 05 Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises.

Objectifs de l'action :

- Anticiper les mutations économiques, technologiques et professionnelles en faveur des entreprises.

Motivations de l'action :

Il s'agit de construire une véritable stratégie d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques, technologiques et professionnelles à la fois défensive (accompagner la fin d'activité de certaines entreprises) mais aussi offensive (soutien au repositionnement de filières industrielles ou de services et territoires potentiellement dépendants et fragiles) dans les PME et les entreprises artisanales. Cette stratégie repose sur l'anticipation et la revitalisation.

L'anticipation consiste à préparer les entreprises aux mutations économiques par un soutien à certaines filières identifiées comme fragilisées ou en passe de le devenir. L'objectif est de mettre en place un soutien aux actions collectives comme l'animation générale de la filière, la sensibilisation et la formation à l'intelligence économique dans les PME/PMI, les partenariats R&D, les partenariats commerciaux, les diagnostics stratégiques sur les leviers de développement, les actions collectives à l'international et la valorisation de l'image et des métiers.

La revitalisation vise à aider les territoires en soutenant l'ingénierie de projets de développement économique et les partenariats publics/privés d'accompagnement des mutations (par exemple GIP en capacité de collecter les fonds des entreprises et des acteurs publics), en adaptant l'offre foncière et immobilière et en favorisant la création d'entreprises nouvelles et le développement des entreprises existantes, en lien avec le FSE pour le volet ressources humaines.

Descriptif de l'action :

Opérations conduites par des structures telles que, par exemple, des syndicats ou groupements professionnels, des associations d'entreprises (pôles de compétitivité, systèmes productifs locaux...), les chambres de commerce et d'industrie destinées dans une logique transversale ou sectorielle :

- Dans une logique défensive, à revitaliser les territoires fragilisés par des cessations ou des diminutions d'activités entraînant des suppressions d'emplois en série ;
- Mais aussi dans une logique plus offensive et proactive, à aider les entreprises à anticiper les menaces, et à saisir les opportunités liées à la mondialisation, tout

particulièrement dans le cadre de plans filières pluriannuels³⁰ pour les secteurs stratégiques³¹

- A la mise en réseau des entreprises, qu'elle soit motivée par une logique de complémentarité (par exemple : maîtrise de briques technologiques différentes ou compétences différentes, permettant aux entreprises de fournir un produit ou un service plus intégré), de supplémentarité (mutualisation, économies d'échelle, rapport de force dans les relations commerciales), ou de compétition (mélange de coopération et de compétition), pourvu qu'elle s'inscrive dans la volonté d'anticiper les mutations.

Pour toutes ces actions, la complémentarité sera recherchée au cas par cas avec le FSE

Bénéficiaires³²:

Syndicats professionnels, associations, réseau consulaire, Réseau de Développement Technologique d'Ile de France, pôles de compétitivité, clusters et systèmes productifs locaux... (soutien indirect aux PME).

Partenaires :

Etat, Conseil Régional Ile de France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

Critères de sélection :

Fléchage vers les filières ou territoires fragilisés ou potentiellement menacés par les mutations économiques.

Forme de financement:

- Aide non remboursable.

Cofinancement :

Crédits d'action collective des DRIRE, cofinancements apportés par le Conseil Régional d'Ile-de-France et/ou d'autres collectivités locales.

Régimes d'aides :

Régime des actions collectives, autorisé par la Commission européenne (décision de 1991).

Régime de minimis.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

³⁰ structuration de la filière, diagnostics stratégiques dans les PMI, accompagnement à l'export, normalisation, et d'autres opérations finançables potentiellement au titre d'autres axes et/ou mesures comme l'organisation de conventions d'affaires, l'intelligence économique, l'intégration des TIC, la transmission-reprise,...

³¹ A titre d'exemple, 8 filières et secteurs sont répertoriés dans le projet de SRDE, élaboré par le Conseil Régional d'Ile-de-France en lien avec ses partenaires du développement économique : l'optique et les systèmes complexes, les sciences de la vie (dont la biotechnologie et la santé), les transports et la mobilité (dont l'automobile, l'aéronautique et le spatial), les industries de la création (dont l'image et le multimédia, la mode, le design, les métiers d'art et les industries culturelles), les éco-industries, les services à la personne, les services financiers ainsi que le tourisme et les loisirs (dont l'hôtellerie et la restauration). Par ailleurs, l'Etat (DRIRE) est engagé dans une démarche de prospective et de diagnostics concernant 13 filières et secteurs d'activités industriels. Le cas de la filière automobile a également fait l'objet d'une décision du CIIACT du 06/03/06 qui vise à consolider la filière notamment par la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, dans plusieurs régions dont l'Ile-de-France. Un groupe de travail copiloté par la DRIRE et la DRTEFP a été mis en place dans ce but.

³² Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	positif	inhérente à l'axe revitalisation
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	neutre	
emploi	positif	impact positif grâce à l'anticipation plutôt que la réaction face aux mutations économiques, et à la revitalisation

Indicateurs :

type	libellé	état initial*	Objectif final
réalisation	nombre d'actions collectives soutenues	29 actions collectives en cours soutenues depuis 2003 à destination des PME sur le thème des mutations économiques (source <i>DRIRE</i>)	une centaine d'actions collectives durant la programmation
résultat	nombre de PME sensibilisées aux enjeux de leur filière	environ 1000 PME accompagnées dans l'anticipation des mutations économiques (source : <i>DRIRE</i>)	environ 3500 PME sensibilisées sur la programmation
résultat	nombre de PME accompagnées à l'international	50 PME accompagnées à l'international (Source <i>DRIRE</i>)	environ 150 PME accompagnées à l'international sur la programmation
résultat	nombre de diagnostics stratégiques réalisés	100 diagnostics stratégiques réalisés (Source <i>DRIRE</i>)	environ 350 diagnostics réalisés sur la programmation

□ Données régionales

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien
--

Action 7 : organisation de conventions d'affaires

Les conventions d'affaires sont des rencontres professionnelles, souvent entre PME en quête de financements et investisseurs potentiels (banques, business angels, fonds d'innovation etc). Elles permettent aux professionnels réunis de rencontrer d'éventuels partenaires dans un environnement propice et adapté.

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 05 Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises.

Objectifs de l'action :

- Permettre aux PME d'accroître leur visibilité sur leur secteur pour attirer les investisseurs, développer de nouveaux marchés et débouchés
- Permettre aux PME d'avoir un accès facilité aux investisseurs pour pouvoir trouver les moyens financiers de leur croissance

Motivations de l'action :

Contrairement aux idées reçues, la création d'entreprises est très dynamique en France, y compris la création d'entreprises innovantes mais les entreprises rencontrent plus de difficultés qu'aux Etats-Unis pour grossir. Pour y remédier, deux grandes catégories d'actions méritent d'être soutenues :

- les initiatives qui visent à combler le trou de financement entre la création de l'entreprise (le « love money ») et le capital-risque par un financement en fonds propres ou en termes de chiffre d'affaires ;
- les initiatives qui visent à doper les partenariats technologiques permettant à l'entreprise d'avancer plus rapidement.

Descriptif de l'action :

Soutien à l'organisation de conventions d'affaires, permettant d'accroître le rayonnement international de l'Ile-de-France, et permettant de mettre en relation les porteurs de projets innovants ou les jeunes entreprises avec leurs financeurs potentiels (en fonds propres, mais aussi en chiffre d'affaires) comme par exemple, le Forum du financement de l'innovation et de la compétitivité du Ministère de l'industrie, Capital IT, Biorif, Eurobio, Innov IT, Techinnov, etc... financés par l'Etat et les collectivités selon les cas, ou les conventions d'affaires spécifiques, portées par des clusters, liées à un besoin technologique et mettant en relation les PME partenaires potentielles.

Bénéficiaires³³:

Maître d'ouvrage de la manifestation (incubateur, cluster, RDT...).

Partenaires :

Etat, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

³³ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Critères de sélection :

Seules les manifestations d'envergure a minima nationales sinon internationales sur des filières porteuses pour l'avenir de la région Ile-de-France pourront être soutenues.

Forme de financement:

Aide non remboursable.

Cofinancement :

Etat, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé.

Régimes d'aides :

Régime des actions collectives.

Régime de minimis.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	neutre	
emploi	positif	impact positif sur la création d'emplois

Indicateurs :

type	libellé	état initial*	Objectif final
réalisation	nombre de conventions d'affaires financées	5 conventions d'affaires financées actuellement (source DRIRE)	une quarantaine de grosses manifestations sur la durée de la programmation
réalisation	nombre de PME impliquées	environ 500 entreprises impliquées (source DRIRE)	environ 2000 PME impliquées sur la durée de la programmation
résultat	nombre de rencontres bilatérales PME/Partenaires lors des conventions d'affaires	environ 1500 rencontres bilatérales (source DRIRE)	environ 6000 rencontres bilatérales PME/partenaires sur la durée de la programmation

□ Données régionales

Pour un soutien aux PME dans les étapes clefs de leur développement

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

Action 8 : soutien à la R et D et l'innovation par des aides individuelles

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 04 Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche) ;
- 07 Investissements dans les entreprises directement liés à la recherche et l'innovation (technologies innovantes, création de nouvelles entreprises par les universités, centres de RDT et entreprises existantes...

Objectifs de l'action :

- Impulser des stratégies d'innovation dans les PME. L'accompagnement financier de cette démarche revêt une importance capitale pour les PME, car l'un des handicaps structurels dont souffrent celles-ci tient aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour accéder aux nouvelles technologies et aux transferts de technologie.

Motivations de l'action :

Outre la logique de réseau et de partage de compétences qui doit guider l'utilisation du FEDER, un soutien direct par subventions, avances remboursables aux programmes innovants des PME et aux actions d'intégration de l'innovation au sein des PME mises en œuvre par des réseaux d'entreprises doit compléter la panoplie des outils franciliens pour l'innovation. L'utilisation du FEDER pourra permettre des taux d'aide bonifiés dans le cas de projets innovants à enjeux économiques forts et présentant de risques technico-économiques significatifs

Descriptif de l'action :

Le cofinancement FEDER permettra de renforcer les moyens consacrés par OSEO innovation au financement des phases de faisabilité ou de développement des projets individuels de RetD des entreprises. Cette action permettra à OSEO innovation de mettre à disposition des entreprises innovantes son expertise technico-économique et sa maîtrise des financements R&D régionaux, nationaux et européens. Elle renforcera notamment l'incitativité des aides accordées par OSEO innovation à la valorisation de technologies ou de savoir-faire originaux et porteurs d'avantages concurrentiels.

Bénéficiaires ³⁴:

Les entreprises éligibles aux aides OSEO innovation telles que définies par le régime notifié N408/2007 d'intervention d'OSEO Innovation en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation approuvé le 17 janvier 2008.

Partenaires :

OSEO, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux (abondement des dispositifs d'OSEO), collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

³⁴ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Critères de sélection :

Projets innovants à enjeux économiques forts correspondant aux paramètres suivants :

P2 : projets de R&D à risques technico-économiques significatifs, caractérisés par une évolution de produits, procédés ou services réalisée au moyen d'innovations incrémentales nécessitant des adaptations ou développements technologiques par rapport à l'état de l'art.

P3 : projets de R&D à forts risques technico-économiques, caractérisés par un saut technologique, une innovation de rupture, une diversification radicale ou la création d'entreprise innovante.

Forme de financement:

Les financements accordés par OSEO innovation relatifs aux contreparties publiques nationales pourront indistinctement se présenter sous la forme de subventions ou d'avances remboursables en cas de succès.

Taux maximum de cofinancement FEDER : 50%

Montant maximum de l'aide FEDER : 100 000€

L'ensemble du financement d'un projet devra rester dans la limite du plafond du régime notifié N408/2007.

Cofinancement :

Aides à la recherche et à l'innovation, du groupe OSEO ou du Conseil Régional

Abondement des collectivités, de la caisse des dépôts et de la BEI.

Prestation technologique de réseau.

Procédures CIFRE et CORTECHS.

Régimes d'aides :

- Encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation paru au JO de l'UE du 30.12.2006 n°C323.
- Régime d'intervention d'OSEO Innovation en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation : N408/2007.
- Décret n°2007-732 du 7 mai 2007 relatif aux zones d'aides à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	positif	
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	neutre	Impact positif: la filière des éco-industries est prioritaire
emploi	positif	impact positif sur la création d'emplois

Indicateurs (suivant les actions):

type	libellé	état initial*	Objectif final
réalisation	nombre de PME aidées	Environ 500 PME aidées par an	entre 200 et 500 aides à la recherche et à l'innovation sur la durée de la programmation suivant les outils préférentiellement utilisés
résultat	montant des aides à l'innovation attribuées par OSEO innovation aux PME en millions d'€	Environ 55 M€ par an de subventions et avances remboursables	Entre 350 et 450 M€ sur la durée de la programmation selon les outils préférentiellement utilisés.
impact	nombre de nouveaux produits ou procédés commercialisés par des entreprises à la clôture de l'opération	Au niveau des aides à l'innovation, environ 300 produits ou procédés par an	environ 400 produits ou procédés nouveaux sur la période de la programmation

□ Données régionales

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien
--

Action 9 : Renforcer l'ingénierie financière au profit des entreprises à fort potentiel de création d'emplois

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 07 Investissements dans les entreprises directement liés à la recherche et l'innovation (technologies innovantes, création de nouvelles entreprises par les universités, centres de RDT et entreprises existantes, ...).

Objectifs de l'action :

- Favoriser la croissance des PME en renforçant leurs fonds propres
- Accompagner les PME dans leur gestion de la croissance

Motivations de l'action :

Contrairement aux idées reçues, la création d'entreprises est très dynamique en France, y compris la création d'entreprises innovantes mais les entreprises rencontrent plus de difficultés qu'aux Etats-Unis pour grossir. Pour y remédier, deux grandes catégories d'actions méritent d'être soutenues :

- Les initiatives qui visent à **combler le trou de financement** entre la création de l'entreprise (« *love money* » = « Argent des proches »), et le capital-risque ;
- Les initiatives qui visent à offrir aux jeunes pousses l'opportunité de **bénéficier d'un « coaching » ou d'un accompagnement de haut niveau.**

Il s'agit donc ici de renforcer les aides au développement des entreprises fondées sur les prises de participation ou octrois de prêt ou de garantie (du capital amorçage au capital développement éventuellement en lien avec le dispositif JEREMIE du Fonds Européen d'Investissement [FEI]) au profit des entreprises à fort potentiel de création d'emplois.

Abondement des structures de prêts d'honneur

Ces prêts sont accordés aux chefs d'entreprises pour mener à bien leur projet de création d'entreprise. En général, ces prêts sont d'un montant maximum de 30kEur, accordés à taux 0% et différé de remboursement, et qui ne demandent pas de garantie. C'est la ressource qui est mobilisée en premier lors de la création d'une entreprise, après le financement des 3F (Family, Friends and Fools) . Elles permettent d'éviter une ouverture du capital trop précoce du porteur de projet, à valorisation faible de l'entreprise, et donc dilution forte des fondateurs.

Aide au capital amorçage et au capital-risque

Le capital investissement tend à s'éloigner des affaires trop risquées ou trop technologiques. Lorsque cela est lié à l'insuffisance de fonds disponibles, cette problématique peut être résolue grâce à des mécanismes de co-investissements publics, qui permettent une meilleure mutualisation du risque et donc incitent à investir plus en amont.

Par ailleurs, les mécanismes de reprise des participations lors de l'entrée de capital-risqueurs plus en aval de la chaîne de financement, limitent les risques de « rinçage », ce qui est un des freins à l'investissement au stade de l'amorçage.

Ces structures et investisseurs ont notamment comme buts de :

- faciliter les créations d'entreprises dans des domaines ne nécessitant pas un gros capital de départ (sociétés innovantes à faible contenu technologique ou ne nécessitant pas d'appareils coûteux ni de nombreux chercheurs, mais à fort potentiel de création d'emplois) ;
- Apporter à la jeune entreprise beaucoup plus que de l'argent : l'expertise, le carnet d'adresses, l'investissement en temps, la capacité à accompagner et à conseiller le créateur d'entreprise dans les premières étapes décisives de son développement, tout aussi décisifs que la disponibilité de fonds ;
- combler en partie le « trou de financement » existant entre le financement de la création proprement dite (« *love money* » = « Argent des proches », dispositifs fiscaux comme le statut JEI, concours national d'aide à la création d'entreprises de technologie innovante, etc...) et les fonds privés (capital-amorçage, capital-risque, plus rarement financement bancaire) et freinant la croissance de ces entreprises à fort potentiel de développement ;
- augmenter le nombre de projets accompagnés.

Descriptif de l'action :

- Prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises :
 - Abondement des fonds de prêts d'honneur gérés par des structures telles que les plates-formes d'initiative locale, les associations du réseau Entreprendre, principalement celles spécialisées dans le soutien aux projets innovants, technologiques ou non technologiques, en assortissant l'abondement d'une obligation de moyens en termes de projets accompagnés dans les projets basés dans des zones réputées fragiles et les projets issus des pôles de compétitivité ;
 - Soutien à l'accompagnement des porteurs de projets. Les besoins des porteurs de projets ne se limitent en effet pas au financement. Un accompagnement de haut niveau s'avère souvent nécessaire et augmente notablement les chances de succès du projet et la concrétisation des promesses en termes de création d'emplois. Toutefois, ce type de soutien, ainsi que celui pour le fonctionnement proprement dit de ces structures, est plutôt à prévoir au titre de l'axe 1 du FSE.
- Soutien à l'émergence d'une communauté forte et organisée de business angels en Ile-de-France :
 - Co-investissement aux côtés de business angels investissant en fonds propres dans de jeunes sociétés innovantes par le biais d'un réseau reconnu (dans la limite de ~150kEur par partenaire, et ~2MEur par entreprise) ;
 - Création d'un fonds de reprise des participations des business angels ou des SCR de business angels lors de l'entrée de capital-risqueurs (caractéristiques de la reprise à définir).
- Abondements de certains fonds d'amorçage, de capital développement ou de garantie :
 - Abondement des fonds qui investissent véritablement au stade de l'amorçage, soit à un stade similaire à celui des business angels ;
 - Mobilisation des outils complémentaires de financement ou de garantie récemment mis en place par le groupe Oséo comme par exemple, le prêt participatif d'amorçage, facilitant notablement l'intervention ultérieure en fonds propres d'un capital-risqueur ;
 - Création d'un fonds de reprise des participations des fonds d'amorçage définis ci-dessus, lors de l'entrée de capital-risqueurs ;
 - Abondement des fonds qui investissent dans les phases de croissance des PME ;

- Autres outils innovants éventuels de financement de l'innovation et/ou du transfert de technologie.

Bénéficiaires ³⁵:

Suivant les cas : Le fonds de prêt d'honneur, la PME, le fonds d'amorçage, les fonds de capital-développement, la société de capital-risque s'engageant avec le soutien du FEDER à élargir leurs critères d'investissement, notamment dans les filières fragilisées ou les entreprises situées dans des zones identifiées comme fragiles (dans tous les cas, l'aide va indirectement à la PME).

Partenaires :

Etat, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé.

Critères de sélection :

Etant donnée l'enveloppe disponible, seules seront éligibles les opérations correspondant à l'ouverture de la gamme de financement avec des outils nouveaux et complémentaires des outils existants, ou, à défaut, les évolutions significatives et positives de dispositifs préexistants.

Forme de financement:

- Aide remboursable (prêt, bonification d'intérêt, garantie) ;
- Capital à risque (prise de participation, fonds de capital à risque).

Cofinancement :

Abondement des collectivités territoriales, de la caisse des dépôts et de la BEI.

Régimes d'aides :

- Prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises (régime cadre notifié 447/2000) ;
- Aide aux fonds de garantie (régime cadre notifié 449/2000) ;
- Aide en capital investissement (régime cadre notifié 448/2000).

A noter que la communication de la Commission sur le capital-investissement est en cours de révision.

Un recours éventuel à JEREMIE est envisageable, selon des modalités à préciser.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	positif	obligation de moyen pour un fléchage vers les territoires fragilisés
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	neutre	
emploi	positif	impact positif sur la création d'emplois et d'entreprises à fort potentiel de croissance et d'emplois

³⁵ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Indicateurs :

type	libellé	état initial*	Objectif final
réalisation	nombre de nouveaux outils financiers soutenus	0	environ 10 nouveaux outils sur la programmation
résultat	nombre de PME soutenues (dont nombre de jeunes pousses)	0	environ 700 PME soutenues sur la programmation
Résultat	Augmentation du chiffre d'affaire moyen à trois ans	0	+ 20%

□ Données régionales

**Pour l'émergence de nouvelles
activités sociales créatrices
d'emplois**

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

Action 10 : soutien à des projets d'innovation sociale notamment à l'aide des TIC et soutien pour la généralisation du très haut débit

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 04 : Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche)
- 10 : Infrastructures téléphoniques (y compris réseaux à large bande)
- 11: Technologies de l'information et communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, e-content...)
- 12 : Technologies de l'information et communication (TEN-TIC)
- 13 Services et applications pour le citoyen (e-health, e-government, e-learning, e-inclusion...)
- 14 : Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation/formation, mise en réseau..)
- 15 : D'autres actions visant l'accès aux TIC par les PME et leur utilisation efficace
- 80 Promotion de partenariats, de pactes et d'initiatives au moyen de la mise ne réseau des acteurs concernés aux niveaux national, régional et local.

Objectifs de l'action :

- Développer l'innovation non technologique ;
- Encourager l'innovation sociale ;
- Développer les TIC ;
- Faire accéder l'ensemble des Franciliens aux télé-services ;
- Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'e-inclusion;
- Mieux couvrir l'Ile-de-France en tenant compte de la spécificité du numérique dans une vision intégrée des projets (infrastructures, usages et services) et des territoires (articulation entre zones blanches, zones d'activités économiques et zones denses) ;
- Développer l'accès à l'internet à très haut débit.

Motivations de l'action :

L'innovation sociale est la démarche alliant le monde universitaire, les administrations publiques et les entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire pour inventer de nouveaux systèmes de création de richesse et d'emploi.

Elle consiste par exemple, en lien avec le FSE, à développer l'accessibilité à l'emploi et aux transports, avec des projets permettant de trouver des solutions nouvelles pour des personnes en horaires décalés et pouvant déboucher sur la création d'une structure commerciale ou non.

Elle peut aussi porter, toujours en lien avec le FSE, sur la gestion du temps, en recherchant des solutions innovantes d'adaptation des services publics (accueil d'enfants) ou des prestations privées (entreprises, associations) aux nouveaux besoins sociétaux.

Enfin elle peut s'intéresser, en lien avec le FEADER, à l'enjeu que représente l'agriculture périurbaine : cette filière, élément indispensable à l'équilibre de l'espace

métropolitain, produit de la richesse, crée des emplois et renforce la qualité de vie et la compétitivité de la Région. On peut citer à titre d'exemples le projet d'associations de consommateurs achetant la production d'un agriculteur francilien et celui de systèmes d'achats groupés de collectivités à des producteurs locaux.

L'innovation sociale est donc un levier majeur de développement de l'Ile-de-France et correspond à une demande citoyenne forte. Une partie de ces nouveaux besoins peut notamment s'appuyer sur les Technologies de l'Information et de la Communication à travers l'e-health, l'e-government, l'e-learning, et l'e-inclusion qui sont des domaines qu'il conviendrait de développer.

Pouvoir se connecter à internet à haut débit est un service dont le caractère universel est désormais reconnu. La résorption des zones blanches du haut débit constitue une des priorités stratégiques communautaires de la politique de cohésion économique et sociale et une priorité du CRSN 2007-2013. Le déploiement des infrastructures réseaux à très haut débit, à destination des entreprises, acteurs publics et particuliers, est un enjeu majeur pour les territoires, en termes d'aménagement et de développement économique sociétal. L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans la société relève d'initiatives multiples qu'il convient désormais d'inscrire dans une réelle cohérence d'ensemble.

Descriptif de l'action :

- Conduite d'expérimentations découlant de travaux de recherche, autour de thèmes d'intérêt sociétal, qui ouvriront la voie à des actions pérennes innovantes sur le plan sociétal;
- Soutien en amont de la généralisation par l'initiative publique de l'accès à Internet à très haut débit par des études pré-opérationnelles (étude de piquetage fin, schéma d'ingénierie, étude juridique);
- Mise en place de stratégies et d'outils de gouvernance au niveau régional, mise en réseaux des acteurs locaux pour plus d'efficacité collective;
- Améliorer l'accessibilité aux infrastructures et aux services très haut débit ou par défaut haut débit pour tous les ménages et les entreprises ;
- Intégration des TIC dans les process de production de l'économie marchande comme du secteur public;
- Développement des usages en lien avec celui des infrastructures et des services;
- Favoriser l'appropriation des TIC par les PME, les TPE, les entreprises artisanales et les particuliers ;
- Favoriser le déploiement des plates-formes de services mutualisés pour de meilleurs services au public au meilleur prix.

Bénéficiaires ³⁶:

TPE, PME, associations citoyennes et/ou les partenaires de recherche (laboratoires de recherche), collectivités territoriales, chambres consulaires, éventuellement clusters

Partenaires :

Etat, Conseil Régional Ile de France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

Critères de sélection :

- Potentiel de création d'emplois
- caractère innovant du projet

³⁶ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

- Prise en compte des priorités transversales européennes (égalité des chances, environnement, lutte contre les discriminations, emploi) et en priorité les projets ayant un impact positif
- Le caractère applicatif du projet d'innovation (une évaluation devra être systématiquement conduite. Un plan de dissémination découlant de l'expérience pilote devra être proposé. A titre d'exemple, des opérations de développement des groupements d'employeurs, de services d'aide à la vie quotidienne pour les travailleurs (garde d'enfants notamment) rentrent dans le cadre des opérations susceptibles d'être soutenues.
- Pour les études pré-opérationnelles, elles doivent s'inscrire dans la ScoRAN
- Le développement de l'e-administration, le soutien à la mise en place de services spécifiques innovants dédiés aux populations en difficulté, à des projets pilotes de déploiement de l'usage des TICS avec un but éducatif rentrent dans ce cadre.

Forme de financement:

- Aide non remboursable.

Cofinancement :

Collectivités, Etat.

Régimes d'aides :

Régime des actions collectives autorisé par la Commission européenne (décision de 1991) ou encadrement R et D le cas échéant.

Régime N330/10 concernant le très haut débit

Décret n°2007-732 du 7 mai 2007 relatif aux zones d'aides à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	positif	l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations sont des thématiques majeures de l'innovation sociale
lutte contre les discriminations	positif	
environnement	neutre	
emploi	positif	impact positif sur la création d'emplois

Indicateurs :

Type	Libellé	Etat initial	Objectif final
Réalisation	Nombre d'expérimentations découlant de projets de RDT	0	Une soixantaine de projets
Réalisation	Nombre de TPE ou de	0	Une dizaine de TPE ou

	PME		PME
Réalisation	Entreprises desservies (valeur absolue et valeur relative)	0	Environ une dizaine d'entreprises localisées dans la zone d'activités
Réalisation	Espaces Publics Numériques soutenus	+500*	Environ 4 espaces publics numériques
Réalisation	Construction de réseaux : km de fourreaux télécoms, nombre de zone d'activités desservies	0	2 à 3 zones d'activités
Réalisation	Nombre d'études pré-opérationnelles SCoRAN	0	5 études réalisées
Résultat	Nombre de nouveaux services et applications créés pour le citoyen utilisant les TIC (e-health, e-government, e-learning, e-inclusion...)	0	Une dizaine de nouveaux services et applications créés pour le citoyen utilisant les TIC sur la durée de la programmation
Impact	Nombre d'emplois créés (dont femmes / dont en CUCS)		Environ 60 emplois créés sur la durée de la programmation

* : Source : Délégation aux usages de l'Internet (Ministère de l'Enseignement supérieur - Base 2010)

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien
--

Action 11 : Mener des actions de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire

Thèmes prioritaires (earmarking):

- 80 Promotion des partenariats, de pactes et d'initiatives au moyen de la mise en réseau des acteurs concernés au niveau national, régional et local.

Objectifs de l'action :

- Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Motivations de l'action :

L'économie sociale et solidaire est encore un secteur peu développé, avec une multiplicité d'acteurs peu structurés. Représentant environ 10% de l'activité économique régionale et agissant sur un très large éventail d'activités, le potentiel de progression de ce secteur en Ile-de-France est important et doit être encouragé, sous réserve de ne pas créer de distorsion de concurrence, notamment dans le domaine des services à la personne, des services à l'environnement et de l'insertion par l'activité économique.

Dans cette perspective, l'innovation en lien avec l'économie sociale et solidaire doit être soutenue, depuis l'expérimentation jusqu'au développement d'activités.

Descriptif de l'action :

- Soutenir les initiatives de mise en réseau et de mutualisation des moyens des acteurs de l'économie sociale et solidaire et favoriser leurs échanges avec les administrations publiques et le monde universitaire (centre de ressources) ;
- Développer les structures d'aide à la gestion et au développement dans les secteurs des services de proximité, et des services d'aide à la personne notamment, comme les structures d'aide à l'insertion par l'activité économique, ou les coopératives d'activité et d'emploi ;
- Promouvoir directement la création d'activité dans le secteur de l'économie sociale et solidaire : entrepreneuriat social individuel et collectif, initiatives innovantes dans les domaines des services ou de l'agriculture périurbaine.

Bénéficiaires ³⁷:

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités, chambres consulaires, associations, entreprises (PME).

Partenaires :

Etat, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé.

Critères de sélection :

Ces actions ne pourront être retenues que dans la mesure où elles présentent un caractère innovant et dans le respect des encadrements communautaires. Les dépenses éligibles ne concerneront que l'investissement, le fonctionnement ayant plutôt vocation à être financé

³⁷ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

au titre du FSE (axe 3). Les organismes soutenus devront répondre aux exigences réglementaires en matière de prise en charge et d'élimination des déchets.

Forme de financement :

Aide non remboursable.

Cofinancement :

Cofinancements apportés par l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France et/ou d'autres collectivités locales.

Régimes d'aides :

Régime des actions collectives, autorisé par la Commission européenne (décision de 1991).

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	positif	L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations sont des thèmes majeurs de l'économie sociale et solidaire
lutte contre les discriminations	positif	
environnement	positif	au sens large, l'économie sociale et solidaire participant d'un développement plus durable
emploi	positif	l'impact positif sur l'emploi est un critère d'éligibilité

Indicateurs :

type	libellé	état initial*	Objectif final
réalisation	nombre d'actions collectives soutenues	0	une trentaine d'actions collectives soutenues sur la durée de la programmation
réalisation	nombre d'associations, de mutuelles ou coopératives impliquées	0	environ 75 associations, mutuelles ou coopératives impliquées sur la durée de la programmation
résultat	nombre de projets soutenus offrant des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités	0	environ 40 projets soutenus durant la durée de la programmation
impact	nombre d'emplois créés (dont femmes / dont en CUCS)	0	environ 300 emplois sur la durée de la programmation

□ Données régionales

***Axe 3 : Agir pour l'environnement et le
développement durable de la région***

Les éléments de diagnostic territorial de l'Ile-de-France préconisent un certain nombre d'actions notamment en faveur du développement durable. Ces actions constituent une priorité forte tant de la politique nationale que de la politique régionale. C'est un des axes forts du Contrat de Projets Etat Région (CPER). La lutte contre l'effet de serre et le respect du protocole de Kyoto, la maîtrise des pollutions, les énergies renouvelables, le développement des éco-technologies constituent les grands axes de cet engagement partagé. Ils se traduisent dans les orientations en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie (notamment dans les bâtiments), de la maîtrise des grands flux (personnes et marchandises, déchets et eau), des éco-activités et plus largement de l'innovation.

Les évolutions observées montrent en effet que l'effort reste insuffisant pour répondre aux engagements nationaux : sur la période 1990/2002, la consommation d'énergie dans les secteurs de l'habitat et du tertiaire s'est accrue de 17%, accroissant donc le bilan régional en gaz à effet de serre. De plus, la région a une très forte dépendance énergétique, malgré des ressources potentielles importantes d'énergies renouvelables (bois énergie, biomasse et géothermie). Les orientations proposées s'inscrivent dans la continuité du plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'émission de gaz à effet de serre dans l'habitat et le tertiaire. Elles se focalisent sur l'accompagnement des spécificités propres à la région : elle est la première « réserve européenne » en matière de géothermie ; elle est, dimension souvent oubliée, un important producteur agricole qui pourrait, à travers une orientation plus marquée vers les cultures énergétiques et la valorisation énergétique de la biomasse, réduire fortement sa dépendance énergétique tout en participant activement à rééquilibrer sa situation en matière d'émissions nettes de gaz à effet de serre.

La région mène depuis plusieurs années une politique volontariste de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies locales et renouvelables. Cela passe d'abord par un soutien à la mise en œuvre des normes haute qualité environnementale (en premier lieu dans les bâtiments publics et sociaux). Dans ce cadre et en tenant compte de la forte priorité accordée par les fonds structurels aux actions en faveur de l'innovation, il paraît judicieux d'accompagner les actions innovantes qui concernent spécifiquement ces aspects. On mentionnera en particulier le pôle de compétitivité « ville et mobilité durable » ainsi que les recherches en faveur des « bâtiments à énergie positive ».

Financement

Axe 3	Coût total	FEDER	%	Contreparties publiques	%	Contreparties privées	%
	34 000 000	17 000 000	50	14 000 000	41,2	3000000	8,8

Indicateurs de contexte « environnement »

Environnement	Emission annuelle de carbone par habitant (en t de CO ₂)	4,79 t	2000
	Consommation d'eau régionale totale annuelle (en m ³)	2,6 mds	1999
	Espaces naturels, agricoles ou forestiers	9 551 km ²	2003
	Consommation d'énergie primaire	37,4 Mtep	2002
	Nb. de sites classés au titre de la loi de 1930	249	31/12/06
	Surface des sites classés au titre de la loi de 1930	92 126,96 ha	31/12/06
	Nb. de sites inscrits au titre de la loi de 1930	237	31/12/06
	Surface des sites inscrits au titre de la loi de 1930	145 249,6 ha	31/12/06
	Nb. de documents d'objectifs Natura 2000 en cours de réalisation	16	31/12/06
	Nb. de sites Natura 2000 désignés	34	31/12/06
	Surface des ZNIEFF de type 1	45 953,12 ha	31/12/06

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable de la région

Action 1 : Développement des énergies renouvelables

Thèmes prioritaires (earmarking):

40 : Energies renouvelables : solaire

41 : Energies renouvelables : biomasse

42 : Energies renouvelables : hydroélectrique, géothermie, et autres.

Motivation :

La région Ile- de- France est fortement dépendante en matière d'énergie. Toutefois sa situation offre de nombreux atouts en matière d'énergies alternatives : géothermie, solaire, biomasse...

C'est dans ce contexte qu'un programme régional est élaboré pour favoriser le développement des énergies renouvelables et locales.

Descriptif de l'action :

Les systèmes de production de chaleur sur/ou hors réseau économiquement intéressants suivants seront soutenus :

- la géothermie, réalisation de nouveaux forages ou réhabilitation de forages existants dégradés ;
- l'énergie solaire thermique pour la production d'eau chaude et pour le rafraîchissement ;
- la biomasse énergie (chaufferie et filières d'approvisionnement), y compris les plates-formes de stockage ou d'approvisionnement de biomasse à usage énergétique
- l'extension de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie ou le bois énergie ;
- les systèmes thermodynamiques géothermiques ;

Dépenses éligibles : R&D, Etudes et travaux liés au développement des énergies précitées.

Objectif de l'action :

- augmenter la part de l'énergie issue des sources d'énergie renouvelables ;
- créer un tissu économique local et durable lié aux énergies renouvelables ;
- créer et pérenniser des emplois ;
- contribuer à la lutte contre la pollution atmosphérique et le changement climatique.

Bénéficiaires³⁸ :

Maîtres d'ouvrage publics et privés.

Partenaires :

Etat, ADEME, Conseil Régional Ile de France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

³⁸ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Critères de sélection :

- projets structurants³⁹ ;
- projets comportant une dimension innovante ;
- opérations collectives ;
- plus-value communautaire⁴⁰ ;
- exemplarité et reproductibilité de l'opération à l'échelle communautaire ;
- rapport tonne de CO2 évitée /euro d'aide investi.
- Chaque projet devra avoir un impact global positif sur l'environnement et prévoir des mesures correctrices pour contrebalancer d'éventuels impacts négatifs.

Cofinancement :

Etat, ADEME, Conseil Régional Ile-de-France, FEDER, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

Régimes d'aides :

Dépenses éligibles : R&D, Etudes et travaux liés au développement des énergies précitées.

Respect du régime d'aides de l'encadrement européen.

Régime de minimis

Taux d'aides publiques limité à 70 % (dont au maximum 50 % par le FEDER).

Les investissements ayant pour objectif l'émission de Certificats d'Economie d'Energie ne seront pas aidés financièrement par l'ADEME.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	
lutte contre les discriminations	positif	Le développement des EnR va contribuer à lutter contre la discrimination.
environnement	positif	Le développement des EnR va contribuer à diminuer l'empreinte écologique de la région Ile de France ainsi qu'à favoriser l'emploi local.
emploi	positif	Le développement des EnR va contribuer à diminuer l'empreinte écologique de la région Ile de France ainsi qu'à favoriser l'emploi local.

³⁹ Projet dont l'impact est important à l'échelle du territoire et qui fait office d'exemple à l'échelle régionale

⁴⁰ Projet dont le caractère exemplaire ou innovant nécessite l'intervention des fonds structurels pour sa réalisation

Indicateurs :

Les objectifs ci-dessous correspondent au programme du CPER et du PO pour la période 2007-2013.

type	libellé	objectif
réalisation	Nombre d'équipements réalisés ou acquis	250
résultat	Production d'énergie renouvelable par type :	
	- Nombre de tep issues de la géothermie ;	- 9 000 tep/an soit 15 000 équivalents logements raccordés
	- Nombre de m ² de panneaux solaires thermiques installés ;	- solaire thermique : 50 000 m ² installés ;
	- Nombre de tep produites par an d'énergie issue de la valorisation énergétique des déchets (méthanisation)	- 1000 tep.
	- Extensions de réseaux de chaleur alimentés par les EnR - Nombre de tep produites par an d'énergie issue de la valorisation énergétique du bois et entreposé sur les nouvelles plateformes - Nombre de plateformes de stockage et d'approvisionnement de biomasse-énergie nouvellement créées	- 5000 tep/an soit 7 000 équivalent logements raccordés ; - 15 500 tep - 3 à 4 plates- formes/an, soit 8 en 2ans
impact	Tonnes de CO2 évitées par an grâce aux projets réalisés = réduction des gaz à effet de serre	96 000T CO2/an
	Nombre de chaufferies biomasse qui sont en partie alimentées par les nouvelles plateformes	30 (5/plates-formes)
	Nombre de tonnes de biomasse valorisées en énergie, permises par l'investissement financé	80 000 t de biomasse (8 plates-formes à 10 000 t)
	Nombre de MWh d'énergie renouvelable produits (dont géothermie, solaire,...)	350 000 Mwh

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable de la région

Action 2 : Promotion de l'efficacité énergétique et développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie

I- Opérations hors logement social

Thèmes prioritaires (earmarking):

43 : Efficacité énergétique, co-génération, maîtrise de l'énergie.

Motivations :

La maîtrise des consommations en énergie est une action complémentaire au développement des énergies renouvelables et locales. L'utilisation rationnelle de l'énergie est un moyen permettant de diminuer la dépendance énergétique de la Région, de satisfaire les obligations du protocole de Kyoto et d'inscrire la Région dans le cadre plan Climat (PNLCC).

Développer et pérenniser les emplois liés à l'utilisation rationnelle de l'Energie.

Descriptif de l'action :

L'action consiste à :

- soutenir les études visant à l'optimisation des performances énergétiques à différentes échelles (bâtiment, quartier, ZAC, ville, communauté d'agglomération...);
- soutenir les opérations exemplaires particulièrement structurantes et innovantes, assurer leur suivi et les promouvoir à l'échelle de la région, de la nation et de l'Europe ;

Pour cette action l'ADEME dispose d'outils adaptés (*ATENEE Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique*, *AEU Approche Environnementale de l'Urbanisme*, *Qualité Environnementale du Bâtiment* et *Qualité Environnementale de l'Aménagement*) ;

- soutenir quelques actions innovantes de bâtiments « zéro énergie » où a « énergie positive »⁴¹.

Objectifs de l'action :

Les objectifs de l'action sont :

- d'amorcer un scénario tendant vers la diminution des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le facteur 4 en 2050 (division par 4 des émissions de gaz à effet de serre équivalent CO₂) ;
- améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants.

Bénéficiaires ⁴²:

Maîtres d'ouvrage publics et privés.

⁴¹ NB : Ces investissements sont limités aux bâtiments publics ou privés non destinés au logement

⁴² Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Partenaires :

Etat, ADEME, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

Critères de sélection :

- Le caractère très innovant du projet;
- Exemplarité et reproductibilité de l'opération pilote à grande échelle (capacité d'industrialiser les processus) ;
- Projets structurants ;
- Prise en compte des priorités transversales européennes (égalité des chances, environnement, lutte contre les discriminations, emploi) et en priorité les projets ayant un impact positif.

Régimes d'aides :

Le régime d'aide respecte les règles d'encadrement communautaires.

Les taux d'aide sont plafonnés (tous financeurs cumulés hors FEDER) à :

- 65 % pour les études ;
- 50 % pour les investissements.

Les investissements ayant pour objectif l'émission de Certificats d'Economie d'Energie ne seront pas aidés financièrement par l'ADEME⁴³.

Décret n°2007/732 du 7 mai 2007 relatif aux zones d'aides à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	
lutte contre les discriminations	positif	
environnement	positif	
emploi	positif	

⁴³ Dispositif du ministère de l'Industrie destiné à inciter les vendeurs d'énergie à proposer aux autres personnes morales (collectivités locales par exemple) la réalisation d'investissements pour économiser de l'énergie

Indicateurs :

type	libellé	objectif
réalisation	Nombre de projets de construction et d'approche Environnementale de l'urbanisme	Contribuer au respect des accords de Kyoto en réalisant une économie de la consommation régionale actuelle, estimée à 1 million de tep.
réalisation	Nombre d'actions de communication et de sensibilisation	100
réalisation	Nombre de projets HQE (label ou démarche)	100
résultat	Kwh d'énergie primaire consommés par m ² et par an dans les bâtiments (kwh/ m ² an) selon les modes de calcul de la réglementation en vigueur	30 à 100kwh/m2 pour les opérations soutenues
impact	Tonnes de CO2 évitées par an	300 000 tO2

II - Opérations liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le logement social
Thème prioritaire (earmarking) :

43 : Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie

Descriptif de l'action :

L'action consiste à soutenir des opérations de réhabilitation liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le parc social public de logements existants.

Peuvent être soutenus :

- Les travaux d'efficacité énergétique entrant dans le cadre d'un Les travaux d'efficacité énergétique entrant dans le cadre d'un bouquet de travaux ou participant à l'atteinte d'un objectif de performance ainsi que les travaux induits par les travaux thermiques.
- Les projets à caractère démonstratif ayant un caractère innovant (sont notamment considérés comme projets démonstratifs les projets qui atteignent le niveau de consommation d'énergie de la classe B).

Objectifs de l'action :

- renforcer la stratégie régionale de maîtrise de l'énergie dans le domaine du logement social
- améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants.

Bénéficiaires potentiels :

Bailleurs sociaux et autres propriétaires de logements visés à l'article R323-1 du code de la construction et de l'habitation.

Partenaires co-financeurs potentiels:

Etat, ADEME, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé

Critères de sélection :

- Les opérations doivent concerner uniquement le parc de logement social existant. Sont exclues les opérations concernant les copropriétés et les structures d'hébergement et de logements temporaires ;
- Les opérations structurantes doivent porter sur au minimum 100 logements réhabilités pour un même ensemble immobilier ;
- Les opérations doivent concerner uniquement le parc de logement social existant. Sont exclues les opérations concernant les copropriétés et les structures d'hébergement et de logements temporaires ;
- Seront privilégiées les opérations élaborées en concertation avec les acteurs du logement social, le financement de démonstrateurs « PREBAT/EFFINERGIE » pourra être encouragé (en liaison avec l'ADEME).

Régimes d'aides mobilisées

Le logement social relève selon la décision de la Commission européenne du 28 novembre 2005 d'un service d'intérêt économique général dès lors qu'il est qualifié comme tel dans le droit interne de l'Etat membre. Pas de régimes d'aides d'Etat notifiés ou exemptés applicables aux entreprises. Application des règles d'Etat au secteur du logement social.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	
lutte contre les discriminations	positif	
environnement	positif	
emploi	positif	

Indicateurs :

type	libellé	objectif
réalisation	Nombre de projets réhabilités	15
réalisation	Nombre de logements concernés	1500 logements concernés
résultat	Gain minimal de Kwh d'énergie par m2 et par an dans les bâtiments (Kwh/m2 /an) selon les modes de calcul de la réglementation en vigueur	80 kwh/m2 pour les opérations soutenues quelle que soit la classe du logement
résultat	Niveau de consommation d'énergie	Inférieure à 150Kwh/M ² par an modulée en fonction de l'altitude et de la zone climatique tel que défini à l'article 7 de la convention sur la mise en œuvre de l'éco-prêt logement social pour l'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux signée entre l'Etat et la Caisse des dépôts le 26 février 2009.
impact	Taux de performance énergétique	Gain de 30% à la fin du programme

La DATAR a autorisé par lettre du 01 septembre 2014 un déplafonnement de l'enveloppe financière consacrée aux projets FEDER relevant de l'efficacité énergétique dans le logement, soit 8,15 % de la dotation globale de 150 708 383€.

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable de la région

Action 3 : Soutien des filières économiques dans le domaine du développement durable

Thèmes prioritaires (earmarking):

03 : Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, les entreprises et avec les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de toute sorte, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (*parcs scientifiques et technologiques, technopoles etc.*)

06 : Aide aux PME pour la promotion de schémas de production durable (*introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises*)

54 : *Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques*

44 : *Gestion des déchets ménagers et industriels*

Motivations de l'action :

Intégrer le développement durable dans les politiques des PME - PMI permettant la mise en place de cette démarche dans toutes les réalisations de l'entreprise

Descriptif de l'action :

- Soutenir la sensibilisation, l'information et la communication des démarches de développement durable (DD) auprès des entreprises ;
- Accompagner la réalisation de diagnostics et de système de management de DD ;
- Accompagner les actions de DD ;
- Aider au développement et à l'utilisation des outils de DD (management environnemental, bilan carbone, éco-conception, démarches d'achats éco-responsables...);
- Aider à l'intégration des PME-PMI autour des pôles de compétitivité et au transfert des résultats des projets de recherche (transport, efficacité énergétique) ;

Objectifs de l'action :

- Aider la prise en compte du DD dans les entreprises ;
- Créer des partenariats pour accroître l'efficacité de l'action ;

Bénéficiaires⁴⁴ :

PME, PMI, filière des éco-industries, associations, chambres consulaires, collectivités...

Partenaires :

ADEME, Conseil Régional, chambres consulaires, DRIRE, AESN, organisations professionnelles, entreprises, associations...

Critères de sélection :

- Privilégier les zones urbaines en difficulté ;
- Projets comportant une dimension innovante ;
- Catégorie de l'entreprise (PME, PMI, filière des éco-industries) ;
- Niveau environnemental de l'entreprise (conformité réglementaire, démarches en cours,...) ;
- Santé financière de l'entreprise ;
- Situation sociale de l'entreprise
- Projets concernant la récupération, l'enlèvement et le traitement des déchets.

Cofinancement :

ADEME, Conseil Régional, chambres consulaires, DRIRE, AESN, organisations professionnelles, entreprises...

Régimes d'aides :

ADEME, Région, Conseils Généraux, FEDER, Autres.

Conformité avec les décisions du Conseil d'Administration de l'ADEME, le respect de l'encadrement communautaire et des décisions des autres organismes cofinanceurs.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	
lutte contre les discriminations	positif	
environnement	positif	
emploi	positif	

Indicateurs :

type	libellé	objectif
réalisation	Nombre d'opérations cofinancées	10 opérations collectives ou équivalentes en Ile-de-France
résultat	Nombre d'entreprises sensibilisées et informées	150
résultat	Nombre de diagnostics développement durables dans les entreprises	70

⁴⁴ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

résultat	Nombre d'entreprises ayant mis en place un système de management environnemental	70
impact	Nombre d'emplois créés en lien avec des démarches de développement durable	Environ une centaine
impact	Nombre de certification ISO 14001 ⁴⁵	50

⁴⁵ Certification d'un système de management environnemental d'entreprise

***Axe 4 : Programme interrégional Plan-
Seine pour la prévention des risques
d'inondation et une meilleure gestion des
usages et des ressources naturelles du
fleuve***

Pour répondre aux enjeux de prévention des inondations pour les grandes agglomérations du bassin le diagnostic a montré l'importance d'une vision globale des usages et des aménagements du fleuve et de ses affluents afin de garantir une synergie nécessaire au développement durable. Le Plan Seine est une démarche partenariale qui fédère au côté de l'Etat les acteurs majeurs que sont les collectivités les établissements publics territoriaux de bassin, l'agence de l'eau Seine-Normandie, les structures de recherche, sur les territoires liés au fleuve pour mettre en place des actions pertinentes et entraîner une dynamique sur l'ensemble du bassin.

Les quatre axes stratégiques du plan sont les suivants :

- **La prévention des inondations** : définition et mise en œuvre d'un programme global pluriannuel de réduction des effets d'une crue similaire à celle de 1910 à Paris ;
- **L'amélioration de qualité de l'eau** : valorisation et poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau obtenue ces dernières décennies grâce aux efforts d'assainissement et aux réductions des rejets industriels ;
- **La restauration de la qualité des milieux** : préserver et restaurer la biodiversité du fleuve et de ses annexes aujourd'hui très fragilisée ;
- **Un projet de développement durable** lié à la gestion des eaux de la Seine et des milieux naturels qui lui sont associés qui intègre l'ensemble des usages du fleuve notamment l'approvisionnement en eau potable, la navigation, et l'assainissement.

Le plan affiche les principes retenus par l'ensemble des partenaires sur les quatre axes et se décline en actions concrètes qui précisent le contexte, les financements, les partenaires ainsi que les échéances.

La sélection opérée par les partenaires a privilégié les opérations intégrant l'ensemble des problématiques liées à l'eau. C'est pourquoi la plupart des actions du plan Seine s'inscrivent sur plusieurs axes.

Pour le financement FEDER il est proposé de contribuer au Plan Seine sur deux objectifs majeurs du plan seine :

- **Prévention des inondations** en réduisant la vulnérabilité des biens et des personnes exposés au risque d'inondation, en maintenant et restaurant les champs d'expansion de crues et en favorisant les dispositifs de ralentissement dynamique des crues. Le plan Seine s'inspire notamment des principes du projet de directive relative à l'évaluation et la gestion des inondations. La Commission prévoit la mise en œuvre de cette directive de manière coordonnée avec celle de la directive cadre sur l'eau 2000/60 CE. Elle prévoit l'élaboration de plans de gestion du risque d'inondation. Ces plans sont à l'image des principes définis dans le Schéma directeur d'aménagements et de gestion des eaux et des plans d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) en cours de développement sur les bassins versants présentant des risques sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie ;
- **Préservation de la biodiversité en lien avec le développement de la navigation** : le projet de développement durable pour le fleuve car du fait du développement du transport fluvial attendu sur l'axe Seine il est nécessaire de mettre en place des mesures de compensation à la limitation de la biodiversité provoquée par l'aménagement du fleuve aux fins de navigation.

Financement

Axe 5	Coût total	FEDER	%	Contreparties publiques	%	Contreparties privées	%
	15 777 788	7 888 894	50	7 888 894	50	0	0

Indicateurs de contexte « risque inondation »

Thème	Indicateur de contexte	Valeur	Date
Environnement	Nb. de communes avec un PPRI prescrit	174	31/12/06
	Nb. de communes avec un PPRI approuvé	164	31/12/06
	Nb. de DDRM réalisés	8	31/12/06
	Nb. de DDRM approuvés depuis moins de cinq ans	2	31/12/06
	Nb. d'habitants en zone inondable	901 885	31/12/06
	Nb. de SAGE aux différentes étapes de la procédure	Cf. tableau ci-dessous	31/12/06
	% de la surface régionale couverte par des SAGE approuvés	11,5 %	31/12/2006

	Au 31/12/2006			
	Emergence	Instruction	Elaboration	Mise en œuvre
Nombre de SAGE aux différentes étapes de la procédure	2	1	3	2

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 4 : Programme interrégional Plan-Seine pour la prévention des risques inondation et une meilleure gestion des usages et des ressources naturelles du fleuve

Action 1 : Prévention des inondations

Thèmes prioritaires (earmarking):

54 : Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques

Motivations de l'action :

Le bassin de la Seine présente une vulnérabilité importante avec près d'un million de personnes en zone inondable pour la seule région Ile-de-France. Une inondation de type janvier 1910 aurait aujourd'hui des conséquences catastrophiques sur la vie sociale et économique de la population des grandes agglomérations du Bassin Seine-Normandie. Pour la seule région Ile-de-France, le coût des dommages directs et indirects est estimé à plus de 10 milliards d'euros (hors réseaux). L'impact sur le fonctionnement des services publics et parapublics (électricité, transports, télécommunications, assainissement, eau potable..) serait considérable compte tenu de l'interdépendance de ces différents acteurs d'une part, et de l'enfouissement progressif des réseaux poursuivi durant le XX^{ème} siècle d'autre part.

Plusieurs études exploratoires afin de réduire le risque d'inondation à l'échelle des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne ont montré que l'aménagement de 15 à 20 sites de « ralentissement dynamique » permettrait de laminier l'onde de crue dès sa constitution depuis les hauts bassins et tout au long de son parcours. Le seul site de Longueil Sainte Marie (Oise) permet de stocker 15 millions de m³ pour 10 millions d'euros. Le gain est estimé de 16 à 18 cm de hauteur d'eau pour 54 communes à l'aval, en région Picardie et Ile-de-France, soit un gain économique de 20 millions d'euros pour une crue du type de celle de 1995.

Objectifs de l'action :

Réduire les effets d'une crue majeure en favorisant les actions de réduction de la vulnérabilité.

Diminuer l'aléa en limitant les impacts des aménagements sur les milieux aquatiques et en liant tant que faire se peut tout projet d'aménagement à des opérations d'entretien et de restauration des milieux aquatiques.

Descriptif de l'action :

Diminuer les risques liés aux inondations passe en premier lieu par une réduction de la vulnérabilité et par une diminution de l'aléa à l'échelle cohérente du bassin versant.

La **réduction de la vulnérabilité** implique notamment le développement de la conscience du risque des populations et des acteurs économiques et passe donc par des mesures d'information, sensibilisation et accroissement des connaissances sur le risque inondation

Les cibles des actions prévues sont les collectivités, les industries et les particuliers. Les opérations types sont les suivantes :

- Des actions de communication d'envergure à destination des populations concernées, sous la forme de brochures exposant les plans de secours, donnant des règles de conduite simples face à la crue, et délivrant des recommandations permettant de réduire les vulnérabilités dans les habitations ;
- Des études permettant une amélioration de connaissance : ainsi la connaissance de l'aléa inondation peut être approfondie par la réalisation d'un atlas hydrogéomorphologique du bassin de la Seine ;
- La mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité à destination des entreprises et gestionnaires de parcs immobiliers (subvention Région) ou des collectivités (subvention Etat) ;
- La pose de repères de crues.

Diminuer l'aléa en limitant les impacts sur le milieu passe par la réalisation, à une échelle pertinente, d'un ensemble d'ouvrages et d'aménagements permettant de :

- maintenir et restaurer les zones d'expansion des crues ;
- instaurer des dispositifs de rétention des eaux pluviales « à la source » en cas d'imperméabilisation des sols (ex. : création de noues, fossés, tranchées drainantes, chaussées à structures réservoirs, parvis et parking inondables, puits d'infiltration ...) ;
- favoriser les dispositifs de ralentissement dynamique des crues qui visent à diminuer le débit de pointe et retarder les écoulements sur un cours d'eau, en freinant l'eau avant son arrivée dans le lit, en mobilisant les capacités naturelles d'amortissement en lit moyen et lit majeur, et en stockant temporairement une partie du volume de la crue dans des ouvrages spécifiquement prévus à cet effet.

Bénéficiaires⁴⁶ :

Collectivités territoriales, établissements publics de bassin.

Les secteurs bénéficiaires de cette action sont :

- le bassin de la Seine (Bassée, Armançon, Essonne) ;
- le bassin de l'Oise et de l'Aisne ;
- le bassin de la Marne ;
- les bassins-versants de Haute-Normandie.

Partenaires :

Conseils généraux, conseils régionaux, agence de l'eau Seine-Normandie.

Critères de sélection :

Participation à la réalisation des quatre axes du plan Seine.

Cofinancement :

Conseils régionaux, conseils départementaux, agence de l'eau Seine-Normandie.

Régimes d'aides :

- Dépenses éligibles : études et travaux liés aux aménagements précités ;

⁴⁶ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

- Respect du régime d'aides de l'encadrement européen ;
- Taux d'intervention FEDER jusqu'à 50% selon les projets.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	positif	Protection de milieux sensibles : les zones inondables et champs d'expansion de crue sont également des milieux aquatiques riches et intéressants fonctionnellement
emploi	positif	Directement par les actions menées et leur prolongation dans le temps, indirectement par le renforcement de l'attractivité des territoires

Indicateurs :

type	libellé	objectif
réalisation	Nombre de projets soutenus par type d'actions	4 projets globaux (nombre d'actions par projets à définir)
résultat	Nombre de personnes profitant des mesures de prévention et de protection contre les inondations	Environ 30000 (chiffre partiel)
impact	Part en pourcentage de la population habitant en zone inondable bénéficiant d'une baisse significative de l'aléa du fait des projets aidés (indicateur LOLF) (nombre d'habitant en zones inondables, estimation 2007 : 1 082 419)	Environ 24% (chiffre partiel)

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 4 : Programme interrégional Plan-Seine pour la prévention des risques inondation et une meilleure gestion des usages et des ressources naturelles du fleuve
--

Action 2 : Préservation de la biodiversité en lien avec le développement de la navigation

Thèmes prioritaires (earmarking):

51 :Promotion de la biodiversité et protection de la nature (*y compris Natura 2000*).

Motivations de l'action :

Dans le contexte actuel de saturation des infrastructures de transport, la voie d'eau offre d'importantes réserves de capacité. Le fluvial dispose en outre de sérieux atouts pour la massification, la fiabilité et la sécurité du transport de marchandises.

Il convient de souligner les effets bénéfiques du transport fluvial en matière de décongestion des infrastructures traditionnelles (la route), permettant des économies d'énergie fossile (carburants) et limitant la pollution atmosphérique et le bruit. Le développement de la voie d'eau et l'augmentation de sa part de marché (de l'ordre de 3 à 4 % actuellement en France) doit permettre un allègement des flux de marchandises par la route, une décongestion relative des axes de transits et de desserte de l'agglomération parisienne.

En revanche, les impacts de la navigation sur les milieux aquatiques sont négatifs, notamment du fait des fortes perturbations hydromorphologiques induites et de la disparition d'espèces de poissons que cela engendre. Ces impacts sont presque entièrement dus aux effets des aménagements (chenalisation, endiguement, curage, barrages etc.). Des modifications hydrauliques comme l'augmentation de la capacité des lits des cours d'eau ou la coupure des bras morts perturbent le fonctionnement des zones humides et peuvent également aggraver le risque de crues.

Objectifs de l'action :

Compenser les impacts négatifs de la navigation sur la qualité de l'eau et des milieux.

Descriptif de l'action :

- Assurer la circulation libre des poissons migrateurs sur les sections classées (priorité réglementaire) et équiper les ouvrages de navigation de dispositifs assurant cette circulation libre des poissons migrateurs à chaque opportunité (réfection d'ouvrages, travaux, aménagements ...) sur les sections non classées ;
- Restaurer l'écologie des berges et assurer un entretien écologique, en utilisant les techniques de génie écologique (c'est-à-dire en utilisant des techniques de restauration des berges de cours d'eau qui privilégient l'utilisation de végétaux vivants, dans l'objectif de permettre une diversification des habitats, nécessaire à la présence de la biodiversité) ;
- Préserver les zones humides (les zones humides constituent un patrimoine naturel d'exception caractérisé par une extrême diversité biologique, milieux de vie de nombreuses espèces animales et végétales. Leur préservation est essentielle pour protéger la biodiversité).

Bénéficiaires⁴⁷ :

VNF, collectivités territoriales, EPTB.

Les secteurs bénéficiaires de cette action sont :

- pour la circulation libre des poissons migrateurs, les ouvrages de navigation de VNF situés sur la Seine en aval de sa confluence avec la Marne (section classée avec arrêté fixant la liste des espèces) ;
- pour la restauration et préservation des milieux :
 - le bassin de la Seine,
 - le bassin de l'Oise et de l'Aisne,
 - le bassin de la Marne,
 - les bassins-versants de Haute-Normandie.

Partenaires :

VNF, Conseils régionaux, Conseils départementaux, agence de l'eau Seine-Normandie.

Critères de sélection :

Participation à la réalisation des quatre axes du plan Seine.

Cofinancement :

VNF, Conseils régionaux, Conseils départementaux, agence de l'eau Seine-Normandie.

Régimes d'aides :

- Dépenses éligibles : études et travaux liés aux aménagements précités ;
- Respect du régime d'aides de l'encadrement européen ;
- Taux d'intervention FEDER jusqu'à 50% selon les projets.

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.

priorité	impact	commentaire
égalité des chances	neutre	
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	positif	Les mesures en faveur de la biodiversité ont un impact positif sur l'environnement
emploi	positif	Directement pendant les phases de travaux, indirectement par le renforcement de l'attractivité des territoires

⁴⁷ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Indicateurs :

type	libellé	objectif
réalisation	Nombre d'ouvrages équipés	5
réalisation	Nombre de secteurs bénéficiant de projets d'entretien ou de restauration des milieux	2
résultat	Linéaire de berges traité en génie écologique (en km) ⁴⁸	10
impact	Flux migratoire sur la Seine : nombre d'espèces de grands migrateurs comptabilisées sur le site de Poses (caractère non accidentel) ⁴⁹	5

⁴⁸ Nombre de kilomètres de berge restaurée en utilisant les méthodes de génie écologique, c'est à dire en utilisant des techniques de restauration des berges de cours d'eau qui privilégient l'utilisation de végétaux vivants, dans l'objectif de permettre une diversification des habitats, nécessaire à la présence de la biodiversité (les berges ne sont pas traitées ainsi à ce jour)

⁴⁹ Nombre d'espèces de poissons migrateurs remontant la Seine mesuré sur le site de Pose. Seules seront recensées les espèces pour lesquelles le nombre d'individus comptés grâce au dispositif de comptage vidéo de la chambre de vision est significatif (de l'ordre de quelques dizaines d'individus, mais ce nombre est variable entre les espèces). Actuellement, seule l'anguille est présente de manière significative.

Axe 5 : Assistance technique

Conformément à l'article 44 du règlement CE n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, les fonds structurels peuvent cofinancer des actions de préparation, de gestion, de suivi, d'évaluation, d'information et de contrôle du programme ainsi que des activités visant à renforcer les moyens administratifs nécessaires à la mise en œuvre des fonds.

La priorité assistance technique du programme opérationnel de la région Ile-de-France fournira un soutien pour la mise en œuvre et le suivi du programme et des projets, dans la perspective d'une utilisation efficace des crédits européens.

La programmation des projets, leur mise en œuvre et leur valorisation au sein de cette priorité d'assistance technique se feront en cohérence avec les actions menées dans le cadre du dispositif national d'assistance technique. Ce dispositif vise à assurer la mise en œuvre du Cadre de Référence Stratégique National par la coordination de l'ensemble des programmes opérationnels français et leur articulation avec les autres dispositifs communautaires, notamment avec les programmes d'actions communautaires qui participent à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

L'autorité de gestion veillera à répercuter les informations fournies par le niveau national et communautaire à l'ensemble des acteurs régionaux et à remonter les bonnes pratiques régionales au niveau national afin d'assurer leurs valorisations.

Objectifs de la priorité d'assistance technique du PO régional

- la mise en œuvre d'un système de gestion, de suivi et de contrôles efficace ;
- une utilisation stratégique de l'évaluation ;
- une cohérence entre les actions menées au regard des objectifs de Lisbonne et Göteborg ;
- la promotion des objectifs du programme et une communication sur les opérations conduites.

Une enveloppe de crédits FEDER représentant 4,577M€ soit 3% du montant total alloué au titre du programme « Compétitivité régionale et emploi » Ile-de-France est consacrée au financement de l'assistance technique.

La priorité assistance technique se décline en deux actions :

- Le soutien au système de gestion, de suivi, de contrôles et de l'évaluation du programme opérationnel ;
- Le soutien à l'animation, l'information et la communication du programme.

	ASSISTANCE TECHNIQUE	Coût total	FEDER	TAUX	Contreparties publiques	%
85, 86	Action 1	5 155 752	2 577 876	50%	2 577 876	50
86	Action 2	3 000 000	1 500 000	50%	1 500 000	50
TOTAL		8 155 752	4 077 876	50	4 077 876	

Axe prioritaire (intitulé) :

AXE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE

Action 1 : Soutien au système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

Cette mesure cible particulièrement les acteurs impliqués dans le pilotage et la mise en oeuvre du PO et des projets.

L'objectif de cette mesure est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi et de contrôle ainsi que l'évaluation du programme opérationnel FEDER et des projets cofinancés et d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens (FSE et FEADER) et les dispositifs européens en matière de recherche/innovation, de développement durable, d'aide aux entreprises.

Les actions cofinancées au sein de cette mesure auront un impact sur :

A. Le fonctionnement des autorités de gestion, de certification et d'audit ainsi que les gestionnaires de subvention globale.

B. Le pilotage du programme à travers :

- L'organisation et le fonctionnement des différents comités ;
- L'échange d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme (organisation de séminaires, de groupes de travail, de formations spécifiques...) ;
- La qualité des rapports d'exécution du programme ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi des objectifs de Lisbonne (suivi du earmarking).

C. La qualité des projets cofinancés à travers :

- La mise en place d'une méthodologie pour la sélection, le suivi et l'évaluation des projets, avec une attention particulière pour les grands projets ;
- la formation des agents impliqués dans le processus d'instruction, d'évaluation et de contrôles des projets ;
- Une assistance pour une meilleure mobilisation des programmes d'actions communautaires (notamment PCRD, PCI, LIFE...) ;
- Une assistance pour le lancement et le suivi d'appels à projets.

D. La qualité de l'évaluation du programme opérationnel tout au long de la période de programmation à travers :

- L'élaboration des rapports d'évaluation de la totalité du programme ou sur des sujets spécifiques, pour la révision du PO si nécessaire ;
- La formation d'agents en région notamment à l'appropriation des indicateurs pour optimiser leur saisie dans PRESAGE ;
- Le recours à des prestations pour des études spécifiques ;
- La publication et la diffusion des rapports.

E. La qualité des contrôles à travers :

- La mise en place d'une procédure claire pour les différents types de contrôles et le respect de celle-ci ;
- La formation des agents en charge des contrôles.

Les bénéficiaires ⁵⁰des interventions précitées sont :

L'autorité de gestion, les préfetures de département, les gestionnaires de subvention globale, les organismes intermédiaires, les bénéficiaires potentiels (acteurs socio-économiques, consulaires, organisations professionnelles, collectivités locales...).

Résultats attendus :

- Un système efficace et efficient pour le pilotage du programme et des projets ;
- La mise en place d'un système d'évaluation efficace du programme et des projets cofinancés, basé sur le logiciel de suivi PRESAGE ;
- Une meilleure prise en compte de l'évaluation dans la mise en œuvre et l'adaptation de la stratégie régionale.

Indicateurs :

type	libellé	objectif
réalisation	Nombre d'opérations d'assistance technique financées	10
résultat	Nombre de formations organisées	10
résultat	Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une formation	20
résultat	Nombre d'ateliers, de groupe de travail	10
résultat	Nombre d'opérations contrôlées au titre du contrôle qualité gestion	15
résultat	Taux de programmation FEDER	100,00%

⁵⁰ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Axe prioritaire (intitulé) :

AXE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE

Action 2 : soutien à l'animation, l'information et la communication du programme

Cette mesure cible plus particulièrement les bénéficiaires potentiels et le grand public.

Le premier objectif de cette mesure est d'assurer le respect des règles de communication approuvées au sein du règlement d'application de la commission européenne définissant les modalités d'exécution du règlement CE n°1083/2006.

L'autorité de gestion doit assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés.

Le second objectif est de garantir l'absorption efficace et efficiente des fonds européens conformément à la stratégie de Lisbonne et d'assurer la transparence de leur utilisation.

Les actions entreprises au sein de cette mesure auront un effet sur :

A. Le respect des règles en termes de communication, ce qui impose de définir et de concrétiser un plan de communication pour assurer une meilleure visibilité de l'action de l'UE dans la région et son articulation avec les politiques nationales et communautaires notamment en faveur de l'innovation.

Le plan de communication du programme opérationnel régional pour la période 2007-2013 figure dans la partie « mise en œuvre ».

B. L'absorption efficace et efficiente des fonds pour développer et maintenir un rythme de programmation et de certification régulier, ce qui impose :

- La mise en place de mesures d'animation visant à favoriser l'émergence de projets, en leur faisant connaître les opportunités de cofinancement, en leur apportant une assistance afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection ;
- La création de documents standardisés pour le dépôt des candidatures, la certification des dépenses ;
- La mise en œuvre transparente du PO notamment par l'organisation d'appels à projets et de consultations publiques.

Résultats attendus:

- Un rythme de programmation et de certification en concordance avec les maquettes annuelles pour assurer une absorption efficace et efficiente des fonds ;
- Une sélectivité des projets qui permet de démontrer la valeur ajoutée du cofinancement communautaire ;
- Le renforcement de la notoriété de la politique régionale, par la dissémination de l'information sur les opportunités de cofinancement et les réalisations.

Pour la priorité dans sa globalité,

Les bénéficiaires⁵¹ des interventions précitées sont :

L'autorité de gestion, les gestionnaires de subvention globale, les organismes intermédiaires, les bénéficiaires potentiels (acteurs socio-économiques, consulaires, organisations professionnelles...), le grand public.

Indicateurs

Les indicateurs seront définis après rédaction du dispositif national d'assistance technique.

Champs d'intervention prévisionnels indicatifs

- Rémunération des personnels impliqués dans le suivi et la mise en œuvre du programme ;
- Coûts d'équipement et de fonctionnement ;
- Organisation et fonctionnement des comités ;
- Etudes, évaluations, expertises, sondages ;
- Organisation de séminaires, conférences, formations et groupes de travail ;
- Campagnes de communication télévisuelles, radiophoniques ou via d'autres supports ;
- Création et maintenance d'un site Internet ;
- Création et maintenance d'un système de gestion électronique des données.

Indicateurs :

type	libellé	objectif
réalisation	Nombre d'opérations d'assistance technique financées	5
résultat	Nombre de séminaires/conférences	5
résultat	Nombre d'actions événementielles	4
résultat	Nombre d'enquêtes réalisées	3
résultat	Nombre de visiteurs du site internet	5000/mois

⁵¹ Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive

***Axe 6: Interventions dans le logement en
faveur des communautés marginalisées***

Le règlement (UE) n° 437/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 modifiant le règlement (UE) n° 1080-2006 relatif au FEDER ouvre de nouvelles perspectives en matière de cohésion économique et sociale en permettant, à travers la mobilisation du FEDER, de financer des logements en direction des groupes vulnérables afin de combattre l'exclusion. Cette nouvelle réglementation prévoit un élargissement du champ d'application du FEDER en s'adaptant à la logique de financement du logement et vise à corriger les disparités entre les opportunités actuelles du FEDER et les conditions de vie des communautés marginalisées.

Les dispositions du FEDER doivent être mises en oeuvre dans des interventions au logement améliorant l'intégration spatiale et faisant partie d'une approche intégrée. L'objectif consiste, en effet, à accompagner les politiques nationales d'aide sociale et de réduction de la pauvreté en ciblant le financement de projets qui accélèrent le développement, promeuvent l'égalité des chances et améliorent la qualité de vie des communautés marginalisées.

L'axe 6 permet de soutenir des actions qui s'inscrivent dans cet objectif par la rénovation des parties communes dans des logements multifamiliaux existants, la rénovation et le changement d'usage de bâtiments existants appartenant aux autorités publiques ou à des exploitants sans but lucratif, destinés à des ménages à faibles revenus ou à des personnes ayant des besoins particuliers.

Code earmarking	Coût total	FEDER	Taux	Contreparties publiques	Taux
78 -43	3 333 333	1 000 000	30,00%	2 333 333	70,00%

Axe prioritaire (intitulé) :

Axe 6: Interventions dans le logement en faveur des communautés marginalisées
--

Thèmes (earmarking) :

78 : Infrastructures de logement

43 : Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie

Action : Interventions dans le logement en faveur des communautés marginalisées

Objectif de l'action :

- Accompagner les politiques nationales d'aide sociale et de réduction de la pauvreté par le soutien de projets visant à améliorer les conditions de vie des communautés marginalisées

- Renforcer la cohésion sociale et territoriale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations

Motivations :

Pour les communautés marginalisées vivant dans des zones urbaines ou rurales, le logement constitue un facteur d'intégration décisif. Afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement et de développer une offre de logement adaptée pour ces publics vulnérables, les fonds structurels peuvent être mobilisés pour accompagner ces populations à travers des actions portant sur les infrastructures de logement.

Public cible :

Les communautés marginalisées correspondent aux populations ou groupes de personnes vulnérables confrontées à de graves problèmes de logement sur un territoire donné, ainsi qu'à une pluralité de difficultés à surmonter (dans des domaines tels que la santé, l'emploi, la formation, la scolarisation, les transports, etc) et dont l'inclusion dans la société nécessite un accompagnement adapté dans le cadre d'une approche intégrée.

Descriptif de l'action :

L'action consiste à soutenir les projets visant :

- La rénovation des parties communes dans les logements multifamiliaux existants
- La rénovation et le changement d'usage de bâtiments existants appartenant aux autorités publiques
- La rénovation et le changement d'usage de bâtiments existants appartenant à des exploitants sans but lucratif, destinés à des ménages à faibles revenus ou à des personnes ayant des besoins particuliers

Les dépenses pour la rénovation ou le remplacement des habitations existantes, y compris par des constructions neuves sont éligibles au titre du FEDER .

Sont également éligibles :

Les coûts liés au relogement ou à l'hébergement temporaire des personnes durant la durée des travaux sur les bâtiments faisant l'objet de rénovation ou de changement d'usage (en particulier les logements et hébergements tiroirs).

Les coûts d'ingénierie utiles à l'élaboration et au montage des projets de logements (réalisation de diagnostics territoriaux, réalisation d'enquêtes sociales), à l'accompagnement du groupe et de ses membres dans le relogement (ex : MOUS) et à la conception et à la mise en œuvre des solutions habitat apportées .

Il est à noter que ces dépenses ne pourront être considérées comme éligibles que si-et seulement si-elles accompagnent effectivement des projets de logement financés à travers la mesure FEDER consacrée.

Bénéficiaires ⁵²

Collectivités publiques et leurs opérateurs, Etablissements publics, Bailleurs sociaux, dans leur mission d'intérêt général, dont les Sociétés d'Economie Mixte, Organismes agréés pour les activités de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article R365-1 du code de la construction et de l'habitat, Associations sans but lucratif (loi 1901).

Partenaires

Etat, Conseil Régional Ile-de-France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé....

Critères de sélection

Une attention particulière sera portée aux projets de rénovation ou de construction de logement intégrant une approche environnementale (procédés, efficacité énergétique...) ;

L'opération de logement doit s'inscrire dans une approche intégrée du projet (prise en compte des interventions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'inclusion sociale, de la sécurité et de l'emploi, de l'accès aux droits....) ;

Prise en compte de l'ingénierie technique et sociale (en amont) ;

Une complémentarité avec le FSE ou d'autres dispositifs d'aides publiques pourra, le cas échéant, être recherchée pour favoriser l'insertion ou le retour vers l'emploi ;

Seront retenues les opérations dont la nature et l'implantation favoriseront une meilleure intégration de la population concernée (proximité des commerces, des services publics, des transports...) ;

⁵² Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Pour les projets en milieu urbain, tenir compte de la géographie prioritaire de la politique de la ville ;

Existence d'une réflexion partenariale ou d'un diagnostic préalable sur les besoins de ces publics en matière de logement, d'ingénierie et d'accompagnement ;

Prise en compte des priorités transversales européennes (égalité des chances, environnement, lutte contre les discriminations, emploi);

Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi

Priorité	Impact	Commentaire
Egalité des chances	positif	
Lutte contre les discriminations	positif	
Environnement	positif	
Emploi	positif	

A titre d'information générale, les objectifs poursuivis auxquels devront contribuer les projets sont mesurés par les indicateurs suivants.

Type	Libellé	Objectif
Réalisation	Nombre de projets de construction ou de rénovation	4
Réalisation	Nombre de personnes logées	270
Réalisation	Nombre de logements créés ou rénovés	40
Réalisation	Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement social dans le cadre d'une approche intégrée	270

VI Plan de Financement

I Tableau ventilant pour chaque année le montant de l'enveloppe financière totale envisagée pour la participation des fonds FEDER

En €uro 2004, le montant total alloué à l'Ile-de-France est de 127 393 109,509 € sur le volet régional et de 6 999 621,402 sur le volet interrégional Plan Seine.

PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME OPERATIONNEL INDIQUANT LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHAQUE FONDS

Référence du programme opérationnel (numéro CCI) :

Année par source pour le programme en EUR :

	FONDS STRUCTUREL FEDER	FONDS DE COHESION (2)	TOTAL (3= 1+2)
2007			
REGIONS SANS SOUTIEN TRANSITOIRE	20 374 092		20 374 092
REGIONS AVEC SOUTIEN TRANSITOIRE			
TOTAL 2007	20 374 092		20 374 092
2008			
REGIONS SANS SOUTIEN TRANSITOIRE	20 781 573		20 781 573
REGIONS AVEC SOUTIEN TRANSITOIRE			
TOTAL 2008	20 781 573		20 781 573
2009			
REGIONS SANS SOUTIEN TRANSITOIRE	21 197 205		21 197 205
REGIONS AVEC SOUTIEN TRANSITOIRE			
TOTAL 2009	21 197 205		21 197 205
2010			
REGIONS SANS SOUTIEN TRANSITOIRE	21 621 149		21 621 149
REGIONS AVEC SOUTIEN TRANSITOIRE			
TOTAL 2010	21 621 149		21 621 149
2011			
REGIONS SANS SOUTIEN TRANSITOIRE	22 053 572		22 053 572
REGIONS AVEC SOUTIEN TRANSITOIRE			
TOTAL 2011	22 053 572		22 053 572
2012			
REGIONS SANS SOUTIEN TRANSITOIRE	21 736 256		21 736 256

REGIONS AVEC SOUTIEN TRANSITOIRE			
TOTAL 2012	21 736 256		21 736 256
2013 REGIONS SANS SOUTIEN TRANSITOIRE	22 944 536		22 944 536
REGIONS AVEC SOUTIEN TRANSITOIRE			
TOTAL 2013	22 944 536		22 944 536
TOTAL REGIONS SANS SOUTIEN TRANSITOIRE (2007-2013)	150 708 383		150 708 383
TOTAL REGIONS AVEC SOUTIEN TRANSITOIRE (2007-2013)			
TOTAL GENERAL 2007-2013	150 708 383		150 708 383

Année de Programmation FEDER	Volet Régional FEDER en €	Volet Interrégional FEDER en €	Total
2007	19 312 941	1 061 151	20 374 092
2008	19 699 200	1 082 373	20 781 573
2009	20 093 184	1 104 021	21 197 205
2010	20 495 048	1 126 101	21 621 149
2011	20 904 948	1 148 624	22 053 572
2012	20 564 660	1 171 596	21 736 256
2013	21 749 508	1 195 028	22 944 536
Total	142 819 489	7 888 894	150 708 383

DÉCISION DE LA COMMISSION du 11.1.2016 modifiant la décision C(2007) 6881 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif «compétitivité régionale et emploi» - dans la région Île-de-France, en France, CCI 2007FR162PO012,

Le montant maximum de la contribution du Fonds européen de développement régional au programme opérationnel de la région Île-de-France, relevant de l'objectif "Compétitivité régionale et emploi", calculé en fonction du total des dépenses éligibles, publiques et privées, s'élève à 150 708 383 EUR et le taux de cofinancement maximum est fixé à 48,26%.

DÉCISION DE LA COMMISSION du 26.1.2016- RECTIFICATIF à la décision de la Commission C(2016) 100 du 11 janvier 2016 modifiant la décision C(2007) 6881 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi» - dans la région Île-de-France, en France »- CCI 2007FR162PO012,

II Tableau ventilant les crédits FEDER par axe pour l'ensemble de la période 2007-2013 du programme

PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME OPERATIONNEL INDIQUANT POUR LA TOTALITE DE LA PERIODE DE PROGRAMMATION, LE MONTANT TOTAL DE L'ALLOCATION FINANCIERE DE CHAQUE FONDS DANS LE PROGRAMME OPERATIONNEL, LA CONTREPARTIE NATIONALE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT PAR AXE PRIORITAIRE								
AXES	Financement communautaire FEDER	CONTREPARTIE NATIONALE	VENTILATION INDICATIVE DE LA CONTREPARTIE NATIONALE		BEI	Autres	Financement total	Taux de cofinancement
			FINANCEMENT NATIONAL PUBLIC	FINANCEMENT NATIONAL PRIVE				
AXE 1 : Développement des projets urbains dans les zones les plus en difficulté	61 052 882	61 052 882	54 947 594	6 105 288	0	0	122 105 764	50,00%
AXE 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien	59 688 731	69 228 614	49 461 873	19 766 741	0	0	128 917 345	46,30%
AXE 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable de la région et lutter contre le changement climatique	17 000 000	17 000 000	14 000 000	3 000 000	0	0	34 000 000	50,00%
Axe 4 : Plan Seine	7 888 894	7 888 894	7 888 894	0	0	0	15 777 788	50,00%
AXE 5 : Assistance technique	4 077 876	4 077 876	4 077 876	0	0	0	8 155 752	50,00%
Axe 6 : Interventions dans le logement en faveur des communautés marginalisées	1 000 000	2 333 333	2 333 333	0	0	0	3 333 333	30,00%
TOTAL GENERAL	150 708 383	161 581 599	132 709 570	28 872 029	0	0	312 289 982	48,26%

PROGRAMME OPÉRATIONNEL COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI FEDER ILE-DE-FRANCE 2007-2013

MONTANT DES CRÉDITS D'INTERVENTION FEDER POUR LA PÉRIODE 2007-2013 : 151 466 770,60 €
RÉPARTITION INDICATIVE DU FEDER ENTRE LES DIFFÉRENTES CATEGORIES DE LISBONNE

Priorités	Catégorisation N°			Montants pluriannuels 2007-2013				
		Lisbonne oui/non	Montant	% montant /total FEDER de l'axe	dépenses totales éligibles prévisionnelles en €	FEDE R%	Montant FEDER en €	
AXE 1 : Appel à projets intégrés pour développer les zones urbaines les plus en difficulté⁵³	01	oui	1 200 000		122 105 764	50	61 052 882	
	02	oui	1 200 000					
	03	oui	1 200 000					
	04	oui	1 200 000					
	05	oui	1 740 000					
	06	oui	1 520 000					
	07	oui	2 000 000					
	08	oui	3 260 000					
	09	oui	1 780 000					
	10	oui	1 000 000					
	11	oui	1 000 000					
	12	oui	1 000 000					
	13	oui	1 390 000					
	14	oui	1 390 000					
	15	oui	1 000 000					
	40	oui	1 390 000					
	41	oui	500 000					
	42	oui	1 390 000					
	43	oui	3 670 000					
	52	oui	2 075 634					
	ST		30 905 634	50%				
	44	non	1 000 000					
	50	non	4 536 000					
	51	non	1 323 000,00					
	53	non	3 032 000,00					
	54	non	1 913 500,00					
	55	non	1 000 000					
56	non	1 000 000						
57	non	1 000 000						
58	non	2 205 000,00						
59	non	1 205 000,00						
60	non	500 000						
61	non	10 116 748						
81	non	1 316 000,00						
S/T		30 147 248	50%					

⁵³Cette répartition des fonds est purement indicative. Les catégorisations ne sont pas exhaustives et les montants financiers sont susceptibles d'évoluer, les résultats de l'appel à projets ne permettant pas de formuler des estimations financières précises.

AXE 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien	01	oui	1 575 000	2,80%	128 917 345	46,3	59 688 731
	02	oui	1 575 000	2,80%			
	03	oui	1 575 000	2,80%			
	04	oui	22 120 000	39,37%			
	05	oui	15 920 731	28,34%			
	07	oui	9 923 000	17,67%			
	09	oui	875 000	1,55%			
	10	oui	1 000 000	1,78 %			
	13	oui	750 000	1,34%			
	15	oui	875 000	1,55%			
	ST		56 188 731	94%			
	80	non	3 150 000	5,4%			
	81	non	350 000	0,59%			
	S/T		3 500 000	6%			
AXE 3 : agir pour l'environnement et le développement durable de la région	40	oui	4500000	26,47%	34 000 000	50	17 000 000
	41	oui	2 000 000	11,76%			
	42	oui	4 000 000	23,53%			
	43	oui	2 000000	11,76%			
	03	oui	1 000 000	5,88%			
	06	oui	1 500000	8,82%			
		ST	15 000 000	88,24			
	54	non	1 000 000	5,88			
	44	non	1 000000	5,88			
	S/T		2 000 000	11,76%			
Axe 4 : Programme interrégional Plan-Seine pour la prévention des risques d'inondation et une meilleure gestion des usages et des ressources naturelles du fleuve	51	non	1 588 894	20%	15 777 788	50	7 888 894
	54	non	6 300 000	80%			
	S/T		7 888 894	100%			
Axe 5 : Assistance technique	85	non	3 077 876	75,48%	8 155 752	50	4 077 876
	86	non	1 000 000	24,52%			
Axe 6 : Interventions dans le logement en faveur des communautés marginalisées	S/T		4 077 876	100%	3 333 333	30	1 000 000
	78	non	800 000	80,00%			
	43	oui	200 000	20,00%			
	S/T		1 000 000	100,00%			
TG			150 708 383		312 289 982		150 708 383

Répartition territoriale indicative	
Catégorie	Montant FEDER
01 zones urbaines	142 819 489
05 zones rurales	7 888 894

Répartition indicative des formes de financement	
Catégorie	Montant FEDER
01 aide non remboursable	140 708 383
02 aide (prêt, bonification d'intérêts, garanties)	10 000 000

Bilan Earmarking

AXES	Montant Lisbonne +	% FEDE R	Autre montant	% FEDER	TOTAL Montant FEDER	%
1	30 905 634	50	30 147 248	50	61 052 882	100
2	56 188 731	94	3 500 000	6	59 688 731	100
3	15 000 000	88	2 000 000	12	17 000 000	100
4	0	-	7 888 894	100	7 888 894	100
5	0	-	4 077 876	100	4 077 876	100
6	200 000	20	800 000	80	1 000 000	100
Total	102 294 365	67,53	48 414 018	32,47	150 708 383	

Il est à noter que sur le montant des 48 414 018€, les crédits consacrés au Plan Seine et à l'assistance technique ne sont pas fléchés « earmarking » et de fait, pèsent pour 24,71% du montant global des 48 414 018€.

VII Mise en Œuvre du Programme

Modalités de mise en œuvre et de gestion du programme « Compétitivité régionale et emploi » Ile de France 2007-2013

1/ Une concertation approfondie engagée dès 2005.

Dès le mois de juin 2005, le Préfet de la région d'Ile-de-France a sollicité le partenariat régional (collectivités locales, communautés d'agglomération, services déconcentrés de l'Etat, chambres consulaires, têtes de réseaux associatifs, pôles de compétitivité, organismes financiers....) sur le projet de contribution de la région d'Ile de France à la réflexion sur le Cadre de Référence Stratégique National (CRSN). Ces contributions nombreuses ont été discutées lors de la réunion du 13 septembre 2005 à laquelle assistaient les représentants de la DIACT.

Cette concertation approfondie s'est poursuivie dans le cadre de la préparation des travaux relatifs au Contrat de Projets Etat-Région et des programmes européens pour la période 2007-2013. C'est ainsi qu'à la suite des grandes orientations du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars 2006, le Préfet de région a engagé sans délai la préparation des nouveaux contrats de projets et des futurs programmes européens en réunissant, les 20 et 26 avril 2006, le partenariat régional y compris les députés européens et nationaux.

Parallèlement à ces travaux préparatoires, après un appel d'offres infructueux en raison de délais très contraints, le Préfet de région et le Président du Conseil régional ont fait appel, en avril 2006, à un universitaire expert de l'innovation, thématique majeure du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour réaliser le diagnostic territorial francilien. Cette démarche spécifique d'élaboration du diagnostic a reposé sur la mise en commun et l'analyse des contributions déjà élaborées par différents acteurs du territoire. Il s'est agi de mettre à profit les études déjà menées sur le territoire dans le cadre des différents dispositifs déployés (diagnostic du SRDE, révision du SDRIF, profil environnemental, études préexistantes de la DRIRE, de la DRTEFP, de l'INSEE et de l'IAURIF). Le regard de l'expert a été jugé par l'ensemble des partenaires comme une réelle plus-value.

Un comité stratégique coprésidé par la Préfecture de région et le Conseil régional a été constitué pour piloter la préparation du programme opérationnel. Il rassemblait différents niveaux de collectivités locales (Région, Départements, Agglomérations), les chambres consulaires, les pôles de compétitivité et les services de l'Etat (environ 70 personnes). Dans un premier temps, il s'est réuni à deux reprises, les 13 juin et 3 juillet 2006, pour examiner le diagnostic régional et pour définir la stratégie du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour la période 2007-2013. A la suite de cette première phase de concertation qui a abouti à l'élaboration d'un document stratégique régional, 4 groupes de travail thématiques ont été mis en place pour contribuer de façon plus précise à la définition et au contenu des 4 grands axes stratégiques du futur programme opérationnel.

- Groupe 1 : « Développement des projets urbains dans les zones les plus en difficulté » ;
- Groupe 2 : « Développement de l'innovation » ;
- Groupe 3 : « Renforcement de la compétitivité du tissu économique francilien » ;
- Groupe 4 : « Actions pour l'environnement et le développement durable de la région ».

Ces groupes de travail, animés par des chefs de file, étaient composés des membres du comité stratégique FEDER et de quelques personnalités qualifiées et du secteur privé. Un guide à l'attention des chefs de groupe de travail pour la rédaction du programme opérationnel a été élaboré afin de bien cadrer l'exercice dans l'esprit européen. Les groupes se sont réunis chacun à deux reprises et ont rassemblé en moyenne 50 à 60 personnes.

Afin de faciliter la remontée des contributions et les échanges entre les membres du groupe de travail, un site Extranet dédié a été créé par la préfecture de région. Environ 70 contributions concernant les 4 axes ont pu être déposées sur ce site.

Les comptes rendus de ces travaux ont été présentés aux membres du comité stratégique du 25 septembre 2006. Les amendements formulés ont été intégrés dans le projet de programme opérationnel qui a été soumis pour validation au comité stratégique du 9 novembre 2006 avant l'envoi du document définitif à la Commission européenne.

S'agissant de l'évaluation ex-ante, à la suite d'un appel d'offres, le Préfet de région, en concertation avec le Président du Conseil régional, a retenu le cabinet Ernst and Young pour réaliser cette mission. Un rapport intermédiaire a été présenté, le 5 septembre 2006, au comité de pilotage composé des représentants du Conseil régional, des 8 Conseils Généraux, du Conseil économique et social régional, des chambres régionales consulaires, de la Chambre de l'économie sociale, des 8 préfetures de département, des services de l'Etat déconcentrés et de la direction régionale des finances publiques).

Compte tenu du caractère itératif et interactif des travaux d'évaluation, les membres du cabinet Ernst & Young ont été associés très étroitement au déroulement des travaux des comités stratégiques et des groupes de travail thématiques.

2/ Une architecture prévue par les textes

Conformément aux dispositions du règlement (CE) N° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999, le dispositif de gestion du programme repose sur trois autorités distinctes :

- l'autorité de gestion ;
- l'autorité de certification ;
- l'autorité d'audit.

2-1) L'autorité de gestion

Le Préfet de la région d'Ile-de-France est autorité de gestion des programmes régionaux.

Ses missions sont prévues par l'article 60 du règlement (CE) N° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006. L'autorité de gestion est chargée de la gestion et de la mise en œuvre du programme opérationnel conformément au principe de bonne gestion financière. Elle veille notamment à ce que les opérations soient sélectionnées dans le respect des règles d'éligibilité européennes et nationales et réalisées conformément aux obligations européennes et nationales applicables. Elle effectue ou fait effectuer par un délégataire le contrôle de service fait. Elle s'assure que l'ensemble des informations nécessaires sont saisies dans l'outil informatique de gestion unique, que les porteurs de projet ont une comptabilité séparée ou un équivalent suffisant pour l'enregistrement des transactions relatives aux projets cofinancés. Elle assure les évaluations.

Elle formalise les procédures détaillées dans un manuel des procédures, en vue notamment de garantir une piste d'audit suffisante⁵⁴. Elle veille à la mise en place et au respect de procédures précises et écrites lorsque des tâches sont déléguées à des organismes intermédiaires ainsi qu'à leur respect.

Elle établit la description de système de gestion et de contrôle requise⁵⁵ et la soumet pour examen et avis à la CICC-Fonds structurels, par l'intermédiaire des ministères gestionnaires.

⁵⁴ Articles 58 et 60 du règlement du Conseil n°1083/2006 du 11 juillet 2006 et articles 15, 21 et suivants du règlement d'application

⁵⁵ Article 70 du règlement du Conseil n°1083/2006 du 11 juillet 2006 et articles 21 et suivants du règlement d'application

Elle établit un plan de communication de niveau régional et l'adresse à la Commission par l'intermédiaire de la DIACT⁵⁶. Elle veille à l'application de ce plan de communication et assure sa diffusion. Elle assure les mesures d'information au niveau du programme opérationnel et fournit les informations prévues aux bénéficiaires potentiels⁵⁷. Elle veille au respect, par les bénéficiaires, des dispositions applicables en matière de publicité des aides européennes⁵⁸. Elle désigne les différents points de contact chargés de l'information générale sur le programme, en informe la Commission et la DIACT.

Elle oriente les travaux du comité de suivi et lui transmet les documents pour le suivi qualitatif de la mise en œuvre du programme opérationnel.

Elle établit et présente à la Commission, après approbation du comité de suivi, le rapport annuel et le rapport final d'exécution.

2-2) L'autorité de certification

Le Directeur régional des finances publiques est autorité de certification.

Ses missions sont prévues par l'article 61 du règlement (CE) N° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006.

En tant qu'autorité de certification, le Directeur régional des finances publiques :

- Vérifie les déclarations des dépenses préparées par l'autorité de gestion et les certifie avant de les adresser à la Commission européenne ;
- Effectue les travaux relatifs à la certification, établit avant chaque appel de fonds une synthèse des vérifications effectuées ;
- Suit la mise en œuvre des corrections résultant des contrôles de tous niveaux ;
- Tient le tableau de suivi des titres de reversement et de recouvrement.

Les missions de l'autorité de certification ainsi que les modalités de mise en œuvre du contrôle qualité certification des dépenses feront l'objet d'un protocole signé entre le Préfet de région et le Receveur général des finances. Dans ce protocole, il sera indiqué notamment que :

- Tous les certificats de contrôle de service fait sont systématiquement transmis à l'autorité de certification, y compris par les organismes intermédiaires ;
- La description du système de gestion ainsi que ses modifications, copie de tous les rapports de contrôle (contrôle qualité gestion, contrôle par sondage, audits de la CICC-Fonds structurels et des instances européennes- Commission et Cour des Comptes) seront fournis par le Préfet de région à l'autorité de certification ;
- Le Receveur général des finances informe l'autorité de gestion du résultat de ses vérifications en indiquant les corrections qu'il convient d'effectuer, lui adresse la déclaration des dépenses certifiées et régulièrement le tableau de suivi des titres de reversement et des recouvrements. L'autorité de certification tient le tableau de suivi des titres de reversement et de recouvrement en lien avec l'autorité de gestion, les services du SGAR.

L'autorité de certification établit et transmet à la Commission les états certifiés des dépenses et des demandes de paiement, certifie les états de dépenses, collecte les certificats de contrôle de service fait par l'autorité de gestion, prend en compte les résultats des audits.

⁵⁶ Articles 2 à 10 du règlement d'application

⁵⁷ idem

⁵⁸ idem

2-3) L'autorité d'audit

Par décision du Gouvernement, pour l'ensemble des programmes européens, l'autorité d'audit est la Commission interministérielle de coordination des contrôles des actions cofinancées par les fonds structurels européens (CICC-Fonds Structurels). Elle est chargée de la vérification du fonctionnement efficace du système de gestion et de contrôle.

Ses missions sont prévues par l'article 62 du règlement (CE) N° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006.

La CICC-Fonds Structurels, autorité d'audit, établit les rapports et les avis de conformité sur les descriptions des systèmes à adresser à la Commission européenne.

Elle conduit les audits destinés à vérifier le bon fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle. Pour exercer sa responsabilité en matière de contrôles d'opérations, elle établit des liaisons fonctionnelles renforcées avec les unités chargés de ces contrôles dans les conditions précisées ci-après, et adresse à cet effet toutes les instructions nécessaires aux autorités chargées de la mise en œuvre des programmes.

Elle établit les opinions annuelles sur le fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle ainsi que les déclarations de clôture en fin d'interventions et, le cas échéant, les déclarations de clôture partielle

L'autorité d'audit :

- délivre l'avis de conformité sur les descriptions des systèmes de gestion des programmes opérationnels avant la première déclaration de dépenses, y compris pour les organismes intermédiaires ;
- s'assure de la réalisation des audits de systèmes ;
- s'assure que les contrôles des opérations sont réalisés sur la base d'un échantillon approprié pour vérifier les dépenses déclarées ;
- présente chaque année à partir de 2008 un rapport annuel de contrôle exposant les résultats des audits.

3 / Recours à la subvention globale

Dans le respect des dispositions du règlement CE n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, et le Fonds de cohésion et notamment son article 42, l'autorité de gestion du programme peut confier la mise en œuvre et la gestion d'une partie de ce programme à des organismes intermédiaires sous la forme d'une subvention globale.

La subvention globale doit correspondre à un domaine de compétence reconnu de l'organisme candidat, lequel doit garantir une solvabilité suffisante et justifier de la capacité juridique, administrative et financière indispensable pour gérer des fonds européens ; il cofinance généralement les dispositifs concernés.

Pour les programmes régionaux FEDER, les autorités de gestion peuvent confier une partie des tâches liées à leur fonction à des collectivités publiques et à des organismes habilités dans le cadre de subventions globales allant jusqu'à 50% du volume global des crédits FEDER mis en œuvre dans chaque programme.

Les conditions et les modalités d'application relatives à la gestion de la subvention globale seront précisées par une circulaire de la DIACT.

L'octroi d'une subvention globale est soumis à la passation d'une convention entre l'autorité de gestion et le bénéficiaire de la subvention globale qui en assure la gestion en tant qu'organisme intermédiaire. Cette convention-type comporte l'ensemble des obligations européennes auxquelles doit se soumettre le bénéficiaire et qu'il doit faire respecter par les porteurs de projet et indique précisément les tâches qui lui sont confiées. Le bénéficiaire de la subvention globale est responsable financièrement de la piste d'audit qu'il met en œuvre. A ce titre, il procède aux corrections des dépenses résultant des constats de contrôle de quelque niveau que ce soit et recouvre les indus

auprès des porteurs de projets. Il assume les corrections financières forfaitaires ou extrapolées qui ne peuvent être répercutées sur des porteurs de projets.

Les tâches confiées au bénéficiaire de la subvention globale pour la part des crédits qui lui est confiée, sont l'appel à projet, l'animation et l'accompagnement des bénéficiaires, l'instruction, la sélection, le conventionnement, le suivi de la réalisation des projets, le contrôle du service fait et l'archivage, ainsi que les contrôles qualité gestion. Dans le cadre de ces procédures, l'organisme intermédiaire soumet, pour avis, au comité régional de programmation les projets instruits. La décision de financement ou non des projets relève de l'organisme intermédiaire.

Le bénéficiaire de la subvention globale effectue des contrôles qualité gestion pour vérifier la qualité du fonctionnement de ses procédures internes ; il adresse les rapports des contrôles à l'autorité de gestion. Il saisit dans l'outil informatique de gestion « PRESAGE » toutes les informations relatives aux tâches qui lui sont confiées.

Les contrôles des opérations et la certification des dépenses déclarées à la Commission européenne demeurent assurés par les autorités désignées à cet effet au niveau du programme. Les contrôles des opérations relevant de la subvention globale sont assurés par l'unité contrôle placée auprès de l'autorité de gestion.

Conformément aux instructions de la DIACT, le recours à la subvention globale est limité à 50% de l'enveloppe régionale FEDER.

Au sein de l'axe 1 « Développement urbain dans les zones les plus en difficulté » du programme « Compétitivité régionale et emploi », des agglomérations, des groupements de communes ou des communes pourront bénéficier d'une subvention globale. Les organismes intermédiaires seront retenus en 2007, dans le cadre de l'appel à projets destiné aux territoires qui sera lancé par la préfecture de la région d'Ile- de- France.

La préfecture de la région d'Ile-de-France a mis en place en 2008 une procédure d'accréditation pour la sélection des candidats à la gestion déléguée sous la forme d'une subvention globale FSE ou FEDER. La procédure d'accréditation consiste pour l'autorité de gestion à s'assurer des garanties avancées par les candidats tant sur le plan de leur compétences et de leur solvabilité que sur celui de leur capacité technique, juridique et administrative pour la mise en œuvre et le suivi de la part de crédits européens qui leur est confiée. Dans le cadre de cette démarche, l'autorité de gestion a fait appel à un organisme indépendant pour réaliser des audits sur pièce et sur place auprès des candidats afin de vérifier la fiabilité des systèmes présentés et mis en place par ces derniers.

4/ Suivi du programme

4-1) Comité régional de suivi :

Dans le respect des dispositions du règlement n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 et notamment de l'article 63, et conformément aux dispositions de la circulaire de la DIACT relative à la mise en œuvre des fonds européens, un comité de suivi commun est instauré au niveau de la préfecture de région pour les trois fonds FEDER, FEADER et FSE.

Le comité régional est coprésidé par le Préfet de la région d'Ile-de-France ou son représentant et le Président du Conseil régional ou son représentant. Sa composition est comme suit :

4-1.1 Composition du comité régional de suivi

Le comité régional de suivi est composé d'une part des membres de plein droit qui participent aux avis émis par le comité, à savoir :

- Le Préfet de région
- Le Président du Conseil régional
- Le Président du Conseil économique et social régional
- Les Présidents des Conseils généraux
- Le Président de l'association des Maires d'Ile de France
- La déléguée régionale d'alliance ville emploi
- Le Président de l'association régionale des missions locales
- Les Représentants des organismes intermédiaires ayant bénéficié d'une subvention globale
- Les Préfets des départements
- Le Préfet, Directeur régional de l'équipement
- Le Receveur général des finances, trésorier payeur général de région
- Les Recteurs des académies de Paris, Créteil et Versailles
- Les Présidents des chambres consulaires régionales ((Chambre régionale d'industrie et de commerce, chambre régionale des métiers et chambre régionale de l'agriculture)
- Le Président de la Chambre régionale de l'économie sociale
- Le représentant de l'agence de l'eau

- Le Président de la Fédération des PME en Ile-de-France
- Le Président du MEDEF Ile-de-France
- Le Secrétaire Général de l'union départementale de Paris Force Ouvrière
- Le Secrétaire Général de la CFTC d'Ile-de-France
- Le Secrétaire Général de CGT d'Ile-de-France
- Le Secrétaire Général de CFDT d'Ile-de-France
- Le Secrétaire Général de la CGC d'Ile-de-France
- Le Président de l'union Professionnelle artisanale d'Ile-de-France
- Le Président de l'Office régional d'information de formation et formalités des professions libérales
- Le secrétaire général de la FEN
- Le secrétaire général de la FSU
- Le Président de l'UNSA Ile-de-France
- La Présidente de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale
- La Présidente de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
- La Présidente de l'Union régionale d'Ile-de-France des associations du centre d'information pour les femmes et les familles
- La Présidente de Union régionale des entreprises d'insertion d'Ile-de-France
- Le Président de la fédération régionale des exploitants agricoles

- Le directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
- Le directeur régional de l'environnement
- Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- Le directeur régional et interdépartemental de l'agriculture et des forêts
- Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales
- Le directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports
- La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité
- Le directeur régional des services pénitentiaires

- Le directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse
- Le délégué régional à la recherche et à la technologie
- Le chef de la mission ville régionale

D'autre part, des membres consultatifs assistent au comité, à savoir :

- Le représentant de la Commission européenne
- Le représentant de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
- Le représentant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire
- Le représentant du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
- Le représentant du ministère de l'agriculture et de la pêche
- Le représentant de la délégation interministérielle à la ville
- Le directeur régional de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE)
- Le directeur régional de l'association de formation pour adultes (AFPA)
- La directrice régionale d'OSEO-ANVAR
- Le directeur général de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

En cas de besoin, la participation d'experts pourra être proposée au comité régional de suivi.

4-1.2 Missions du comité régional de suivi

Le comité régional de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du programme opérationnel, conformément aux dispositions suivantes :

- Il examine et approuve, dans les six mois suivant l'approbation du programme opérationnel, les critères de sélection des opérations cofinancées et approuve toute révision de ces critères en fonction des nécessités de la programmation ;
- Il évalue périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques du programme opérationnel sur la base des documents soumis par l'autorité de gestion ;
- Il examine les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour chaque axe prioritaire, ainsi que les évaluations visées à l'article 48-paragraphe 3-du règlement CE n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 ;
- Il examine et approuve le rapport annuel et le rapport final d'exécution ;
- Il est informé du rapport annuel de contrôle ou de la partie du rapport relative au programme opérationnel concerné et des éventuelles observations pertinentes de la Commission à la suite de l'examen de ce rapport ou concernant cette partie du rapport ;
- Il peut proposer à l'autorité de gestion toute révision ou tout examen du programme opérationnel de nature à permettre d'atteindre les objectifs des Fonds définis à l'article 3 ou à améliorer sa gestion, y compris sa gestion financière ;
- Il examine et approuve toute proposition visant à modifier le contenu de la décision de la commission relative à la contribution des Fonds.

Le comité régional de suivi établit son règlement intérieur. Il se réunit au moins deux fois par an. Le secrétariat du comité est coordonné par la mission Europe de la Direction des services administratifs du SGAR, il est assuré pour le collège FEDER par la mission Europe de la Direction des services administratifs au sein du SGAR, pour le collège FSE par la DRTEFP et pour le collège FEADER par la DRIAF. Des consultations écrites peuvent, le cas échéant, être effectuées.

4-2) Comité régional de programmation

Un comité régional de programmation commun pour les trois fonds FEDER, FEADER et FSE est instauré. Le comité régional de programmation associe les principaux cofinanceurs du programme. Il est coprésidé par le Préfet de la région d'Ile-de-France ou son représentant et le Président du Conseil régional ou son représentant. Sa composition est comme suit :

4-2.1 Composition du comité régional de programmation

- Le Préfet de région
- Le Président du Conseil régional
- Le Président du Conseil économique et social régional
- Les Présidents des Conseils généraux
- Le Président de l'association des Maires d'Ile de France
- Les Préfets des départements
- Le Préfet, Directeur régional de l'équipement
- Le Receveur général des finances, trésorier payeur général de région
- Les Recteurs des académies de Paris, Créteil et Versailles
- Les Présidents des chambres consulaires régionales (Chambre régionale d'industrie et de commerce, chambre régionale des métiers et chambre régionale de l'agriculture)
- Le Président de la Chambre régionale de l'économie sociale
- Le représentant de l'agence de l'eau
- Le directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
- Le directeur régional de l'environnement
- Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- Le directeur régional et interdépartemental de l'agriculture et des forêts
- Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales
- Le directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports
- La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité
- Le directeur régional des services pénitentiaires
- Le directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse
- Le délégué régional à la recherche et à la technologie
- Le chef de la mission ville régionale

Collège FEDER :

- Le Préfet de région
- Le Président du Conseil régional
- Le Président du Conseil économique et social régional
- Les Présidents des Conseils généraux
- Le Président de l'association des Maires d'Ile de France
- Les Préfets des départements
- Le Préfet, Directeur régional de l'équipement
- Le Receveur général des finances, trésorier payeur général de région
- Les Recteurs des académies de Paris, Créteil et Versailles
- Les Présidents des chambres consulaires régionales (Chambre régionale d'industrie et de commerce, chambre régionale des métiers et chambre régionale de l'agriculture)
- Le Président de la Chambre régionale de l'économie sociale
- Le directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
- Le directeur régional de l'environnement

- Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales
- Le directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports
- Le directeur régional et interdépartemental de l'agriculture et des forêts

- La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité
- Le délégué régional à la recherche et à la technologie
- Le chef de la mission ville régionale

Lorsque des projets seront à l'ordre du jour sur l'axe 4 inter-régional, les conseils régionaux et préfectures de région du bassin de la Seine ainsi que l'agence de l'eau seront conviées au comité de programmation.

La composition des collèges FSE et FEADER est précisée dans les programmes opérationnels concernés.

4-2.2 Missions du comité régional de programmation

Le comité régional de programmation a pour missions

- De programmer des actions instruites par les services instructeurs et répondant aux besoins locaux et aux critères d'éligibilité du FEDER pour chacun des axes du programme ;
- De s'assurer du bon niveau d'avancement des projets programmés pour garantir une bonne remontée des factures eu égard à la règle du dégageant d'office ;
- D'assurer un suivi attentif de la réalisation des opérations afin de détecter les projets dormants en vue de leur déprogrammation ;
- De veiller au respect des règles communautaires notamment en matière des taux d'intervention, de régimes d'aides et de marchés publics ;
- De proposer au comité régional de suivi toute modification ou révision nécessaire du programme opérationnel pour permettre d'améliorer la gestion du programme et d'atteindre les objectifs visés ;
- De veiller au bon suivi de la programmation à travers le logiciel PRESAGE.

Le comité régional de programmation, appelé à émettre un avis sur les projets, se réunit en tant que de besoin sur l'initiative des coprésidents. Un calendrier établissant les dates de réunion pourra être élaboré pour les premières années de programmation. Les décisions de programmation sont arrêtées par le Préfet de région. Le comité régional de programmation se réunira selon trois collèges (FEDER, FEADER et FSE), à déterminer en fonction des dossiers inscrits à l'ordre du jour. Le secrétariat du comité est coordonné par la mission Europe de la Direction des services administratifs du SGAR, il est assuré pour le collège FEDER par la mission Europe de la Direction des services administratifs au sein du SGAR, pour le collège FSE par la DRTEFP et pour le collège FEADER par la DRIAF. Des consultations écrites peuvent, le cas échéant, être effectuées.

Des comités techniques départementaux pour le FEDER sont organisés au niveau de chaque département à l'initiative et sous l'autorité du Préfet de département. Ces comités qui associent le plus grand nombre de partenaires effectuent un premier examen sur la recevabilité des dossiers et leur éligibilité.

De même pour les projets à caractère régional (projets dont la couverture géographique concerne plusieurs départements ou toute la région), un comité technique régional est réuni sous l'autorité de la préfecture de région pour examiner les projets dans les mêmes conditions que les comités techniques départementaux.

Le comité régional de programmation est informé des travaux et des avis des comités techniques départementaux et régionaux.

4-3) Description du système de suivi

4-3.1) Modalités d'instruction et de sélection des projets

a) Dispositions relatives à l'axe 1 : « Développement urbain dans les zones les plus en difficulté »

L'axe 1 « Développement urbain dans les zones les plus en difficulté » fait l'objet d'un appel à projets de territoires spécifique qui sera lancé par la préfecture de la région d'Ile-de-France. Cet appel à projets couvrira la période de programmation sur 7 ans et se fera sur la base d'un cahier des charges-type et d'un dossier type de candidature. Ces éléments seront disponibles sur le site internet de la préfecture de région : <http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr>. La préfecture de région s'appuiera sur les préfectures de département pour assurer une diffusion de ces documents aux collectivités locales relevant de leur ressort.

Les villes et les agglomérations remplissant les critères énoncés dans le cahier des charges feront parvenir à la préfecture de département et de région une lettre d'intention signée par l'exécutif habilité, accompagnée des éléments descriptifs sommaires définis dans le cahier des charges.

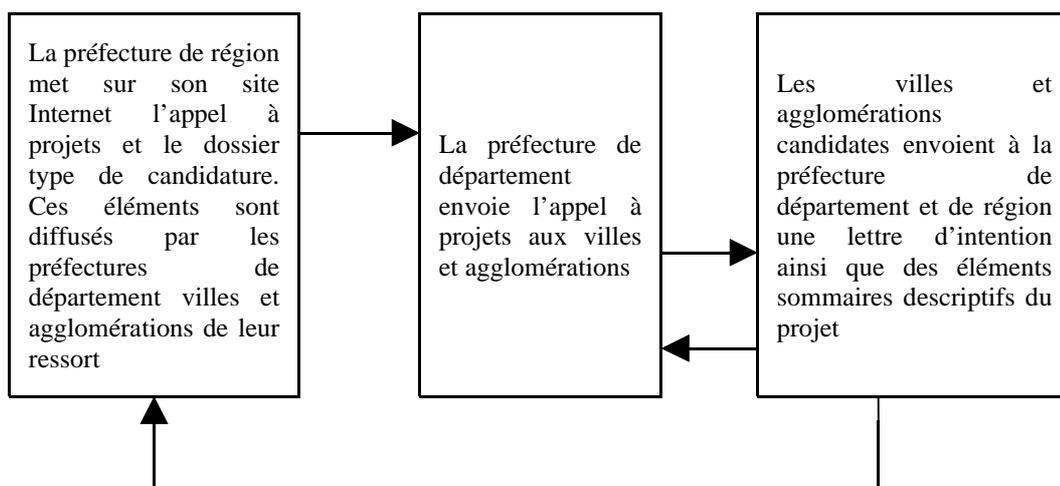
Les projets déposés devront respecter les conditions établies dans le cahier des charges de l'appel à projets. Les villes ou agglomérations candidates, ayant un projet de territoire intégré et structuré, pourront, si elles le souhaitent recourir au Réseau URBAN pour l'aide au montage de ce projet. Elles feront remonter, par la suite, leur dossier de candidature complet dans les délais qui seront fixés.

L'instruction des dossiers sera confiée à la préfecture de département qui désignera le service instructeur. La direction régionale de l'équipement peut être associée à l'instruction des dossiers. Les projets instruits seront ensuite examinés par la préfecture de région dans le cadre d'un comité spécifique pour l'axe 1 (Etat-Région) dont le rôle est d'assurer la cohérence entre les projets et de demander des compléments d'informations éventuelles au porteur de projet. Le comité spécifique est composé des représentants de la préfecture de région, du Conseil régional, des préfectures de département (services instructeurs), des services régionaux instructeurs, de la mission ville régionale, de la DREIF, de la direction régionale des finances publiques et des experts en matière d'environnement et d'aménagement. Ce comité spécifique a pour rôle de préparer le travail du comité régional de programmation.

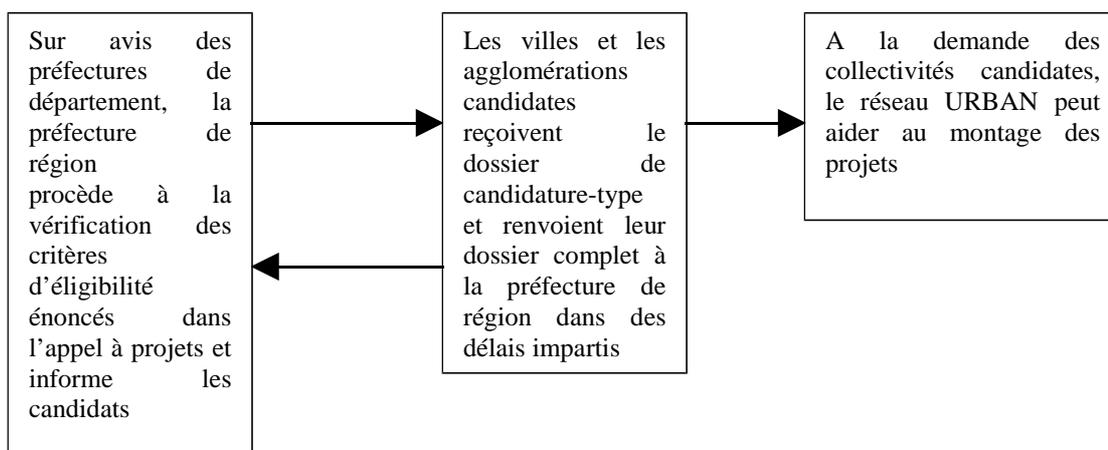
Les dossiers de candidature sont ensuite soumis pour examen au comité régional de programmation qui émet un avis d'une part sur le projet intégré et d'autre part, sur la demande éventuelle de subvention globale. Le Préfet de région, autorité de gestion, décide de la programmation ou non du projet de territoire. Il notifie les décisions aux villes et agglomérations candidates.

Schéma d'instruction et de sélection des projets de l'axe 1

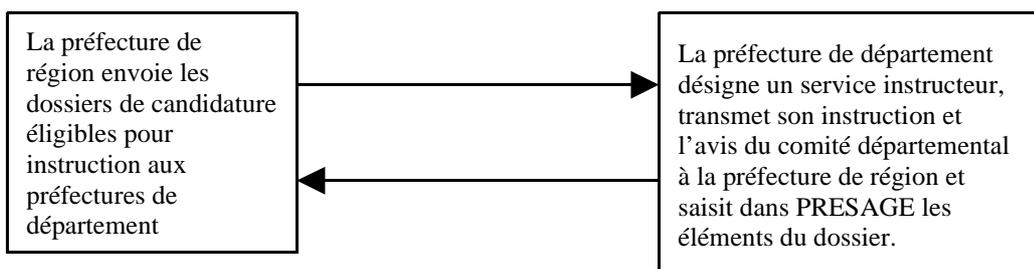
-1/ Dépôt de candidatures



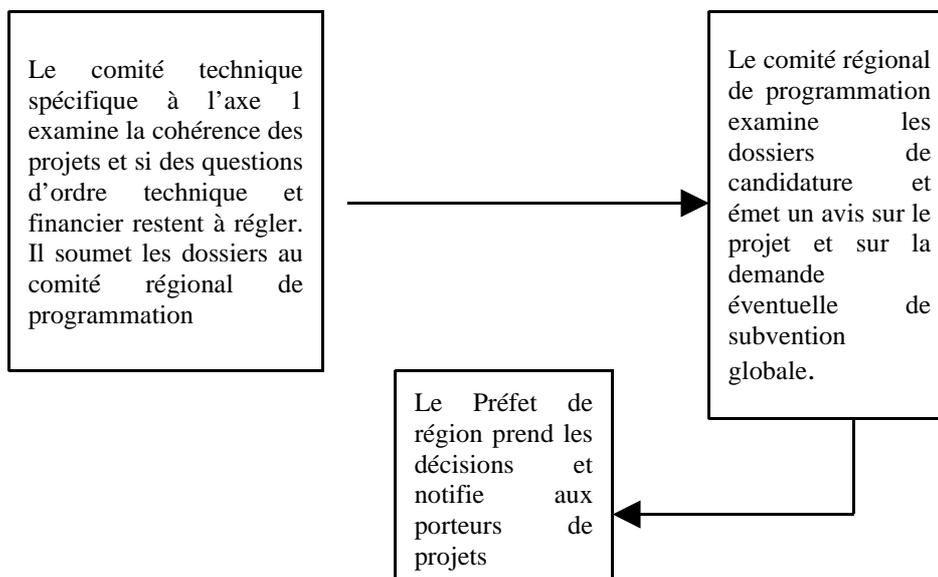
-2/ Vérification des critères d'éligibilité des projets



- 3/ Instruction des projets



- 4/ Sélection des projets



b) Dispositions relatives aux autres axes :

Pour les axes 2, 3, et 4, l'appel à projets est permanent. Un dossier de demande de concours-type, sous forme numérisé, est établi. Les porteurs de projets peuvent se le procurer auprès de la préfecture de région (sur le site Internet <http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr>), des préfectures de département et des services instructeurs régionaux.

En fonction de leur nature, les projets seront instruits soit par un service instructeur désigné par les préfectures de département soit par un service instructeur régional (pour les projets dont la couverture géographique concernent plusieurs départements ou toute la région).

La préfecture de département ou le service instructeur régional compétent vérifient que la demande est complète à minima, c'est-à-dire si les pièces obligatoires du dossier listées dans la demande de concours sont jointes. Ils délivrent sans délai un accusé de réception du dépôt du dossier et procèdent ensuite à la vérification de la complétude du dossier en demandant, le cas échéant, des pièces complémentaires. Ils accusent ensuite réception du dossier complet dans les deux mois suivant la réception du dossier.

Le service instructeur rend son avis motivé sur l'intérêt du projet et son éligibilité par rapport aux règlements communautaires, aux critères d'éligibilité figurant dans le programme opérationnel. Cet avis est formalisé sur un document-type prévu à cet effet. Outre les critères de sélection relatifs à chaque axe, une attention particulière est accordée aux projets viables physiquement et financièrement, construits sur la base d'un véritable partenariat voire d'une gouvernance locale avec l'implication, le cas échéant, de la population et intégrant une équipe d'ingénierie locale. Les projets doivent être renseignés sur les indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact. En effet, ces indicateurs doivent permettre d'apprécier la plus value des fonds européens et l'efficacité de l'opération sur le territoire.

La préfecture de département ou le service instructeur régional sollicite, le cas échéant, pour avis d'autres services (Trésorerie générale..).

Seuls les projets finalisés et connaissant un état d'avancement suffisant ou prêts à démarrer, seront soumis à la programmation.

Les projets instruits sont d'abord soumis à l'examen des comités techniques départementaux ou du comité technique régional (pour les projets régionaux) avant d'être inscrits à l'ordre du jour du comité régional de programmation.

c) Dispositions relatives au dégageant d'office et à la remontée des factures :

S'agissant du dégageant d'office, outre les outils déjà existants au niveau local et utilisés par les préfectures de département à la suite des missions du cabinet CHORA , l'autorité de gestion mettra en place pour la programmation 2007-2013 un système de veille et d'alerte en liaison avec les services uniques responsables pour faire remonter les factures au fur et à mesure. Ce système peut se faire notamment à travers la mise en place de l'application AGADIR/OGMIOS en vue de la dématérialisation des procédures de gestion des programmes européens pour le FSE et le FEDER et la création d'une gestion électronique des données. En effet, ce nouvel outil devrait permettre aux porteurs de projets de transmettre pas ce biais leurs factures numérisées qui seront validées après contrôle de service fait par les services gestionnaires. Par cette application, la remontée des factures sera plus rapide. Il sera possible également par le biais de l'espace collaboratif de cibler par projet le retard dans la remontée des factures et de sensibiliser voire d'interpeler le bénéficiaire sur ce sujet.

4-3.2) Modalités de gestion des dossiers

Les projets retenus au titre de l'axe 1 par le comité régional de programmation feront l'objet d'une subvention globale pour les bénéficiaires qui en feront la demande sous réserve du respect des conditions établies par le cahier des charges de l'appel à projets. Une convention-type formalisera ce partenariat entre l'autorité de gestion et le bénéficiaire, en tant qu'organisme intermédiaire. Pour les autres bénéficiaires dont les projets seront retenus par le comité régional de programmation et qui ne relèvent pas de la subvention globale, une convention pour la gestion directe ou un arrêté préfectoral d'attribution de subvention sera établi en fonction des montants de subvention attribués.

La gestion directe par voie de convention s'applique également aux dossiers relevant des autres axes hors subventions globales. Une convention type régissant les droits et obligations des cocontractants est établie.

Les procédures écrites relatives à toutes les étapes de gestion seront transcrites dans un manuel de procédure pour garantir une piste d'audit suffisante.

4-3.3) Collecte et utilisation des données

Le suivi informatisé du programme est assuré à travers le logiciel « PRESAGE », outil unique de gestion des programmes européens déployé par le CNASEA sous l'égide de la DIACT.

Ce logiciel sera déployé à tous les sites utilisateurs que sont les gestionnaires du programme ainsi qu'aux différents partenaires intéressés (trésor public, collectivités locales). Cette application permettra à l'ensemble des partenaires de connaître dans les temps réels les données relatives à l'état d'avancement du programme.

Les préfetures de département et les services instructeurs régionaux saisissent dans le logiciel informatique « PRESAGE », tous les éléments nécessaires du dossier aux différentes étapes de la vie du dossier et, ce, afin d'assurer une traçabilité (dépôt du dossier, instruction, passage en comité technique, programmation, engagement, contrôles, mandatement, dégageement d'office et archivage).

Par ailleurs, en complément du logiciel « PRESAGE », il est prévu de mettre en place dès 2007, une gestion électronique des documents dont l'objectif est double. D'une part, il s'agit de numériser tous les documents administratifs du dossier et de les stocker dans l'outil prévu à cet effet de façon à ce qu'ils soient immédiatement accessibles à tous les services utilisateurs. De même, tous les formulaires-types (fiche d'éligibilité, convention, arrêté d'attribution de subvention, attestation de service fait...) seront numérisés et mis à disposition des services gestionnaires. De cette façon, la piste d'audit sera plus fiable sur le plan du respect des procédures et de l'utilisation des documents-types. Cette gestion électronique des documents permettra de faire une économie de temps (délais écourtés pour transmettre les documents) et de papiers. D'autre part, il s'agit de créer un espace de travail partagé afin de mutualiser les échanges sur un même dossier et d'en garder la trace.

Tous les services gestionnaires sont invités à numériser les documents papier en leur possession pour les intégrer dans ce logiciel.

4-3.4) Indicateurs

Indicateurs de contexte :

Ave l'aide du cabinet d'évaluation Ernst and Young, de l'INSEE, et de plusieurs services régionaux de l'Etat, 55 indicateurs de contexte proposés en 10 thématiques ont été élaborés (cf tableau ci-dessous). Ces indicateurs permettent de connaître l'état et l'évolution socio-économique régionale tout au long du programme. Ils ont été choisis en fonction de leur caractère stratégique, leur adéquation avec les priorités communautaires et leur disponibilité.

Thèmes clés	Indicateurs de contexte	Source
Démographie	Solde migratoire annualisé Croissance démographique annualisée	Insee Insee – Ile-de-France à la page
Situation économique	PIB PIB par habitant	Insee Insee
Tissu économique	Nombre d'établissements Nombre de créations d'établissements Taux de création d'entreprises (nb créations/nb d'établissements) Nombre de création d'entreprises par des femmes Nombre de défaillances d'entreprises Taux de survie des nouvelles entreprises au-delà de la troisième année d'existence Nombre d'emplois liés à la création d'entreprises	Insee Insee Insee Insee enquête SINE (tous les 4 ans) Insee Faits et Chiffres Insee SINE (tous les 4 ans) Insee SINE (tous les 4 ans)
Emploi	Nombre d'emplois salariés Nombre d'emplois non salariés Taux de chômage hommes et femmes Taux de chômage par tranche d'âge Salaires bruts annuels moyens hommes et femmes Répartition de l'emploi salarié privé par secteur d'activité Répartition des CSP dans la population active Taux d'activité par âge et par sexe Nombre et part des contrats aidés (préciser les types de contrats)	Insee Insee Unedic/Insee Unedic/Insee Insee (sur demande) Insee/Unedic Insee RGP ou enquête emploi Insee RGP ou enquête emploi DRTEFP/tableaux économiques régionaux Insee
Education	Nombre et part des jeunes sortis sans qualification du système scolaire Nombre et part des jeunes sous contrat en alternance (y compris apprentissage) Taux d'accès d'une classe d'âge au baccalauréat Effectifs de l'enseignement supérieur	Insee DRTEFP-ANPE Education.gouv.fr – atlas régional Insee
Recherche – Enseignement supérieur	Dépenses de R&D (publiques et privées) Nombre de brevets déposés Nombre de publications scientifiques Nombre de chercheurs publics et privés Nombre de lauréats du Concours national d'aide à la création d'entreprise des technologies innovantes organisés par le Ministère de la recherche Nombre de projets financés par OSEO ANVAR Nombre d'entreprises de moins de 3 ans financées par OSEO ANVAR Nombre de JEI (Jeunes Entreprises Innovantes) Nombre de conventions CIFRE	DRRT INPI (attention aux biais : tous les brevets déposés en Ile-de-France ne sont pas issus de recherche francilienne) DRRT DRRT Ministère de la recherche ANVAR ANVAR Ministère de la recherche DRRT

Thèmes clés	Indicateurs de contexte	Source
Environnement	Emission annuelle de carbone par habitant Consommation d'eau régionale totale annuelle Surface naturelle et agricole Consommation énergétique Sites classés : Nombre et surface de sites classés / inscrits au titre de la loi 1930 Sites NATURA 2000 Nombre de documents d'objectifs NATURA 2000 en cours, et nombre de sites Natura 2000 désignés. Conservation des habitats, de la faune & de la flore Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (surface en hectares) de type 1. Préservation des patrimoines culturel et naturel Nombre et surface de sites classés / inscrits au titre de la loi 1930 Prévention des inondations : Nombre de communes avec Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) prescrit / approuvé Nombres de Dossiers DDRM « Inondation » réalisés / nombre de DDRM approuvé depuis moins de 5 ans Nombre d'habitants en zone inondable Systèmes de Gestion de l'eau Nombre de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) aux différentes étapes de la procédure (en émergence / en instruction / en élaboration / mis en œuvre) et % de la surface régionales couverte par des SAGE approuvés) Qualité de l'air : Nombres de jours par an et par catégorie d'indice ATMO (de cl1 : très bon – cl10 : très mauvais)	CITEPA Diren Insee (TER) Insee (TER) Diren Diren Diren Diren Diren Diren Diren Diren Diren Diren
Accessibilité aux TIC	Nombre de PME ayant un site Internet	(données nationales mais pas régionales sur telecom.gouv.fr)
Politique de la ville	Nombre d'allocataires du RMI Nombre de personnes en CUCS Nombre d'établissements en CUCS Nombre de création d'établissements en CUCS Nombre d'emplois salariés dans les CUCS Nombre de demandeurs d'emplois hommes et femmes dans les CUCS	Mission Ville Mission Ville Insee (avenant à la convention de l'Insee avec la Mission Ville) Insee/Mission Ville ANPE/TER Insee
Amélioration des accès des femmes au marché de l'emploi	Effectifs salariés femmes, part dans l'emploi salarié total Part des cadres femmes	Insee – Regard sur la parité (mise à jour sur le site Internet)

Indicateurs de programme (réalisation, résultat, impact) et indicateurs globaux :

Rappel des définitions :

Un indicateur est défini comme le mode de mesure d'un objectif à atteindre, d'une ressource mobilisée, d'un effet obtenu, d'un critère de qualité ou d'une variable contextuelle. Tout indicateur est composé d'une définition, d'une valeur et d'une unité de mesure.

L'intervention financière publique produit en premier lieu des réalisations (matérielles) qui sont le résultat direct d'une opération donnée. Ce sont les indicateurs de réalisation.

Pour les bénéficiaires concernés, ces réalisations se traduisent par des avantages. Ces effets sont dénommés «résultats».

En règle générale, une intervention ne touche pas exclusivement les bénéficiaires finaux, mais entraîne à travers eux d'autres modifications de l'environnement socioéconomique et naturel. Ces effets, tel un accroissement du PIB, sont dénommés «impacts». Cet indicateur est essentiellement utilisé à des fins évaluatives.

Un groupe de travail spécifique, avec la participation du cabinet Ernst and Young, a été mis en place pour l'élaboration au niveau de chaque priorité des *indicateurs de programme* (réalisation, résultats, impact), conformément aux orientations de la Commission européenne du 28 juillet 2006. Le programme pourra donc être suivi à travers 78 indicateurs au total.

Par ailleurs, parmi les indicateurs de résultat et d'impact, 17 *indicateurs globaux*, classés par axe, ont été identifiés et seront renseignés dans les rapports annuels transmis à la Commission européenne.

Dans les fiches actions, au sein de chaque axe, les indicateurs de programmes sont quantifiés.

Une attention particulière a été apportée à la pertinence des indicateurs. En effet, conformément aux orientations communautaires, la sensibilité des indicateurs est un paramètre décisif de leur choix. Dans une région comme l'Ile-de-France qui concentre 11M d'habitants et dont la taille économique est équivalente à celle des Pays-Bas, il est très difficile de trouver des indicateurs généraux dont l'évolution est significative par rapport à la mise en œuvre des fonds européens. C'est pour cela que nous avons opté la plupart du temps pour des indicateurs incrémentaux précis qui nous permettent d'analyser l'efficacité et l'efficience des dispositifs mis en œuvre afin de pouvoir prouver la plus-value communautaire et de pouvoir évaluer nos actions in itinere dans un objectif d'amélioration continue du PO.

THÈME	INDICATEUR DE CONTEXTE	DONNÉE	DATE	SOURCE
Démographie	Taux d'évolution annuel moyen dû au solde apparent des entrées et des sorties	- 0,19 %	1999-2006	INSEE – RP
	Taux d'évolution annuel moyen	+ 0,7 %	1999-2006	INSEE – RP
Situation économique	PIB	480 870 M€	2005 (p)	INSEE – Comptes régionaux
	PIB / habitant	42 712 €	2005 (p)	INSEE – Comptes régionaux
Tissu économique	Nb. d'établissements (y compris les sièges sociaux)	688 775	01/01/05	INSEE (champ ICS)
	Nb. de créations d'établissements	72 165	01/01/05	INSEE (champ ICS)
	Taux de création d'entreprises (nb. créations / nb. établissements)	10,5 %	01/01/05	INSEE (champ ICS)
	Nb. de créations d'entreprises par des femmes	5 877	2002	INSEE – SINE
	Part des créations d'entreprises par des femmes	30,6 %	2002	INSEE – SINE
	Nb. de défaillances d'entreprises	10 827	01/01/05	BODACC
	Taux de survie des nouvelles entreprises (génération 2002) au-delà de la 3 ^e année	66 %	2005	INSEE – SINE
Nb. d'emplois salariés et non-salariés liés à la création d'entreprises (génération 2002)	31 000	2005	INSEE – SINE	
Emploi	Nb. d'emplois salariés	5 024 989	31/12/04 (p)	INSEE – Estimations d'emploi
	Nb. d'emplois non-salariés	320 333	31/12/04 (p)	INSEE – Estimations d'emploi
	Taux de chômage des hommes	9,6 %	2005	INSEE – Enquête emploi
	Taux de chômage des femmes	10,8 %	2005	INSEE – Enquête emploi
	Taux de chômage des 15-29 ans	15,6 %	2005	INSEE – Enquête emploi
	Taux de chômage des 30-49 ans	8,9 %	2005	INSEE – Enquête emploi
	Taux de chômage des 50 ans ou plus	8,2 %	2005	INSEE – Enquête emploi
	Salaire annuel net moyen des hommes	23 598	2003	INSEE – DADS
	Salaire annuel net moyen des femmes	17 324	2003	INSEE – DADS
	Répartition de l'emploi salarié privé par secteur d'activité	Cf. tableau 1	2005	UNEDIC
	Répartition des CSP dans la population active	Cf. tableau 2	1999	INSEE – RP
	Taux d'activité par groupe d'âge et par sexe	Cf. tableau 3	Mi 2004	INSEE – EAR
	Nombre et part des contrats aidés (en précisant les types de contrats)	Cf. tableau 4	30/09/06	DRTEFP
Education	Nb. des jeunes sortis sans qualification du système scolaire	8 170	2003	Education nationale
	Part des jeunes sortis sans qualification du système scolaire	6 %	2003	Education nationale
	Nb. de jeunes de moins de 26 ans en contrat de formation en alternance	104 700	30/09/06	DRTEFP
	Part de ces jeunes dans l'ensemble des jeunes franciliens occupant un emploi salarié	23 %	30/09/06	DRTEFP
	Taux de réussite d'une génération au baccalauréat	64 %	2005	Education nationale
	Nb. d'étudiants de l'enseignement supérieur	599 281	2005-06	Education nationale

Recherche – innovation	Dépenses de R&D publiques	4 714 M€	2004	MDESR
	Dépenses de R&D privées	9 792 M€	2004	MDESR
	Nb. de demandes de brevet européen	3 840	2004	OST
	Nb. de publications scientifiques	19 890	2004	OST
	Nb. de chercheurs publics	32 670	2004	MDESR
	Nb. de chercheurs privés	46 874	2004	MDESR
	Nb. de lauréats du concours nat. d'aide à la création d'entreprises de tech. innovantes	32	2006	OSEO Innovation
	Nb. de projets financés par OSEO Innovation	439	2006	OSEO Innovation
	Nb. d'entreprises de moins de 3 ans financées par OSEO Innovation	168	2006	OSEO Innovation
	Nb. de JEI	643	2005	DRRT
Nb. de conventions CIFRE	320	2006	DRRT	
Environnement	Emission annuelle de carbone par habitant (en t de CO2)	4,79 t	2000	CITEPA / INSEE
	Consommation d'eau régionale totale annuelle (en m ³)	2,6 mds	1999	IAURIF
	Espaces naturels, agricoles ou forestiers	9 551 km ²	2003	IAURIF – MOS
	Consommation d'énergie primaire	37,4 Mtep	2002	ADEME / ARENE
	Nb. de sites classés au titre de la loi de 1930	249	31/12/06	DIREN
	Surface des sites classés au titre de la loi de 1930	92 126,96 ha	31/12/06	DIREN
	Nb. de sites inscrits au titre de la loi de 1930	237	31/12/06	DIREN
	Surface des sites inscrits au titre de la loi de 1930	145 249,6 ha	31/12/06	DIREN
	Nb. de documents d'objectifs Natura 2000 en cours de réalisation	16	31/12/06	DIREN
	Nb. de sites Natura 2000 désignés	34	31/12/06	DIREN
	Surface des ZNIEFF de type 1	45 953,12 ha	31/12/06	DIREN
	Nb. de communes avec un PPRI prescrit	174	31/12/06	DIREN
	Nb. de communes avec un PPRI approuvé	164	31/12/06	DIREN
	Nb. de DDRM réalisés	8	31/12/06	DIREN
	Nb. de DDRM approuvés depuis moins de cinq ans	2	31/12/06	DIREN
	Nb. d'habitants en zone inondable	901 885	31/12/06	DIREN
	Nb. de SAGE aux différentes étapes de la procédure	Cf. tableau 5	31/12/06	DIREN
	% de la surface régionale couverte par des SAGE approuvés	11,5 %	31/12/2006	DIREN
Nb. de jours par an et par catégorie d'indice ATMO	Cf. tableau 6	2006	AIRPARIF	
Accès aux TIC	Part des PME ayant un site Internet	60 %	2005	BPLG
Politique de la Ville	Nb. de foyers allocataires du RMI en ZUS	49 766	31/12/05	CAF
	Nb. d'habitants en ZUS	1 332 020	1999	INSEE – RP
	Nb. d'établissements en ZUS	40 690	01/01/05	INSEE – REE
	Nb. de créations d'établissements en ZUS	5 179	01/01/05	INSEE – REE
	Nb. d'emplois salariés dans les ZUS (emplois au lieu de travail)	222 887	1999	INSEE – RP
	Nb. de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (hommes) dans les ZUS	54 835	31/12/2004	ANPE
	Nb. de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (femmes) dans les ZUS	44 958	31/12/2004	ANPE

Accès des femmes à l'emploi	Nb. d'emplois salariés (femmes)	2 391 100	2000	INSEE – Estimations d'emploi
	Part des femmes dans l'emploi salarié	47,3 %	2000	INSEE – Estimations d'emploi
	Taux de féminisation des cadres	37,4 %	1999	INSEE – RP

TABLEAU 1

2005		
Libellé NES 16	Nb. de salariés	Part
Services aux entreprises	1 113 862	28,2 %
Commerce	700 958	17,8 %
Services aux particuliers	398 996	10,1 %
Education, santé, action sociale	276 958	7,0 %
Activités financières	253 450	6,4 %
Construction	236 553	6,0 %
Industries des biens de consommation	163 066	4,1 %
Transports	160 506	4,1 %
Activités immobilières	146 833	3,7 %
Industries de biens d'équipement	133 268	3,4 %
Administration	124 277	3,1 %
Industries des biens intermédiaires	109 320	2,8 %
Industrie automobile	60 161	1,5 %
Industries agricoles et alimentaires	50 680	1,3 %
Energie	16 773	0,4 %
Agriculture, sylviculture et pêche	659	0,0 %
Activité inconnue	305	0,0 %
Ensemble	3 946 625	100 %

Source : UNEDIC – Champ UNEDIC (qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail)

Données provisoires

TABLEAU 2

	1999	
	Nb. d'actifs ayant un emploi	Part
Employés	1 429 570	29,5 %
Professions intermédiaires	1 241 217	25,6 %
Cadres, professions supérieurs	1 102 725	22,8 %
Ouvriers	801 823	16,5 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	262 266	5,4 %
Agriculteurs, exploitants	7 833	0,2 %
Ensemble	4 845 434	100 %

Source : INSEE – RP (exploitation complémentaire)

TABLEAU 3

	Mi 2004 (estimations)		
	Taux d'activité		
	Hommes	Femmes	Ensemble
15-29 ans	61,2 %	57,1 %	59,1 %
30-49 ans	96,5 %	87,3 %	91,8 %
50-64 ans	72,0 %	61,5 %	66,6 %
Total 15-64	79,5 %	71,6 %	75,4 %

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

Champ : population des ménages âgée de 15 à 64 ans

TABLEAU 4

Personnes en contrat aidé (stock de bénéficiaires)	Au 30/09/2006
Aides à l'emploi dans le secteur non marchand, dont :	32 889
- CAE	19 096
- Contrat d'avenir	5 893
- CEC (estimation)	1 800
- NSEJ (estimation)	6 100
Contrats aidés dans le secteur marchand, dont :	60 256
- CIE nouvelle et ancienne formules	37 606
- CJE (estimation)	19 300
- Emplois créés en ZFU/ZRU *	3 350
Contrats en alternance	108 800
- Apprentissage (estimation)	67 500
- Contrats de qualification (estimation)	6 400
- Contrats de professionnalisation (estimation)	34 900
Ensemble	201 945
Proportion de salariés en contrats aidés par rapport au total des salariés franciliens **	4,3 %

Source : DRTEFP

* faute de données sur le stock de bénéficiaires ZFU/ZRU, il s'agit des flux d'entrée du 1^{er} janvier à fin novembre 2006

** soit 4 650 000 résidents franciliens salariés, public + privé

TABLEAU 5

	Au 31/12/2006			
	Emergence	Instruction	Elaboration	Mise en œuvre
Nombre de SAGE aux différentes étapes de la procédure	2	1	3	2

Source : DIREN

TABLEAU 6

2006		
Indice ATMO	En %	En nb. de jours sur l'année
1 – Très bon	0 %	0 jour
2 – Très bon	6,8 %	25 jours
3 – Bon	48,6 %	177 jours
4 – Bon	29,0 %	106 jours
5 – Moyen	7,1 %	26 jours
6 – Médiocre	4,4 %	16 jours
7 – Médiocre	3,0 %	11 jours
8 – Mauvais	1,1 %	4 jours
9 – Mauvais	0 %	0 jour
10 – Très mauvais	0 %	0 jour

Source : AIRPARIF – Indice calculé à partir des polluants NO₂, O₃, SO₂, particules (PM₁₀)

SIGLES

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ARENE : Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies

BPLG : BNP Paribas Lease Group
BODACC : bulletin officiel des annonces civiles et commerciales

CAE : contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CEC : contrat emploi consolidé
CIE : contrat initiative emploi
CIFRE : convention industrielle de formation par la recherche
CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
CJE : contrat jeune en entreprise
CSP : catégorie socio-professionnelle

DADS : déclaration annuelle des données sociales
DDRM : dossier départemental des risques majeurs
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DRRT : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

EAR : enquête annuelle de recensement

IAURIF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France
ICS : industrie, construction, commerce et services
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

JEI : jeunes entreprises innovantes

MDESR : ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche
MOS : mode d'occupation des sols

NES : nomenclature économique de synthèse
NSEJ : nouveau service emploi jeune

OST : Observatoire des Sciences et des Techniques

(p) : donnée provisoire
PPRI : plan de prévention des risques inondation

RMI : revenu minimum d'insertion
RP : recensement de la population

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SINE : système d'information sur les nouvelles entreprises

UNEDIC : Union Nationale pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

ZFU : zone franche urbaine
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZRU : zone de redynamisation urbaine
ZUS : zone urbaine sensible

Indicateurs globaux

(la quantification des objectifs est présentée au sein de chaque axe)

Axe 1 : Développement des projets urbains dans les zones les plus en difficulté
Nombre de projets soutenant les entreprises, l'entrepreneuriat et les nouvelles technologies
Nombre de projets soutenus offrant des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale (à l'attention des jeunes et des minorités)
Nombre de projets soutenable améliorant l'attractivité des villes
Nombre d'emplois créés dans les territoires éligibles à l'axe 1 (dont femmes)
Nombre d'entreprises nouvellement implantées sur les territoires éligibles à l'axe 1
Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien
Nombre d'emplois créés (dont femmes/dont en CUCS)
Nombre de PME soutenues /impliquées (dont jeunes pousses)
Nombre de brevets déposés ou en cours de dépôt dans le cadre du projet à la clôture de l'opération
Nombre de postes de chercheurs et techniciens créés à la clôture de l'opération (dont femmes)
Nombre de nouveaux produits ou procédés commercialisés par des entreprises à la clôture de l'opération
Nombre de projets de coopération entreprises- instituts de recherche
Investissement par les PME (en millions d'euros)
Montant des investissements des entreprises aidées correspondant au développement de l'usage des TIC
Nombre de nouveaux services et applications créés pour le citoyen en utilisant les TIC (e health, e-government, e-learning, e-inclusion)
Axe 3 : Action pour l'environnement et le développement durable de la région
Tonnes de CO2 évitées annuellement
Production d'énergie renouvelable par type (géothermie, solaire thermique, biomasse)
Axe 4 : Programme interrégional Plan-Seine pour la prévention des risques inondation et une meilleure gestion des usages et des ressources naturelles du fleuve
Nombre de personnes profitant des mesures de protection contre les inondations
Axe 5 : Assistance technique
Nombre d'opérations d'assistance technique financées
Nombre de visiteurs du site internet
Axe 6 : interventions dans le logement en faveur des communautés marginalisées
Nombre de projets de construction ou de rénovation
Nombre de personnes logées

4-3.5) PRESAGE

a) Le suivi informatisé du programme

Le présent programme opérationnel sera suivi sur l'application PRESAGE, outil unique de gestion des programmes européens déployé sur l'ensemble des régions françaises.

Cette application, connectée en réseau à l'ensemble des acteurs (Autorité de gestion, autorité de certification, services instructeurs, collectivités régionales et locales) permettra de suivre et de gérer, au sein d'une base de données commune mise à jour en temps réel, l'ensemble des projets depuis le dépôt de la demande de subvention en suivant les différentes étapes de la vie du dossier.

Le logiciel PRESAGE, déjà mis en place pour la génération 2000 - 2006 de programmes européens sera l'outil unique de gestion de l'ensemble des fonds structurels, FSE et FEDER relevant des Objectifs Convergence, Compétitivité Régionale et Emploi, et Coopération Territoriale Européenne. En outre, le FEP sera également géré dans PRESAGE, des ajustements étant prévus afin de prendre en compte les spécificités propres à ce fonds. Des travaux sont par ailleurs en cours pour que la convergence entre PRESAGE et l'outil de gestion et de suivi du FEADER, OSIRIS, soit réelle et efficace.

Une première version opérationnelle (PRESAGE 2007), développée sur la base de l'architecture technique déployée en 2001 pour la génération précédente de programmes européens sera déployée en région à partir de janvier 2007, ceci afin de débiter le suivi dès le démarrage du programme.

Une seconde version (dont le nom définitif est encore à définir) plus en phase avec les technologies actuelles (solution web) sera livrée en 2008-2009. Un intense travail de reprise des données est d'ores et déjà prévu afin que les données saisies depuis le 1^{er} janvier 2007 soient intégralement reprises dans l'application nouvelle génération.

L'application a été développée par la DIACT (qui en a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée au CNASEA) en relation avec la Commission européenne, les ministères gestionnaires de fonds européens, des représentants des régions, et la CICC qui se réunissent régulièrement dans le cadre d'un comité de pilotage destiné à définir les orientations fonctionnelles du logiciel.

Le développement des nouvelles versions de PRESAGE pour la génération 2007 - 2013 de programmes fait suite à une importante étude préalable qui s'est déroulée entre juillet 2005 et mars 2006, et a permis de rencontrer près de 400 utilisateurs et futurs utilisateurs de PRESAGE afin de coller au plus près des besoins. La Commission européenne a été, dès le départ, étroitement associée au développement du dispositif PRESAGE en étant représentée dans les différents comités stratégiques qui se sont tenus à mi-parcours et en fin d'étude.

La mise en œuvre au niveau national et régional de PRESAGE, est financée par le Programme National d'Assistance Technique - volet PRESAGE - qui sera présenté à la Commission en fin d'année 2006.

Sont prises en charge dans le futur dispositif d'assistance technique national les dépenses liées à la mise en œuvre de PRESAGE tant au niveau national (études, développements, coordination, consolidations, transmission de données vers la Commission), qu'au niveau régional (assistance aux utilisateurs via un animateur local).

Les dépenses financées par ce programme national ne sont pas comprises dans l'enveloppe assistance technique régionale du présent PO.

Les régions désirant acquérir des équipements matériels nécessaires à la mise en œuvre du réseau PRESAGE pourront financer ces postes dans le cadre des mesures d'assistance technique des PO régionaux.

Un rapport régional de mise en œuvre de l'informatisation de la gestion du PO régional, établi annuellement sous la responsabilité de l'autorité de gestion, sera soumis aux administrations centrales et à la Commission européenne.

b) Les fonctionnalités du logiciel PRESAGE

PRESAGE constitue un outil de gestion et de suivi des opérations, d'analyse et d'évaluation des programmes communautaires et enfin un outil de contrôle.

Il permettra le suivi de toutes les opérations à tous les stades, depuis le dépôt du projet jusqu'à sa clôture. On peut notamment citer :

- ***L'identification du dossier (description, analyse) ;***
- ***Le plan de financement détaillé ;***
- ***L'accusé de réception du dossier ;***
- ***L'instruction*** : le logiciel accorde à cette phase une place importante, avec notamment des espaces de saisie pour le descriptif de l'opération, la nature et le coût estimatif des travaux ainsi que l'échéancier des réalisations ;
- ***Les passages en pré-comité et comité de programmation ;***
- ***L'édition des lettres de notification de la décision de l'autorité de gestion, et de la convention ;***
- ***La saisie des dépenses du maître d'ouvrage ;***
- ***L'enregistrement du contrôle de service fait ;***
- ***Le suivi financier des ressources (UE et autres cofinancements) ;***
- ***Le suivi des indicateurs*** : seront enregistrés pour chaque dossier les indicateurs de réalisation et de résultat, ainsi que les indicateurs clés correspondant aux priorités de la Commission. En outre, chaque opération sera rattachée aux différents référentiels européens (catégorisations des dépenses). Ainsi, il sera possible d'effectuer une analyse précise de l'efficacité et de la performance des programmes ;
- ***Les contrôles de second niveau ;***
- ***La liste détaillée des pièces du dossier.***

Les éditions permettront l'élaboration automatisée de nombreux états dont ceux élaborés en accord avec la Commission européenne pour les comités de suivi et les remontées annuelles.

La flexibilité entre le FEDER et le FSE offerte par les règlements communautaires sera individualisée dans PRESAGE au niveau des dossiers concernés sur chacun des programmes.

Cet outil permettra d'assurer une transparence complète pour l'ensemble des partenaires co-financeurs des programmes, et contribuera à cet égard, de façon déterminante à rendre opérationnel le partenariat.

En outre, grâce au suivi des indicateurs qu'il permettra, il sera un élément déterminant du dispositif d'évaluation.

Une harmonisation des clés de suivi financier et d'évaluation (notamment les indicateurs) permet l'agrégation nationale des informations sur l'ensemble des PO.

4-3.6) Les circuits financiers

Conformément au choix retenu pour la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds structurels, l'Etat Français assume les fonctions d'autorité de gestion et de paiement. Au niveau régional, le Préfet de région est l'ordonnateur secondaire de l'Etat. Le Directeur régional des finances publiques est comptable assignataire de l'ensemble des dépenses des ordonnateurs secondaires délégués, qu'ils soient au niveau régional ou départemental. Il prend en charge tous les ordres de recettes émis pour récupération d'indus concernant le programme géré au niveau régional.

Les engagements budgétaires communautaires relatifs aux programmes opérationnels sont effectués par la Commission européenne par tranches annuelles pour chaque Fonds et chaque programme sur une période comprise entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2013. Le premier engagement budgétaire est effectué avant l'adoption par la Commission de la décision portant approbation du programme opérationnel. L'engagement budgétaire de chaque tranche annuelle ultérieure est effectué, d'une manière générale, avant le 30 avril de chaque année par la Commission.

Chaque année, au plus tard le 30 avril, les Etats membres transmettent à la Commission une estimation provisoire de leurs demandes probables de paiement pour l'exercice en cours et pour l'exercice suivant.

Conformément à l'article 71 du règlement CE du 11 juillet 2006, avant la présentation de la première demande de paiement intermédiaire ou au plus tard dans les 12 mois suivant l'adoption du programme opérationnel, une description des systèmes qui présente, en particulier, l'organisation et les procédures, est transmise à la Commission européenne.

Les crédits communautaires FEDER appelés par l'autorité de gestion sont gérés, sauf exception, hors du budget général de l'Etat, sur un compte de tiers dédié au sein de la comptabilité générale de l'Etat, le compte 464-1 « fonds européens ». En parallèle, les crédits sont suivis en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) sur des programmes techniques dédiés.

Les crédits FEDER, pour les opérations à maîtrise d'ouvrage de l'Etat, sont en revanche rattachés au Budget de l'Etat.

Compte tenu de la mise en œuvre de la LOLF en 2006, la gestion des crédits européens FEDER est comme suit :

A- Les crédits communautaires versés par la Commission européenne pour les subventions sur fonds structurels attribuées par l'Etat sont comptabilisés sur un compte de tiers dédié au sein de la comptabilité générale de l'Etat, le compte de tiers 464-1 « fonds européens ». En parallèle, les crédits sont suivis sur *des* « programmes

techniques » dédiés- 0017-, et gérés par le biais de l'outil informatique « Nouvelles Dépenses Locales » (NDL) jusqu'au 31 décembre 201 et par la plateforme Chorus depuis le 1er janvier 2011.

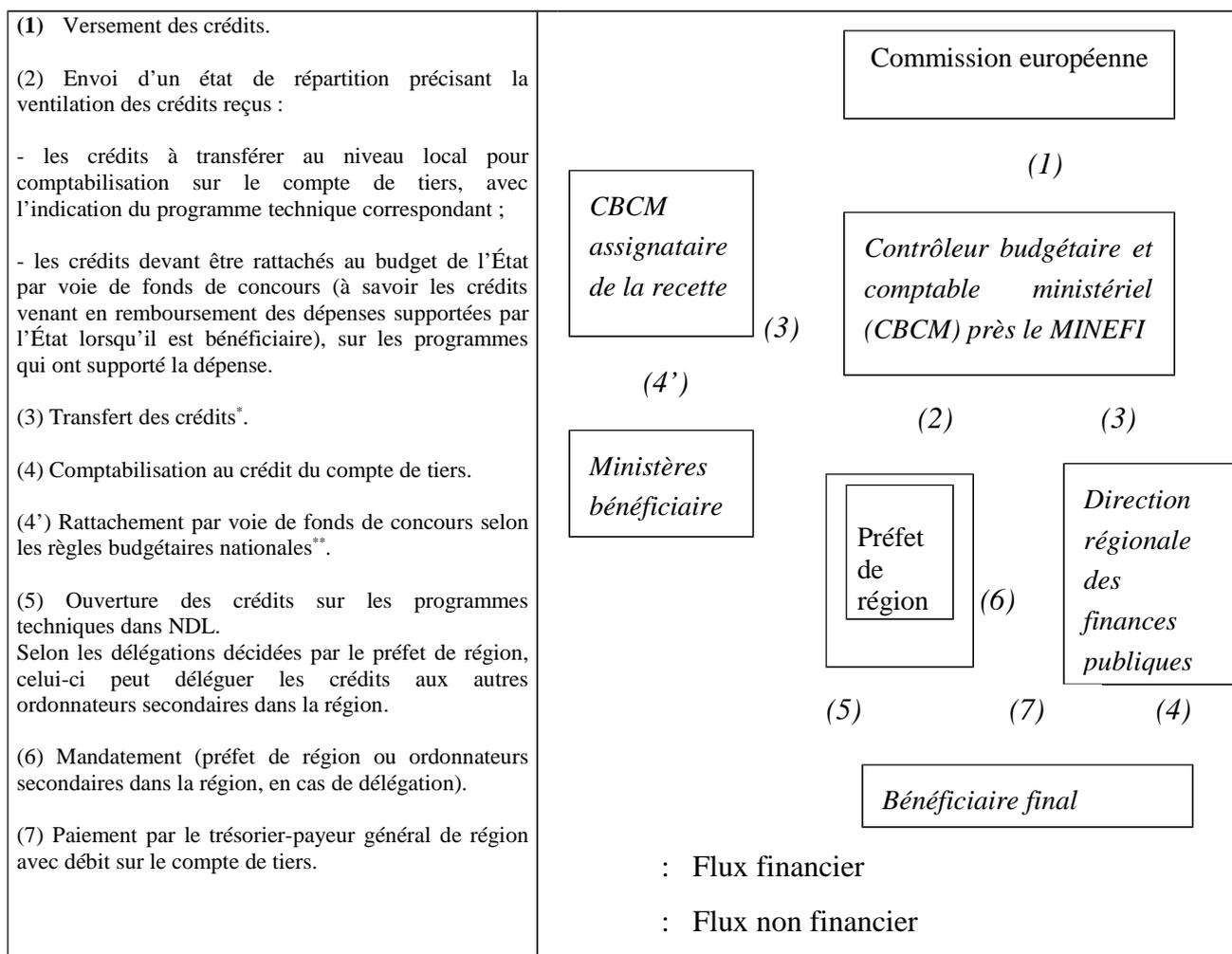
Le préfet de région est l'ordonnateur secondaire des fonds structurels comptabilisés au plan local sur le compte de tiers 464-1. Conformément au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le préfet de région, ou un ordonnateur secondaire dans la région en cas de délégation du préfet de région, donne l'ordre de payer les subventions communautaires. Le Directeur régional des finances publiques est comptable assignataire de l'ensemble des dépenses des ordonnateurs secondaires de la région qui sont imputées sur les programmes techniques dédiés aux fonds structurels.

Le versement de la subvention communautaire au bénéficiaire est soumis au contrôle de la dépense par le trésorier-payeur général de région dans le cadre des règles de la comptabilité publique nationale.

B- Les crédits communautaires versés par la Commission européenne pour le cofinancement d'opérations ou d'actions sous maîtrise d'ouvrage de l'État ou pour les dépenses directes que l'État effectue pour l'assistance technique sont rattachés par voie de fonds de concours sur les programmes concernés du budget de l'État.

C- Les recouvrements d'indus sont comptabilisés sur le compte de tiers et donnent lieu à réouverture des crédits sur programme technique.

Le schéma global de mise à disposition des crédits à l'autorité de gestion, depuis le versement de la Commission européenne, est décrit ci-après :



5/ Rapport annuel et rapport final d'exécution

Pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission européenne un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel. Les rapports annuels doivent contenir les informations prévues par l'article 67 du règlement n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 :

Les rapports devront contenir les informations permettant d'appréhender clairement la mise en œuvre du programme opérationnel. Ces éléments sont listés dans l'article 67 du règlement précité.

6/ Transmission électronique des données à la Commission européenne

Tous les échanges concernant les transactions financières entre la Commission et l'autorité de gestion se font par voie électronique, conformément aux modalités d'application du règlement n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006. En cas de force majeure, et en particulier de dysfonctionnement du système informatique commun ou de problème dans la continuité de la connexion, les états des dépenses et la demande de

* Pour les crédits devant être rattachés au budget de l'État, il n'y a pas de transfert lorsque le CBCM près le MINEFI est lui-même CBCM assignataire de la recette de fonds de concours.

** Les fonds de concours sont gérés par le Comptable centralisateur des comptes de l'État. Les titres sont assignés soit sur le CBCM près le ministère concerné (MIAT, ...) soit sur le CBCM près le MINEFI.

païement peuvent être transmis sur support papier. La base de données de la Commission européenne (Structural Fonds Common) permettra notamment de saisir les programmes opérationnels, les maquettes, les rapports annuels et les appels de fonds.

Pour ce faire, la Commission a mis en place un site web dénommé SFC 2007 qui permet une introduction des données réglementaires soit au travers d'une interface de saisie manuelle, soit par le biais d'une technologie appelée "web services" permettant une interconnexion d'applications aux technologies web.

PRESAGE comprendra à terme les fonctionnalités nécessaires à la transmission automatisée des éléments requis par les règlements (appels de fonds, rapports annuels d'exécution ...).

La première version du logiciel (PRESAGE 2007) sera livrée en janvier 2007. Elle repose sur l'architecture technique des versions 2000 - 2006 de PRESAGE initiée en 2000 et est donc incompatible avec les technologies web.

Dès la mise en place de cette première version, une solution technique, vraisemblablement basée sur un serveur web intermédiaire, sera étudiée pour une mise en œuvre prévisionnelle d'ici fin 2007.

Dans l'attente de la mise en œuvre de cette solution, qui sera réalisée au plus vite, les obligations réglementaires seront remplies par les autorités de gestion et de certification via l'interface de saisie manuelle de SFC 2007.

7/ Les Systèmes de contrôle

7-1) Les contrôles de service fait :

Ce contrôle est effectué par les services techniques de l'Etat et donne lieu à l'établissement de la certification de service fait selon un modèle-type établi par l'autorité de gestion en liaison avec le Directeur régional des finances publiques. Il est effectué sur pièces et/ou sur place. Les attestations de service fait sont systématiquement adressées par les services vérificateurs à l'autorité de gestion et l'autorité de certification. Il en est de même pour les organismes intermédiaires, bénéficiaires d'une subvention globale (cf supra).

7-2) Le contrôle qualité-gestion :

Ce contrôle est assuré par l'autorité de gestion et par les organismes intermédiaires en ce qui concerne les subventions globales. Il a pour finalité de s'assurer que le système de gestion dans son ensemble fonctionne efficacement. Ce contrôle comporte des vérifications par sondage de l'utilisation des documents-types, de la qualité de l'instruction des demandes d'intervention, des conventions et de leurs annexes techniques et financières, de la tenue des dossiers, de leur archivage ainsi que de la complétude des saisies dans PRESAGE. L'outil de gestion électronique des données qui sera mis en place contribuera à la réalisation de ce contrôle qualité gestion notamment au niveau de la complétude des éléments du dossier et de l'utilisation des documents-types. Les modalités de ce contrôle feront l'objet d'une note détaillée par l'autorité de gestion, sur la base des recommandations de la CICC Fonds Structurels.

7-3) Le contrôle certification :

Ce contrôle est assuré par l'autorité certification pour les missions décrites au point 2-2 selon les modalités et les conditions qui seront formalisées dans le protocole signé entre le Préfet de Région et le Directeur régional des finances publiques.

7-4) Le contrôle des opérations :

S'agissant du programme régional « Compétitivité régionale et emploi » géré par la préfecture de la région d'Ile-de-France, le contrôle des opérations est confié à l'unité « contrôle » constituée au sein du secrétariat général pour les affaires régionales. Cette unité comprend deux agents du cadre national des préfetures. Elle est fonctionnellement séparée de l'unité gestion, chargée de la mise en œuvre du programme.

Des liaisons fonctionnelles sont établies entre l'unité contrôle et la CICC-Fonds Structurels.

L'unité contrôle reçoit toutes instructions utiles de la CICC-Fonds Structurels par l'intermédiaire de l'autorité de gestion, qui veille à leur application. Elle rend compte de son activité à la CICC-Fonds Structurels dans les mêmes conditions.

Afin d'établir la liste des opérations à contrôler, il sera procédé annuellement à un échantillonnage statistique aléatoire faisant partie d'une stratégie d'audit selon un mode à définir par la CICC-Fonds Structurels et tenant compte des normes d'audit internationalement reconnues. L'échantillonnage est déterminé chaque année sur les opérations pour lesquelles des dépenses ont été déclarées sur l'année précédente. L'autorité d'audit doit revoir régulièrement la couverture de l'échantillon pour garantir une assurance suffisante. Elle peut décider sur la base de son jugement professionnel de compléter les échantillons à auditer pour tenir compte de facteurs de risques spécifiques identifiés et pour garantir pour chaque programme une couverture suffisante des différents types d'opérations, de bénéficiaires, d'organismes intermédiaires et d'axes prioritaires.

Le contrôle des opérations comprend également un examen de la piste d'audit mise en œuvre y compris en ce qui concerne le bénéficiaire de la subvention globale. Ce dernier est informé des contrôles des opérations qui seront effectués sur des projets sélectionnés dans le cadre de cette subvention. Dans le cadre du contrôle des opérations, le seuil des 5% n'est plus applicable pour la période 2007-2013. L'autorité d'audit s'assure que les contrôles des opérations sont réalisés sur la base d'un échantillon approprié pour vérifier les dépenses déclarées.

La Direction régionale des finances publiques, Mission formation-contrôle, participe aux contrôles des opérations dans les conditions déjà en vigueur pour la période 2000-2006.

8/Information et publicité

Conformément à l'article 69 du règlement n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006, l'autorité de gestion fournit pour le programme opérationnel des informations sur les opérations et les programmes faisant l'objet d'un cofinancement, dont ils assurent par ailleurs la publicité. Cette information est destinée aux citoyens de l'Union européenne et aux bénéficiaires dans le but de mettre en valeur le rôle de la Communauté et d'assurer la transparence quant à l'intervention des fonds.

L'autorité de gestion est chargée d'assurer la publicité du programme. A cet effet, la préfecture de région informe les bénéficiaires du cofinancement par l'Union européenne et inscrit dans la convention ou l'arrêté attributif de subvention, l'obligation pour le bénéficiaire de faire état de ce cofinancement dans toute action d'information ou de publicité à l'égard des bénéficiaires ultimes et du public.

8-1) Plan d'actions d'information et de communication 2007-2013 :

Le plan d'information et de communication qui sera mis en place par la préfecture de région comprendra des actions à l'égard :

- du public, des citoyens de l'Union européenne ;
- des partenaires du programme et autres organismes ;
- des gestionnaires du programme ;
- et des bénéficiaires finals et ultimes.

En fonction des publics cibles, les actions d'information et de communication pourront prendre la forme de séminaires, groupes de travail, plaquettes et revues d'information, panneaux de chantier ou publicitaires, réseaux d'échanges de bonnes pratiques. Ces actions seront relayées sur le terrain au niveau local par les préfectures de département et les réseaux locaux, notamment par les collectivités locales et les chambres consulaires.

Le tableau ci-dessous retrace, à titre indicatif, les principales actions susceptibles d'être envisagées dans le cadre de ce plan d'actions d'information et de communication.

GROUPES CIBLES	ACTIONS	SUPPORTS/ MOYENS	OUTILS	ACTEURS	CALENDRIER
Public, citoyens de l'Union européenne	Information relatives au PO FEDER et FSE	Site Internet dédié de la préfecture de région et de la DIRECCTE	- Lettre électronique Europe	Préfecture de région / DIRECCTE	Site internet créé depuis décembre 2007
	Mise en ligne des PO et de tous les documents relatifs aux PO	Média	- Communiqués de presse - Conférence de presse et interviews	Préfecture de région et relais locaux	Tout au long de la vie du programme
		Centre d'information et d'orientation	- Mise à disposition des documents élaborés par la PRIF - Sessions d'information	Préfecture de région et relais locaux	Au démarrage du programme et en fonction de l'actualité
	Réalisation de concepts publicitaires pour mieux cibler l'information et faire passer les messages auprès du public	Agences de publicité et de communication	Affiches, plaquettes et brochures d'information, affichage du drapeau européen pour la journée de l'Europe	- Préfecture de région en liaison avec le Conseil régional - Relais locaux	Etapes clés : Au démarrage du programme, une fois par an et à la fin du programme
Partenaires du programme et autres organismes (1)	Informations générales et ciblées sur l'état d'avancement du programme	- Mêmes supports que le public (site internet) - Constitution de relais locaux	- Lettre du préfet de région - Logiciel PRESAGE - Réunion d'information	Préfecture de région et de département	Tout au long de la vie du programme
Gestionnaires du Programme	Informations ciblées sur la mise en œuvre, la gestion et le suivi du programme	- PRESAGE - Internet (gestion électronique des documents) - AGADIR	- Partage d'expériences sur un espace de travail partagé - Formations - Réunions de travail - Guide de mise en œuvre - Guide des procédures - Formalisation de documents-type	Préfecture de région	1 ^{er} semestre 2007 et En tant que de besoin.

	Informations relatives au PO FEDER et FSE	- Mêmes support que pour le public	- Mêmes outils et réunions spécifiques d'informations	Préfecture de région et de Préfecture département	Tout au long de la vie du programme
	Mise en ligne des PO et de tous les documents relatifs aux PO	- Diffusion des informations via les relais locaux (2)			
Bénéficiaires finals et ultimes	Appui au montage des projets	Cellules dédiées au sein des préfectures de département et dans les relais locaux	- Document de mise en œuvre (éligibilité, procédures d'examen, délais, critères de sélection, référents, etc) - Ateliers pratiques en fonction des thématiques ou des types de porteurs de projets - Liste des bénéficiaires, indication du libellé des opérations et du montant des financements publics alloués aux opérations - Informations par mail ou par téléphone - Mise en place du réseau in'Europe et des outils d'accompagnement	- Préfecture de région et de département - Préfecture de relais locaux	Dès le démarrage et tout au long de la programmation
Toutes catégories cibles	Diffusion de bonnes pratiques	Site Internet Média Relais locaux	-établissement d'une fiche type de bonne pratique -Plaquette et brochure faisant état des réalisations qui sont exemplaires et dont certains aspects peuvent être essaimés - Fiche de présentation des actions	Préfecture de région	De façon périodique

(1) partenaires du programme : collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, organismes financiers, service public de l'emploi, chambres consulaires, têtes de réseaux associatifs, organisations syndicales, organisations non gouvernementales...

(2) réseaux locaux : Les chambres consulaires, les collectivités locales dotées d'une mission Europe peuvent servir de relais local pour diffuser les informations au plus près du public et des bénéficiaires.

Au sein de la préfecture de la région d'Ile-de-France, le bureau de l'action économique, sociale, emploi et affaires européennes et internationales- Mission Europe - est chargé de répondre à toute demande d'information sur le programme. Par ailleurs, le public ainsi que les bénéficiaires peuvent également disposer des informations sur le site Internet de la préfecture de région <http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr> et sur le futur site dédié aux fonds européens.

Un responsable de communication est désigné pour chaque programme opérationnel.

De façon générale, toutes les actions d'information et de communication sont menées en liaison avec le Conseil régional. Ces actions sont relayées au niveau local par les préfectures de départements, les services déconcentrés de l'Etat et les réseaux locaux que sont les collectivités locales, les chambres consulaires, les têtes de réseaux associatives.

L'adoption d'une charte graphique pour tous est l'une des premières actions de la démarche de communication commune engagée par la DIACT pour les programmes européens de la période 2007-2013. Le logo retenu pour l'ensemble des fonds et des programmes cofinancés par les fonds structurels en France est décliné au niveau régional comme suit : «L'Europe s'engage en Ile-de-France».

8-2) Le suivi du plan d'information et de communication :

Un comité (Etat/Région) sera mis en place pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de communication réalisées au niveau régional et au niveau local. Ce comité adaptera, le cas échéant, ce plan en fonction des besoins nouveaux et des résultats de l'évaluation qui sera confiée à un prestataire externe ou interne.

8-3) Le financement :

Le financement de ces actions sera assuré sur les crédits d'assistance technique FEDER du programme. Le budget réservé à ces missions est estimé à environ 10% du budget d'assistance technique sur la durée du programme et permettra de conduire des actions de communication auprès des publics cibles définis ci-dessus.

9/Principes régissant l'évaluation

L'article 48 du règlement n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 simplifie les modalités d'évaluation du programme en distinguant les responsabilités des Etats membres de celles de la Commission européenne en matière d'évaluation.

9-1) L'évaluation ex ante

Conformément à ses dispositions, les évaluations ex ante sont effectuées sous la responsabilité de l'autorité de gestion chargée de l'élaboration du programme opérationnel. La préfecture de la région d'Ile-de-France a confié la réalisation de cette évaluation à un cabinet retenu sur appel d'offres. Ces travaux, menés par le cabinet Ernst & Young, ont été soumis à l'examen du comité stratégique FEDER qui regroupe l'ensemble du partenariat régional (Conseil régional, Conseils généraux, AMIF, CESR,

communautés d'agglomération, chambres consulaires, EPA, services déconcentrés de l'Etat, préfectures de département, services financiers, pôles de compétitivité...).

9-2) Les évaluations intermédiaires – Evaluation in itinere

Pendant la période de programmation, les Etats membres effectuent des évaluations liées au suivi du programme opérationnel. Chaque année, un bilan qualitatif et quantitatif est soumis au comité de suivi régional prenant en compte les projets déjà réalisés et leurs effets déjà constatés afin de déterminer si des infléchissements sont nécessaires. Lorsque des réalisations s'écartent de manière significative des objectifs initialement prévus ou lorsque des propositions sont présentées en vue de réviser le programme opérationnel conformément à l'article 33 du règlement n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006, les résultats de ces évaluations réalisées de façon externe par des cabinets ou par des experts indépendants, sont soumis au comité de suivi et transmis à la Commission.

Concernant l'évaluation in itinere, le Comité de suivi ou l'Autorité de gestion pourra charger un groupe de travail "Evaluation" d'élaborer un plan d'évaluation. Celui-ci fournira un cadre général pour l'évaluation in itinere et pourra notamment permettre de déterminer les évaluations à mettre en œuvre par thèmes, axes prioritaires, groupes d'actions, grands projets. D'autres initiatives comme la constitution d'un tableau de bord et la mise en place de critères pouvant être considérés comme déclencheurs d'une évaluation de type opérationnelle ou stratégique, pourraient être étudiées dans le cadre du plan d'évaluation. Comme recommandé par la Commission, ces évaluations pourront répondre à des besoins stratégiques (évaluations davantage axées sur les politiques) ou à des besoins opérationnels (évaluation davantage axées sur les résultats, sur le fonctionnement de la structure administrative ou la qualité des mécanismes de mise en œuvre).

9-3) L'évaluation ex post

Pour la programmation 2007-2013, l'évaluation ex post relève désormais de la responsabilité de la Commission européenne. Finalisée au plus tard le 31 décembre 2015, cette évaluation est faite en coopération étroite avec l'Etat membre et l'autorité de gestion.

10/ Assistance technique

Une enveloppe de crédits FEDER représentant 4,577M€ soit 3% du montant total alloué au titre du programme « Compétitivité régionale et emploi » est consacrée au financement de l'assistance technique. Ces crédits permettent de contribuer au financement d'actions de préparation, de gestion, de suivi, d'évaluation, d'information et de contrôle du programme ainsi que des activités visant à renforcer les moyens administratifs nécessaires à la mise en œuvre des fonds.

Les actions relevant de l'assistance technique concernent notamment :

- Des études relatives à l'action du fonds d'intervention ;
- Des actions d'échanges d'expériences, de valorisation et de mutualisation ;
- Des actions relatives au plan d'information et de communication ;
- Des actions d'évaluation ;

- Des études et actions concernant l'amélioration et la mise en place des systèmes d'informatisation et de numérisation des documents ;
- Les dépenses liées à l'amélioration des procédures de gestion ;
- Les dépenses liées au recrutement des personnels chargés de l'assistance technique ;
- Les dépenses d'assistance technique couvrent également celles liées à la mise en œuvre, la gestion et le suivi du programme dans le cadre de la gestion de la subvention globale par les organismes intermédiaires.

11/ Cohérence et articulation entre les fonds FEDER et FSE

Une cohérence sera recherchée entre les actions cofinancées par le FEDER au titre de ce programme et celles financées par le FSE et le FEADER sur les autres programmes.

S'agissant de l'articulation entre le FEDER et le FSE, certains champs d'activité peuvent être identifiés tels que le développement urbain et l'inclusion sociale, les mutations économiques, la création d'activités et d'entreprises, la recherche et l'innovation, l'économie sociale et solidaire, ainsi que le développement durable. L'axe 1 « Développement des projets urbains dans les zones les plus en difficulté » du programme FEDER sera particulièrement ciblé vers les deux types de financements européens, FSE et FEDER, de façon à veiller à la mise en cohérence des actions et à créer une synergie en matière de développement urbain. Les projets financés dans le cadre des autres axes du programme régional « Compétitivité régionale et emploi FEDER » pourront également bénéficier du FSE pour ce qui concerne les actions susceptibles d'émarger dans le volet FSE du programme régional déconcentré.

Les crédits du FSE seront mobilisés en priorité en direction des publics cibles bien identifiés dans une optique de « rattrapage » à travers les politiques sectorielles, alors que les crédits du FEDER privilégieront une intervention intégrée prenant comme base un territoire de projet identifié.

Au niveau de chaque thématique l'articulation FSE/FEDER sera notamment recherchée dans ce sens.

Axe 1 : Développement urbain et inclusion

Dans le cadre de l'axe 1 : « Développement urbain dans les zones les plus en difficulté », il est offert au bénéficiaire la possibilité de présenter, en complément des actions relevant du FEDER, un programme d'actions qui pourra être soutenu par le FSE dans le cadre des axes 1, 2 et 3 du PO FSE, volet déconcentré. Les actions FSE concerneront en priorité les publics cibles bien identifiés alors que le FEDER interviendra au profit du territoire dans sa globalité.

Les actions relevant du FSE devront cibler les ZUS, les jeunes, les chômeurs de longue durée, les actions spécifiques en faveur des personnes issues de l'immigration. Le FSE devra permettre de cofinancer des actions d'accompagnement individualisé en faveur de ces publics (formation, éducation, insertion, qualification...). Le détail de l'articulation est présenté dans le texte de l'appel à projet (cf axe 1 ci-dessus)

Autres axes :

Pour rappel, la DRTEFP et la DRIRE ont coordonné la production de la contribution de l'Ile-de-France à l'axe 1 du PO national FSE.

La DRIRE et la DRTEFP ont co-animé les groupes de travail destinés à rédiger le contenu de l'axe 2 du FEDER.

Le rôle opérationnel joué par les services déconcentrés régionaux a donc permis d'identifier a priori les recoupements possibles, et donc de faire jouer à plein la complémentarité entre les deux fonds.

La règle de base retenue est que le FEDER a vocation à financer des opérations d'investissement (matériel ou immatériel), le FSE ayant vocation à co-financer une part des actions des organismes strictement proportionnées aux objectifs poursuivis.

Quatre mesures du PO FEDER présentent des synergies importantes dont le détail est donné ci-dessous :

Axe 2-action 6 FEDER / Axe 1 FSE (64a) (actions collectives en faveur de l'anticipation des mutations économiques)

Le FSE sera pour sa part préférentiellement mobilisé pour financer les opérations ayant plus spécifiquement trait à la formation des salariés et à leur adaptation, dans l'entreprise, aux mutations économiques.

Le FEDER pourra servir à financer les opérations dans lesquelles la dimension formation des salariés, ou adaptation, est moins présente (mise en réseau, diagnostics et accompagnement stratégique, développement commercial, transferts de technologie, intelligence économique,...)

On peut noter que sur de nombreux dossiers, la question de l'orientation vers le FEDER ou le FSE est une question qui pourra être tranchée en amont, puisque beaucoup d'actions susceptibles de voir le jour sur cette thématique seront du ressort des plans filière que l'Etat et le Conseil Régional ont inscrits dans le grand projet n°1 du CPER 2007-2013.

Axe 2-action 3 FEDER / Axe 1 FSE (62d) (sur le champ soutien à la création d'entreprise, notamment innovante, ou d'activité)

Pour le cas du FEDER comme pour le cas du FSE, le caractère limité de l'enveloppe disponible nécessite de définir des critères d'éligibilité a priori.

Une limitation aux seuls projets présentant un caractère pilote, expérimental ou particulièrement novateur, comme cela est défini pour le FEDER, pourra utilement être reproduit pour le FSE.

On peut citer en particulier les incubateurs et les pépinières d'entreprises.

L'articulation entre les deux fonds est par ailleurs claire : le FEDER a vocation à financer l'investissement (plateau technique, plate-forme technologique mutualisée), le FSE ayant plutôt vocation à financer le fonctionnement.

Un critère prioritaire parmi d'autres pourrait être le soutien, via le FSE, au fonctionnement de structures soutenues dans leur investissement par le FEDER.

Axe 2-action 11 FEDER / Axe 4 FSE (71 a /71c) (sur le champ de l'économie sociale et solidaire)

L'articulation est facilitée par le fait que les actions éligibles au titre du FSE sur la mesure 71c sont très fléchées, voire prédéfinies.

A titre d'exemple, dans le cadre de la rédaction de l'appel à projets micro- projets associatifs (ex mesure 10B) pourront être privilégiées les micro structures du champ de l'économie sociale et solidaire.

De plus, l'axe 2 – action 11 du FEDER renvoie également à l'axe 3 (71 a – insertion par l'activité économique du PO FSE).

Dans ce cadre, pour les actions non prédéfinies dans le PO FSE, le FEDER, sous réserve d'enveloppe disponible et que le projet corresponde aux critères prévus dans le PO, sera la voie de financement privilégiée.

Il visera plus particulièrement des études de faisabilité et des dépenses en ingénierie, dans le champ de l'insertion par l'activité économique ou des actions de mise en réseau des acteurs dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Axe 2-action10 FEDER (innovation sociale)

Au vu des exemples proposés dans le PO FEDER, des articulations sont à rechercher entre cet axe du FEDER et l'axe 2 (69c) – développement de la participation des femmes au marché du travail du PO FSE.

Des études de faisabilité sur des modes de garde d'enfants innovants pourront être financées en FEDER et soutenues dans leur mise en œuvre par le FSE.

Il en va de même des actions relevant de l'axe 1 du PO FSE (62c, déjà évoqué, soutenir le développement de la formation tout au long de la vie) au sujet des groupements d'employeurs.

Le FEDER interviendra sur des montages de groupements d'employeurs et le FSE sur une aide au démarrage la première année.

Les interfaces sont à prioriser avec les actions menées par le CRIF sur cette thématique.

12/Cohérence et articulation entre les fonds FEDER et FEADER

L'Ile-de-France bénéficiera sur 2007-2013 de 150 M€ de FEDER et 13,4M€ de FEADER. Les enjeux financiers sont donc très différents. De plus, le FEDER interviendra de façon quasi exclusive en milieu urbain alors que le FEADER interviendra en milieu rural. Ces deux considérations limitent fortement les articulations entre les deux fonds, tant au niveau de la stratégie que des interventions.

Néanmoins, les synergies et démarcations suivantes ont été mises en évidence.

Filières économiques : l'axe 2 du FEDER est consacré à l'innovation et au développement économique. Les actions ont été concentrées sur 7 filières prioritaires dont les industries agro-alimentaires ne font pas partie. Les IAA seront donc soutenues par le FEADER (axe 1/123A) et ne pourront bénéficier de FEDER.

A contrario, une articulation devra être recherchée dans le cadre du soutien aux innovations sociales, en matière d'agriculture périurbaine. Le FEADER pourra intervenir sur les aides à la production des exploitations périurbaines alors que le

FEDER se concentrera uniquement sur les services liés à la production agricole (vente, distribution,...).

Biomasse : le soutien à la production énergétique à partir de biomasse fera l'objet d'une attention particulière dans les deux programmes. La production agricole de biomasse pourra être encouragée par le FEADER (Axe 1 – 121B et Axe 3 – 311) alors que son utilisation dans les dispositifs énergétiques innovants pourra faire l'objet d'un soutien du FEDER (Axe 3-1).

Eau : En matière de politique de l'eau, le FEDER et le FEADER agiront sur des champs bien distincts, ce qui empêche par construction les financements superposés. Le FEADER pourra participer à l'amélioration de la qualité de l'eau (nappes phréatiques, MATER Nature 2000...) alors que le FEDER interviendra uniquement sur des investissements structurants pour prévenir les inondations ou limiter les impacts du transport de marchandises sur la biodiversité (axe 4).

Autres enjeux environnementaux : par effort de concentration, le FEDER n'interviendra pas sur d'autres enjeux environnementaux en Ile-de-France qui font appel à des outils hors de portée de l'action des fonds européens (ceinture verte et politique foncière, qualité de l'air,...)

Rappel : les filières aquacoles sont prises en compte dans le cadre du Fonds Européen pour la pêche.

13/Régime des aides notifiées et proposition de zonage des aides à finalité régionale

Le tableau ci-dessous a été mis à jour au 22 mai 2012.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX REGIMES D'AIDES AUX ENTREPRISES NOTIFIES ET EXEMPTES

REGIMES D'AIDE			REFERENCES			BASE JURIDIQUE		OBSERVATIONS
TITRE	SIGLE	Type	Référence	Date notification	durée	date accord	communautaire	nationale
REGIMES AFR								
Prime d'aménagement du territoire (industrie et services)	PAT Industrie/Services	Régime exempté	XR 117-2007	s.o.	31 dec 2013	s.o.	Règlement CE n°1628-2006	Décret 11 mai 2007 régime applicable jusqu'au 31/12/2013
Régime d'aide cadre à finalité régionale	AFR 1	régime exempté	XR 61-2007	s.o.	31 dec 2013	s.o.	Règlement CE n°1628-2006	AFR courrier diact régime applicable jusqu'au 31/12./2013
Régime cadre exempté d'aides à finalité régionale	AFR 2	régime exempté	X 68 - 2008	-	31-déc.-13	s.o.	RGEC du 06/08/08 N800/2008	s.o. Régime quasi identique au régime AFR XR 61-2007
Régime cadre d'aide AFR pour la création de petites entreprises nouvelles	Petite entreprises nouvelles	régime notifié	N 384-2007	04-juil-07	31 dec 2013	3 oct 2007	Lignes directrices AFR 4 mars 06	courrier diact régime applicable jusqu'au 31/12./2013
REGIMES PME								
Régime d'aides aux aides à l'invest et à l'emploi en faveur des PME	PME INVEST EMPLOI	& régime exempté	X 65-2008	-	31-déc-13	s.o.	RGEC du 06/08/08 N800/2008	s.o. régime applicable jusqu'au 31/12./2013
Régime d'aides au conseil PME et à la participation des PME aux foires	PME CONSEIL FOIRES	& régime exempté	X 66-2008	-	31-déc-13	s.o.	RGEC du 06/08/08 N800/2008	s.o. régime applicable jusqu'au 31/12./2013

Aides aux actions collectives	ACTIONS COLLECTIVES	régime exempté	E1/90 NN120/90	27-sept-90	illimitée	03/07/1991	s - o	circulaire du 3 août 1989	durégime applicable - limitation du taux d'aide publique total à l'industrie 50%
REGIMES ENVIRONNEMENT									
Régime cadre notifié d'aides à protection de l'environnement	ENVIRONNEMENT T	régime notifié	N669/2008	23 dec 08	31 dec 2014	21-déc-09	Lignes directrices 23/01/2008	s.o.	régime applicable
Aides Transports (ADEME)	ADEME transports	régime notifié	N387/2008	06-août-08	31 dec 2014	17 dec 2008	Lignes directrices 23/01/2008	s.o.	régime applicable
Aides aux énergies renouvelables (ADEME)	ADEME énergies renouvelables	régime notifié	N584/2008	18-nov-08	31 dec 2013	17-juin-09	Lignes directrices 23/01/2008	s.o.	régime applicable
Régime cadre exempté d'aides à l'environnement	ENVIRONNEMENT T	régime exempté	X 63-2008	-	31-déc-13	-	RGEC du 06/08/08 N800/2008	s.o.	régime applicable
Indemnisation des ramasseurs agréés d'huiles usagées (ADEME)	ADEME Huiles Ramasseurs	régime notifié	N 216/2006	3-avril-06	08-nov-12	08-nov-06	Dir 75/439/CEE Enc.Environnement	délibération du CA de l'ADEME	régime applicable
Aides à la régénération des huiles usagées (ADEME)	ADEME Huiles régénération	régime notifié	N 217/2006	3-avril-06	7-fev-2017	7-fev-07	Enc.Environnement	délibération du CA de l'ADEME	régime applicable 7 ans à compter du premier versement d'aide
Régime Agences de l'Eau	Agences de l'eau	régime notifié	N316/2009	26-mai-09	31 dec 2014	22-mars-10	Lignes directrices 23/01/2008	s.o.	pas de cofinancements FEDER ni collectivités prévus
Rég. Ex. d'aides à la RDI et en faveur de la protec° de l'enviro (invest d'avenir)	ADEME Invest d'avenir	régime exempté	SA.32466	24-janv-11	31/12/2013	-	RGEC N800/2008 du 06/08/08	loi n° 2010-237 du 9 mars 2010	régime exempté applicable pas de cofinancement FEDER prévu
Régime PPRT initial	PPRT	régime exempté	N508/2006	27-juil-06	31 dec 2014	24-avr-07	art.107.3.c TFUE	Loi n°2003-699 du 30 juill 2003	régime applicable
Régime de financement de mesures supplémentaires de PPRT	MODIF PPRT	régime exempté	SA.31305	28-févr-11	31/12/2018	30-mars-11	art.107.3.c TFUE	Loi n°2003-699 du 30 juill 2003	régime applicable modifiant le régime N508/2006
REGIMES RDI									
Régime d'aide cadre notifié RDI	régime cadre RDI	régime	N 520/a/2007	12-sept-07	31 dec 2013	16-	Encadrement RDI	-	remplace le régime

Régime à la RDI - secteur agro-alimentaire	d'aide cadre	Régime notifié agricole	cadre RDI - notifié	N 520/b/2007	12-sept-07	31 dec 2013	juil-08 4 dec 2008	Encadrement RDI du 30 déc 2006	-	N446/2003	régime applicable
Prime territoriale	d'aménagement du	PAT RDI	régime notifié	N122-2007	09-mars-07	31 dec 2013	22/05/2007	Encadrement RDI	décret 15 juin 2007	régime applicable jusqu'au 31/12./2013	
Fonds de entreprises	compétitivité des	FCE plateformes	régime notifié	N623/2008	11 dec 2008	31 dec 2013	19-mai-09	Encadrement RDI	-	régime applicable	
		FCE	régime notifié	N 269-2007	15/05/2007	31 dec 2013	17 sept. 2007	Encadrement RDI	décret 99-1060 du 16 sept 1999	remplace régimes GPI decfilère électronique	
		FCE invest d'avenir	FCE IA	SA.33615	21-sept-11	31 dec 2016	31-janv-12	Encadrement RDI		régime plateforme mutualisées + FSN	
Agence industrielle	de l'innovation	AII	régime notifié	N121/2006	21 fev 2006	19-juil-12	19-juil-06	Encadrement RDI	décret 1021 25/09/05 loi 26 juil 2005	05-régime mis en conformité avec le nouvel encadrement RDI	
Agence Nationale Recherche	de la	ANR	régime notifié	N407-2007	12/07/2007	31/12/2014	20/11/2007	Encadrement RDI	décret 963 du 1° août 2006	2006-applicable à compter du 1/1/08 remplace le régime FRT N1014/95	
Aides à l'innovation		OSEO Innovation	régime notifié	N408/2007	12/07/2007	31 dec 2013	17/01/2008	Encadrement RDI	décret n°2005-766	régime applicable remplace le régime ANVAR NN7/87	
Aides de l'ADEME à la RDI		ADEME RDI	régime notifié	N 397/2007	09-juil-07	31 dec 2013	31-janv-08	Encadrement RDI	délibération du CA de l'ADEME	remplace le régime ADEME R&D N84/2003 N120/2006 N713/2006	
Régime cadre RDI	exempté d'aides à la	régime cadre exempté RDI	régime exempté	X 60-2008	-	31 dec 2013	s.o.	RGEC du 06/08/08	N800/2008 s.o.	régime applicable	
REGIMES EMPLOI											
Régime cadre travailleurs défavorisés	exempté d'aides aux	TRAVAILLEUR et DEFAV/HANDIC	régime exempté	X 61-2008	-	31-déc-13	s.o.	RGEC du 06/08/08	N800/2008 s.o.	régime applicable	

handicapés	AP										
REGIMES CAPITAL INVESTISSEMENT											
Régime cadre d'aides sous forme de capital-investissement	CAPITAL INVEST. NOTIFIE	régime notifié	N629-2007	31/10/2007	31/12/2013	13-juil-09	Lignes directrices Capital invest.	s.o.			régime applicable
Modification du régime cadre d'aides sous forme de capital-investissement	MODIF CAPITAL INVEST. NOTIFIE	régime notifié	N415/2010	27/09/2010	31/12/2013	31-mars-11	Lignes directrices Capital invest.	s.o.			régime applicable
Régime cadre exempté d'aides sous forme de capital-invest pour les PME	CAPITAL INVEST. EXEMPTE	régime exempté	X 59-2008	-	31-déc-13	s.o.	RGEC du 06/08/08	N800/2008 s.o.			régime applicable
Fonds national d'amorçage	FNA	régime notifié	SA.31730	04/01/2011	31/12/2030	20-avr-11	Lignes Capital invest.	Loi n°2010-dir237 du 9 mars 2010			régime approuvé par la Commission
REGIMES FORMATION											
Régime cadre exempté d'aides à la formation	FORMATION	régime exempté	X64-2008	-	31-déc-13	s.o.	RGEC du 06/08/08	N800/2008 s.o.			régime applicable
Aide au conseil en entreprise	ACE	régime notifié	N70/95	26-janv-95	illimitée	12-avr-95	art.107.3.c TFUE	s.o.			régime applicable
Engagements de développement de la formation	EDDF	régime notifié	N753/99	1 dec 1999	illimitée	17-juil-00	art.107.3.c TFUE	s.o.			régime applicable nouvelle appellation EDEC
REGIMES CULTURE											
Aide à la chaîne Corse Viastella	VIATELLA	régime notifié	N638/2005	9 dec 2005	durée convention	22-mars-06	art.107.3.d TFUE	Délib. CTC 05-212 AC			
Régime CNC de soutien au cinéma	REGIME CNC	regime notifié	N84/2004	24-mai-04	31 dec 2011	22/03/2006	art.107.3.c TFUE	s.o.			applicable jusqu'au 31 dec 2011
	REGIME CNC	notifié	N95/2005	24-mai-04	31 dec 2011	22-mars-06					
	Taxe sur CA des diff	notifié	N192/2007	06-avr-07	31 dec 2011	10-juil-07					
	prolongation CNC	notifié	SA.33370	19-juil-11	31 dec 2017	20 dec 2011					Applicable jusqu'au 31 dec 2017
Régime d'aide au cinéma du monde	Régime cinémanotifié	notifié	SA.33880	10-oct-11	31 dec 2017	06 fev					nouveau régime

Fonds pour l'innovation industrielle	FII	notifié	SA.33490	08-août-11	31 dec 2017	2012 02-mars-12				applicable nouveau régime
Aides aux œuvres cinématographiques de courte durée	Régime Courts	CNC notifié	SA.33591	09-sept-11	31 dec 2017	17-janv-12				applicable nouveau régime
AUTRES REGIMES										
Régime d'aide aux investissements des IAA	REGIME IAA	régime notifié	N215/2009	08-avr-09	31/12/2013	30-sept-09	Lignes directrices agricoles	s.o.		régime applicable d'aide
Aides aux entreprises victimes de catastrophes naturelles industrielles	Régime cadre catastrophes naturelles	régime notifié	N393/B/2001	12-juin-01	13/10/2012	14-oct-02	Art. 87.2.b TCE	circulaire Datar 15/01/2003		applicable jusqu'au 31 dec 2012
	Régime Gard	régime notifié	N 31/2004	14-janv-04	13/10/2012	6-fev-04	Art. 87.2.b TCE	-		applicable jusqu'au 31 dec 2012
Aide au sauvetage et à la restructuration des PME en difficulté	PME en difficulté	régime notifié	N386-2007	05-juil-07	28 oct. 2013	29-oct-07	Lignes directrices sauvetage restr.	Circulaire du 30 novembre 2007		régime applicable
Régime cadre exempté d'aides à l'entrepreneuriat féminin pour les PE	ENTREPRENEUR IAT FEMININ	régime exempté	X 67-2008	-	31-déc-13	s.o.	RGEC du 06/08/08	N800/2008 s.o.		régime applicable
Programme National Très Haut Débit volet B	Régime THD	régime notifié	SA.31316	22-juil-10	01/01/2016	19-oct-11	lignes directrices HD/THD	Loi n°2010-237 du 9 mars 2010		régime applicable
Méthode de calcul d'ESB des prêts	ESB PRETS	régime notifié	N677-a-2007	19-nov-07	indéterminée	16-juil-08	Lignes directrices AFR 4 mars 2006	s.o.		régime applicable
Méthode calcul ESB garantie	ESB garanties	régime notifié	N677-b-2007	19-nov-07	indéterminée	29-avr-09	Lignes directrices AFR 4 mars 2006	s.o.		régime applicable
REGIMES DOM										
Fonds de garantie des DOM	Fonds DOM	régime notifié	N627/2006	19-sept-06	31 dec 2013	23-oct-07	Lignes directrices AFR 4 mars 2006	Convention nationale du 15 sept 1999		régime applicable
Régime de capital-risque dans les DOM SCR et fonds d'investissement	CAPITAL INVEST DOM	régime notifié	N758/2006	20-nov-06	31 dec 2014	13-juin-07	Lignes directrices AFR 4 mars 2006	s.o.		régime applicable jusque fin 2013 fin 2014 pour l'aide au fonctionnement
Aide concernant le soutien au fret dans les DOM	Soutien au fret DOM	régime notifié	N199/2007	11-avr-07	31 dec 2013	20-mai-08	Lignes directrices AFR 4 mars 2006	Circulaire du 16 juin 2008		régime applicable

Aide au transport des déchets dangereux des DOM	Transport déchets dangereux DOM	régime notifié	N526/2009	18-sept-09	31 dec 2013	24-févr-10	Lignes directrices AFR 4 mars 2006	Circulaire du 25 juin 2010	régime applicable
Aménagement de zones à la Réunion	Aménagement Réunion	régime notifié	N654/2009	24-nov-09	31 dec 2013	6-févr-10	Lignes directrices AFR 4 mars 2006	s.o.	régime applicable
Aides à la continuité outre-mer	Continuité territoriale (ACT)	régime notifié	N159/2010	30-avr-10	illimitée	5-oct-10	Art 107.1 TFUE	Loi n°2009-594 du 27 mai 2009 (art 50)	régime applicable
Aides à caractère social de la région Réunion	Continuité territoriale Réunion	régime notifié	N426/2010	04-oct-10	illimitée	5-janv-11	Art 107.1 TFUE	s.o.	régime applicable
Aides à caractère social de la région Martinique	Continuité territoriale Martinique	régime notifié	SA.32069	21-janv-11	illimitée	18-févr-11	Art 107.1 TFUE	s.o.	régime applicable

REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES & DECISIONS D'EXEMPTION (sur lesquels sont basés les régimes d'aide exemptés de notification)

Règlement général d'exemption par catégorie	RGEC	Règlement Rgt exemption 800/2008	n° -	31-déc-13	06-août-08	s.o.	s.o.	Règlement général d'exemption en vigueur via 9 régimes exemptés applicable via un régime exempté
Règlement des aides aux agriculteurs et agroalimentaires	PMERGT AGRICOLES	PMERèglement Rgt exemption 1857-2006	n° -	31-déc-13	15-déc-06	Lignes directrices Agricoles	s.o.	applicable via un régime exempté
Règlement PME actives dans la prod. transf. et comm. des produits de la pêche	RGT PME pêche	Règlement exemption N736/2008	-	31/12/2008	22-juil-08	Lignes directrices pêche	s.o.	Règlement applicable
règlement des aides de-minimis	RGT DE-MINIMIS	Règlement Rgt exemption 1998-2006	n° -	31 dec 2013	15-déc-06	s.o.	s.o.	Règlement applicable
Règlement de-minimis dans le secteur de la pêche	RGT DE MINIMIS PECHE	Règlement Rgt exemption 875-2007	n° -	31 dec 2013	24-juil-07	s.o.	s.o.	Règlement applicable
Règlement de-minimis dans le secteur de la production des produits agricoles	RGT DE MINIMIS AGRICOLES	Règlement Rgt exemption 1535-2007	n° -	31 dec 2013	20-dec-07	s.o.	s.o.	Règlement applicable
Décision d'exemption SIEG	DECISION SIEG	Décision d'exemption C/2011/9380	s.o.	31 dec 2016	20 dec 2011	s.o.	s.o.	Décision d'exemption applicable
Règlement "de-minimis SIEG"	DE MINIMIS	Rgt exempt° N°360/2012	s.o.	31 dec 2018	25-avr-	s.o.	s.o.	Règlement applicable

SIEG

12

REGIMES ET REGLEMENTS QUI NE SONT PLUS APPLICABLES

REGIMES CRISE

régime temporaire des aides compatibles	ACML	regime	N7/2009	09/01/2009	31/12/2010	19/01/2009	Comm° du 28/11/2009	s.o.	aide de 500 k€ dispensées de notif.
d'un montant limité		notifié	SA 32140	22/12/2010	31/12/2011	24/01/2011	et du 01/12/2010	s.o.	applicable jusqu'au 31/12/2011
ACML agricole	ACML	régime	N609/2009	05-nov-09	31 dec 2010	2 dec 2009	Comm° du 28/11/2009	s.o.	aides de 15000 € par entreprise dispensées de notification
	AGRICOLE	notifié	SA 32173	29/12/2010	31/12/2011	31/01/2011	et du 01/12/2010	s.o.	
Régime d'aide temporaire prêts bonifiés pour les produits verts	PRETS BONIFIES	régime	N 11/2009	09/01/2009	31/12/2010	03-févr-09	Comm° du 28/11/2009	s.o.	Régime temporaire applicable jusqu'au 31/12/2011
	PRODUITS VERTS	notifié	SA 32206	févr-11	31/12/2011	12-oct-11	et du 01/12/2010	s.o.	
Régime d'aide temporaire d'aides sous forme d'intérêts bonifiés	PRETS BONIFIES	régime	N15/2009	14/01/2009	31/12/2010	04/02/2009	Comm° du 28/11/2009	s.o.	régime temporaire applicable jusqu'au 31/12/2011
		notifié	SA 32182	03/01/2011	31/12/2011	28/01/2011	et du 01/12/2010	s.o.	
Régime d'aide temporaire d'aides sous forme de garanties	GARANTIES	régime	N23/2009	16/01/2009	31/12/2010	27/12/2009	Comm° du 28/11/2009	s.o.	régime temporaire applicable jusqu'au 31/12/2011
		notifié	SA 32183	03/01/2011	31/12/2011	24/01/2011	et du 01/12/2010	s.o.	
Régime temporaire d'aide sous forme de capital-investissement	CAPITAL INVEST. TEMPORAIRE	régime	N36/2009	23/01/2009	31/12/2010	30-juin-09	Communication de la C. du 28/11/2009	s.o.	Régime non applicable

AUTRES REGIMES

Régime d'aide à la TNT dans les régions sans simulcast	Régime	régime	N111-2006	13 fev 2006	31 dec 2010	12-oct-06	s-o	LFR 2005 n°2005-1720 du 30 décembre 2005	régime expirant au 31 déc 2010
Prime régionale à l'emploi	PRE	notifié	N443/2000	28-juin-00	17-oct-10	18/10/2000	ILD emploi	L1511-2 CGCT	régime expirat le 17 oct 2010
Régime d'aide des collectivités à l'immo	IMMOBILIER	régime	XR154-2007	-	30/12/2009	s.o.	Règlement AFR	décret du août 2007	28régime remplacé depuis le 31/12/2009 par le régime X68-2008
-bilier d'entreprise en zone AFR	en zone AFR	exempté					CE n°1628-2006		

Aides des CRITT	CRITT	régime	NN 6/89	"11/01/89	illimitée	07-juin-89			
Fond regional d'aide au conseil externe	FRAC LONG	régime	N2/99	23-déc-98	illimitée	05-janv-00	Encadrement PME		régime applicable NB: volet ARC
Fond regional d'aide au conseil	FRAC COURT	régime	N662/99	23 dec 98	illimitée	05-janv-00	encadrement		recrutement de cadres est supprimé
FRAC - volet aide recrutement de cadre	FRAC ARC	régime	N2/99	23 dec 98	illimitée	05-janv-00	encadrement		utiliser de-minimis ou X66-2008
Régime cadre d'aide aux PME	PME	régime	XS	s.o.	31/12/2008	s.o.	Règlement PME	courrier diact	Régime expirant au 31 dec 2008
		exempté	259-2007				70-2001 et 364-2004	30 nov 2007	
Fond de développement des PMI	FDPMI	régime	XS	s.o.	31/12/2008	s.o.	Règlement PME	s.o.	Régime expirant au 31 dec 2008
		exempté	165-2007				70-2001 et 364-2004		
Régimes cadres d'aide à l'ingénierie financière	Prêts d'honneur	régimes	N 447/2000	13/07/2000	31/12/2008	23/05/2001	Encadrement PME	circul. Premier Ministre	régime expirant au 31 dec 2008
	Fonds de garantie	notifiés	N 449/2000	13/07/2000	31/12/2008	08/05/2001		du 10 sept 2002	régime expirant au 31 dec 2008
Régime cadre des aides à l'environnement	Régime cadre	régime	N 862/96	"23/11/96	31-déc-08	23/12/1996	Encadrement	circulaire MATE	Applicable jusqu'au 31 dec 2008
	environnement	notifié		dec 01			environnement	3 mai 2002.	Sauf prolongation ultérieure
Régime Cadre emploi	Régime cadre	régime	XE	s.o.	31-déc-08	s.o.	RGT Emploi	circulaire Diact	Régime expirant au 31 dec 2008
	Emploi	exempté	26-2007				(CE) 2204-2002	30-nov-07	se référer ensuite au régime X61-2008
Aides au recrutement de cadres	ARC	régime	XE	s.o.	31-déc-08	s.o.	RGT Emploi	s.o.	Régime expirant au 31 dec 2008
		exempté	17-2007				(CE) 2204-2002		
Régime d'aide aux entreprises agroalimentaires	Régime	régime	N 553/2003	8-dec-2003	31 dec 2008	28-juil-04	Lignes directrices agricoles 2000		applicable jusqu'au 31 dec 2008
	IAA	notifié							
Régime cadre formation	régime cadre	régime	XT	s.o.	31-déc-08	s.o.	Règlement Formation	circulaire Diact	Régime expirant au 31 dec 2008
	formation	exempté	88-2007				CE 68-2001, 363-2004	du 30 nov 07	

	Etudes		N492/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	19 fev 03			applicable jusqu'au 1° oct 2009
Régimes Agences de l'Eau	gestion de l'eau	régimes	N493/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	4 fev 03	Encadrement		(période de mesures utiles)
2000-2008	résorption pollués	sites notifiés	N494B/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	22-avr- 03	environnement	s.o.	
	déchets		N496/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	17 dec 02			
	pollution de l'eau		N497/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	5 fev 2003			
Gestion des énergies	ADEME	régime	N117/A/2001	6 fev 01	27/12/2010	03-juil- 02	Encadrement	délibération du CA	applicable jusqu'au 1° oct 2009
renouvelables (aides ADEME)	énergies renouvel.	notifié	N114/2000	"2mars 00	27/12/2010	27 dec - 00	environnement	de l'ADEME	(période de mesures utiles)
			N64/2005	14-fevr-05	27/12/2010	13/09/20 05			
Utilisation rationnelle de	ADEME	régime	N115/2000	13/07/2001	28/12/2010	02-mai- 02	Encadrement	délibération du CA	applicable jusqu'au 1° oct 2009
de l'énergie (ADEME)	URE	notifié	N493/2001	13/07/2001	28/12/2010	02-mai- 02	encadrement	de l'ADEME	(période de mesures utiles)
			N 19/2005	18/01/2005	28/12/2010	13-avr- 05			
Opérations d'amélioration	programmées ADEME	régime	N493/2001	13/07/2001	28/12/2010	02-mai- 02	Encadrement	délibération du CA	applicable jusqu'au 1° oct 2009
thermique des bâtiments	OPATB	notifié	N 19/2005	18/01/2005	28/12/2010	13-avr- 05	environnement	de l'ADEME	(période de mesures utiles)
Gestion des déchets municipaux	ADEME	régime	N116/2000	02/03/2000	27/12/2010	27 aout - 2000	Encadrement	délibération du CA	applicable jusqu'au 1° oct 2009
et des déchets des entreprises	déchets	notifié	N117/B/2001	6 fev 01	27/12/2010	02 aou 02	environnement	de l'ADEME	(période de mesures utiles)
Air sources fixes	ADEME	régime	N115/2001	19 dec 01	24/07/2011	24-juil- 01	Encadrement	délibération du CA	applicable jusqu'au 1° oct 2009
(ADEME)	air sources fixes	notifié	N 37/2002	18/03/2002		21-juin- 02	environnement	de l'ADEME	(période de mesures utiles)
Aides aux transports (ADEME)	ADEME	régime	N 353/2001	7-mar-01	31 dec 07	05- mars-03	Encadrement	délibération du CA	applicable jusqu'au 1° oct 2009
	transport	notifié	N134/2005	9-mar-05	31 dec 07	09-nov- 05	environnement	de l'ADEME	(période de mesures utiles)
Aides aux transports (ADEME)	ADEME		N 347/2007	22- juin - 07	31 dec 08	31-juil-			

Fonds restructurations de défense FRED régime notifié N67/92 29 dec 1999 illimitée 07 02/03/2000 LD emploi circulaire MD 20/3/00 régime applicable

Le tableau ci-dessous figurait dans les anciennes versions du PO FEDER 2007-2013. Il a été volontairement conservé dans cette version du PO pour mémoire.

2000-2006							2007-2013	
REGIMES NOTIFIE OU REGLEMENT		REFERENCES					UTILISABLE	OBSERVATIONS
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS	SUR 2007	
REGIMES NOTIFIES AFR							REGIMES NOTIFIES AFR	
Fonds de développement de petites et moyennes industries	FDPMI ZONE AFR	N112/2000	01-mars-00	31/12/2006	05-juil-00	Circulaire du 31-aou-00	NON	Utiliser le règlement PME 364/2004 qui est prolongé jusqu'en 2007
Prime d'aménagement du territoire	PAT	N782/99	11-août-99	31-déc-06	17/07/2000	Décret 2001-312 du 11 avril 2001	NON sera modifié	Utiliser le futur règlement AFR adopté fin oct 06 le futur régime PAT sera adopté début 2007
Régime d'aide directe des collectivités locales en faveur de l'investissement des productif des grandes entreprises	régime collectivités investissement grandes entreprises	N 440/2003	24-sept-03	31-dec-2006	13-janv-04	régime applicable par délibération pour les Régions et convention pour autres CL	NON	Utiliser le futur règlement d'exemption AFR en cours d'adoption
Aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprise (Pat ind)	IMMOBILIER Décret 05-584	N440/2003	utilise le régime 440	31/12/2006	-	décret du 27 mai 2005 Circulaire du 3 juill 2006	NON sera modifié	Utiliser les règlements AFR PME et de-minimis le futur décret sera adopté début 2007
Régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme	REGIME CADRE TOURISME (AFR)	N882/96	14 dec 99	31/12/2006	18/09/2000	Circulaire aux Préfets du 03-janv-01	NON	Utiliser le règlement PME le futur règlement AFR et le futur règlement de-minimis
Fonds spécial d'implantation du Nord/Pas-de-Calais	FSI Nord-Pas-de-C.	N782/99 (N° PAT)	29-déc-99	31-déc-06	17/07/2000 (accord PAT)	régime désormais calé sur le régime notifié PAT	NON	Utiliser le règlement AFR
Fonds de grantie Corse	CORSE GARANTIE	N744/93	31 dec 99	31-déc-06	28-janv-00		NON	ne devrait pas être réutilisé en 2007 la société est en voie d'extinction
Aides des sociétés de conversion	SODIE	N501/95 N503/2000	23-mai-95 27-juil-00	31-déc-06 31-déc-06	17-oct-00	régime approuvé	NON	Utiliser le futur règlement AFR
	SOFIREM FINORPA FIBM	NN 2/89 N 286/2000	29-déc-99	31-déc-06	17-oct-00	Régimes approuvés	NON	Utiliser le futur règlement AFR
	SODIV	N253/96 N783/2001	26-mars-96	02-mai-96	31 dec 2006	Régime non modifié	NON	Utiliser le règlement PME ou AFR

Fonds d'industrialisation de la Lorraine	FIL	N122/2003	07-mars-03	31 dec 2006	18-sept-03		NON	Utiliser le règlement PME ou AFR
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS	UTILISABLE SUR 2007	OBSERVATIONS
REGIMES NOTIFIES PME							REGIMES NOTIFIES PME	
Aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT "industrie"	IMMOBILIER HORS AFR	XS122/05	Utilise les rgt d'exempt°	31/12/2006	-	décret du 27 mai 2005 Circulaire du 3 juill 2006	NON sera modifié	Utiliser les règlements PME et de-minimis le futur décret sera adopté début 2007
Aides des collectivités locales à l'investissement	AIDES A L'INVESTISSEMENT	N198/99	01-avr-99	non définie	25-janv-00	Circulaire du 17/8/2000 Circulaire du 7 janv 2002	NON	Utiliser le règlement PME 364/2004 qui est prolongé jusqu'en 2007
Aides aux actions collectives	ACTIONS COLLECTIVES	E1/90 NN120/90	27-sept-90	illimitée	03/07/1991	régime existant applicable	OUI	
Aides à la réalisation de pépinières d'entreprises	PEPINIERES	Régime inutilisable - Faire référence désormais aux 2 régimes immobilier, dans la partie location					NON	Régime inutilisable
Fonds de développement de petites et moyennes industries	FDPMI HORS AFR	N112/2000	01-mars-00	31/12/2006	05-juil-00	Circulaire du 31-aou-00	NON	Utiliser le règlement PME 364/2004 qui est prolongé jusqu'en 2007
Régime garanties des financements de restructuration - region Alsace	regime garanties Alsace	N 414/2003	11-sept-03	-		Notification abandonnée	NON	notification abandonnée
Société de conversion SODIE	SODIE PME	N778/99	9 dec 1999	illimitée	8 fev 1999		OUI MAIS	Utilisable jusqu'aux prochaines mesures utiles engagées sur le règlement PME
Fond regional d'aide au conseil	FRAC COURT	N662/99	23 dec 98	illimitée	05-janv-00	régime applicable	OUI	régimes en vigueur, mais utilisation
	FRAC LONG	N2/99	23-déc-98	illimitée	05-janv-00	régime applicable	OUI	possible du règlement PME 364/2004
	FRAC AGRICOLE court	N458/00	04-juil-00	illimitée	14 aout 00	régime applicable	OUI mais	applicable jusqu'au 30 juin 2007 (mesures utiles LDA)
aides des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie	CRITT	NN 6/89	"11/01/89	illimitée	07-juin-89	régime existant applicable	OUI	
Régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme	REGIME CADRE TOURISME (hors AFR)	N882/96	14 dec 99	31/12/2006	18/09/2000	Circulaire aux Préfets du 03-janv-01	NON	Utiliser le règlement PME et le rgt de-minimis
Aides au télétravail	TELETRAVAIL	Pas de numéro	11-avr-94	illimitée	20-avr-94	Utilise le de-minimis	NON	régime basé sur le Rgt de-minimis
Régimes cadres d'aide à l'ingénierie financière	Prêt d'honneur	N 447/2000	13/07/2000	31/12/2008	23/05/2001	circulaire PM du 10 septembre 02	OUI MAIS	Applicable jusqu'au 31 dec 2008
	Capital investiss.	N 448/2000	13/07/2000	17/08/2007	25/0701		OUI MAIS	applicable jusqu'au 18 aout 2007 (mesures utiles)
	Fonds de garantie	N 449/2000	13/07/2000	31/12/2008	08/05/2001		OUI MAIS	Applicable jusqu'au 31 dec 2008
Dispositif d'aide dérogatoire pour les	DISPOSITIF DE	pas de N°	26-sept-00	31 dec 2006	confirmé	Circulaire DATAR du	NON	Cumul de-minimis avec le rgt PME interdit

zones sortant de la PAT industrie	SORTIE DE PAT				le 04-dec-00	18-juin-01		expire fin 2006
Aides au recrutement de cadres	ARC	N2/99	21 dec 1998	illimitée	05-janv-01		OUI mais	sous réserve de mesures utiles de la Commission
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS	UTILISABLE SUR 2007	OBSERVATIONS
REGIMES NOTIFIES ENVIRONNEMENT								
Régime cadre des aides à l'environnement	Régime cadre environnement	N 862/96	"23/11/96 dec 01	31-déc-07	23/12/1996	circulaire MATE 3 mai 02	OUI mais	jusque fin 2007
Gestion des énergies renouvelables (aides ADEME)	ADEME énergies ren.	N117/A/2001 N64/2005	6 fev 01	27/12/2010	03-juil-02 13/09/2005	régime adopté	OUI mais	Jusqu'aux éventuelles mesures utiles de la Commission sur la révision de l'encadrement environnement
Utilisation rationnelle de de l'énergie (ADEME)	ADEME URE	N115/2000	juil-01 <i>aides formation</i>	28/12/2010 <i>limitées 30/6/07</i>	02-mai-02	régime adopté	OUI mais	Jusqu'aux éventuelles mesures utiles de la Commission sur la révision de l'encadrement environnement
Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments OPATB	ADEME OPATB	N493/2001	juil-01 <i>aides formation</i>	28/12/2010 <i>limitées 30/6/07</i>	02-mai-02	régime adopté	OUI mais	Jusqu'aux éventuelles mesures utiles de la Commission sur la révision de l'encadrement environnement
Gestion des déchets municipaux et des déchets des entreprises	ADEME déchets	N117/B/2001	6 fev 01	27/12/2010	02 aou 02	adopté	OUI mais	Jusqu'aux éventuelles mesures utiles de la Commission sur la révision de l'encadrement environnement
Air sources fixes (ADEME)	ADEME air sources fixes	N37/2002	19 dec 01	24/07/2011	21-juin-02	régime adopté	OUI mais	Jusqu'aux éventuelles mesures utiles de la Commission sur la révision de l'encadrement environnement
FIDEME (ADEME)	FIDEME	N354/2001	17-mai-01	20/12/2005	20 dec 2001	régime adopté	NON	Régime expiré
Aides aux transports (ADEME)	ADEME transport	N 353/2001 N134/2005	7-mar-01	31 dec 07	05-mars-03	régime adopté Régime modifié	OUI	jusque fin 2007
Assistance conseil au secteur agricole (ADEME)	ADEME conseil agricole	N 689/2002	29-oct-02	31-déc-06	6-déc-02	adopté	NON	régime d'aide à renotifier
Régimes Agences de l'Eau	Etudes	N492/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	19 fev 03		oui	régimes applicables jusqu'aux éventuelles mesures utiles de la Commission suite à la révision en 2007 de l'encadrement des aides à l'environnement
	gestion de l'eau	N493/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	4 fev 03		oui	
	résorption sites pollués	N494B/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	22-avr-03		oui	
	déchets	N496/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	17 dec 02		oui	
	pollution de l'eau	N497/2002	"26/07/2002	31 dec 2010	5 fev 2003		oui	

TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS	UTILISABLE SUR 2007	
REGIMES NOTIFIES R & D							REGIMES NOTIFIES R & D	
Régime d'aide directe des collectivités à la R&D	Régime collectivités R&D	N 446/2003	24-sept-03	21-mars-14	22-mars-04	régime applicable	OUI	applicable, mais devra être modifié avant 1/1/2008 conformément aux mesures utiles du nouvel encadrement RDI
Aides à l'innovation	ANVAR	NN 7/87	"3/2/88	illimitée	14/03/1994	régime existant	OUI	applicable, mais devra être modifié avant 1/1/2008 conformément aux mesures utiles du nouvel encadrement RDI
Aides ADEME à la R & D	ADEME R&D	N84/2003 N120/2006	14-févr-03 20-fev-06	31-déc-06	10-déc-2003 18-mai-06	prolongé jusqu'en fin 2006	NON à renotifier	régime d'aide à renotifier
Prime d'aménagement du territoire	PAT R&D	N782/D/99	26-nov-99	31-déc-06	17/07/2000	Décret 2001-312	NON sera modifié	expire avec le décret fin 2006 et sera renotifié
Regime ATOUT	ATOUT	N 10/97 N 463/90	31/12/1996 31/08/1990	illimitée illimitée	07/04/1997 05/11/1990	régime existant applicable	OUI	applicable, mais devra être modifié avant 1/1/2008 conformément aux mesures utiles du nouvel encadrement RDI
Fonds de la recherche et de la technologie	FRT	N1014/95	indisponible	illimitée	19/01/1996	régime existant applicable	OUI	applicable, mais devra être modifié avant 1/1/2008 conformément aux mesures utiles du nouvel encadrement RDI
Grands projets innovants (FII)	GPI	N70/89 N5/95	28/02/1989	illimitée	23/02/1995	régime applicable	OUI	applicable, mais devra être modifié avant 1/1/2008 conformément aux mesures utiles du nouvel encadrement RDI
Aides à la filière électronique	FILIERE ELEC.	?	11/09/1985	illimitée	01/12/1986	régime applicable	OUI	applicable, mais devra être modifié avant 1/1/2008 conformément aux mesures utiles du nouvel encadrement RDI
Interventions de l'agence de l'innovation industrielle	AII	N121/2006	21 fev 2006	08-juil-12	09-juil-06	régime applicable	OUI	applicable, mais devra être modifié avant 1/1/2008 conformément aux mesures utiles du nouvel encadrement RDI
REGIMES NOTIFIES EMPLOI							REGIMES NOTIFIES EMPLOI	
Prime d'aménagement du territoire	PAT EMPLOI	N782/C/99	26-nov-99	31-déc-06	17/07/2000	Décret 2001-312 du 11 avril 2001	NON	Régime expirant avec le décret utiliser le règlement emploi
Fonds pour les restructurations de la défense	FRED	N67/92		illimitée	02/03/2000	circulaire du 20 mars 2000	OUI	applicable jusqu'aux éventuelles mesures utiles adoptées pour la révision du règlement emploi
Prime régionale à l'emploi	PRE	N443/2000	28-juin-00	17-oct-10	18/10/2000	applicable	OUI	applicable jusqu'aux éventuelles mesures utiles

								adoptées pour la révision du règlement emploi
Primes régionales à la création d'entreprise et d'emploi en Corse	PRE/PRCE CORSE	-	31 dec 99	non définie	28-janv-00		NON	régime non utilisé
Prime régionale à la création d'entreprise	PRCE Décret 607-2001	Régime de-minimis			13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002	NON	Utiliser le futur RGT de-minimis devant être adopté début décembre

TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS	UTILISABLE SUR 2007	
REGIMES NOTIFIES AGROALIMENTAIRE								
Régime d'aide aux entreprises de commercialisation et transformation des produits annexe 1	Régime investissement agro-alimentaire	N 553/2003	8-dec-2003	7-dec-2008	28-juil-04	régime approuvé applicable	OUI	Applicable jusqu'au 30 juin 2007 date d'effet des mesures utiles qui seront engagées sur les LDA
Fond d'aide au conseil court agri	FRAC AGRICOLE	N458/00	04-juil-00	illimitée	14 aout 00	régime applicable	OUI	applicable jusqu'au 30 juin 2007 (mesures utiles LDA)
Prime d'orientation agricole	POA	pas de référence	78-81	?	obtenu	régime applicable	OUI	Applicable jusqu'au 30 juin 2007 date d'effet des mesures utiles qui seront engagées sur les LDA
REGIMES NOTIFIES FORMATION								REGIMES NOTIFIES FORMATION
Aide au conseil en entreprise	ACE	N70/95	26-janv-95	illimitée	12-avr-95	régime applicable	OUI	applicable jusqu'aux éventuelles mesures utiles adoptées pour la révision du règlement formation
Engagements de développement de la formation	EDDF	N753/99	1 dec 1999	illimitée	17-juil-00	régime applicable	OUI	applicable jusqu'aux éventuelles mesures utiles adoptées pour la révision du règlement formation
REGIME NOTIFIE CULTURE								REGIME NOTIFIE CULTURE
Aide à la création de la chaîne Corse Viastella	VIATELLA	N638/2005	9 dec 2005	liée à la durée de la convent.	22-mars-06	Délibération CTC 05-212 AC convention signée 28 avr 06	OUI	Applicable jusqu'à la fin de la convention triennale
Soutien à la production cinématographique	production cinématographique	N3/98	22 dec 1997	22 dec 2003			NON	régime expiré
Régime de soutien au cinéma	Soutien au cinéma	N84/2004 N95/2005	1994 1995	31 dec 2011	22/03/2006	Régime applicable	OUI	applicable jusqu'au 31 dec 2011
AUTRES REGIMES NOTIFIES								AUTRES REGIMES NOTIFIES
aides aux entreprises victimes de catastrophes naturelles et industrielles	1° régime	NN/62/2000	22-mai-00	31/12/2001	17/10/00	Expiré	NON	régime expiré
	Régime Bretagne et Picardie	N393/A/2001	9 - aout -01	31/12/2002	12-oct-01	Expiré	NON	régime expiré

	REGIME CADRE	N393/B/2001	12-juin-01	01/09/2012	14-oct-02	Circulaire DATAR 15 jan 03	OUI	jusqu'au 31 dec 2012
	Regime Tarn	NN 86/2002			17 -dec - 02	Expiré	NON	régime expiré
	Régime "AZF"	N241/2002	21 dec 01	20 dec 03	02-mai-02	Expiré	NON	régime expiré
	Régime Gard	N 31/2004	14-janv-04	01/09/2012	6-fev-04	en vigueur	OUI	jusqu'au 31 dec 2012
Aides aux commerçants artisans et activités de service	ORAC	Régime			27/09/1990	DE MINIMIS Circulaire SEPME du 9/5/2001	NON	régime basé sur le Rgt de-minimis
	FISAC	de-minimis						
Réseau Haut Débit Dorsal Limousin	DORSAL	N382/2004	14-sept-04	10-janv-07	30-mai-05	régime applicable	NON	Régime expirant 2 ans après signature du contrat de concession
Réseau Haut Débit Pyrénées Atlantiques	Haut Débit CG 64	N381/2004	14-sept-04	15-mars-07	16-nov-04	Régime applicable	NON	Régime d'aide lié à la durée de la DSP
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS	UTILISABLE SUR 2007	
REGLEMENTS D'EXEMPTION							REGLEMENTS D'EXEMPTION	
Règlement des aides aux PME	RGT PME	Rgt n° 70/2001	-	31/12/2007	adopté 12-janv-01	règlement applicable mais modifié par le 364/04	OUI	Règlements applicables jusqu'au 31/12/2007 les 3 règlements PME emploi et formation seront fondus en un règlement général
		Rgt n° 364/2004	-	31/12/2007	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 70/2001		
règlement des aides à la formation	RGT FORMATION	Rgt n° 68/2001	-	31/12/2007	adopté 12-janv-01	règlement applicable		
		Rgt n° 363/2004	-	31/12/2007	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 68/2001		
Règlement des aides à l'emploi	RGT EMPLOI	Rgt n° 2204/2002	-	31/12/2007	adopté 12 - dec - 02	règlement applicable		
Règlement des aides aux PME agricoles et agroalimentaires	RGT PME AGRICOLES	Rgt n° 1/2004	-	31/12/2006	adopté 23-dec-03	règlement applicable	NON Révision	Nouveau règlement en cours d'adoption
Règlement des aides aux PME du secteur de la pêche	RGT PME PECHE	Rgt n° 1595/2004	-	31/12/2006	adopté 08-sept-04	règlement applicable	NON Révision	Nouveau règlement en cours d'adoption
Règlement de-minimis agricole	RGT DE MINIMIS PECHE AGRI	RGT N° 1860/2004	-	31/12/2008	06-oct-04	reglement applicable	OUI	applicable jusque fin 2008, mais sera révisé et scindé en un RGT de-minimis agri et un de-minimis pêche
règlement des aides de-minimis	RGT DE-MINIMIS	Rgt n° 69/2001	-	31/12/2006 + 6 mois	adopté 12-janv-01	règlement applicable	NON Revision	Le règlement de-minimis doit être révisé d'ici fin 2006 Applicable jusqu'au 30 juin 2006
Règlement des aides à finalité régionale	RGT AFR	en cours	-	31 dec 2013	24-oct-06 ?	règlement en cours d'adoption	OUI	Dès son adoption

14/ Grands projets

Selon les dispositions de l'article 39 du règlement n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006, le FEDER et le Fonds de cohésion peuvent financer, dans le cadre d'un programme opérationnel, des dépenses liées à une opération comportant un ensemble de travaux, d'activités ou de services destinée à remplir par elle-même une fonction indivisible à caractère économique ou technique précis, qui vise des objectifs clairement identifiés et dont le coût total excède 25 M€ pour l'environnement et 50 M€ pour les autres domaines.

Dans le cas de grands projets au sens de l'article 39 référencé ci-dessus, ces derniers feront l'objet, préalablement à leur mise en œuvre, d'une communication à la Commission européenne par la préfecture de région. Les informations fournies seront les suivantes :

- Organisme responsable de la mise en œuvre ;
- Nature de l'investissement et description, enveloppe financière et localisation ;
- Résultats des études de faisabilité ;
- Calendrier d'exécution du projet ;
- Analyse des coûts et avantages comprenant une analyse de risques ainsi que l'incidence prévisible sur le secteur concerné et sur la situation socio-économique de l'Etat membre et/ou de la région et, si possible, le cas échéant, des autres régions de la Communauté ;
- Analyse de l'impact environnemental ;
- Justification de la participation publique ;
- Plan de financement comportant le montant total des ressources financières envisagées pour la contribution des fonds, y compris le plan indicatif annualisé de la contribution financière du FEDER et les autres sources de financement communautaire pour le grand projet.

Le partenariat régional n'a pas prévu à ce stade de grands projets à financer dans le cadre de ce programme opérationnel.

Mars 2007

Préfecture de la région Ile-de-France Conseil Régional Ile-de-France

Evaluation ex ante et évaluation stratégique environnementale

(Textes complets des évaluations disponibles sur le site internet de la préfecture de région www.ile-de-france.pref.gouv.fr)

Synthèse du rapport final



PREFECTURE
DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE



VIII Evaluation ex ante

L'évaluation ex ante du programme opérationnel a permis de formuler des recommandations sur le diagnostic, la stratégie, le programme en lui-même (cohérence interne et externe) et le dispositif de mise en œuvre (indicateurs et modalités de mise en œuvre). Nos recommandations ont pour la plupart été prises en compte : le diagnostic est aujourd'hui complet, la stratégie est pertinente et le PO est dans l'ensemble satisfaisant, à l'exception de quelques réserves que nous émettons sur la quantification des objectifs.

1. Le diagnostic régional est désormais complet.

Nos conclusions et recommandations initiales indiquaient que le diagnostic intégrait la plupart des orientations communautaires et qu'il faisait émerger les grands enjeux du territoire. Certaines thématiques n'étaient cependant pas ou insuffisamment abordées : l'accessibilité (transport et société de l'information), l'innovation non technologique ainsi que plusieurs enjeux environnementaux.

A l'exception de notre recommandation sur les transports, qui n'a pas été prise en compte au motif que l'autorité de gestion n'envisage pas de financer des projets sur ce secteur dans le cadre du PO 2007-2013, toutes les autres recommandations ont été intégrées dans la dernière version du diagnostic :

- le diagnostic a été complété dans ses volets TIC et innovation non technologique (innovation sociale),
- l'axe 5 (Plan Seine), récemment ajouté au projet de PO avec le diagnostic correspondant, répond à des enjeux du profil environnemental régional qui n'apparaissaient pas dans le diagnostic au départ (préservation de la biodiversité, la réduction du risque d'inondation et la protection de la ressource en eau).

2. Le programme opérationnel est conforme aux orientations communautaires et nationales et en adéquation avec le diagnostic régional.

La dernière version du projet de PO a également pris en compte nos recommandations concernant la stratégie. Certaines actions, qui n'étaient pas conformes aux orientations communautaires et nationales (règlement FEDER, orientations stratégiques communautaires et cadre de référence stratégique national) ont été retirées du projet de PO ou reformulées : ainsi, les actions qui relevaient plutôt du FSE ont été retirées, et l'axe 3 sur le renforcement de la compétitivité du tissu économique francilien a pris une forte coloration innovation. Toutes les actions du projet de PO sont à présent en adéquation avec les orientations communautaires et nationales.

3. La cohérence interne du programme est satisfaisante.

Les remarques que nous avons formulées ont toutes été prises en compte :

- L'axe 1 « Développement des projets urbains dans les zones les plus en difficultés » a été précisé par un cahier des charges détaillé.
- Certaines fiches actions des axes 2, 4 et 5, qui manquaient parfois de précision, ont été reformulées.

4. La cohérence externe du programme avec la stratégie régionale du programme opérationnel FSE 2007-2013, avec le volet régional du programme de développement rural FEADER 2007-2013 et avec la stratégie du Contrat de projet Ile-de-France 2007-

2013 (Grands projets éligibles à la contractualisation et programmes LOLF concernés) est **satisfaisante**⁵⁹ ; nous n'avons identifié ni antagonisme ni redondance.

- De véritables synergies sont en outre possibles avec le FSE, notamment sur les axes 1, 2 et 3.
- Une complémentarité pourra être recherchée entre l'axe 5 du PO FEDER et le volet régional du programme de développement rural dont l'un des objectifs stratégiques est l'amélioration de la qualité de l'eau.

5. Les indicateurs de contexte, qui ne figuraient pas dans la version initiale du projet de PO, ont été proposés par l'évaluateur qui les a retravaillés en collaboration avec la Préfecture de région, l'INSEE, la DRIRE, la DRRT, l'ANVAR et la DIREN.

Ils seront à même d'apporter un éclairage sur les évolutions socio-économiques de la région. Au nombre de 55, ils couvrent l'ensemble des enjeux stratégiques, sont répartis de façon équilibrée entre les différents thèmes⁶⁰ et leur commodité de gestion a été validée avec les organismes concernés.

6. Les indicateurs de programme des axes 2, 3, 4 et 5, élaborés par les services de l'Etat, ont été retravaillés, avec ceux de l'axe 1 proposés par l'évaluateur, conjointement par l'évaluateur, les services du SGAR et la DRE ; ceux des axes 4 et 5 ont validés par la DIREN après plusieurs échanges.

Plusieurs critères ont servi de fil directeur à la revue des indicateurs de programme (réalisation, résultat, impact) par les évaluateurs :

- pertinence, disponibilité et sensibilité,
- présence des indicateurs clés requis par la Commission européenne,
- recommandations de la DIACT du 21 septembre 2006 de définir une quinzaine d'indicateurs de résultats et d'impacts au niveau des priorités.

Au niveau régional, le programme pourra donc être suivis à travers **78 indicateurs au total**, dont certains identiques (tableaux en annexe du rapport final) :

- 29 indicateurs de réalisation par action,
- 24 indicateurs de résultats,
- 25 indicateurs d'impacts.

Pour faciliter la lisibilité du programme, et conformément aux recommandations de la Commission européenne et de la DIACT, 17 indicateurs globaux, classés par axe, ont été extraits de l'ensemble indicateurs de résultat et d'impact ; ils permettront un suivi et une évaluation plus globale du programme et seront renseignés notamment dans les rapports annuels transmis à la Commission européenne.

Leur couverture, leur équilibre et leur commodité de gestion ont été validés avec les services de l'Etat et l'animateur Présage.

Les objectifs sont partiellement quantifiés mais l'absence de maquette financière détaillée sur l'ensemble des mesures ne permet pas de conclure définitivement. Nous avons initialement préconisé de réviser à la baisse trois objectifs de l'axe 1 (nombre d'emplois créés, part des femmes dans les emplois créés, nombre d'entreprises

⁵⁹ Avec le Contrat de projet (CP), notre analyse est nécessaire limitée du fait du faible développement du document disponible. Elle ne porte que sur la stratégie et non pas sur les actions envisagées sur lesquelles nous ne pouvons donc pas nous prononcer.

⁶⁰ Démographie, situation économique, tissu économique, emploi, éducation, recherche / enseignement supérieur, environnement, accessibilité aux TIC, politique de la ville, amélioration de l'accès des femmes au marché de l'emploi.

nouvellement implantées sur les territoires de projet) : ces modifications seront effectuées dans la version finale du PO.

7. Le dispositif de mise en œuvre apparaît à ce stade satisfaisant (nos premières recommandations ont été prises en compte) mais une attention devra être portée sur les points suivants :

- En matière de pilotage et de gestion globale, un transfert d'expérience pourrait être mis en place vers les nouveaux services instructeurs bénéficiaires de subventions globales (qui ne l'étaient pas lors du précédent programme).
- Un guide des procédures de sélection et d'instruction des dossiers est indispensable, notamment pour les nouveaux services instructeurs. La rédaction d'une fiche d'éligibilité avec avis motivé participera à l'amélioration de la sélectivité des projets et de sa transparence.
- Concernant le suivi physique, plusieurs recommandations ont été émises. La plus importante concerne la nécessaire régularité, en fonction de critères à définir, des visites sur place qui restent encore dépendantes de l'initiative des services instructeurs.
- Pour améliorer le suivi financier et notamment maîtriser les délais de paiement, les services instructeurs et bénéficiaires devront être sensibilisés sur l'importance de la remontée des factures.

De manière générale, il apparaît que l'autorité de gestion a tenu compte des enseignements du passé dans la préparation du PO 2007-2013, notamment en ce qui concerne le dispositif de mise en œuvre.

8. Enfin, les recommandations issues de l'évaluation stratégique environnementale ont globalement été prises en compte.

Les recommandations issues de l'évaluation stratégique environnementale concernant les axes 2 et 3 ont été prises en compte. Toutefois, les préconisations détaillées sur l'axe 4 n'ont été intégrées que de manière partielle et imprécise. Un plus grand niveau de détail dans les critères de sélection des projets visant à développer les énergies renouvelables permettrait de s'assurer que l'impact global de ces projets sur l'environnement est positif.

Prise en compte dans le PO des remarques de l'évaluateur ex-ante

Au-delà du processus itératif décrit ci-dessus par l'évaluateur ex-ante et qui a permis d'enrichir et renforcer la cohérence du programme opérationnel, l'évaluateur a formulé un certain nombre de remarques précises dont la prise en compte dans le PO est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Remarques de l'Évaluateur ex-ante	Prise en compte dans le PO
Enseignements du passé	
Non conditionnalité des aides à la création ou au maintien de l'emploi	Cette conditionnalité pose des problèmes juridiques et pratiques. Selon la nature des cofinancements et des règles qui les encadrent, cette conditionnalité n'est pas toujours applicable. Dans un document stratégique comme le PO, il est donc difficile d'en faire une règle générale. L'emploi est néanmoins au cœur du PO, en fil conducteur des actions.
Externalisation de la mission de contrôle de service fait	Le contrôle de service fait est assuré par les services déconcentrés de l'Etat. Il n'est pas exclu comme c'est le cas pour le FSE du programme Objectif 2 d'externaliser le contrôle de service fait en fonction des nécessités.
Pertinence, cohérence, adéquation	
Axe 1 peu explicite pour s'assurer du caractère éligible des projets	Partiellement pris en compte : Les catégories de dépenses éligibles sont mentionnées dans le cahier des charges en suivant les catégories de la stratégie de Lisbonne et le rapport de la commission sur l'attractivité des villes. Une annexe reprenant les règlements FEDER sera ajoutée pour préciser les types de dépenses éligibles. L'intérêt de l'axe étant de faire réfléchir les territoires de projets à un projet commun intégré, nous ne pouvons pas aller plus loin dans le cahier des charges sur la nature des projets qui seront par définition adaptés à chaque territoire selon les enjeux identifiés.
Axe 2 mesure 7 : rappel des projets en lien avec les TIC	Pris en compte

Axe 3 : fonction d'information de proximité et de relais locaux, ...	Pris en compte : fonction d'information non retenue par le groupe de travail car un axe du FSE traitera de cette question (développement de l'esprit d'entreprise, création/reprise d'entreprise) La mention de cette action dans la stratégie sera enlevée.
Axe 3 : reformulation des titres (p59)	Pris en compte : Pour la mesure 2, le titre devient : « renforcer l'ingénierie financière au profit des entreprises à fort potentiel de création d'emploi » Pour la mesure 3, reprise du titre proposé par E&Y
Axe 4 : pas de mention des actions d'aménagement en faveur des transports collectifs et des voies de circulation douces	L'action-type 2 de l'axe 4 évoque « le soutien à des études visant à l'optimisation des performances énergétiques à différentes échelles (bâtiment, quartier, ZAC, ville, communauté d'agglomération...). Dans ce cadre, les problèmes liés aux aménagements évoqués pourront être étudiés. Les travaux d'aménagement ne seront pas financés dans l'axe 4 car les crédits ne seraient pas suffisants.
Axe 4 : reformulation des actions-type (p59)	Pris en compte
Axe 5 : changer l'intitulé de la mesure 2	Pris en compte
Modalités de mise en œuvre	
Transfert d'expérience sur la gestion en subvention globale	Pris en compte : Un travail est en cours pour réaliser un cahier des charges détaillé à destination des candidats à une subvention globale. Il est prévu de faire intervenir un cabinet extérieur pour auditer les structures avant l'octroi d'une subvention globale et de les conseiller pour améliorer la piste d'audit mise en place.
Aide au montage de projets	Pris en compte : l'organisation déconcentrée proche du terrain a été choisie pour fournir aux porteurs de projets un relai local pour l'aide au montage de projets.
Mise en œuvre : établir un plan de communication	Pris en compte
Mise en œuvre : établir un guide des procédures	Pris en compte : un document de mise en œuvre (DOMO) sera rédigé pour simplifier les procédures pour les porteurs de projets
Mise en œuvre : recommandations sur le	Des instructions précises seront données

suivi physique	aux services instructeurs pour effectuer un plus grand nombre de contrôle sur place dans le cadre des contrôles de service fait. Cette recommandation sera inscrite dans le DOMO
Mise en œuvre : sensibilisation à la remontée de factures	Des recommandations seront faites régulièrement aux services gestionnaires pour la remontée des factures. Une animation sera mise en place des maîtres d'ouvrage.

IX Evaluation stratégique environnementale : résumé non technique

Objectifs

Le rapport d'évaluation stratégique environnementale du programme opérationnel (2007-2013) de la région Ile-de-France a pour objectifs - à la manière d'une étude d'impact - d'identifier, de décrire et d'évaluer les incidences probables de la mise en œuvre de ce programme sur l'environnement.

Méthode

Ce rapport s'organise selon six phases méthodologiques, lesquelles retracent la démarche d'évaluation environnementale du programme opérationnel et font intervenir trois acteurs indépendants :

- L'autorité environnementale (la Direction régionale de l'environnement, DIREN), responsable à la fois du cadrage préalable de l'évaluation et de la rédaction d'un avis motivé sur le rapport ;
- L'autorité de gestion du programme, à savoir le Secrétariat Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région Ile de France, qui a, sous l'autorité du Préfet de région, conçu le programme, avec l'ensemble des services de l'Etat concernés, et qui a été chargée, d'organiser la participation du public à l'élaboration de ce programme ainsi que d'en suivre les effets sur l'environnement à moyen terme ;
- Un évaluateur extérieur à l'Administration (en l'occurrence le Cabinet Ernst & Young) chargé, principalement, de préparer et de renseigner une grille d'évaluation du programme, de proposer des mesures correctrices, alternatives ou de conditionnalité environnementale pour le choix des opérations de ce programme et de consigner le tout dans un rapport ;

Limites de l'évaluation

Sont listées ici les orientations stratégiques, utilisées comme critères de sélection pour le choix des projets dans le projet de PO (version du 15 mars 2007) et dans le cahier des charges de l'appel à projets urbains intégrés (axe 1), pour lesquelles les informations disponibles ne permettent pas à l'évaluateur de se prononcer sur l'impact environnemental potentiel des actions qu'elles soutiennent :

1.2 : Soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance (PME, micro entreprise, création d'emplois, qualité des emplois, employabilité des groupes de population en difficulté.....), l'augmentation du niveau d'instruction et de formation

1.3 : Création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité

1.4 Réduction des disparités intra-urbaines

1.5 Amélioration de la gouvernance

En outre, les orientations stratégiques 1.3 à 1.5 ne peuvent entrer dans le cadre de l'étude d'impact notable potentiel sur l'environnement.

Principales conclusions : incidences globales du programme opérationnel sur l'environnement

Axe 1 : DEVELOPPEMENT DES PROJETS URBAINS DANS LES ZONES LES PLUS EN DIFFICULTE

Le PO dans sa version du 15 mars 2007 et la version Projet de Cahier des Charges de l'appel à projets urbains intégrés permettent de déterminer certains impacts environnementaux de l'axe I. Ces impacts sont indirects – l'axe I présentant surtout des critères de sélection pour le financement de projets.

Ces principaux critères sont :

1.11 « Accessibilité et mobilité » qui promeut une réduction des transports personnels et pourrait entraîner une réduction des pollutions associées.

1.12 « Accès aux infrastructures de services » qui prévoit le développement de services de proximité et donc une amélioration du cadre de vie

1.13 « Environnement naturel et physique » qui prévoit le soutien de projets tels que a réhabilitation de friches industrielles, les investissements sur la qualité de l'air, la promotion de l'efficacité énergétique. Par ce biais, les impacts indirects seraient le respect des paysages, la baisse des émissions polluantes et la valorisation des ressources énergétiques.

Seule l'OSC 1.2 « Soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance » ne permet pas de se prononcer sur les éventuels impacts environnementaux et devrait être soumise à des critères de conditionnalité environnementale. Cependant l'axe décrit les critères de sélection des actions qui seront principalement soutenues. Parmi eux se trouve le critère de « durabilité », ou le fait d'avoir des composantes environnementales qui pourraient pallier d'éventuels impacts négatifs.

Le reste de l'axe n'a pas d'impact potentiel notable, s'agissant du déploiement de projets du type politiques publiques, aides publiques, actions sociales.

Axe 2 : DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET NON TECHNOLOGIQUE, AINSI QUE DES TIC

Cet axe est potentiellement très peu impactant sur l'environnement. Il est composé en grande majorité d'actions du type soutien économique ou stratégique.

Cependant, une action ressort comme plus impactante sur l'environnement. L'Action 2.4 « Pilotage stratégique de l'innovation : études ». En effet indirectement, ces études peuvent porter notamment sur la prise en compte ainsi que sur l'amélioration de l'environnement.

Les principaux impacts positifs de cette action seront donc :

- la maîtrise de la consommation énergétique (en motivant les économies d'énergie) ou encore le développement d'énergies renouvelables.
- La minimisation des consommations des ressources en eau.
- Le respect du patrimoine paysager par la prise en compte de l'intégration paysagère.

Axe 3 : RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE DU TISSU ECONOMIQUE

Il en est de même pour l'axe III. Les actions de cet axe sont principalement d'ordre du soutien au développement économique.

Très peu d'impacts notables n'ont pu être déterminés à partir de l'étude des actions envisagées dans cet axe.

Seule l'action 3.4 « Actions collectives de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire » a des impacts à la fois négatifs et positifs, qui sont soumis à des critères de conditionnalité environnementale.

Les principaux impacts négatifs sont :

- production de déchets associée à la construction et au fonctionnement des centres d'activité.
- pollution des sols et des nappes phréatiques avec le développement de l'agriculture péri-urbaine.

Axe 4 : AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION (ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE)

Le but même de cet axe est d'agir pour l'environnement et le développement durable. Les actions de l'axe 4 ont donc un impact direct globalement positif, sur l'environnement.

Les principaux impacts positifs sont :

- une utilisation pérenne de l'énergie et des autres ressources naturelles - que ce soit directement car le but même de l'action ou par le biais d'une sensibilisation des entreprises au développement durable.
- enfin de manière indirecte, une amélioration du cadre de vie par le développement de structures de proximité, réseau de transport en commun... soumis eux aussi à des critères de conditionnalité environnementale.

Cependant, l'action 4.1 « Développer les énergies renouvelables » comporte certains impacts négatifs non négligeables, liés notamment au développement de la géothermie, qui peut entraîner, du fait du développement des forages :

- la destruction de la biodiversité dans certains milieux naturels
- une dégradation des paysages
- la pollution des eaux aux alentours, notamment lors du vieillissement des installations et lors de la phase de travaux

Cependant, ces impacts peuvent être réduits par l'instauration de critères de conditionnalité environnementale.

Axe 5 : PROGRAMME INTERREGIONAL PLAN-SEINE POUR LA PREVENTION DES RISQUES INONDATION ET UNE MEILLEURE GESTION DES USAGES ET DES RESSOURCES NATURELLES DU FLEUVE

Les impacts de l'axe 5 sont mitigés.

En effet l'action 5.1 « La prévention des inondations » a des impacts négatifs conséquents sur :

- les équilibres biologiques,
- la qualité paysage,
- le cadre de vie par la production de déchets lors de la phase de travaux notamment.

Par contre, l'action 5.2 « Un projet de développement durable: développement de la navigation et de la biodiversité » reste une action à incidence positive, et palliant certains impacts négatifs de l'action 5.1 avec :

- la restauration des milieux aquatiques après l'installation de structure de protection contre les inondations,
- la préservation des zones humides,
- indirectement par le développement intégré des voies navigables et donc une réduction du trafic routier, et donc des consommations d'énergie et pollutions associées.

Prise en compte des remarques de l'évaluateur environnemental

Le PO ayant un effet global positif sur l'environnement, aucune proposition de mesure alternative ou corrective n'est apparue nécessaire aux yeux de l'évaluateur. Les remarques du cabinet concernent essentiellement la prise en compte de critères de conditionnalité supplémentaires sur les mesures ayant un impact sur l'environnement (axe 2, 3 et 4). Les réponses apportées à l'évaluateur environnemental sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Remarques de l'Évaluateur environnemental	Prise en compte dans le PO
Action 2-4 : pilotage stratégique de l'innovation	Pris en compte : Les enjeux environnementaux devront être soulevés dans les études stratégiques soutenues (dans le cas où c'est applicable).
Action 3-4 : économie sociale et solidaire	Pris en compte : les organismes soutenus devront répondre aux exigences réglementaires en matière de prise en charge et d'élimination des déchets
Action 4-1 : énergies renouvelables	Pris en compte : Ajout d'une condition pour que chaque projet ait un impact positif global sur l'environnement et déploie des mesures correctrices s'il y porte atteinte. La déclinaison précise des conditions pratiques ne nous semble pas relever du PO mais du document de mise en œuvre selon les types de projets subventionnés.
Action 4-2 : efficacité énergétique	La promotion de projets exemplaires est l'objectif de la mesure, en particulier dans le domaine HQE. « Le soutien à des études visant à l'optimisation des performances énergétiques à différentes échelles (bâtiment, quartier, ZAC, ville, communauté d'agglomération...) fournira des pistes pour réduire les modes de circulation polluants à l'échelle d'un territoire. Il s'agit d'un objectif plus que d'une condition de financement

Modalités d'organisation et de prise en compte de la consultation du public

Conformément aux exigences retenues pour les plans et programmes en application de l'Ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004, et formulées dans l'article R. 122-21 du code de l'environnement, le dispositif de consultation du public du PO FEDER a suivi les étapes suivantes.

1) Publication d'avis de consultation du public dans la presse 8 jours avant le début de la consultation

Pour les huit départements de l'Ile-de-France, l'avis de mise en consultation du projet de PO FEDER a été publié trois fois dans au moins deux journaux différents habilités par chaque préfecture. Les journaux à annonces légales utilisés furent les suivants :

- Paris : Le Parisien (25/10/06 et 27/10/06), Les Echos (24/10/06), Le moniteur des Travaux publics (27/10/06)
- Seine-et-Marne : Le Parisien (25/10/06 et 27/10/06), Les Echos (24/10/06), Le moniteur des Travaux publics (27/10/06)
- Yvelines : Le Parisien (25/10/06 et 27/10/06), Les Echos (24/10/06), Le moniteur des Travaux publics (27/10/06)
- Essonne : Le Parisien (25/10/06 et 27/10/06), Les Echos (24/10/06), Le moniteur des Travaux publics (27/10/06)
- Hauts-de-Seine : Le Parisien (25/10/06 et 27/10/06), Les Echos (24/10/06), Le moniteur des Travaux publics (27/10/06)
- Seine-Saint-Denis : Le Parisien (25/10/06 et 27/10/06), Les Echos (24/10/06), Le moniteur des Travaux publics (27/10/06)
- Val-de-Marne : Le Parisien (25/10/06 et 27/10/06), Les Echos (24/10/06), Le moniteur des Travaux publics (27/10/06)
- Val-d'Oise : Le Parisien (25/10/06 et 27/10/06), L'Echo le Régional (25/10/06), Les Echos (24/10/06), Le moniteur des Travaux publics (27/10/06)

2) Mise à disposition du public des documents

La mise à disposition du public des documents (projet de programme opérationnel, rapport environnemental, avis de l'autorité environnementale) a été faite selon deux canaux différents :

- une publication sur le site internet de la préfecture de région, avec la possibilité de laisser des commentaires via une adresse mail électronique. Des liens ont été publiés par les préfectures de département vers la page de consultation du site internet de la préfecture de région.

- une mise à disposition des documents dans toutes les préfectures de département, et à la préfecture de région, avec la possibilité de laisser des commentaires sur un registre joint à cet effet.

Les documents ont été mis à disposition pendant un mois, du 3 novembre 2006 au 3 décembre 2006.

3) Autres formes de publicité organisées pour la consultation

Outre les avis légaux publiés dans la presse, la Préfecture de région a organisé une conférence de presse et a publié un communiqué de presse de rappel pour annoncer la consultation du public.

La conférence de presse a été organisée le 6 novembre 2006 à la Préfecture de Région. Le Préfet de Région y a présenté trois dispositifs de consultation du public dont les objets étaient un projet autoroutier, un projet de transport collectif et le nouveau programme européen FEDER. 15 journalistes étaient présents à cette conférence de presse.

Un communiqué de presse a été publié par le service de communication de la Préfecture de Région le 9 novembre 2006.

De nombreuses reprises ont été faites dans la presse régionale suite à ces deux formes de publicité (News Press AFP, Yahoo actualités, La correspondance économique, Actualités Ile-de-France, Echo d'Ile-de-France, Décideurs d'Ile-de-France, Horizons, Le moniteur des travaux publics).

4) Résultats de la consultation du public

Seule une remarque a été retournée à l'autorité de gestion.

Cette remarque émanait de l'association Autour de Léonardo et avait pour objet de demander que soit mieux prise en compte la dimension de la Culture dans le programme opérationnel de l'Ile de France.

Cette remarque ne concernant pas les aspects environnementaux du PO et ne rentrant pas dans les priorités de la nouvelle génération de fonds européens, il a été décidé de ne pas y donner suite.

ANNEXES

Annexe 1 : Documents mobilisés pour la réalisation du diagnostic

- Conseil Régional de l'Ile-de-France, rapport CR72-05, Décembre 2005, Economie sociale et solidaire ;
- Conseil Régional de l'Ile-de-France, rapport CR 44-06, mai 2006 sur la politique énergétique francilienne ;
- Conseil Régional de l'Ile-de-France, 2006, Diagnostic pour le Schéma Régional de l'Ile-de-France (www.iledefrance.fr) ;
- Conseil Régional de l'Ile-de-France, Service de la recherche, 2006, Les Priorités régionales dans les domaines de la recherche, de l'innovation, et de la technologie ;
- Conseil Régional de l'Ile-de-France, multiples documents sur la politique régionale de l'Ile-de-France issus du site web de la région (www.iledefrance.fr) ;
- DEP, données statistiques sur le recherche industrielle en France ;
- DIREN Ile-de-France, Profil environnemental régional ;
- DRIRE Ile-de-France (M. Lacroix), 2006, Les systèmes productifs locaux implantés en Ile-de-France, Tableau des différents dispositifs d'aide à l'innovation ;
- DRIRE, Diagnostic environnement (2 mai 2006) ;
- IAURIF (Carine Camors), 2006, synthèse sur les secteurs innovants ;
- IAURIF (Odile Soulard), 2006, Note de Synthèse Recherche et Innovation ;
- IAURIF, notes rapides sur le fret en Ile-de-France, quel schéma logistique pour l'Ile-de-France, la place de l'Ile-de-France dans les flux internationaux de marchandises ;
- IAURIF, Territoires urbains et territoires urbains dépréciés en Ile-de-France ;
- IAURIF (Geneviève Danchin), Bilan des fonds structurels européens Objectif 2, les actions financées par le PRAI (2002-2005) ;
- PRIF : Evaluation des PIC URBAN II ;
- IAURIF / DEFL L'emploi en Ile-de-France : cadrage sectoriel et territorial ;
- IAURIF enquête PME et usages de l'Internet, Février 2005 ;
- IAURIF, 2006 Chiffres-clés de la région Ile-de-France ;
- INSEE, DRTEFP et OREF, Situation et évolution de l'emploi en Ile-de-France (Brigitte Belloc et François Chevalier INSEE, Bernard Simonin, Chloé Mandelbrat et Cyril Daugnat, DRTEFP, Christine Bruniaux et Frédéric Lain, OREF) ;
- INSEE Ile-de-France, Regards sur l'économie sociale et solidaire, Mai 2004 ;
- INSEE Ile-de-France à la page, 227, l'économie sociale et solidaire ;
- OST, 2004, Indicateurs de Sciences et de Technologies ;
- SESSI, Le 4 pages 201, L'utilisation des TIC dans les entreprises.
- Diagnostic régional préparé par Philippe Laredo, ENPC/LATTS, dans le cadre de la préparation du PO FEDER
- Monographies industrielles réalisées par la DRIRE Ile-de-France
- Schéma régional de développement économique, CRIF

Annexe 2 : Orientations stratégiques communautaires pour l'axe urbain (synthèse)

1/ AUGMENTER L'ATTRACTIVITE DES VILLES

⇒ l'accessibilité et la mobilité :

- liaison des villes et régions périphériques aux aéroports et axes de réseaux transeuropéens de transport ;
- coordination de la planification des transports, des constructions et de l'aménagement du territoire entre ville et région environnante ;
- amélioration de l'efficacité, de la sûreté et du fonctionnement des transports publics ;
- valorisation de l'utilisation du vélo, de la marche, et des formes alternatives « douces » de transport ;
- prise en considération dans la planification des transports des personnes qui ne possèdent pas de voiture ou ne savent pas conduire.

⇒ l'accès aux infrastructures de services :

- investissement dans des services modernes, efficaces, abordables, et facilement accessibles en ligne ;
- investissement dans les infrastructures de garde des enfants ;
- création de structures de services destinées aux populations urbaines dans les quartiers défavorisés ;
- aide aux populations immigrées et défavorisées pour l'accès aux soins de santé et aux services sociaux.

⇒ l'environnement naturel et physique :

- réhabilitation des friches industrielles et rénovation des espaces publics ;
- coordination des politiques d'aménagement du territoire et des investissements du Fond de cohésion et des Fonds structurels entre les zones urbaines, les zones rurales, la région et le pays, en vue de gérer les problèmes causés par l'extension urbaine ;
- investissement sur la qualité de l'air, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau et le bruit ;
- promotion de l'efficacité énergétique dans la planification urbaine, les règlements municipaux et les marchés publics.

⇒ la culture :

- promotion d'une culture vivante composée de « facteurs permanents » (centres culturels, quartiers historiques...) et de « facteurs provisoires » (activités culturelles, vie nocturne ...) ;
- organisation d'événements socioculturels.

2/ SOUTENIR L'INNOVATION, L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE

⇒ Les actions en faveur des PME et des micro-entreprises :

- amélioration des infrastructures économiques ;
- fourniture de conseils et de services de soutien aux entreprises ;
- promotion de systèmes de coopération entre partenaires locaux (entreprises, universités, instituts de formation et communauté locale) ;
- amélioration de l'accès aux sources de financements ;
- collaboration avec des groupes spécifiques (jeunes entrepreneurs, femmes entrepreneurs, entrepreneurs issus des groupes défavorisés ...).

⇒ L'innovation et l'économie de la connaissance :

- attraction des « travailleurs du savoir » ;
- préparation d'une stratégie d'innovation pour l'ensemble de la région ;
- rendre l'offre régionale en matière d'éducation et d'innovation plus accessible et plus efficace aux entreprises locales (notamment les PME) ;
- création de partenariat avec les universités et création de pépinières d'entreprises, d'entreprises communes, et de parcs scientifiques ;
- développement d'une stratégie intégrée et équilibrée dans le domaine de la société d'information ;
- adoption d'éco-innovation et de systèmes de gestion environnementale.

3/ CRÉER DES EMPLOIS PLUS NOMBREUX ET DE MEILLEURE QUALITÉ

⇒ Réduire « le paradoxe des villes » (de nombreux emplois mais un chômage élevé) :

- renforcement des capacités d'action des villes par l'utilisation de systèmes et d'outils d'analyse appropriés pour anticiper les changements économiques et sociaux qui ont lieu à l'échelle locale et régionale ;
- création de partenariats et de pactes pour l'emploi et l'innovation réunissant tous les acteurs clés d'une zone (représentants élus, chefs d'entreprises, ONG...) ;
- favoriser l'employabilité des groupes de population qui ont le plus de difficultés à accéder à l'emploi (femmes, jeunes ...).

⇒ **Améliorer l'employabilité par augmentation du niveau d'instruction et de formation :**

- développement de stratégies globales dans le domaine de l'apprentissage (offres de formation attractives, modernisation des systèmes existants, renforcement de l'attrait de la formation professionnelle...);
- soutien aux groupes défavorisés sur le marché du travail ;
- développement de stratégies pour attirer et accompagner des personnes aux qualifications très diverses ;
- proposition de programmes d'intégration et de formation qui fournissent des possibilités de réinsertion dans le monde du travail et qui stimule l'esprit d'entreprise.

4/ REDUCTION DES DISPARITES INTRA-URBAINES

⇒ **La promotion de l'inclusion sociale et de l'égalité des chances :**

- mise en œuvre d'actions pour intégrer les immigrés (formations linguistiques notamment) ;
- coopération entre autorités urbaines, écoles, et communauté locale en vue de dispenser des formations aux jeunes ;
- amélioration des services sociaux visant à relever le défi de la pauvreté des enfants ;
- mesures pour renforcer les compétences et les qualifications des femmes et faciliter leur réinsertion sur le marché du travail ;
- mise en place d'infrastructures d'accueil des enfants en faveur des femmes qui retournent sur le marché du travail.

⇒ **Le renforcement de la sécurité des citoyens :**

- mise en place d'une approche combinée et pro-active pour l'élaboration de politiques de lutte contre la délinquance locale ;
- attention spéciale vis-à-vis des « jeunes à risques » ;
- création et professionnalisation des emplois liés à la sécurité (médiateurs locaux, agents de quartiers responsable de la sécurité...).

5/ AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE.

⇒ La promotion d'une coopération souple entre villes et régions :

- mise en place d'actions au niveau de l'agglomération et établissement de coopérations entre villes et zones environnantes ;
- gestion de l'interface entre zone urbaine et rurale ;
- mise en place d'une aide aux villes pour gérer tous les aspects du développement urbain (réseaux d'échanges d'expérience) ;
- délégation des Etats membres aux villes, de la gestion de ressources destinées à des actions urbaines inscrites dans le cadre des programmes opérationnels au titre des Fonds structurels.

⇒ Mise en place d'une approche intégrée du développement urbain durable :

- développement par les villes d'un plan cohérent et à long terme pour chacun des différents facteurs de croissance durable et d'emploi ;
- mobilisation des partenaires clés pour participer à la planification, à la mise en œuvre, et à l'évaluation du développement urbain.

⇒ Promouvoir la participation des citoyens :

- implication des citoyens, des associations, et des groupes informels dans la promotion de la croissance et de l'emploi urbain durable ;
- renforcement des capacités et des compétences des groupes locaux pour une implication réussie des citoyens ;
- réduction du fossé entre le temps des citoyens et le calendrier politique.

⇒ Promotion de l'organisation en réseaux et de l'échange d'expérience

- utilisation par les villes des connaissances acquises dans le cadre du programme URBACT et des autres réseaux européens et nationaux ;
- création d'un programme cadre européen pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.